TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 247 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 28 MARS 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 800 L ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,25 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 F CFA ; Suède, 4 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; E.U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 din.

Tarif des abonnements page 34

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

L'écrivain chinois Mao Dun est mort

LIRE PAGE 44

La montée de la tension en Pologne

Qui aider ?

Les événements de Varsovie ne concernent pas seulement l'Occident par les retombées qu'ils peuvent avoir sur les relations Est-Ouest. Ils posent une question immédiate et très concrète aux gouvernements appelés ouvertement à la rescousse d'une économie *en faillite*.

Sur le plan alimentaire, la Communauté européenne a décidé, en décembre dernier, d'importantes livraisons à prix réduit, et elle s'est engagée, par la déclaration de Maastricht, à examiner rapidement une nouvelle demande de fournitures supplémentaires. A l'heure où la radio polonaise annonce elle-même que le pays dispose de douze jours seulement de réserves alimentaires, il sera difficile aux Dix de se dérober.

La situation est tout aussi dramatique sur le plan financier. Le gouvernement de Varsovie a remis jeudi aux ambassadeurs des quinze pays membres du « groupe de Paris », rassemblant ses principaux *créanciers occidentaux*, un mémorandum présenté comme ayant une « extrême urgence ». Il demande qu'en attendant la *mise* en place du système multilatéral d'assistance décidé en principe au début de ce mois une somme de 1,2 milliard de dollars lui soit avancée sur six mois pour faire face à ses prochaines échéances. Cette somme s'ajoutera à un endettement qui dépasse aujourd'hui les 25 milliards de dollars.

Ces demandes sont bien compréhensibles, mais elles posent aussi une série de questions. La bonne règle d'un jeu qui n'est pas d'ailleurs l'exclusivité du capitalisme suppose que le prêteur ait des assurances raisonnables que son débiteur pourra le rembourser, et donc que ce dernier procède aux réformes nécessaires et retrouve un climat d'apaisement social permettant la reprise de l'activité. Mais à cette préoccupation, qui déjà n'est pas sans arrière-plan politique dans le *cas de la Pologne*, s'ajoute aujourd'hui une question plus fondamentale : quel gouvernement polonais faut-il aider ? *Celui* qui rechercherait dans l'esprit des accords de Gdansk, comme le fait jusqu'à nouvel ordre celui du général *Jaruzelski*, la solution par la négociation, ou celui qui, avec M. Kania ou un autre dirigeant plus dur, s'engagerait dans la voie de la répression violente ?

A l'heure où la menace d'une intervention soviétique directe passe au second plan derrière cette dernière perspective, la question reçoit des réponses variables selon les capitales. Les Etats-Unis, qui s'apprêtent à recevoir M. Jagielski, vice-président du gouvernement polonais, viennent de faire savoir que *l'emploi* de la force mettrait fin à leur aide, mais les Européens sont moins nets : tout en souhaitant à Maastricht que la Pologne continue de régler ses problèmes de manière pacifique, ils ne semblent pas poser une telle condition ; leurs avertissements continuent de viser surtout la menace d'une intervention soviétique.

Il va cependant de soi que le déclenchement d'une répression en Pologne ne serait pas sans conséquence sur les relations de l'Occident avec le gouvernement en place à Varsovie, quel qu'il soit. Il *sera d'ailleurs* difficile d'ignorer le rôle que les ingérences et les pressions étrangères, celle de Moscou en premier lieu, auront joué dans un tel tournant.

• Le succès de la grève d'avertissement pèsera sur les débats du comité central

• Nouvelle mise en garde de Washington à Moscou et à Varsovie

La grève d'avertissement déclenchée vendredi matin 27 mars par Solidarité s'est terminée quatre heures plus tard sans incidents majeurs. Le mouvement a été largement suivi mais n'a pas affecté les services essentiels des entreprises travaillant vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les usines d'armement n'ont pas été non plus atteintes à la demande de Solidarité ; elles ne devaient cesser le travail, avait dit le syndicat indépendant, qu'« en cas d'intervention de l'armée ».

Les négociations Solidarité - gouvernement devraient reprendre ce vendredi après-midi, mais il y a peu de chances qu'elles aboutissent avant la session du comité central prévue pour dimanche, et au cours de laquelle vont s'affronter les partisans d'un compromis et ceux de l'épreuve de force. Solidarité, de son côté, a maintenu son ordre de grève générale illimitée pour le mardi 31 mars. Pendant ce temps, la situation économique et alimentaire ne cesse de se dégrader. Elle atteint un tel point que le ministère des affaires étrangères de Varsovie a convoqué, jeudi soir, les ambassadeurs occidentaux pour leur demander une aide financière supplémentaire d'urgence de 1,2 milliard de dollars.

Alors que l'agence Tass accuse Solidarité d'être responsable des incidents de Bydgoszcz et de participer, sous la pression du Comité d'autodéfense sociale (KOR), à une « campagne de provocations contre les organismes d'Etat et du parti ». Les Etats-Unis ont adressé une nouvelle mise en garde aussi bien à l'Union soviétique qu'à Varsovie, où les autorités « pourraient être en train de se préparer à l'usage de la force ».

A Belgrade, enfin, M. Lazar Mojsov, président de la Ligue des communistes, a déclaré que « les événements de Pologne concernent exclusivement la Pologne elle-même, son parti, sa classe ouvrière et son peuple ».

De notre correspondant

Varsovie. — Les quatre heures de grève générale d' « avertissement » de ce vendredi matin ont été précédées, jeudi 26 mars, de contacts *politiques multiples. Devenue* inévitable dès le report en milieu d'après-midi des pourparlers qui auraient dû reprendre entre le gouvernement et *Solidarité, la grève paraissait, en réalité*, avoir été passée par pertes et profits par les autorités et les dirigeants de Solidarité.

Si spectaculaire que soit cette grève d'avertissement, puisqu'il s'agit du mouvement le plus dur depuis août, son importance est relativisée par les deux échéances décisives que sont la réunion du comité central, dimanche et le début éventuel de la grève générale, mardi. Il est même possible que ceux des dirigeants qui tentent de bloquer l'engrenage de la confrontation n'aient pas vu que des désavantages à cette démonstration de force de Solidarité, dans la *mesure où elle devrait imposer l'évidence de la nécessité d'un* compromis.

Au milieu de la fébrilité, de l'angoisse et de la tension croissante, les contacts et les initiatives indispensables ont commencé d'être pris. Il ne s'agit que de deux fils ténus — dont il est loin d'être sûr qu'ils *puissent* résister à des torsions violentes qui les menacent, — mais ils existent. Il semble d'abord que des pas soient en train d'être faits vers *la définition d'une formule de légalisation* du syndicat paysan acceptabe pour le pouvoir. Ce problème est une des cinq revendications présentées par le syndicat.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Les dossiers de la C.E.E.

Les Dix ont conclu un accord sur l'acier

Les ministres de l'industrie des Dix ont approuvé de nouvelles règles du jeu qui devraient permettre aux pays membres de la C.E.E. de continuer à lutter ensemble contre la crise aiguë qui frappe leurs sidérurgies. L'accord, qui est intervenu vendredi matin 27 mars, met surtout l'accent, comme le demandaient les Allemands, sur l'élimination progressive des aides publiques et sur la nécessité d'accélérer la restructuration, c'est-à-dire la réduction globale des capacités de production d'acier dans la Communauté.

Ce vendredi avec la pêche, à partir de lundi avec les prix agricoles, les Dix vont s'efforcer de supprimer les deux autres causes de tension majeures que connaît la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le contingentement obligatoire de la production d'acier mis en œuvre depuis octobre 1980 au titre de l'article 58 du traité de la C.E.C.A. (état de crise *manifeste*) vient à expiration le 30 juin 1981. Le vœu des pouvoirs publics, comme des industriels, est de le remplacer, à partir du 1er juillet, par un accord de discipline de production conclu sur une base volontaire par les producteurs. Assurer un relais plus efficace au système dirigiste actuel est indispensable.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 39.)

POINT

Les trois « Europe bleue »

Il existe au moins trois « Europe bleue » pour les quelque 120 000 salariés qui, en France, vivent de la capture, de la transformation et du commerce des produits de la mer.

L'Europe des diplomates, c'est celle qui fait l'objet de marchandages ministériels, et qui, d'intransigeances en égoïsmes, envenime les esprits et s'enlise.

L'Europe des marchands et des grands groupes industriels importateurs — la C.E.E. est déficitaire en poissons, — qui font venir du Canada, d'Islande ou de Norvège, sur un marché de 200 millions de consommateurs, des produits à des prix de « dumping ».

L'Europe des marins et des armateurs, celle des producteurs, écartelée entre des intérêts divergents, puisque les Danois capturent plus de 1 million de tonnes de petits poissons pour en faire des aliments pour bétail ; les Britanniques, « propriétaires » de la plus grande partie des ressources n'ont plus assez de navires pour honorer les quotas qu'ils réclament ; les Allemands ne peuvent faire appareiller leurs gros bateaux congélateurs vers le Labrador; les Français, enfin (au premier rang des Dix pour la valeur des prises), redoutent que Londres ne rejette leurs chalutiers industriels et les pinasses artisanales au-delà des eaux sous souveraineté britannique.

Et demain, l'Espagne, avec une flotte aussi importante à elle seule que celles des Dix réunis, entrera dans le Marché commun et voudra naturellement, arguant de « droits historiques », pêcher dans le golfe de Gascogne, où les ressources, jadis pillées par les bateaux-usines soviétiques, ont bien du mal à se reconstituer.

Il faudra bien que les grands chalutiers français diminuent le nombre de leurs campagnes dans les mers du Nord, dans ce « triangle d'or » que délimitent l'Islande, la Norvège et les Shetlands. Les voies du « redéploiement », comme disent les économistes, s'appellent pour la pêche : l'océan Indien et les côtes africaines — où abonde le thon, — les terres australes autour des Kerguelen, et les rivages de métropole à condition que les ressources qui s'y trouvent soient recensées, exploitées et gérées scientifiquement, avec rigueur.

(Lire page 44.)

AU JOUR LE JOUR

Paris - Varsovie

Rien ne va plus en Pologne : les magasins sont vides, l'agitation est permanente, les ouvriers occupent leurs usines et les syndicats Solidarité déclenchent une grève.

Pourtant, la solution existe : à défaut de pouvoir, comme M. Mitterrand à Paris, s'allier à la droite, les dirigeants de Varsovie devraient prendre des ministres communistes au gouvernement...

HENRI MONTANT.

Entretien avec...

M. Edgar Faure

« Le gaullisme n'appartient à aucun parti »

M. Edgar Faure a été l'une des premières personnalités politiques à apporter son soutien à M. Giscard d'Estaing. Ce choix, l'ancien président de l'Assemblée nationale qui, en 1978, était membre du groupe R.P.R., le justifie en indiquant qu'il est « tout à fait gaulliste » et « raisonnablement giscardien ».

Il estime qu'aujourd'hui c'est au parti radical et au C.D.S. « qu'on est le plus proche de la pensée du général de Gaulle », et affirme qu'on ne peut parler d'une « doctrine gaulliste » qui serait administrée par « un parti gaulliste ».

« Il y a aujourd'hui quatre candidats à l'élection présidentielle qui se réclament, à des degrés divers, du gaullisme. Peut-il y avoir, onze ans après la mort du général de Gaulle, une légitimité du parti gaulliste ?

— Il n'y a pas d'héritier, ni de légataire, du gaullisme, et on peut même se demander s'il existe, à proprement parler, une « doctrine » du gaullisme. En *revanche, il y a deux caractéris*tiques dans le gaullisme : d'une part, un comportement, une stratégie — cela, c'est proprement le général de Gaulle, personne ne peut le reprendre, — et, d'autre *part*, un *fond* doctrinal. Cette stratégie consistait d'abord à voir clair et, ensuite, à tirer imperturbablement les conséquences d'une vision déterminée, et d'ailleurs toujours lucide, des choses. La clairvoyance, la logique, l'acceptation du risque, cela c'est le gaullisme.

» D'autre part, le fond d'idées politiques est constitué de conceptions que l'on peut appeler doctrinales, qui sont à peu près l'essence *radicale, également* assez proches du centrisme chrétien. C'est donc un fond doctrinal général qui est le libéralisme social et humaniste.

— Est-ce à dire que la filiation gaulliste vous semble plus présente au parti radical, voire au C.D.S., qu'au sein du R.P.R. ?

— Je ne vois pas ce que le R.P.R. a de particulièrement, ou, si vous permettez cette expression, de « monopolistiquement » gaulliste... si ce n'est les personnalités qui le composent, dont beaucoup ont appartenu à des mouvements inspirés par le général de Gaulle.

Propos recueillis par
LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 12.)

MALAVAL A L'ARC

Poussière d'étoiles

Commençons pour une fois par la biographie, celle du catalogue. Elle tient en deux phrases, quelques mots sur une page : en haut à gauche, né le 29 juillet 1937 à Nice ; en bas à droite : a choisi de mourir *le* 8 ou 9 août 1980 ; entre, de droite à gauche en oblique, une cascade de photos d'identité : six photos, une présence, cheveux longs, cheveux courts, mi-longs, un peu fous, avec chapeau, avec mèche, sans, et le même regard direct à tous les âges de la vie montrés ici, ceux de sa carrière artistique, depuis la fin des années 50. Image de dandy ? Celle qui circule habituellement sur Malaval, image de noctambule, de réveils *lourds ? On n'apprend rien sur le* drame. La mort, même choisie, c'est tout de même un drame.

Et la peinture ? L'exposition, qui occupe presque tout l'étage de l'ARC, peut se prendre indifféremment par le début ou par la fin. La chronologie n'est pas fondamentale. L'idée : surtout pas de « nécro », pas d'hommage posthume. Même si c'en est un, l'exposition avait été décidée avant la mort de l'artiste, *avec lui, au moment de son exposition-spectacle* à la Maison des arts de Créteil, où Malaval a peint en public la plupart de ses dernières toiles, éclatantes, somptueuses, dans leur *make-up* de paillettes rutilantes.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 30.)

Le Monde

DE HEGEL A LUKACS

Cette année 1981 est celle du cent cinquantenaire de la mort de Hegel, l'un des philosophes dont l'enseignement a le plus pesé sur la formation des grandes idéologies de l'époque contemporaine. Gabriel Matzneff rappelle que, dès 1840, toute la jeunesse russe était acquise à un homme en qui Schopenhauer, pour sa part, n'avait jamais voulu voir qu'un charlatan. Pierre-Jean Labarrière, s'appuyant sur divers ouvrages récemment parus, montre que l'auteur de la « Phénoménologie de l'Esprit » entendait d'abord « penser concrètement ». A travers des œuvres qui viennent seulement d'être traduites en français, de Hamann, contemporain de Hegel, et du marxiste hongrois Lukàcs, C. Delacampagne nous le montre lancé à l'assaut de l'irrationnel. Quant à Mikel Dufrenne, analysant un essai de N. Tertulian sur Lukàcs, il se demande si celui-ci n'était pas en fin de compte plus hégélien que marxiste.

Penser concrètement

par PIERRE-JEAN LABARRIÈRE (*)

LE monde universitaire français ne s'est, que lentement, ouvert aux ressources que nous offre la pensée hégélienne. Pourtant, voici la seconde fois — la première ce fut il y a un peu plus de dix ans — que les programmes de l'agrégation de philosophie proposent l'ensemble de cette œuvre de méditation des candidats. Occasion de souligner un tournant bénéfique : l'attention prioritaire que nous portons désormais à l'œuvre de Hegel la plus difficile, mais aussi la plus riche en promesses d'avenir, la *Science de la logique.*

Deux ouvrages fondamentaux (1) ont été, récemment, publiés autour desquels je ferai graviter quelques autres. Je ne pense pas qu'ils nous obligent à renier cinquante années d'hégélianisme français, marquées par une appropriation remarquable de la *Phénoménologie de l'Esprit*, « porche » quasi obligé ouvrant sur ce que Hegel appelle « la Science », et donc d'abord précisément, sur la logique. Ne saurait vraiment comprendre la *Phénoménologie* que celui qui découvre là les structures logiques qui y sont à l'œuvre : car ce qui la mène, Hegel nous en avertit, c'est justement *« la logique derrière la conscience ».*

La « petite logique » et la « grande »

Regardons d'abord du côté des textes. Naguère, Bernard Bourgeois nous a gratifiés d'une excellente traduction de ce que l'on appelle communément la « petite logique » (2). La « grande logique » sera bientôt totalement accessible, dans une traduction française dont les premiers volumes ont été bien accueillis (3).

Et maintenant une aide originale pour surmonter les difficultés de la lecture. Le livre d'André Lécrivain et de six de ses amis — ses anciens élèves de l'E.N.S. de Saint-Cloud — est le premier d'une trilogie, commentaire des trois livres de la *Science de la logique*. Voici « L'Etre », d'abord, dans sa version de 1812. Ni ampliation du texte ni simple résumé, cette lecture se distingue par un double souci : une référence constante à la « lettre » de Hegel, et l'acte interprétatif qui en fait jaillir l'« esprit ». Je ne saurais mieux dire l'apport de cet ouvrage, qu'il *faut* avoir en référence perpétuelle lorsqu'on lit page à page le texte de Hegel, qu'en évoquant ce que ses auteurs appellent la « processualité » de la pensée, autrement dit l'acte médiateur qui rapporte les uns aux autres les divers moments du « procès de raison » que nous avons tendance à figer.

Nous retrouvons, ici, l'ouvrage capital de Gwendoline Jarczyk évoqué plus haut. Si jamais la Logique de Hegel a pu être soupçonnée d'être au principe d'un dogmatisme clos, cette étude suffirait à démontrer le contraire. Laissons à André Lécrivain et à ses amis l'honneur d'avoir inventé le beau terme de « processualité » : Gwendoline Jarczyk, pour sa part, lui avait, si je puis dire, donné par avance son contenu : *l'idée de totalité,* que l'on ne saurait en régime hégélien opposer à l'infini de la liberté, *est ce qui met le plus sûrement en échec toute tentation de totalitarisme,* — qu'il s'agisse de culture, de politique ou de religion.

A une « totalité-*somme* », principe de toutes les adjonctions réductrices, Gwendoline Jarczyk préfère la souple réalité d'une « totalité-mouvement » qui mise sur les potentialités relationnelles de l'être et des êtres. Le point délicat concerne, évidemment, le statut de l'altérité. Une étude minutieuse du mouvement essentiel de la « réflexion » met fort bien en lumière ce qui constitue le paradoxe de l'hégélianisme et peut justifier, face à lui, une séduction durable : l'effort consenti là pour conjurer, dans son principe, l'opposition que nous instituons communément entre l'intérieur et l'extérieur, le contenu et ses formes, la pensée et le réel, la liberté et ses conditions, la quête de l'unité et l'honneur par là rendu à toutes les différences.

Marx voulait remettre Hegel sur ses pieds. Cet ouvrage nous montre que Hegel, dont l'héritage fut trop dépecé, était déjà, lui-même, bien accroché au sol. Son idéal d'une pensée concrète nous rappelle que l'intelligence n'est totalité que dans la mesure où elle est libre : toujours « hors » d'elle-même, comme animant les choses. Lénine, après tout, n'était pas loin de ce Hegel-là lorsqu'il demandait que l'on s'attache à l'étude d'une « logique en action »...

(*) Professeur de philosophie au Centre-Sèvres.

(1) Gwendoline Jarczyk, *Système et liberté dans la logique de Hegel.* Aubier-Montaigne, 1980.

Joël Briard, Daniel Buvat, Jean-François Kervegan, Jean-François Kling, André Lacroix, André Lécrivain, Michel Slubicki, *Introduction à la lecture de la Science de la logique,* I. « L'Etre », Aubier-Montaigne, 1981.

(2) C'est-à-dire la « Logique », qui constitue la première partie de *l'Encyclopédie des sciences philosophiques* (dans ses versions de 1917, 1827, 1830). La longue « Présentation », écrite par Bernard Bourgeois en ouverture de ce volume, compte parmi les meilleures études que nous ayons sur l'ensemble de cette pensée (Vrin, 1970).

(3) Hegel, *Science de la logique,* Aubier-Montaigne. « L'Etre » (1972). « La Doctrine de l'essence » (1976). Le troisième livre, consacré à la « Doctrine du concept », est actuellement sous presse.

GEORGES FEDOROVITCH

par GABRIEL MATZNEFF

NOUS sommes en 1840, époque où toute la jeunesse russe était hégélienne. Tourguénieff et Bielinski sont plongés dans une discussion sans fin sur Georges Fédorovitch (c'était ainsi que les hégéliens russes appelaient leur maître berlinois) et Dieu. Les questions se bousculent au portillon. Peut-on prier le Dieu de Hegel ? Un Dieu personnel est-il compatible avec le système hégélien ? Samarine a-t-il raison d'écrire que le destin de l'Eglise est indissolublement lié à celui de Hegel ? Le dogme de la Résurrection est-il enseigné dans la Phénoménologie de l'esprit *? Hegel confesse-t-il que Jésus-Christ est le fils de Dieu ? La conversation dure depuis des heures. Tourguénieff s'agite, et déclare qu'il a faim. Alors Bielinski, indigné :* « Comment ! nous n'avons pas encore résolu la question de l'existence de Dieu, et vous voulez manger ! »

Grâce à Dieu (il ne s'agit pas du Dieu de Hegel), tout le monde ne partage pas alors le naïf enthousiasme des intellectuels moscovites et, en Allemagne, quelques esprits supérieurs résistent à la fascination de Herr von Absolut *(« Monsieur de l'Absolu » est un des surnoms de Hegel). Schopenhauer est de ceux auxquels Georges Fédorovitch coupe l'appétit, et pour d'autres raisons que Bielinski. Pour l'oncle Arthur, Hegel n'est qu'un extraordinaire charlatan, un barbouilleur de bêtises. En 1838, où la gloire de Hegel est à son zénith, Schopenhauer écrit dans son* Essai sur le libre arbitre : « La philosophie a, de nos jours, atteint le dernier degré de l'avilissement dans la personne de la créature ministérielle Hegel. Cet homme jette sur elle le voile du verbiage le plus creux et du galimatias le plus stupide qui ait jamais été entendu, du moins en dehors des maisons de fous. »

« La créature ministérielle », *voilà une jolie formule, qui, par-delà Hegel, peut être appliquée à tous les philosophes qui n'ont pas le courage de demeurer des hommes seuls, mais rêvent d'une grande carrière et pactisent pour cela avec le pouvoir ou avec la mode. Si nous considérons le dix-neuvième siècle, nous observons que les seuls penseurs qui nous touchent encore furent des hommes isolés, qui ont fait une œuvre totalement libre, sans se soucier de la manière dont elle était accueillie par leurs contemporains : Schopenhauer, Kierkegaard, Nietzsche. Hier comme aujourd'hui, les maîtres sont des irréguliers et des clandestins.*

A l'assaut de l'irrationnel

par CHRISTIAN DELACAMPAGNE

AVEC les *Ecrits de Hamann* (1), parus en 1828, les éditions Aubier viennent de nous rendre accessible un texte dont n'existait, en France, qu'une traduction partielle, due à Pierre Klossowski, et d'ailleurs épuisée. L'intérêt de ce texte singulier est loin d'être marginal : si Hegel a éprouvé le besoin de rédiger cet article, primitivement destiné à paraître dans une revue sous la forme d'une recension critique de l'œuvre de Hamann, n'est-ce pas parce que ce dernier représentait pour lui un interlocuteur important — voire un adversaire privilégié ?

Ennemi résolu de « l'esprit des Lumières », Johann Georg Hamann (1730-1788), le « Mage du Nord », incarne, par certains côtés, ce que Hegel a toujours combattu : le mysticisme religieux, le subjectivisme de l'expérience vécue, le refus des médiations et la croyance dans la singularité de l'individu opposée à l'universalité de la culture. Par tous ces traits, Hamann était peut-être destiné à susciter l'enthousiasme de Kierkegaard ; il ne pouvait faire naître chez Hegel que le désir de le réfuter. Tant il est vrai que Hegel, est demeuré, tout au long de sa vie, un défenseur passionné du rationalisme des Lumières : on serait tenté de dire, cent cinquante ans après sa mort, que c'est cette tendance qui assure l'unité de son œuvre et en *explique* l'*incroyable* succès auprès d'un Feuerbach ou d'un Marx.

Lukacs ne s'y est pas trompé. Marxiste qui se voulait orthodoxe, il a toujours été un lecteur attentif de Hegel, à une époque où en France même l'auteur de la *Science de la logique* demeurait pratiquement inconnu. A cet égard, la publication en français de son livre sur *le Jeune Hegel* (2), paru pour la première fois en R.D.A. en 1948, constitue un événement tout à fait exceptionnel.

Epoque de jeunesse, donc, mais qu'il faut immédiatement subdiviser en périodes plus brèves, dont l'enchaînement est loin de révéler un progrès linéaire : périodes de Tübingen (1788-1793), Berne (1793-1796), Francfort (1797-1800) et Iéna (à partir de 1801). D'abord réceptive à l'égard d'influences très variées (Kant, Jacobi Fichte, Shelling) dont ses premiers écrits portent les traces enchevêtrées, la pensée de Hegel ne tarde pas à acquérir son individualité propre. Pourtant, entre les thèmes qui la caractérisent, des relations profondes ne sont pas encore développées, et la cohérence du système ne se révélera pleinement qu'à partir de 1807. Ces années de formation n'en ont pas moins une importance décisive : c'est alors que se mettent en place les grands axes autour desquels va évoluer la réflexion ultérieure de Hegel — et, par voie de conséquence, celle de Marx.

Le premier de ces axes, celui qui aura le plus d'avenir, c'est la valorisation du travail : médiation obligée entre le désir et sa satisfaction, le travail n'est-il pas ce par quoi l'homme échappe à l'animalité pour accéder à l'ordre universel de la culture ? N'est-ce pas le moteur de tout développement, y compris spirituel ? Un texte comme *le Système de la vie éthique* (3) fait éclater, de ce point de vue, l'originalité du jeune Hegel : la haute idée qu'il se fait du travail est évidemment plus proche des théoriciens anglais de l'économie politique (Adam Smith) que des autres idéalistes allemands.

Le second trait par lequel Hegel s'oppose à ces derniers est son refus de fonder la morale sur un individualisme abstrait. Le sujet individuel ne peut, selon lui, servir de pierre de touche à l'éthique, pas plus qu'on ne peut séparer impunément l'universel et l'empirique, la loi abstraite et l'homme concret. Deux textes importants — *Foi et Savoir* (4), *Des différentes manières de traiter scientifiquement du droit naturel* (5) — sont particulièrement consacrés à ces problèmes : mais il faudra attendre *la Phénoménologie de l'esprit* pour voir Hegel formuler les règles de la méthode dialectique qui permettra de dépasser ces oppositions en révélant leur caractère illusoire.

Le développement de la philosophie hégélienne durant ces années donne fortement le sentiment d'une lutte permanente contre l'irrationalisme ambiant, si caractéristique du mouvement romantique qui traverse l'Allemagne d'alors. Et même si Lukacs, comme on l'a dit, force le trait pour les besoins de la cause, il n'en demeure pas moins que c'est dans cet anti-irrationnalisme que s'enracine l'intérêt de Karl Marx pour Hegel.

Lukacs était-il si mauvais juge ? On pourrait s'amuser à montrer qu'il fut surtout au fond, comme l'a dit Althusser — un « hégélien honteux ». C'est en tout cas l'influence de Hegel que révèle sa *Philosophie de l'art,* rédigée en 1912-1914, publiée en 1974 (après sa mort) et dont les éditions Klincksieck nous proposent également ce mois-ci la première traduction française (6). Qu'il s'agisse de décrire « phénoménologiquement » le comportement du créateur et celui de l'amateur d'art, ou bien de mettre en évidence la dialectique entre l'esprit de l'artiste et l'histoire qui le conditionne, Lukacs se montre ici incontestablement plus proche de l'esthétique hégélienne que du « réalisme socialiste » dont, quelques années plus tard, il devait se faire le théoricien.

(1) Hegel, *les Ecrits de Hamann,* Aubier, 1981.

(2) Georg Lukacs, *le Jeune Hegel,* Gallimard, 2 tomes, 1981.

(3) Payot, 1976.

(4) Vrin, 1952.

(5) Vrin, 1972.

(6) Georg Lukacs, *Philosophie de l'art,* Klincksieck, 1981.

Une esthétique engagée

par MICHEL DUFRENNE (*)

LE livre du philosophe roumain Nicolas Tertulian sur Georges Lukacs [qu'annonçait un entretien publié dans *le Monde* du 31 août 1980] vient de paraître. Ce livre remarquable est centré sur « les étapes de la pensée esthétique » de Lukacs, et doit être relayé par un second volume qui mettra l'accent sur les œuvres proprement philosophiques du penseur hongrois, et singulièrement sur son dernier livre : l'*Ontologie de l'être social.* Mais, déjà le premier volume, loin d'isoler artificiellement l'esthétique de Lukacs, la situe au cœur de la philosophie.

Les publications de Lukacs s'échelonnent de 1911 à 1966. La première question que pose une philosophie dont l'expression se poursuivit sur tant d'années est celle de son unité. Cette question peut engager sur deux voies : ou bien, comme le suggérait Bergson, chercher la formule singulière dans laquelle se condenserait une intuition qui n'a jamais trouvé son expression ultime, ou bien suivre laborieusement le devenir tourmenté de l'œuvre pour déceler à travers sa discontinuité une certaine continuité secrète. C'est ce second parti que choisit Nicolas Tertulian. Un parti d'autant plus difficile que chez Lukacs la discontinuité semble l'emporter.

Et cela pour trois raisons. Dont la première est commune à toute réflexion : la pensée peut faire la preuve de sa liberté en se métamorphosant jusqu'à renier ses options initiales. La deuxième est propre à la situation intellectuelle de Lukacs : il fait son apprentissage dans un milieu philosophique très riche et bigarré ; Nicolas Tertulian, qui est aussi admirablement informé de ce contexte que des textes (même inédits) du philosophe, montre la multiplicité des sources où il puise : néo-kantisme, Simmel, Hegel, philosophie de la vie, phénoménologie, Marx enfin... Il faudra du temps à Lukacs pour frayer sa propre voie dans cette jungle. La troisième raison, la plus décisive, tient à la situation politique à laquelle Lukacs est confronté, et qu'il assume. Car, dès ses premières œuvres, il refuse d'être la belle âme indifférente à la réalité rugueuse et au malheur des hommes.

Face au premier conflit mondial, il réagit comme Adorno devant Auschwitz : impossible, désormais, de philosopher comme on philosophait avant... Il adhère au parti communiste en 1918, il est deux fois ministre, en 1919 dans le gouvernement de Bela Kun, en 1951 dans le gouvernement d'Imre Nagy ; ce qui lui vaudra d'être déporté et radié du parti, auquel il reviendra pourtant en 1967 ; et l'on sait que, dans l'intervalle, il a été très officiellement stalinien, puis, plus officieusement, antistalinien.

Reste que ce militant s'est voulu philosophe.

Tertulian, avec beaucoup de patience et de finesse, s'emploie à déceler l'unité substantielle d'une œuvre polymorphe. Il montre, en particulier, que la grande *Esthétique* des dernières années retrouve certains thèmes de la toute première esthétique dite de Heidelberg. En quoi il fait écho à un entretien que Sartre accordait, peu de temps avant sa mort, à Léo Fretz, et où il reconnaissait que la *Critique de la raison dialectique* est plus proche de sa première œuvre, la *Transcendance de l'Ego* que de *l'Etre et le Néant.* Que d'une pensée la fin soit toute au commencement, comme dirait un hégélien orthodoxe, c'est sans doute trop dire ; mais que l'on éclaire l'une par l'autre, c'est une démarche légitime et féconde.

Cette démarche, que Nicolas Tertulian opère pour nous introduire à Lukacs, a précisément le patronage de Lukacs : il y recourt pour comprendre les plus hautes activités de l'homme, et singulièrement l'art. Méthode génético-ontologique, dit N. Tertulian : il s'agit de saisir l'être — la structure — de l'objet esthétique en décrivant la genèse de la pratique qui la produit. Conjuguer ainsi structure et genèse, cela signifie affirmer contre Hegel la spécificité et l'autonomie de l'art, mais aussi, et cette fois avec Hegel, historiciser les catégories esthétiques (et, par exemple, le drame, l'épopée, le roman).

La pensée de Lukacs ne cessera d'affirmer ce que Nicolas Tertulian nomme à bon droit un paradoxe : l'art vaut en lui-même et pour lui-même, et pourtant il a une histoire, et c'est dans l'histoire qu'il faut élucider son avènement et son devenir. Cette enquête conduit Lukacs, à partir d'un immédiat vécu et, quinze ans avant le premier Heidegger, à entreprendre une phénoménologie de l'*Erlebnis*, c'est-à-dire du quotidien. Il reste par là dans la foulée de Kant : le problème numéro un sera toujours pour lui le problème des rapports du sujet et de l'objet. Mais ce que, au-delà de Kant, il retiendra de Hegel et de Marx, c'est que le sujet ne bénéficie pas d'emblée d'un statut transcendantal qui le sépare du monde : il est au monde, il y a une histoire, et, comme dit très bien Nicolas Tertulian, *« la profondeur de la subjectivité est à la mesure de son enracinement dans l'objectivité ».*

Cette relation se répercute dans l'art. L'œuvre éveille en nous le sentiment d'une totalité intensive, elle institue ce « monde », et ce monde singulier fait au moins allusion à l'objectivité du monde en soi : ainsi l'art est *mimesis.* Mais c'est toujours selon la perspective d'un sujet que le monde y est évoqué, et cette évocation permet à la subjectivité de s'affirmer et de *« se contempler ».* Ainsi Lukacs affirme-t-il à la fois, comme dit Nicolas Tertulian, *« le caractère de mimesis et la vocation anthropomorphisante de l'art ».*

Cette thèse qui est bien sienne, et qui l'est dès le début de son itinéraire, on conçoit que Lukacs ait pu la durcir et la simplifier dans certaines œuvres qu'il faut bien dire de commande, lorsqu'il se vouait à servir une cause. Mais faut-il mettre l'accent sur ces avatars de sa doctrine ? Il est plus généreux, et plus enrichissant, de chercher le sens profond de cette esthétique pour faire apparaître sa force et son originalité. Sachons gré à Nicolas Tertulian d'avoir pris ce parti.

(*) ★ Nicolas Tertulian, *Georges Lukacs. Etapes de sa pensée esthétique.* Editions Le Sycomore, 295 pages.

L'ÉPREUVE DE FORCE EN POLOGNE

Le succès de la grève d'avertissement pèsera sur les débats du comité central

(Suite de la première page.)

L'Eglise y attache une grande importance en raison de la primauté temporelle qu'elle entend conserver en milieu rural. Le problème a été *au centre des entretiens* de jeudi après-midi entre le cardinal Wyszynski et le premier ministre.

Rien n'a filtré de cette rencontre, la première qu'aient eue les deux hommes, mais le communiqué commun, diffusé par la télévision, fait référence, aussi explicitement que possible, à cette revendication, en parlant du rétablissement de l'équilibre qui permettrait « *d'aller au-devant des demandes des propriétaires agricoles privés* ». Des contacts officieux d'un niveau moins élevé avaient déjà eu lieu ces jours derniers au même effet entre l'Eglise et le pouvoir (*le Monde* du 26 mars). Le communiqué déclare, en outre, qu'une « *analyse pleine et objective des événements de Bydgoszcz est la question la plus urgente* » dans les « *tensions et conflits* » actuels, dont les deux parties ont « *la conviction qu'ils pourront être résolus par une voie pacifique* ».

Jeudi, c'est là le second indice, beaucoup plus frêle encore, le président du conseil régional de Bydgoszcz, M. Berger, a donné sa démission « *pour des raisons de santé et à cause de fautes de procédure* » qu'il a reconnu avoir commises, le 19 mars, en suspendant abruptement la séance du conseil à laquelle les syndicalistes étaient venus prendre la parole. C'est à la suite de cette suspension que la milice était intervenue pour expulser les représentants de Solidarité et que trois d'entre eux, dont le président du syndicat de la Voïvodie, avaient été passés à tabac assez violemment et délibérément. M. Berger a été remplacé dans ses fonctions par le commandant en chef adjoint de la région militaire de Poméranie et commandant de la garnison de Bydgoszcz, le général Franciszek Kaminski.

Des motions « par sacs entiers »

La démission de M. Berger pourrait être suivie, ce vendredi, de la publication d'une résolution du *conseil régional de Bydgoszcz*, demandant la mutation des deux vice-voïvodes (vice-préfets). Cette résolution pourrait permettre au gouvernement de satisfaire, en sauvant les apparences, l'une des dix revendications des syndicalistes de Bydgoszcz, dont Solidarité réclame la réalisation. Le général Jaruzelski a, enfin, jugé insuffisant jeudi, car il n'étudiait pas les circonstances dans lesquelles ont été matraqués les trois syndicalistes, le rapport sur ces événements, qui lui avait été présenté par le ministre de la justice, M. Bafia.

Ce rapport, dont les dirigeants de Solidarité croient savoir qu'il serait « *relativement honnête* » dans sa description de la première partie des faits, devrait être publié dans sa forme définitive samedi, c'est-à-dire à la veille de la réunion du comité central.

Les résultats de ce plénum, dont dépend pour la plus large part l'issue de la crise, paraissent toujours aussi incertains. Les pressions de la base du parti en faveur d'une solution de compromis, et donc de M. Kania et du général Jaruzelski, se sont intensifiées au point que les motions arrivent maintenant « *par sacs entiers* » à la direction. Mais il n'est nullement certain que cette mobilisation et la menace d'éclatement qu'elle comporte, au cas où une ligne dure l'emporterait dimanche soient suffisantes pour dégager une majorité en faveur du compromis au sein d'un comité central très conservateur Il se pourrait même que cette émergence des simples militants, tellement contraire à la pratique du socialisme réel, ne suscite, à l'inverse, une crispation.

M. Kania, qui a reçu jeudi plusieurs représentants des milieux intellectuels, dont MM. Andrzej Wajda et Krzysztof Penderecki, venus plaider la « pondération », a tenu à se rendre en personne à une réunion des rédacteurs en chef de la presse polonaise, présidée par M. Olszowski, secrétaire à la propagande et animateur du courant « dur » du bureau politique. L'agence officielle PAP n'a rien rapporté des propos qu'a pu tenir à cette occasion M. Olszowski et s'est contentée de citer le premier secrétaire. Selon l'agence, M. Kania a demandé aux rédacteurs en chef de mettre en relief « *la continuité de la ligne du parti qui, depuis le début de la crise, s'est prononcé pour des solutions politiques et en faveur de la création d'un front commun réunissant ceux qui misent sur la pondération, le dialogue et l'entente* ».

La direction de l'Association des journalistes, que préside M. Bratkowski, a, de son côté, appelé ses membres à rendre compte « *honnêtement* » du déroulement de la grève d'avertissement et mis en garde les rédacteurs en chef des journaux et des autres moyens d'information contre toute « *manipulation de l'information* », en leur demandant de veiller à ce que les « *deux parties* » aient la possibilité de s'exprimer publiquement.

La mise au point de M. Walesa

Un pas tout à fait inhabituel a été fait en ce sens jeudi soir, avec la diffusion par la radio et la télévision de la déclaration que M. Walesa avait faite en réponse à M. Rakowski, au cours des pourparlers interrompus ce mercredi avec le gouvernement (*le Monde* du 26 mars). Comment peut-on parler de renouveau, avait demandé M. Walesa avant de poursuivre : « *Nous avons connu tant de fois, en 1956, en 1970 et en 1976, une situation pareille. En 1980, la même chose serait arrivée si nous vous avions écoutés, vous et votre renouveau. Nous ne pouvons pas permettre que ceux qui, tant de fois, ont trompé la confiance de la classe ouvrière, restent en place. Nous ne pouvons pas permettre que la police nous batte et que ce soit là le renouveau. Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu; mais il est difficile d'être d'accord avec ce que vous venez de dire. Ce que vous proposez et certains autres aussi, c'est le retour à ce qui était avant 1970 (...). Notre entêtement n'est peut-être pas justifié sur chaque point, peut-être est-il trop grand. Mais il s'agit de ne pas retourner à ce à quoi on est retourné tellement de fois (...) Bydgoszcz, c'est le signe que tout recommence de nouveau.* »

« *Nous n'attaquons ni la milice ni l'appareil du pouvoir*, a-t-il ajouté, *mais le fait que nous ayons pris tellement de coups dans notre vie de la part de certaines personnes de cet appareil. (...) Nous ne menacerons ni le gouvernement, ni le parti, ni le socialisme, ni les alliances signées. Nous ne nous prononcerons jamais pour cette voie. Nous ne voudrons jamais devenir un parti politique ou éliminer le parti. Mais, en même temps, nous ne reculerons pas. Nous allons attendre que nos demandes soient satisfaites. (...) Nous n'avons pas d'autre choix.* »

« *Notre position*, avait conclu le dirigeant de Solidarité, *n'est pas antisocialiste, mais nous considérons que ce n'est pas là la légalité et craignons que des incidents similaires ne se reproduisent.* »

BERNARD GUETTA.

L'évolution de la crise

1980

FEVRIER. — Première grève dans un atelier des chantiers navals Lénine pour protester contre la mutation de Mme Anna Walentynowicz, militante de « syndicats libres ».

11-15 FEVRIER. — Le huitième congrès du parti se solde par le départ de M. Piotr Jaroszewicz, remplacé comme premier ministre par M. Babiuch. Plusieurs personnalités quittent le bureau politique, dont M. Stefan Olszowski.

1er ET 2 JUILLET. — Des grèves éclatent à Ursus (banlieue de Varsovie) et à Tczew (région de Gdansk) en raison de la forte augmentation des prix de la viande vendue directement aux ouvriers sur les lieux de travail.

14 AOUT. — Dix mille ouvriers des chantiers Lénine de Gdansk cessent le travail pour protester contre le licenciement de Mme Anna Walentynowicz.

24 AOUT. — Le *premier ministre*, M. Babiuch, est remplacé par M. Josef Pinkowski. Le plénum du comité central du parti décide notamment le retour au bureau politique de M. Stefan Olszowski.

30 AOUT. — Signature des accords *de Gdansk*.

5 SEPTEMBRE. — M. Gierek, premier secrétaire du parti, hospitalisé à la suite d'une crise cardiaque, donne sa démission. Il est remplacé par M. Kania.

4-6 OCTOBRE. — M. Kania promet au cours d'un plénum du comité central « la pleine réalisation » des accords de Gdansk.

30 OCTOBRE. — Premier voyage à Moscou de MM. Kania et Pinkowski ; Moscou semble leur faire confiance pour la nécessaire « reprise en mains ».

10 NOVEMBRE. — Le syndicat indépendant Solidarité acquiert une existence légale après son enregistrement par la Cour suprême.

1er-2 DECEMBRE. — Au plénum du C.C., M. Kania évoque « les tâches du parti dans la lutte pour le caractère socialiste du renouveau ». Il annonce que le congrès extraordinaire du parti aura lieu fin mars - début avril. Le général Moczar (ministre de l'intérieur lors des purges de 1968) entre au bureau politique, de même que MM. Grabski, Ney et Fiszbach.

5 DECEMBRE. — Les représentants du pacte de Varsovie, réunis à Moscou font confiance aux communistes polonais « pour surmonter les difficultés » et assurer « le développement ultérieur du pays dans la voie socialiste ».

1981

9 FEVRIER. — Un plénum du comité central décide, après la menace de grève générale sur *l'affaire des « samedis libres »*, de placer à la tête du gouvernement le général Jaruzelski, ministre de la défense et membre du bureau politique. Celui-ci crée une commission chargée des relations avec les syndicats, présidée par le rédacteur en chef de la revue « Polityka », M. Rakowski, un libéral. Le général Jaruzelski demande quatre-vingt-dix jours de trêve aux syndicats. Il rencontre M. Walesa.

5 MARS. — A l'issue du vingt-sixième congrès du parti soviétique, les dirigeants, dont MM. Kania et Jaruzelski, sont reçus à Moscou par M. Brejnev : les Polonais sont mis en demeure de « renverser le cours des événements en Pologne ». Le durcissement des autorités polonaises, de retour de Moscou, est évident : des conseillers du syndicat, MM. Kuron et Michnik, membres du KOR (comité d'autodéfense sociale), sont inculpés d'appartenance à une « organisation à buts délictueux ».

16 MARS. — Des manœuvres du pacte de Varsovie commencent en Pologne et dans les pays limitrophes (U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est).

19 MARS. — Les violences policières contre des syndicalistes à l'intérieur de la préfecture de Bydgoszcz entraînent l'appel à une grève d'avertissement de vingt-quatre heures pour le vendredi 27 mars et à la grève générale pour le mardi 31 mars. Le comité central est convoqué pour le 29 mars. Les tenants du renouveau, MM. Kania, Jaruzelski et Barcikowski, y affronteront les « durs », menés par M. Olzowski. Le général Moczar, qui appuie M. Kania, est hospitalisé depuis quelque temps à la suite d'une crise cardiaque. Les manœuvres du pacte de Varsovie continuent.

MOSCOU : prudence dans les commentaires

De notre correspondant

Moscou. — Les moyens d'information soviétiques ont rompu le silence qu'ils observaient depuis quelques jours sur la Pologne. Au cours des informations télévisées du jeudi 26 mars, une dépêche de Tass, datée de Varsovie, a été lue, résumant les positions des parties en présence, vues de Moscou. (La même dépêche est reproduite ce vendredi par la *Pravda*.)

Après avoir annoncé la convocation du plénum du comité central du POUP pour dimanche, Tass écrit : « *La situation est extrêmement tendue en Pologne. La centrale syndicale Solidarité, malgré l'appel du gouvernement demandant de garantir quatre-vingt-dix jours calmes, sans grève, se prépare activement à organiser une grève générale dans le pays.*

» *Les chefs de l'organisation antisocialiste KOR, qui donnent le ton à la centrale, essaient d'utiliser les actions légitimes du gouvernement à Bydgoszcz, visant à faire évacuer le bâtiment du Conseil populaire de la voïvodie occupé par les membres de Solidarité pour une campagne de provocations contre les organes de l'Etat et du parti.*

» *Le pays est littéralement submergé par des tracts provocateurs contenant des menaces ouvertes à l'adresse des communistes. Ces tracts appellent à des actions énergiques contre les membres du POUP et contre les travailleurs qui veulent le rétablissement de l'ordre public.* »

La dépêche cite largement les déclarations du vice-premier ministre polonais Rakovski dénonçant le caractère d'ultimatum des revendications de Solidarité, les actions dirigées contre la milice et les services de sécurité, toutes manifestations qui, selon M. Rakovski, « *affaiblissent la position de la Pologne en Europe et dans le monde* ».

Se référant ensuite à l'agence polonaise PAP, Tass relève que « *l'on prend des mesures en vue de garantir l'ordre public, étant donné l'accroissement de la tension en Pologne* », et cite en conclusion une déclaration des anciens combattants polonais selon lesquels le programme du président du conseil des ministres constitue « *la seule base raisonnable de négociation et d'action* ».

Ce texte de l'agence soviétique rompt un silence que de nombreux observateurs à Moscou commençaient à trouver inquiétant, mais il n'en dit pas très long sur l'analyse que les dirigeants du Kremlin font de l'évolution de la situation polonaise. Il appelle cependant quelques remarques qui tendraient à indiquer que le Kremlin n'a pas encore abandonné complètement sa position d'attente, au moins jusqu'au plénum de dimanche.

Tout d'abord, les Soviétiques font retomber la responsabilité de la tension sur Solidarité et considèrent comme « *légitime* » l'intervention de la milice à Bydgoszcz en y impliquant, au passage, le gouvernement. Mais ils se gardent de mettre brutalement en cause le syndicat indépendant, puisqu'ils imputent les « *provocations* » aux dirigeants du KOR. Si ceux-ci « *donnent le ton dans Solidarité* », ils ne sont pas confondus avec les dirigeants du syndicat. La semaine dernière, dans son compte rendu des événements de Bydgoszcz (*le Monde* du 24 mars), Tass avait mis en cause M. Lech Walesa. Mais cette première version de la dépêche, qui accusait le leader de Solidarité d'avoir tenu des « *propos provocateurs* » avait été retirée de la circulation après quelques heures.

Cette fausse manœuvre semble *indiquer que les responsables ont* décidé de ne pas s'attaquer de front pour l'instant à M. Walesa. *A contrario*, les premières attaques contre lui signifieront sans doute que l'hallali contre le syndicat indépendant a sonné.

D'autre part, la dépêche de l'agence Tass ne cache pas que l'essentiel est en jeu, puisque les communistes et les « bons » travailleurs sont maintenant visés par les actions des forces antisocialistes, au même titre que la milice, les services de sécurité, les organes de l'Etat et du parti. Ce sont donc bien les fondements du régime socialiste qui sont touchés, ce qui appelle les mesures de rétablissement de l'ordre auxquelles fait allusion l'agence PAP, sans plus de précision.

Toutefois, les Soviétiques semblent encore conserver un reliquat de confiance dans le gouvernement du général Jaruzelski. Tass rappelle la trêve de trois mois qu'il a proposée dès son entrée en fonctions et surtout l'agence croit bon de citer la déclaration des anciens combattants, représentants typiques des « forces saines » selon Moscou, et qui considèrent que « *le programme du président du conseil constitue la seule base raisonnable* » : une appréciation que Tass paraît partager.

On ne manquera pas de relever l'absence totale de référence à la direction du parti polonais et à M. Kania. Toutefois, ni cette lacune ni la mention du premier ministre ne permettent de faire de pronostic quant aux changements que le Kremlin peut souhaiter à l'occasion du prochain plénum du comité central polonais.

DANIEL VERNET.

WASHINGTON : une mise en garde contre le recours à la force

De notre correspondant

Washington. — Depuis le début de l'année, le gouvernement américain avait évité de trop élever la voix au sujet de la Pologne. Il prenait même soin de démentir l'inquiétude lorsque des nouvelles rassurantes lui étaient fournies par ses services de renseignements. Washington pensait ainsi se faire bien entendre le jour où la situation le nécessiterait vraiment. Ce moment semble venu. *Le communiqué* publié par la Maison Blanche, le jeudi 26 mars, est une mise en garde solennelle contre toute répression du mouvement populaire polonais, et *a fortiori* par les Soviétiques.

Les Etats-Unis, est-il dit dans ce texte, constatent « *avec une inquiétude croissante* » que les autorités polonaises « *peuvent être en train de se préparer à faire usage de la force* » pour régler leur différend avec les syndicats. « *De la même manière*, affirme la Maison Blanche, *nous craignons que l'Union soviétique puisse envisager d'entreprendre une action répressive en Pologne.* » Suit alors la mise en garde proprement dite : « *Toute intervention extérieure en Pologne ou toute mesure visant à réprimer le peuple polonais provoquerait nécessairement la profonde inquiétude de tous ceux qui sont intéressés à un développement pacifique en Pologne et pourrait avoir une grave conséquence sur l'ensemble des relations Est-Ouest.* »

M. Carter l'avait déjà dit en décembre dernier à la fin de son mandat. La menace a maintenant plus de poids car le « linkage » (le « lien » entre toutes les affaires où Washington et Moscou sont confrontés) est un principe solidement ancré dans l'esprit de M. Reagan. Si les Soviétiques interviennent en Pologne, ils peuvent être « punis » d'une manière ou d'une autre à tout sujet et en n'importe quel point du globe, sans parler des sanctions économiques immédiates que les alliés occidentaux ne manqueraient pas de prendre.

Les Etats-Unis réaffirment qu'ils sont prêts à aider la Pologne à surmonter ses difficultés économiques. « *C'est dans cet esprit que nous recevrons la semaine prochaine à Washington le vice-premier ministre polonais M. Jagielski* », précise la Maison Blanche. « *L'aide américaine se poursuivra aussi longtemps que le peuple polonais et les autorités continueront à chercher la solution de leurs problèmes dans un processus pacifique de négociations* ». Autrement dit, l'usage de la force entraînerait la suppression immédiate de cette aide.

R. S.

« LA FRANCE TIRERAIT SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE LES CONCLUSIONS D'UNE INTERVENTION SOVIÉTIQUE » indique M. François-Poncet

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, a indiqué jeudi 26 mars, qu'il existait entre les Occidentaux un accord sur les mesures à prendre en cas d'intervention extérieure en Pologne.

Devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, il a déclaré : « *En ce qui concerne la France, on se tromperait si l'on pensait que, dans une telle hypothèse, ses intérêts économiques l'empêcheraient de tirer les conséquences d'une violation des accords d'Helsinki sur tous les plans.* »

Après avoir estimé que les relations Est-Ouest se sont détériorées, il a rappelé que le gouvernement américain avait exprimé sa disposition à un dialogue avec l'Union soviétique et indiqué que les déclarations de M. Brejnev devant le XXVIe congrès du P.C. soviétique à ce sujet méritaient une étude attentive.

« *La France*, a-t-il dit, *se félicite en particulier du progrès que représente la position de M. Brejnev en ce qui concerne la question de sécurité actuellement en discussion à la réunion de Madrid.* » Le ministre faisait allusion à l'acceptation par l'U.R.S.S. du principe de l'extension à toute l'Europe jusqu'à l'Oural des « *mesures de confiance* » proposées par la France.

Grande-Bretagne

APRÈS LES <RÉVÉLATIONS> DE M. CHAPMAN PINCHER

Mme Thatcher demande une enquête sur le fonctionnement des services secrets

De notre correspondant

Londres. — Dans une déclaration aux Communes, Mme Thatcher a démenti jeudi 26 mars les allégations du journaliste Chapman Pincher concernant la collaboration de feu Sir Roger Hollis, ancien directeur des services de contre-espionnage (MI 5), avec le K.G.B. (*le Monde* du 25 mars). Les deux enquêtes menées sur Sir Roger, d'abord au moment de sa retraite, puis après sa mort, n'ont pas établi qu'il ait jamais été au service des Soviétiques, a dit, entre autres, le premier ministre, tout en admettant que l'innocence de Sir Roger n'avait pas été établie d'une manière décisive.

Ces déclarations ambiguës avaient davantage pour but de rassurer l'opinion sur le fonctionnement des services de sécurité que de défendre la mémoire d'un homme. Le premier ministre en effet a annoncé en même temps un réexamen des méthodes de sélection des agents des services secrets et de leurs activités.

Les résultats de cette nouvelle enquête (la première avait été menée en 1961) confiée à la commission de sécurité, présidée par lord Diplock, seront communiqués ultérieurement aux Communes, ainsi que les éventuels changements que la commission pourrait suggérer.

Mme Thatcher a déclaré que le livre de M. Pincher n'apportait pas de révélations et qu'il contenait, en revanche, des informations « inexactes ou déformées » concernant, notamment, les conclusions de la dernière enquête sur Sir Roger. De son côté, M. Pincher, maintenant ses allégations, estime que Mme Thatcher a été mal informée par ses conseillers et se flatte d'avoir provoqué une nouvelle enquête sur les services de sécurité.

La curiosité du public

Le public, qui n'a pas oublié les révélations faites ces dernières années sur la trahison des anciens agents Kilby, Burgess, McLean et autres Blunt ayant travaillé pour les Soviétiques, est très friand des histoires d'espionnage. Comme par hasard, les « révélations » de M. Pincher coïncident avec la publication de son livre, *Leur métier est de trahir*.

Le *Daily Express*, qui employa jadis M. Pincher et nourrit quelques griefs à son égard, apparemment jaloux du *Daily Mail* qui vient de lui ouvrir ses colonnes et de faire éclater le scandale, écrit : « *Laissez les morts en paix... Le journalisme d'enquête est une chose. Des allégations contre des morts qui ne peuvent répliquer en sont une autre et représentent le visage inacceptable du journalisme britannique.* »

HENRI PIERRE.

AFRIQUE

Algérie

La campagne d'« assainissement » pourrait atteindre des membres de l'ancien Conseil de la révolution

De notre correspondant

Alger. — La campagne d'« *assainissement* » lancée à l'automne dernier et qui s'est traduite, jusqu'à présent, par l'arrestation de plusieurs dizaines de cadres et de fonctionnaires accusés de détournements de fonds, de trafic d'influence ou de corruption pourrait prendre prochainement un tour nouveau et atteindre des personnages situés à un très haut niveau dans la hiérarchie du parti ou de l'Etat. Des noms circulent avec insistance à Alger, parmi lesquels ceux de plusieurs membres de l'ancien Conseil de la révolution, qui avaient disposé de pouvoirs très étendus du temps de Boumediène. Le président Chadli Bendjedid, qui s'est lancé non sans courage dans cette entreprise de moralisation de la vie publique et économique, a affirmé à plusieurs reprises sa volonté d'aller jusqu'au bout des dossiers les plus épineux, conformément aux vœux exprimés par les participants au quatrième congrès du F.L.N., en 1979.

Lors du discours qu'il a prononcé à Batna à la fin du mois dernier, il a longuement évoqué ce sujet. « *En même temps que nous procédons à l'assainissement de la situation financière des entreprises, nous poursuivons*, a-t-il dit, *les éléments qui ont été volontairement à l'origine d'un sabotage de l'économie nationale. (...) Certaines pratiques ont atteint un tel niveau qu'elles pouvaient représenter un danger pour la révolution. Il fallait y remédier. (...) Ce choix n'est pas facile. Il impose aux militants de se dresser face à des compagnons et des amis. (...) Le processus est désormais engagé et rien ne pourra l'arrêter.* »

Les termes de « *compagnons* » et d'« *amis* » visent à l'évidence des membres du groupe dirigeant de la révolution et ne sauraient s'appliquer seulement aux directeurs de sociétés nationales ou d'offices déjà sous les verrous, tels ceux d'Alfor, filiale de la Sonatrach, spécialisée dans les forages, de la Société nationale de commercialisation et applications techniques (SONACAT), du complexe olympique d'Alger, de l'Office national du parc zoologique et de celui du matériel hydraulique (ONAMHYD) ou des fruits et légumes (OFLA). Les responsables ainsi inculpés mettraient en cause d'autres personnalités et notamment des ministres sur ordre desquels ils auraient agi. Ils refusent de jouer les boucs émissaires et la « *remise en ordre* » semble être allée trop loin pour que l'opinion publique puisse se contenter de voir condamner quelques « *lampistes* ».

L'affaire a désormais pris une dimension politique. Sous couvert de traquer les éléments malhonnêtes, affirme-t-on dans certains milieux, le chef de l'Etat réglerait ses comptes et chercherait à éliminer des adversaires ou des gêneurs. Ce sont là, réplique-t-on dans les milieux proches de la présidence, des rumeurs lancées par ceux qui ont des raisons de craindre les rigueurs de la justice. M. Chadli Bendjedid a rejeté quant à lui dans son discours de Batna toute idée de « *vengeance contre un individu ou un groupe d'individus* ». Des instructions précises ont été données pour que les procédures légales soient strictement respectées.

« *Je promets*, a dit le chef de l'Etat, *de veiller à ce que l'innocent ne soit pas l'objet d'une injustice ou d'une atteinte à sa dignité. Mais nous ne serons jamais cléments envers des individus ayant détourné des deniers de l'Etat qu'ils ont déposés à l'extérieur du pays.* »

Une réforme de procédure

Afin de renforcer les garanties accordées aux inculpés, le chef de l'Etat vient de prendre par ordonnance une série de dispositions modifiant certains articles du cod. de procédure pénale. C'est ainsi que les membres du comité central du parti F.L.N. et ceux du gouvernement ne pourront désormais être appelés à témoigner en justice qu'après décision du président de la République lui-même, sur rapport du ministre de la justice. Le témoignage d'un membre du comité central pour les besoins d'une procédure judiciaire ne pourra être reçu qu'au siège de cet organisme et en présence de deux membres de la commission centrale de discipline du F.L.N. Si la comparution n'a pas été autorisée, le témoignage devra être adressé par écrit à la juridiction concernée. Il sera immédiatement communiqué aux parties à la procédure (art. 542).

L'article 573 du code de procédure pénale exige quant à lui dans sa nouvelle version une autorisation écrite du ministre de la justice pour toute inculpation « *d'un membre du comité central du parti ou du gouvernement susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit commis avant ou pendant son mandat ou sa mission gouvernementale, hors, à l'occasion, ou dans l'exercice de ses fonctions* ». L'article 574 précise que les inculpés seront jugés par la Cour suprême, qui statuera toutes chambres réunies, ce qui supprime toute possibilité d'appel.

Ces dispositions, qui devraient être soumises à l'examen du Parlement lors de sa prochaine session, permettront au chef de l'Etat et au ministre de la justice d'exercer un strict contrôle sur le déroulement de ces procédures. Elles témoignent de leur volonté de garder à l'opération d'assainissement un caractère strictement judiciaire et sont de nature à calmer certaines appréhensions.

Cette volonté de rassurer, le chef de l'Etat l'a également clairement manifestée ces derniers temps en réunissant au début du mois au Palais des nations, près d'Alger, tous les cadres gestionnaires du pays, membres du gouvernement, secrétaires généraux des ministères, dirigeants du parti F.L.N. et des organisations de masse et responsables de sociétés nationales.

Le président a réaffirmé à cette occasion « *la confiance de la direction révolutionnaire envers les cadres à tous niveaux* ». L'assainissement, a-t-il rappelé en substance, ne vise pas les erreurs qui ont pu être commises et dont nous sommes tous solidaires. Il menace seulement ceux qui ont trempé dans des malversations. « *Les cadres militants sincères qui constituent l'écrasante majorité*, a-t-il déclaré, *ne souffrent à ce sujet d'aucun complexe.* » Il a lancé un appel au travail, à la discipline, à la coordination des efforts pour réaliser le plan quinquennal et mettre fin aux gaspillages.

DANIEL JUNQUA.

LA CRISE SAHARIENNE

M. Giscard d'Estaing a assuré Nouakchott d'un « soutien sans arrière-pensées »

Un communiqué du ministère sahraoui de l'information, publié jeudi 26 mars, à Alger, annonce que, après deux jours de combats, les forces du Front Polisario ont occupé, la veille, Guelta-Zemmour. Il ajoute : « Les forces marocaines ont pris la fuite en direction de Bou-Craa, abandonnant sur le terrain un matériel de guerre considérable et des centaines de cadavres. Des dizaines d'éléments royalistes ont été fait prisonniers. Le Maroc a confirmé cette attaque et y voit la preuve de la mainmise du Polisario sur le nord de la Mauritanie.

Nouakchott, pour renforcer sa position, a rendu publics, jeudi, les messages de soutien adressés au président Ould Haidalla, après le putsch manqué du 16 mars, notamment par les présidents français et irakien. M. Giscard d'Estaing déclare : « La France est particulièrement attachée à l'indépendance et à la souveraineté de la Mauritanie, qu'elle a soutenue en toutes circonstances et sans arrière-pensées. »

Le 19 mars, le gouvernement américain avait également assuré les dirigeants mauritaniens de son intérêt pour leurs efforts « *tendant à restaurer des institutions démocratiques civiles* » et de son appui à « la souveraineté, l'intégrité et la neutralité » de leur pays. Ces gestes témoignent de la volonté de plusieurs pays occidentaux et arabes de ne pas laisser la Libye, l'Algérie et le Polisario être les principaux interlocuteurs de Nouakchott. Le Sénégal a adopté une position analogue.

D'autre part, l'Alliance pour une Mauritanie démocratique, à laquelle appartenaient les putschistes exécutés, a publié, jeudi, à Rabat, un communiqué annonçant son intention de libérer le pays « de l'invasion étrangère du Polisario, de la Libye, de l'Algérie et de leurs alliés par tous les moyens à sa disposition ».

Le président Diouf aurait conseillé la prudence à Hassan II

De notre correspondant

Marrakech. — Le président sénégalais Abdou Diouf a terminé, jeudi 26 mars à midi, une visite officielle de quatre jours au Maroc dans une atmosphère de grande cordialité. Les événements de Mauritanie l'ont sans doute confirmé dans sa prudence. Ni dans le discours qu'il a prononcé à son arrivée et où il se contentait de réaffirmer que la politique du Sénégal était fondée sur le respect de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ni dans la déclaration qu'il a faite jeudi à l'aéroport de Marrakech, le chef d'Etat sénégalais ne s'est départi de cette attitude. A aucun moment il n'a cité en public la Mauritanie ni évoqué les accusations portées par Nouakchott contre le Maroc. Bien mieux, une conférence de presse annoncée pour jeudi matin a été décommandée à la dernière minute à sa demande.

Visiblement, M. Diouf veut tenter de maintenir de bonnes relations avec la Mauritanie tout en réaffirmant par ce premier voyage officiel réservé au Maroc l'alliance nouée entre le Sénégal et le Maroc par son prédécesseur, le président Senghor. Le roi Hassan II et ses ministres ont exprimé la même volonté et se sont bien gardés, eux aussi, d'évoquer le problème de la Mauritanie en public. Cependant, Rabat et Nouakchott et la situation dans la région ont été les principaux sujets des entretiens en tête à tête entre les deux chefs d'Etat.

En ce qui concerne les dernières attaques du Front Polisario contre Guelta-Zemmour, le Maroc n'entend évidemment pas permettre aux guérilleros chassés de l'Ouarkziz et de la Saguiet El Hamra, de transporter le front vers la province de Dakhla (ex-Rio-de-Oro) en partant cette fois, selon Rabat, non plus du sanctuaire algérien mais de Mauritanie.

Tel a été sans doute l'essentiel de la position que le roi Hassan II a dû exposer au chef de l'Etat sénégalais. On peut supposer que M. Diouf aura de son côté prodigué des conseils de prudence. Une intervention ouverte du Maroc en Mauritanie n'appellerait-elle pas une éventuelle intervention de la Libye ou de l'Algérie ? — R. D.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● MISE EN GARDE DE L'O.U.A. A WASHINGTON. — L'Organisation de l'unité africaine a averti, jeudi 26 mars, le gouvernement américain, que toute intervention, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures de l'Angola, constituerait « *une violation grave* » des chartes de l'O.U.A. et de l'Organisation des Nations unies. A la suite de la demande du gouvernement américain au Congrès de lever l'interdiction de l'aide aux forces rebelles en Angola, (*le Monde* des 22 et 23 mars), l'O.U.A. a précisé que tout soutien à l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) contre un Etat souverain membre de l'O.U.A. aurait des « *conséquences graves* » sur les relations entre les Etats-Unis et les pays africains. — (*A.F.P.*).

Chili

● LES PRINCIPALES MINES DE CUIVRE ne seront pas cédées à des investisseurs privés, chiliens ou étrangers, a déclaré le jeudi 26 mars, devant des dirigeants syndicaux, le général Pinochet. Cette mise au point du chef de l'Etat intervient alors que des rumeurs font état de l'intérêt manifesté par plusieurs groupes internationaux pour les mines. La société américaine Anaconda, notamment, aurait fait savoir qu'elle était intéressée par le rachat de la mine de Chuquicamata, le plus grand gisement de cuivre à ciel ouvert du monde, qu'elle possédait avant sa nationalisation par le gouvernement Allende en 1971. Outre Chuquicamata, l'entreprise d'Etat Codelco exploite les mines d'El Teniente, d'Andina et d'El Salvador, qui étaient également sous contrôle américain avant 1971. Cet ensemble de mines produit environ les deux tiers du million de tonnes de cuivre que le Chili exporte chaque année. Leurs réserves sont estimées à 80 millions de tonnes.

Chine

● LE BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHES (UNDRO) vient de lancer un appel à la communauté internationale pour venir en aide à la Chine, frappée par des catastrophes naturelles. L'UNDRO, qui vient d'envoyer une mission sur place, estime qu'une somme de 700 millions de dollars est nécessaire, étalée sur sept mois. On se demande toutefois, à Genève, si cet appel sera pleinement entendu, non pas en raison de réticences politiques, mais parce que la situation en Chine, dont certaines provinces sont considérées comme « riches », n'est pas celle d'un classique pays sous-développé. — (*Corresp.*).

Costa-Rica

● DEUX JOURNAUX ACCUSENT LE PRESIDENT de la République, M. Rodrigo Carazo, d'avoir caché la vérité sur l'origine des armes qui ont transité par le Costa-Rica, à destination du Nicaragua, pendant l'insurrection qui a abouti, en juillet 1979, au renversement de Somoza. Le scandale a éclaté à la suite des révélations de cinq pilotes costariciens qui ont déclaré avoir effectué, en mai, juin et juillet 1979, vingt et un transports de matériel militaire de la base de Baracoa (Cuba) à l'aéroport de Liberia (Costa-Rica), situé à 80 kilomètres de la frontière du Nicaragua. — (*A.F.P.*)

El Salvador

● HUIT MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR de l'Université ont été libérés le jeudi 26 mars. Ils avaient été arrêtés, en compagnie de treize autres personnalités de l'enseignement supérieur, pour leurs liens supposés avec l'opposition. Tous sont désormais libres. D'autre part, quinze cadavres ont été découverts dans les rues de la capitale entre le 24 et le 25 mars. Une voiture transportant un chargement de bombes a explosé le 26 mars, à l'est de San-Salvador, tuant les quatre occupants et un passant. — (*A.F.P.*)

Guatemala

● QUELQUE SIX CENTS PAYSANS ONT FUI LEURS VILLAGES dans le département du Quiche, au nord-ouest du pays, par crainte de violences. A plusieurs reprises, des groupes armés ont enlevé de force des jeunes gens de ces villages. — (*A.F.P.*)

Honduras

● BOMBE AU PARLEMENT. — Deux personnes ont été blessées le jeudi 26 mars par l'explosion d'une bombe dans les locaux du Parlement à Tegucigalpa. L'attentat n'a pas été revendiqué. — (*A.F.P.*)

Israël

● MORT DU FONDATEUR DU MOUVEMENT « CANANEEN ». — Le poète Yohanan Ratosh, 73 ans, fondateur du Mouvement « Cananéen », est mort, mercredi 25 mars, à Tel-Aviv, victime d'une crise cardiaque. Il militait, avec ses disciples, pour le caractère « *hébraïque* » plutôt que « juif » de la nation israélienne. Selon lui, la religion juive et le judaïsme de la Diaspora n'avaient qu'un rapport sentimental avec les Hébreux d'Israël en conséquence les liens des Israéliens avec les juifs dans les autres pays du monde devaient être de la nature de ceux liant des catholiques ou des protestants. Ce mouvement avait fortement influencé la jeunesse et la littérature israélienne avant et après l'indépendance du pays. — (*A.F.P.*)

Italie

● LE PRESIDENT PERTINI A COMMENCE UNE TOURNEE EN AMERIQUE LATINE. — Il s'est rendu, le mercredi 25 mars, au Mexique, première étape d'un voyage de deux semaines, qui le conduira au Costa-Rica et en Colombie. — (*A.F.P.*)

République Sud-Africaine

● CACHE D'ARMES DECOUVERTE A SOWETO. — Un important arsenal d'explosifs et d'armes, apparemment destinés à des opérations de guérilla urbaine, a été découvert à Soweto au cours d'une vaste opération combinée de la police et de l'armée sud-africaines, a annoncé, vendredi 27 mars, un porte-parole officiel. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées dans plusieurs quartiers de l'immense « ville-dortoir » noire limitrophe de Johannesburg. — (*A.F.P.*)

Roumanie

● M. Ceausescu, chef de l'Etat et du P.C., a procédé, jeudi 26 mars, à un important remaniement ministériel. Au ministère des finances, M. Paul Niculescu cède sa place à M. Petre Gigea. Il perd aussi ses fonctions de vice-premier ministre, mais reste membre du comité politique exécutif et du bureau permanent du parti. Au ministère de l'énergie électrique, M. Trandafir Cocirla succède à M. Gheorghe Ciora. A la présidence du comité du plan, M. Emilian Dobrescu, promu la veille membre suppléant du comité politique exécutif du parti, remplace M. Nicolas Constantin. Il devient en même temps vice-premier ministre, fonctions que conserve aussi M. Nicolas Constantin. Le poste de ministre du travail, attribué à M. Maxim Berghianu, sera, d'autre part, séparé de la présidence du conseil des syndicats, confiée en février à M. Cornel Onescu. Les deux fonctions étaient cumulées auparavant par M. Emil Bobu, qui est appelé à s'occuper des questions agricoles au secrétariat du comité central. (A.F.P.-U.P.I.)

Turquie

● UN ANCIEN MINISTRE EMPRISONNÉ. — M. Serafettin Elci, ancien ministre des travaux publics, a été condamné le mercredi 25 mars à deux ans et trois mois de prison pour « *propagande visant à nuire au sentiment national* ». M. Elci avait donné une interview en juillet dernier sur les problèmes de l'est de la Turquie, à prédominance kurde, et dénoncé l'attitude des autorités dans cette région. Le procès d'un autre ancien ministre, M. Hilmi Isguzar, inculpé pour détournement de fonds publics, s'est ouvert le 26 mars. — (*Reuter, U.P.I.*)

Yougoslavie

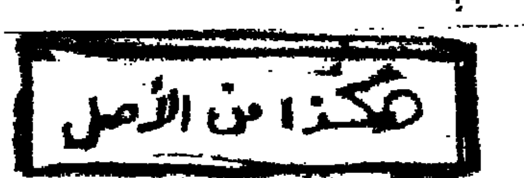
● PROTESTATION DE M. MILOVAN DJILAS. — L'écrivain et ancien dirigeant communiste Milovan Djilas s'est élevé, jeudi 26 mars, à Belgrade, dans une déclaration remise à la presse, contre « *les persécutions d'opposants pacifiques et démocratiques* », en particulier en Croatie. Il cite les cas de MM. Franjo Tudjman, ancien général, condamné à trois ans de prison, Marko Vesselica, ancien professeur et député, récemment inculpé, Dobroslav Paraga, étudiant, arrêté « *sous la fausse accusation de liens avec l'émigration terroriste, mais en fait pour avoir recueilli des pétitions en faveur d'une amnistie* », et Ernest Brejder, mort dans « *des circonstances obscures* » après avoir été arrêté. — (*A.F.P.*)

Tchad

DEUX CENTS SOLDATS LIBYENS ONT ÉTÉ RAPATRIÉS

N'Djamena (*A.F.P.*). — Un contingent d'environ deux cents militaires libyens stationnés à l'aéroport de N'Djamena a quitté la capitale du Tchad, jeudi 26 mars, à destination de la Libye, en présence de M. Goukouni Oueddei, président du gouvernement d'union nationale de transition du Tchad (GUNT), qui s'est refusé à fixer un délai pour un départ de tous les soldats libyens. On indique, de source digne de foi à N'Djamena, que le retrait de troupes libyennes stationnées à Abéché (nord-est du Tchad) est envisagé.

Le départ du contingent libyen de l'aéroport de N'Djamena se situe avant tout dans le cadre de la démilitarisation de la capitale. Plusieurs centaines de soldats tchadiens ont quitté la ville pour l'arrière-pays, essentiellement les régions frontalières.



هكذا من الأصل

CAMBODGE — Sihanouk est un criminel et un traître

nous déclare M. Hun Sen, ministre des affaires étrangères

Alors que le régime de Phnom-Penh s'apprête à organiser des élections législatives, les pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont intensifié leurs activités diplomatiques pour trouver une solution au problème cambodgien qui ne soit pas la reconnaissance du « statu quo », exigée par Hanoï et ses alliés. C'est ainsi que le chef de l'Etat indonésien, le général Suharto, vient de passer vingt-quatre heures à Bangkok. Tout en se montrant d'accord avec ses interlocuteurs thaïlandais sur la nécessité de convoquer une conférence internationale, il les aurait, dit-on, à Djakarta, pressés de se montrer plus « souples » à l'égard du Vietnam.

En convoquant les électeurs aux urnes, le Vietnam et le Cambodge allié veulent obtenir la reconnaissance de la légitimité d'un régime installé par la force en janvier 1979. Mais, comme le montre l'interview au « Monde » du ministre khmer des affaires étrangères, M. Hun Sen, s'ils sont prêts à transiger sur la forme, ils demeurent aussi intransigeants sur le fond, et continuent de traiter le prince Sihanouk de « criminel » et de « traître ».

De notre envoyé spécial

Phnom-Penh. — Dans une interview qu'il nous a accordée à Phnom-Penh, M. Hun Sen nous a tout d'abord parlé des relations entre son pays et le Vietnam.

« Certains pensent que l'histoire de nos relations avec le Vietnam est faite de contradictions et d'antagonismes. Ceux qui le croient se trompent lourdement. L'histoire de ces relations témoigne, au contraire, d'une solidarité agissante entre nos deux pays. Si contradictions il y a, elles sont l'œuvre des impérialistes qui cherchent à créer des antagonismes entre le Cambodge et le Vietanm.

» En réalité, il y a eu des antagonismes entre les régimes, mais jamais entre nos deux peuples. Dans le passé, les féodaux et les capitalistes cambodgiens ont toujours été solidaires des féodaux et des capitalistes vietnamiens. Ils ont servi les desseins des colonialistes américains et des expansionnistes chinois en lutte contre la masse des travailleurs de nos deux pays.

» Lon Nol a combattu, le long des routes numéros 7 et 1, le peuple honnête du Vietnam avec l'appui des troupes de Thieu et de Ky. Pol Pot a eu la même attitude. Il a massacré les ressortissants vietnamiens installés au Cambodge et protégé certains débris de l'armée de Thieu-Ky. Ces exemples montrent bien qu'il n'y a pas d'antagonismes entre nos deux peuples, mais seulement entre les réactionnaires d'un côté et les patriotes de l'autre.

» Cette solidarité des patriotes du Cambodge, du Laos et du Vietnam ne porte aucunement atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de notre pays. Nous conseillons à ceux qui ne sont pas de cet avis d'étudier objectivement le contenu réel de nos relations avec le Vietnam.

— Y a-t-il encore, dans l'administration cambodgienne, un nombre important de conseillers vietnamiens ? Quand se retireront-ils ?

— Le nombre des conseillers vietnamiens au Cambodge a varié selon nos besoins. En 1979, juste après la libération, il était très élevé : notre pouvoir s'étant consolidé, il a diminué.

» Nous sommes en train de former des cadres et des techniciens pour arriver à nous gérer nous-mêmes et soulager nos camarades vietnamiens qui, eux aussi, manquent de cadres et de techniciens.

» Lorsque nous aurons suffisamment d'hommes compétents, la présence vietnamienne n'aura plus alors de raison d'être. Ce qui ne veut pas dire que nous cesserons de coopérer avec le Vietnam.

— Etes-vous prêts à supporter la présence militaire vietnamienne aussi longtemps qu'il existera une menace chinoise ou bien le retrait de ces troupes est-il seulement lié à la fin des activités des Khmers rouges ?

— Du jour où les hégémonistes chinois en collusion avec Washington cesseront de nous menacer, l'activité des bandes polpotistes s'arrêtera, car la force des polpotistes, c'est celle des Chinois. Les polpotistes ne représentent plus rien : ils sont incapables de renverser la situation. Ils s'éteindraient d'eux-mêmes s'ils ne bénéficiaient pas de soutiens extérieurs, si la Thaïlande ne leur offrait pas refuge sur son territoire et si la Chine ne leur fournissait pas des munitions et des provisions.

» Si nous ne respections pas la souveraineté de la Thaïlande, il y aurait belle lurette que nous aurions mis fin aux activités des bandes polpotistes. Mais nous sommes obligés de nous arrêter à la frontière pour ne pas violer le territoire thaï.

» Cela dit, la Chine ne menace pas seulement le Cambodge, mais encore la Thaïlande, la Birmanie et bon nombre de pays d'Asie dans lesquels elle s'évertue à soutenir les forces de rébellion.

« L'ennemi veut saboter les élections »

— N'existe-t-il pas des groupes de Khmers rouges qui créent une certaine insécurité à l'intérieur du pays ? N'y a-t-il pas une recrudescence de leurs activités à l'approche des élections ?

— Ces petits groupes ne constituent pas une force armée. Ce sont des bandits qui, à partir de leurs bases de Thaïlande, se sont infiltrés à l'intérieur du pays. Ils appliquent la stratégie chinoise de la guérilla.

» Nos ennemis ont très peur de notre décision d'organiser des élections, qui contrarie leurs manœuvres, notamment celle qui consisterait à placer cette consultation sous le contrôle des Nations unies. Aussi, cherchent-ils par tous les moyens à nous nuire à l'extérieur comme à l'intérieur du Cambodge.

» Pour saboter ces élections, nos ennemis se sont préparés depuis juin 1980. A ce moment-là, la Chine et la Thaïlande ont frayé le chemin aux polpotistes pour pénétrer à l'intérieur du Cambodge. Ils ont saisi l'occasion du rapatriement volontaire de réfugiés pour infiltrer dans ces groupes des hommes à eux qui comptaient faire acte de candidature. Mais les réfugiés qui ont été maltraités dans les camps de Thaïlande nous ont dit la vérité, ce qui nous a permis de déjouer les manœuvres des impérialistes. Nous organiserons donc les élections dans l'ensemble du pays, car le peuple tout entier doit participer à cette consultation.

— Croyez-vous que le prince Sihanouk puisse encore servir le Cambodge ? N'a-t-il pas joué, dans le passé, un rôle positif qui lui vaut la considération de certains de vos compatriotes ?

— Sihanouk est un homme de l'ancien temps, un homme dépassé qui s'est allié avec les auteurs du génocide Pol Pot-Ieng Sary dont il a été un collaborateur actif. C'est un homme capricieux et versatile. En avril 1980, il a déclaré qu'il renonçait à faire de la politique et qu'il souhaitait rentrer au Cambodge pour se consacrer à des activités humanitaires. Puis, en février dernier, il a accepté de prendre la tête d'un front uni pour lutter contre notre régime. Pourquoi cette volte-face ? Parce qu'il est poussé par quelqu'un. Mais, avec lui, les impérialistes jouent leur dernière carte...

» Si Sihanouk veut prendre le pouvoir au Cambodge, il lui faut des troupes. Or il ne pourra pas en lever. Le peuple cambodgien ne croit plus outre mesure à la personne de Sihanouk. Certes, nous reconnaissons que, à une certaine époque, il a eu une position nationaliste à laquelle nous demeurons fidèles. De 1970 à 1975, il a collaboré à la lutte contre les impérialistes. Mais ensuite, sous le régime de Pol Pot, il est devenu un criminel. C'est un traître.

— Envisagez-vous de recréer le parti communiste et de lui confier un rôle dirigeant dans la conduite du pays ?

— En réalité, le parti communiste existe depuis le début de 1951, depuis qu'il a mené la lutte contre les impérialistes français. Pol Pot lui a porté préjudice, il en a détruit la forme et les cadres, mais il n'a pu en détruire le contenu et l'essence. Notre parti n'a donc jamais cessé d'œuvrer en faveur de la libération nationale. Depuis la libération, nous utilisons le Front d'union nationale pour le salut du Kampuchéa (FUNSK) comme force dirigeante.

» Nous sommes en train d'étudier la possibilité de déclarer officiellement l'existence de notre parti. C'est une question de temps et non pas de stratégie ou de tactique. Cela dit, le préambule de la nouvelle Constitution précise que le parti est la force dirigeante qui défend la cause de la masse populaire. Notre but est de marcher vers le socialisme. C'est la seule voie qui assurera vraiment la reconstruction de notre pays et la liberté de nos travailleurs.

— La diversité d'origines des cadres dirigeants ne crée-t-elle pas des tensions et des divisions au sein du gouvernement ?

— Nos cadres viennent de tous les horizons. Il y en a, parmi eux, qui ont lutté contre les Français, les Américains, qui ont travaillé avec Lon Nol. Moi-même, j'ai été un chef militaire sous le régime de Pol Pot. Mais, selon la ligne politique que nous nous sommes fixée, nous ne tenons pas compte de ces différences. Ce qui importe, à nos yeux, c'est l'avenir du pays. Nous sommes solidaires les uns des autres, quoique d'origines variées. Notre devise est de tout faire pour la cause du peuple.

— Accepteriez-vous que les Khmers réfugiés en Thaïlande puissent regagner leur pays, si nombreux soient-ils ?

— Nous ferons tout notre possible pour que le rapatriement de nos compatriotes ait lieu dans les meilleures conditions. Mais nous ne voulons pas entendre parler d'un prétendu rapatriement volontaire de réfugiés. Dans le passé, il a été organisé à l'initiative de la Thaïlande.

» En 1979 et en juin 1980, la Thaïlande a fait pression sur nos réfugiés pour qu'ils regagnent le pays natal. Ils ont été chassés, nos ennemis les ont emmenés avec eux, beaucoup ont été tués par des mines.

» Nous avons proposé des négociations avec la Thaïlande par l'intermédiaire des Croix-Rouge ou des représentants de nos deux pays, mais Bangkok a toujours refusé. En réalité, la Thaïlande cherche à mêler à nos réfugiés des débris polpotistes afin de créer l'insécurité à l'intérieur du pays. »

JACQUES DE BARRIN.

● *Le centre de documentation et de recherche sur la civilisation khmère* (CEDORECK) organise, à l'occasion du nouvel an khmer, une soirée artistique pour « la sauvegarde de la culture khmère » samedi 28 mars, à 21 heures, salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. CEDORECK, 218, rue Saint-Jacques, 75005. Tél. : 329-35-94.

AMÉRIQUES

Disparus de tous les pays...

« Vous nous connaissez, je crois... » Le fonctionnaire stylé qui vient d'entr'ouvrir acquiesce d'un demi-sourire : c'est la cent trentième fois, depuis le 5 octobre 1978, que, ponctuellement, le jeudi à 13 heures, on sonne à cette porte un peu solennelle de la rue Cimarosa, à Paris. Un grand jeune homme brun, plus tout à fait tout jeune, tend une enveloppe. Elle est adressée à « M. l'ambassadeur d'Argentine ». Il explique : *« Cette lettre contient une liste de personnes portées disparues dans votre pays sur le sort desquelles nous prions votre représentant en France de demander des informations à Buenos-Aires. »*

Le fonctionnaire transmettra, comme les cent vingt-neuf fois précédentes, le pli que lui tend M. Pierre Bercis, président du Club des droits socialistes de l'homme, organisateur de ce rassemblement hebdomadaire de soutien aux « mères de la place de Mai » : ces « folles » (comme les baptisa un journaliste argentin) qui, chaque jeudi, se réunissent pour une ronde silencieuse à Buenos-Aires devant le palais du gouvernement, plaza de Mayo, *dans le but simple* et grave de ne pas laisser le temps ensevelir la mémoire d'un enfant ou d'un compagnon « disparu ». Disparu, c'est-à-dire enlevé-à-son-domicile-ou-en-pleine-rue-par-des-hommes-en-civil-fortement-armés-circulant-dans-des-véhicules-sans-plaque-et-dont-nul-depuis-à-commencer-par-les-autorités-n'a-plus-entendu-parler.

Les noms de sept mille cinq cents de ces êtres fantomatiques ont été portés par les familles à la *connaissance de toutes* les organisations humanitaires argentines et internationales ; mais cette « armée d'ombres » est peut-être deux fois plus nombreuse encore...

Par leur ronde têtue, les *madres* de la place de Mai signifient que cela ne se peut pas, que l'on ne disparaît pas ainsi dans un Etat de droit même si, comme ce fut le cas, il a été le théâtre d'une violente commotion *politique*. Et, à Paris, ce jeudi 26 mars, des hommes et des femmes ruisselant sous l'averse témoignent, une fois encore, que le hurlement muet proféré là-bas à Buenos-Aires trouve ici un écho dans les consciences. L'obscur militant de l'Association des chrétiens contre la torture (ACAT) côtoie, sur ce coin de trottoir parisien, des gens qui, comme l'on dit, ont un nom : Ariane Mnouchkine, Jean Ellenstein, l'amiral Sanguinetti, M. Léon Schwartzenberg, Marcel Amont, M. Paul Teitgen, Mᵉ Gisèle Halimi, Yves Montand, Mme Véronique Nélertz, Régis Debray, M. Guy Georges, Miguel Angel Estrella, Mme Dominique Eluard...

Pas seulement l'Argentine

Mais pourquoi, dans ce continent harassé de tyrannie et de violence, montrer du doigt si obstinément la seule Argentine? N'est-ce pas, contrairement au but recherché, risquer de « cabrer » les habitants d'un pays ainsi collectivement désigné comme barbare, dont le Mundial *de football avait révélé*, à quiconque ignorait, le nationalisme à fleur de peau ?

C'est pour répondre à cette inquiétude que les animateurs du Club des droits socialistes de l'homme ont décidé de faire désormais des « jeudis de la rue Cimarosa » une manifestation de solidarité envers les victimes de « *toutes les dictatures latino-américaines* », et notamment envers les milliers de per*sonnes « disparues » sans lais*ser de trace entre le rio Grande et la Terre-de-Feu.

Il y avait donc, ce jeudi 26 mars, aux côtés de représentants de l'Association des parents de Français disparus en Argentine (1) et de plusieurs mères de la plaza de Mayo une délégation de Salvadoriens, des Guatémaltèques, une Uruguayenne, des Chiliens... Elargissant *encore le panorama, un* jeune homme, dans son coin, portait cette pancarte : *« Le blé de Videla nourrit les soldats de Brejnev en Afghanistan.* (2) »

J.-P. C.

(1) Quinze Français ou Franco-Argentins ont disparu en Argentine et quatre y demeurent détenus.

(2) L'Argentine, refusant de se joindre à l'embargo *céréalier* décidé contre Moscou par M. Carter après l'invasion de l'Afghanistan, a livré en 1980 plus de 7 millions de tonnes de blé, de maïs et d'oléagineux à l'Union soviétique.

Etats-Unis

LES DIVERGENCES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Le général Haig aurait été sur le point de donner sa démission

De notre correspondant

Washington. — Officiellement, *l'affaire est close*, et il n'y a pas de quoi dramatiser. Si la direction d'un éventuel état-major de crise revient au vice-président, M. George Bush, le général Haig reste *« le premier conseiller de politique étrangère du président »*. La mauvaise humeur du secrétaire d'Etat n'était *due* qu'à un « malentendu », que la presse a grossi, sinon provoqué *(le Monde* du 26 mars).

On serait convaincu si des responsables gouvernementaux n'avaient murmuré exactement le contraire à quelques journalistes. Selon certains fonctionnaires du département d'Etat, le général Haig était sur le point de démissionner. *« Il nous a déjà fait le coup huit ou neuf fois,* répliquaient des fonctionnaires de la Maison Blanche. *Rien ne dit que cette fois la démission n'aurait pas été acceptée. »*

Pour minimiser l'incident et démentir sa menace de démission, le général a tiré sur les journalistes. Il a cité le mot de Mark Twain découvrant un jour sa nécrologie dans le journal : *« La nouvelle de ma mort est très exagérée. »* Mais la divergence entre M. Reagan et son collaborateur reste entière. Le secrétaire d'Etat reste persuadé que la « gestion » d'une crise internationale — tout le monde pense à la Pologne — revient à celui qui conduit la politique étrangère au jour le jour.

De l'avis général, M. Haig a mal joué. Pourquoi s'être opposé publiquement à la nomination de M. Bush, qu'il savait inévitable ? Cet échec affaiblit son image aux Etats-Unis et à l'étranger. Elle renforce surtout la position de ses vrais concurrents, qui ne sont, pour le moment, ni M. Richard Allen, responsable du Conseil national de sécurité, ni même M. Bush, probable futur *candidat* à la *présidence, mais* les trois hommes forts de la Maison Blanche : MM. Edwin Meese, James Baker et Michael Deaver.

On parle beaucoup de ce trio à Washington pour vanter sa grande cohésion. Les « hommes du président » ne sont ni des amateurs comme ceux de M. Carter, ni des personnages suspects comme ceux de M. Nixon. Ils ont *fait* leurs armes dans la capitale fédérale ou en Californie. Ce sont des maniaques de l'organisation. Très vite, ils *ont été agacés* par ce militaire aux allures de star qui se prend pour un premier ministre, et, à force de tout ramener à lui, détourne l'attention du dossier prioritaire : le programme d'assainissement économique. Ce trio voulait donner un coup d'arrêt à la « haigemony ». Il a saisi la *première occasion* pour en convaincre M. Reagan.

Toute la philosophie de M. Reagan repose sur la collégialité et l'harmonie. Qu'un collaborateur vienne à les menacer, et il se fait rappeler à l'ordre. Avec sourire et gentillesse, comme *on* l'a vu cette semaine pour le général Haig. Mais de manière définitive si l'avertissement n'est pas entendu ou si le danger est trop grand, comme ce fut le cas pour M. John Sears, relevé de sa fonction de directeur de la campagne *électorale en pleine bataille pour* l'investiture républicaine au printemps 1980.

Gouverner par la séduction

Avec M. Reagan, la politique américaine a *changé de style* autant que d'orientation. On dirait qu'il s'évertue à effacer quatre années de présidence Carter. Ce n'est pas pour autant un simple retour à l'ère républicaine des années 70, malgré tous les revenants qui hantent les allées du pouvoir. D'une part, la personnalité de l'ancien acteur n'a rien à voir avec celle de l'homme du Watergate. D'autre part, il adopte une démarche beaucoup plus ambitieuse que celle de M. Nixon, se déclarant chargé d'une mission pour *« rendre l'Amérique grande à nouveau »*.

Les paradoxes fourmillent cependant. Chez M. Reagan, l'idéologie n'empêche pas le pragmatisme, le goût du faste cohabite avec la simplicité. Malgré ses soixante-dix ans et ses idées anciennes, l'ex-gouverneur de Californie a apporté une certaine fraîcheur. C'est un homme chaleureux, entouré d'amis, qui sait communiquer avec tout le monde, qui n'est ni isolé ni torturé comme son prédécesseur.

C'est aussi un *président qui se* ménage. Avec lui, plus de réunions au lever du jour ni de lumières allumées jusqu'à minuit. Le bureau ovale ne fonctionne que de 9 heures du matin à 5 heures ou 6 heures de l'après-midi. On n'avait pas vu cela depuis Eisenhower. *Lorsqu'il* réunit ses collaborateurs, M. Reagan leur offre des bonbons, leur parle volontiers de son épouse qu'il adore ou de son ranch californien.

Le successeur de M. Carter semble gouverner par la séduction. Il compte sur la magie de sa parole, la sagesse qu'on attribue à son âge et son stock inépuisable d'anecdotes. M. Brejnev lui-même devra résister au charme de cet enjôleur lorsque l'heure du sommet sera venue.

Pas de piédestal giscardien ou de pudeur cartésienne : voilà un président qui parle volontiers de sa douche, de son passé d'acteur, de son âge. Mais un président habitué au luxe de Beverly-Hills. *Fini le débraillé démocrate.* Les « marines » de la Maison Blanche ont retrouvé leur costume d'apparat. Même les techniciens de la télévision sont priés de porter une veste sombre lorsqu'ils viennent filmer un dîner présidentiel.

Ces traits contradictoires apparaissent dans les rapports avec la presse. Séduction : M. Reagan se laisse toujours interviewer entre deux portes et fait des incursions régulières dans la salle des journalistes. Bon genre : les bousculades de jadis aux conférences de presse ont été remplacées par des réunions assises au cours desquelles on lève la main poliment. Simplicité : la veille, au cours d'une joyeuse séance, le président tire lui-même au sort — dans son célèbre calice à bonbons — le nom des chanceux *qui pourront* poser une *question*.

Quant aux réponses... M. Reagan commence toujours par dire « *well* ». Puis il réfléchit une ou deux secondes, et on se demande alors s'il connaît bien le sujet. Mais, neuf fois sur dix, le président s'en sort par une phrase vague, ou fait sourire son auditoire par une formule à l'emporte-pièce dont il est le premier enchanté.

ROBERT SOLÉ.

● *Mme Kirkpatrick contestée par les autonomistes noirs.* — Le groupe des parlementaires noirs du Congrès a demandé jeudi 26 mars la démission de Mme Kirkpatrick, représentante des Etats-Unis aux Nations unies, à cause de sa récente rencontre avec des *responsables des services* de renseignements sud-africains. Un porte-parole du groupe a expliqué que les explications fournies par Mme Kirkpatrick étaient la preuve *« soit de sa naïveté, soit de son manque de crédibilité »*. Celle-ci a affirmé qu'elle ignorait les fonctions réelles de ses interlocuteurs sud-africains. — *(A.F.P.).*

Colombie

L'ÉCRIVAIN GABRIEL GARCIA MARQUEZ SE RÉFUGIE AU MEXIQUE

Bogota *(A.F.P., Reuter, U.P.I.).* — L'écrivain colombien Gabriel Garcia Marquez a *quitté* le jeudi 26 mars la Colombie pour le Mexique après avoir demandé protection à l'ambassade du Mexique à Bogota. A son départ, M. Garcia Marquez a déclaré qu'il s'était réfugié dans les locaux diplomatiques mexicains parce qu'il allait *être arrêté dans* le cadre d'une enquête sur un vol d'armes effectué en 1979 dans une caserne par le mouvement révolutionnaire M. 19. L'écrivain a ajouté qu'il considérait comme une *« grave accusation »* les déclarations du ministre colombien des affaires étrangères, M. Carlos Lemos, selon lesquelles il aurait cherché refuge à l'ambassade mexicaine dans le cadre d'une campagne *orchestrée* par la gauche pour discréditer le président colombien, M. Julio Cesar Turbay Ayala. Le gouvernement a assuré qu'aucune menace ne pesait sur l'écrivain.

L'auteur de *Cent ans de solitude*, un roman traduit dans plus de cinquante langues, est un admirateur de la révolution cubaine, et fait de fréquents *séjours* à La Havane. Selon un de ses amis, qui a demandé à garder l'anonymat, le romancier a déclaré qu'il craignait d'être arrêté à la suite d'une visite à l'ambassade cubaine à Bogota, dimanche dernier, au cours de laquelle il avait prévenu ses hôtes de l'imminence de la rupture de relations diplomatiques décidée, entre les deux pays, par le président Turbay Ayala.

Brésil

ATTENTAT CONTRE LE JOURNAL « TRIBUNA DA IMPRENSA »

Rio-de-Janeiro (A.F.P.). — Un attentat à la bombe a presque entièrement détruit, dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 mars, les locaux du quotidien brésilien d'opposition *Tribuna da imprensa* à Rio-de-Janeiro.

Des individus ont fait irruption dans le bâtiment, en ont fait sortir les journalistes, employés et ouvriers, et ont placé quatre bombes, qui ont explosé presque simultanément. L'incendie qui a suivi a détruit les locaux de la rédaction, l'atelier de composition, l'imprimerie et les bureaux de l'administration.

Les responsables du journal estiment qu'il *s'agit* d'un groupe d'extrême droite.

Tribuna da imprensa est dirigée par M. Helio Fernandes, qui, depuis des années, mène, au sein de l'opposition, une lutte sans répit contre le pouvoir des sociétés multinationales. Récemment, M. Fernandes a adhéré au parti populaire (P.P.), formation d'opposition modérée liée, dans l'Etat de Rio-de-Janeiro, au gouverneur Antonio Chagas Freitas, vivement combattu par les autres partis d'opposition.

Cet attentat politique est le *premier* enregistré depuis ceux dirigés l'année dernière contre le siège de l'ordre des avocats et les kiosques vendant la presse de gauche.

EN « TOURNÉE D'INFORMATION » EN EUROPE

Le gouverneur de Porto-Rico dénonce la «poussée soviéto-cubaine» dans les Caraïbes

Pour sa « tournée d'information » en Europe — la première jamais entreprise par un gouverneur de Porto-Rico, — M. Carlos Romero Barcelo a mis l'accent sur un thème « reaganien » : la nécessité de stopper la « *poussée soviéto-cubaine* » dans les Caraïbes. Il estime que « *le bassin caraïbe est devenu l'objet des convoitises soviétiques* » et qu'il s'y livre une « *guerre impérialiste rampante* ». De toute évidence, le seul « *impérialisme* » qui menace selon lui la région est celui de Moscou et de La Havane.

« *Ne sous-estimez pas le danger communiste dans les Caraïbes* », expliquait-il, mercredi 25 mars, devant l'auditoire, convaincu d'avance, de l'Institut atlantique des affaires internationales, à Paris. Le gouverneur a fait état de cette « menace » au cours de ses précédentes escales de Bruxelles et de Bonn. Et c'est le même refrain qu'il devait entonner ce vendredi 27 mars, au cours d'un déjeuner au Quai d'Orsay, avec M. Olivier Stirn. Avec un argument supplémentaire : la France est directement intéressée à la sécurité des Caraïbes à travers ses départements de la Martinique et de la Guadeloupe. Le sentiment indépendantiste, dans ces deux îles, ne peut se développer, selon lui, que grâce au soutien idéologique et matériel de l'U.R.S.S. et de Cuba. *« L'Unoin soviétique poursuit sans relâche la stratégie de Lénine, qui consiste à lancer des guerres de libération nationale pour mieux s'assurer la domination du monde »*, affirme-t-il.

La tournée européenne de M. Romero Barcelo, venant après celle d'un haut fonctionnaire du département d'Etat, M. Eagleburger, chargé de convaincre les partenaires occidentaux de Washington du bien fondé de l'engagement américain au Salvador *(le Monde* du 18 février), illustre un certain infléchissement d'une doctrine traditionnelle. Le président James Monroe, dans son message sur l'état de l'Union de 1823, avait invité les puissances européennes à ne pas se mêler des affaires du continent américain. Or, depuis l'arrivée de M. Reagan à la Maison Blanche, la nouvelle administration ne cesse de prendre l'Europe à témoin de l'« ingérence » des pays communistes en Amérique centrale. Et Washington invite les Européens a dénoncer plus fermement le *« terrorisme téléguidé par Moscou »* dans la région, voire à collaborer à la contre-attaque américaine.

Cette suggestion, en contradiction flagrante avec la doctrine de Monroe, ne soulève pas jusqu'à présent un enthousiasme débordant en Europe. On insiste à Paris sur le fait qu'il est certes souhaitable de procéder à des échanges d'informations entre tous les pays intéressés à la sécurité des Caraïbes, y compris les Etats-Unis, mais qu'il est hors de question d'entreprendre des actions combinées contre le « terrorisme ». Et l'on préfère visiblement que le rôle de gendarme régional soit *assuré par des pays latino-américain*, tels que le Mexique et le Venezuela.

La visite de M. Romero Barcelo a cependant le mérite de faire mieux connaître en Europe le *statut* très particulier de Porto-Rico. Pour le gouverneur, tout est *simple : les Portoricains aspirent* à devenir des citoyens américains à part entière (1). Dans leur immense majorité, ils repoussent l'idée d'indépendance. Ils sont fiers de leurs traditions, de leur langue, de leur culture, de leur « latinité », mais se situent dans le giron de l'Oncle Sam, et nulle part ailleurs. Loin de vouloir s'éloigner des Etats-Unis, ils souhaitent s'y intégrer totalement. Très logiquement, M. Romero Barcelo prône donc l'accession de l'île au statut de cinquante et unième Etat d el'Union.

Il n'est pas sûr cependant que les « oui » l'emporteraient si un référendum avait lieu actuellement sur cette question, et le *gouverneur* a renoncé, il y a trois mois, à organiser une telle consultation. Lors du précédent référendum, en 1967, moins de 40 % des Portoricains avaient voté pour l'intégration aux Etats-Unis et, depuis cette date, le courant favorable au maintien du *statu quo n'a pas faibli, tandis* que *les* indépendantistes ont progressé. C'est d'extrême justesse (avec seulement quelques milliers de voix d'avance) que M. Romero Barcelo, élu en 1976, a été réélu en 1980. Comparables en cela aux Québécois, les Portoricains, confrontés à l'immense univers anglophone, préfèrent ne pas donner à leurs élus un mandat trop clair dans un sens ou dans l'autre. Assez réalistes pour ne pas vouloir la rupture, ils ne sont pas non plus convaincus, malgré le talent rhétorique indéniable de leur gouverneur, des charmes irrésistibles de l'intégration.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Selon le statut actuel, qui date de 1952, Porto-Rico est un *« membre libre du Commonwealth américain associé avec les Etats-Unis »*. Les Portoricains élisent leur gouverneur et leur Assemblée législative, mais ne participent pas à l'élection présidentielle. Leur représentant au Congrès de Washington ne prend pas part aux votes.

PROCHE-ORIENT

Iran

UN PROJET DE CODE PÉNAL EST FONDÉ SUR LA LOI DU TALION

Téhéran *(A.F.P.).* — *« Ame pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent : les blessures tombent sous la loi du talion. Quiconque cependant fait aumône aura en cela le moyen d'effacer ses péchés. »*

« Sinon en droit, ne tuez point votre semblable qu'Allah a déclaré sacré. Quiconque a tué injustement, nous donnons à son proche le pouvoir de se venger. »

Ces deux versets du Coran extraits des sourates « Les Abeilles » et « Le Voyage nocturne ou Les fils d'Israël » ont particulièrement inspiré les cinq membres du Conseil supérieur de la justice, qui vient de rédiger un projet de « loi du talion » en quatre-vingts articles, que devront appliquer les tribunaux islamiques instaurés en Iran depuis la chute de la monarchie.

Début février, le conseil des ministres avait approuvé le texte qui est soumis au Majlis (Parlment). Celui-ci devrait l'approuver, le Parti de la République islamique, proche des religieux intégristes y détenant la majorité.

Le projet de loi, qui vient d'être publié par la presse iranienne, a soulevé un tollé dans les rangs des « libéraux », des moudjahidine (gauche islamique) et des fedayine (marxistes-léninistes).

En deux ans, les juges islamiques nommés par l'imam Khomeiny ont prononcé 406 condamnations à la peine capitale, selon un bilan dressé par l'ayatollah Ali Qodoussi, procureur *général*.

DIPLOMATIE

EURO-INTOXICATION

Cent cinquante journalistes, fonctionnaires et policiers souffrent d'une intoxication alimentaire, depuis qu'ils ont goûté, le mardi 24 mars, au buffet froid clôturant le sommet européen de Maastricht. Responsable : la salade de pommes de terre qui, selon les analyses, contenait des bactéries salmonelles provoquant des infections intestinales. Le service de santé de Maastrich précise que la maladi n'est pas dangereuse. — *(A.F.P.)*

● *Le ministre norvégien des affaire étrangères à Paris,* M. Frydenlund, devait arriver ce vendredi 27 mars pour une visite de travail de quarante-huit heures. M. François-Poncet s'était rendu à Oslo en juillet. M. Frydenlund passera une partie du week-end chez son collègue français dans le Lot-et-Garonne.

● PRECISION. — L'ambassade du Danemark nous signale que l'interprétation donnée par une dépêche d'agence aux propos du premier ministre danois, M. Joergensen, se défendant d'être « neutraliste » *(le Monde* du 20 mars) est erronée. Le fait que M. Joergensen n'ait pas précisé, selon les formules habituelle, que le Danemark refuse le stationnement d'armes nucléaires *« en temps de paix »* ou *« dans les circonstances actuelles »* ne signifie pas qu'il les refuse, même en temps de crise ou de conflits.

هكذا من الأصل

Immo-Investissement

La résidence des Célibataires
Un succès parisien d'un constructeur de province.

Une interview de Pierre de Villard par Pierre Grandmougin.

Pierre de Villard, constructeur de la région Rhône-Alpes, vient de réussir le lancement de sa "Résidence des CÉLIBATAIRES" parisienne, alors que ses confrères quittent la capitale pour s'intéresser à la province et aux stations de sports d'hiver.

Chef d'entreprise et élu local connu pour ses idées novatrices, Pierre de Villard prouve une fois de plus que la compétence alliée au sens du risque calculé permet encore en 1981 d'entreprendre.

Nous avons voulu faire le point avec lui, trois mois après le début de la commercialisation de cette "Résidence des CÉLIBATAIRES" n° 7 qui comprend, comme les six précédentes, un ensemble de petits appartements studios et deux pièces, jumelé à un Hôtel Mercure, et bénéficiant de services originaux et fonctionnels dont l'utilisation est facultative. Elle est située à la frontière du XV[e] arrondissement, en bordure du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Vanves, à quelques minutes des transports en commun et à proximité du boulevard périphérique.



Pierre de Villard.

Pierre Grandmougin : Pierre de Villard, êtes-vous satisfait de la commercialisation de votre première "Résidence des CÉLIBATAIRES" parisienne ?

Pierre de Villard : Pour vous répondre, je pense qu'il est préférable de vous donner des chiffres. Après 3 mois de commercialisation, nous avions 33 réservations signées, soit un rythme de 11 par mois. Je n'en attendais pas tant.

P.G. : A quoi est dû ce succès ?

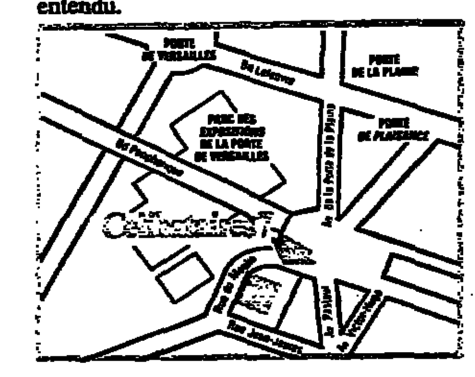
P. de V. : A trois éléments essentiels je crois :
1° – la nouveauté, la qualité et l'emplacement de notre produit,
2° – l'originalité de notre résidence déjà réalisée en plusieurs exemplaires et qui a donc fait ses preuves,
3° – l'existence d'une demande importante dans le créneau choisi.

P.G. : Qu'est-ce qui la distingue des autres résidences ?

P. de V. : Je pense, avant tout, la conception de l'ensemble, le souci du détail dans l'aménagement, et la présence de services simples, pratiques et surtout facultatifs, qui n'entraînent que peu de charges supplémentaires pour la copropriété, tels que salle de réunion, *buanderie, salle de gymnastique, service des* messages, ou encore liaison directe par interphone avec le standard de l'hôtel permettant de réserver une table pour dîner ou une chambre pour un ami de passage.

P.G. : Avez-vous intéressé les investisseurs ?

P. de V. : Oui bien sûr, puisque ce type d'appartements convient parfaitement à ce qu'ils recherchent dans la plupart des cas. Mais là encore, nous apportons avec l'appartement un service ; nous proposons en effet, de confier la gérance location à la Société COMADIM, filiale de la B.N.P., ce qui permet à nos clients d'être assurés d'avoir un organisme sérieux et expérimenté pour gérer leur appartement, s'ils le souhaitent bien entendu.



Par ailleurs, nous avons poussé le souci du détail dont je viens de parler, en individualisant au maximum les charges : ainsi, le chauffage électrique et la production d'eau chaude sont individuels et les propriétaires n'ont donc plus à faire l'avance sur consommation. Avantage important à l'heure actuelle.

P.G. : Pouvez-vous citer un chiffre de location ?

P. de V. : Il est difficile de dire combien se louera un appartement en 1982, toutefois, nous pensons que les studios que nous vendons aujourd'hui environ 230.000 F, pourront se louer aux alentours de 1.400 F par mois plus charges, soit un peu plus de 7% de rapport brut. Ce qui est une rentabilité non négligeable actuellement.

P.G. : En dehors des investisseurs, qui sont vos acheteurs ?

P. de V. : Ils sont très diversifiés, mais avec une dominante de personnes seules, de personnes cherchant un pied-à-terre ou de parents souhaitant loger leurs enfants étudiants.

P.G. : L'on dit que votre résidence est meilleur marché que les autres ?

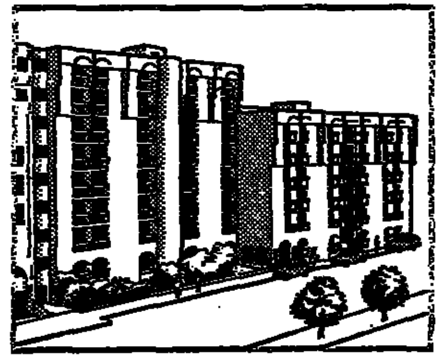
P. de V. : Il n'est pas facile de comparer, car je ne connais pas d'opérations équivalentes. L'important c'est le rapport qualité/prix. De ce point de vue, nous avons réussi à obtenir l'optimum, surtout si l'on constate que dans le prix de l'appartement, toute l'organisation des services est comprise. De plus, nos prix sont fermes et définitifs à la réservation.

Malgré cela, et au risque de vous étonner, *le constructeur que je suis pense que le prix de* l'immobilier en général est beaucoup trop élevé. J'ai écrit récemment un article intitulé "La liberté n'a pas de prix, le logement n'en a plus." J'y expose mes idées sur la question, car il s'agit d'un problème grave que l'on ne résoudra pas sans changement des mentalités et des règles qui nous régissent.

La première question que l'on doit se poser c'est : doit-on continuer de penser le logement en terme de génération ou en terme de bien de consommation ?

La deuxième : est-il pensable en 1981 de réduire à 10% environ le potentiel des Français qui peuvent accéder à la propriété ?

Répondre à ces deux *questions* engendre un enchaînement de raisonnements, que l'homme politique, le Français moyen et le technicien ne maîtrisent plus.



Dessin de la maquette "Célibataires 7."

Acheter un studio 230.000 F dans nos "Résidences des CÉLIBATAIRES," peut paraître cher, c'est pourtant inférieur au prix auquel je devrais vendre si je retraitais ce *chantier aujourd'hui. Ceci prouve que notre* machine économique, en ce qui concerne le bâtiment, obéit à des règles qu'il est nécessaire de changer... mais cela est une autre affaire !... En attendant, je crains que les prix ne cessent de monter, et, croyez-le bien, ce n'est pas fait pour me réjouir, même si mes clients, par contrecoup, font une bonne affaire.

P.G. : Si vous aviez un avis à donner à un acheteur éventuel, que lui conseilleriez-vous ?

P. de V. : Achetez de la pierre (ou du béton), vous conserverez votre capital, mais n'agissez pas sans réfléchir !...

Un studio peut être un apport personnel pour un achat futur, ou la possibilité de se loger, ou encore le moyen d'avoir un revenu, mais ce n'est pas le "réfugium pécatorum" de ceux qui n'ont pas d'autres idées pour placer leurs économies. *Gérer sa fortune, fût-elle petite, cela se fait avec réflexion et discernement et en fonction de son propre problème.*

Bureau de vente sur place : angle av. de la Porte de la Plaine, Paris 15[e] (en bordure du Parc des Expositions) et av. Pasteur à Vanves, ouvert tous les jours (sauf mercredi et dimanche) de 13 h à 19 h. Tél. (1) 642.53.78.

SYNICOM

Commercialisation : Repellin et de Villard, 15, rue de Lesdiguières – 38000 Grenoble. Tél. (76) 44.10.44.

Cette rubrique de publicité ouverte à tous les Constructeurs Promoteurs est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un investissement immobilier.

Prochaine parution : Vendredi 24.4.81



Le fisc aime le tourisme

PUBLI-MATIGNON

Comparez l'achat d'une résidence secondaire et d'une Résidence-hôtel.
Pour un investissement identique, le fisc – afin de favoriser le tourisme – vous autorise d'importantes déductions d'impôts et taxes dans le cas d'une Résidence-hôtel Seritour.
Comparez ces deux tableaux et achetez en toute propriété en économisant avec

Seritour.

Investissement total = 230 000 F (200 000 immobilier, 20 000 meubles, 10 000 frais)
Apport personnel 54 000 F frais compris, solde 176 000 F par crédit Indo-Suez sur 15 ans.
Tranche supérieure d'imposition retenue : 45%.

Le prix de la résidence secondaire		Le prix de la résidence-hôtel	
Recettes annuelles	Dépenses annuelles	Recettes annuelles	Dépenses annuelles
– Revenus locatifs 15 000 F	– Crédit 33 016 F – Charges 4 200 F – Assurances et divers 1 100 F – Impôts sur revenus* 3 375 F	– Revenus locatifs 11 000 F (5% net du capital) – Avantages fiscaux 8 365 F* (réel simplifié)	– Crédit 33 016 F – Charges 0 – Assurances et divers 0 – Impôts sur revenus 0 (voir avantages fiscaux)
TOTAL 15 000 F	TOTAL 41 691 F	TOTAL 19 355 F	TOTAL 33 016 F
A PAYER : 26 691 F Soit : 2 224 F par mois		A PAYER : 13 661 F Soit : 1 138 F par mois	
*forfait simplifié		*la première année, non comprise la récupération de TVA	

Veuillez m'envoyer sans engagement de ma part votre documentation "Résidence-hôtel", mer et montagne.

MDE 6

Nom : ______ Adresse : ______

______

Tél. bureau : ______ Tél. domicile : ______

Seritour 39 rue de Surène 75008 Paris Tél. : 742.62.16.

010



Le Monde

politique

Les dirigeants du P.C.F. soulignent qu'ils recherchent la défaite de M. Giscard d'Estaing

Les dirigeants communistes s'emploient, depuis trois jours, à corriger l'impression produite par les déclarations de M. Georges Marchais à la télévision, le 23 mars. M. Charles Fiterman, d'abord, a souligné qu'il existe, selon le P.C.F., une solution au « *problème* » que pose l'orientation de M. François Mitterrand : voter communiste le 26 avril (*le Monde* du 26 mars). Le bureau politique du P.C.F. a publié, ensuite, une longue déclaration insistant sur le fait que la démarche exposée par M. Marchais vise à provoquer la défaite de M. Valéry Giscard d'Estaing et affirmant que ceux qui ont compris autrement les propos du candidat communiste cherchent à empêcher cette défaite. Dans *l'Humanité* du même jour (26 mars), M. Roland Leroy, membre du bureau politique, défendait la perspective de grèves si M. Mitterrand était élu président de la République.

« *Les travailleurs sont instruits par leur expérience,* écrivait M. Leroy. *Ils savent qu'il faut la lutte. Les communistes le savent, les militants de la C.G.T. le savent, mais aussi ceux de la C.F.D.T., pour lesquels l'élection ne règle pas tout et le passage des propositions politiques à leur mise en œuvre suppose l'intervention décisive des forces sociales.* » MM. Pierre Juquin et Claude Poperen ont souligné, jeudi 26 mars également, devant la presse, que les luttes sociales sont nécessaires pour assurer des réformes que les élections ne peuvent suffire à garantir.

Ces différentes déclarations ne modifient pas le sens des propos tenus par M. Marchais. Ceux-ci ont rencontré, selon le bureau politique, une « *large approbation populaire* », qui se manifestera le 28 mars au cours du rassemblement organisé place de la Bastille à Paris. Ce meeting, initialement destiné aux jeunes, a été élargi à l'ensemble des communistes de la région parisienne, invités à venir exprimer leur soutien aux propositions de M. Marchais. La démarche du P.C.F. apparaît en effet plus claire et plus cohérente à certains militants, qui s'interrogeraient sur les perspectives de leur parti à court terme. Assurer la victoire de M. Mitterrand dans des conditions qui permettent d'engager de réelles transformations sociales : pour ceux qui la comprenne ainsi, la voie tracée par M. Marchais est la bonne. En exigeant de participer immédiatement au gouvernement que formerait M. Mitterrand s'il était élu, le P.C.F. se présente comme un parti de gouvernement en même temps que comme un parti de lutte.

Donner un sens au vote communiste

Les dirigeants communistes s'attendaient sans doute que les déclarations de M. Marchais soient commentées comme un coup porté aux chances de M. Mitterrand. Tout au plus l'unanimité et la vigueur de ces commentaires les ont elles peut-être surpris. Ils savaient, néanmoins, qu'il leur faudrait parer à cette réaction pour éviter que les militants et les électeurs communistes, formés à l'école de l'union de la gauche, ne se rallient à cette interprétation, en voyant dans les propos de M. Marchais un piège tendu à M. Mitterrand. Les mises au point des deux derniers jours sont destinées à ceux-là.

Conscient de la faible mobilisation que suscite la candidature de M. Marchais en l'absence d'un espoir de victoire, le P.C.F. tente de rentrer dans la dynamique de l'union en admettant la possibilité d'un succès de M. Mitterrand et e naffirmant qu'il entend contribuer à ce succès et faire en sorte qu'il soit celui des travailleurs.

MM. Pierre Juquin et Claude Poperen ont affirmé, jeudi qu'il y aura « des luttes » quel que soit le candidat élu le 10 mai, mais que la défaite de M. Giscard d'Estaing serait un facteur de développement considérable de ces luttes, auxquelles la présence de ministres communistes au gouvernement assurerait une issue politique. Il s'agit de donner un sens au vote communiste, le 26 avril, en admettant que sa finalité est subordonnée à la victoire du candidat socialiste. Mais comme tout est fait, dans le même temps, pour empêcher celle-ci, cette concession à un rapport de forces défavorable au P.C.F. sera, espèrent ses dirigeants, de peu de portée. Certains d'entre eux, en tout cas, prennent soin, dès maintenant, d'affirmer que, quel que soit le score de M. Marchais, la politique du parti ne sera pas modifiée.

PATRICK JARREAU.

● *M. Claude Estier* dénonce, vendredi 27 mars, dans *l'Unité*, hebdomadaire du P.S. qu'il dirige, le caractère « *défaitiste* » de l'intervention télévisée de M. Georges Marchais (le 23 mars, à Antenne 2). M. Estier écrit notamment : « *Il n'y a pas à s'étonner que Giscard d'Estaing et les siens aient saisi sans attendre la perche que leur a tendue lundi soir Georges Marchais en dressant un sombre tableau des difficultés qui attendraient François Mitterrand au lendemain de son élection à la présidence de la République. On sait depuis longtemps déjà que le prétendu candidat « anti-Giscard » est, objectivement, le meilleur auxiliaire du président sortant. S'il y a dans cette campagne un numéro de duettistes, c'est bien entre ces deux-là, l'un misant sur l'autre et réciproquement pour tenter d'empêcher la victoire du candidat socialiste.* »

DEVANT LA PRESSE ANGLO-AMÉRICAINE

La politique étrangère du président sortant « suit l'humeur des vents »

affirme M. François Mitterrand

M. François Mitterrand, qui était, jeudi 26 mars, l'invité de l'association de la presse anglo-américaine, a souligné que « *la France doit remplir ses obligations au sein de l'alliance atlantique* » sans qu'il soit pour autant question de « *répondre aux injonctions* ». Affirmant que, pour sa part, il se considère, à l'égard des Etats-Unis, « *comme un ami, jamais comme un client* », le candidat socialiste a estimé que la politique étrangère de la France conduite par M. Giscard d'Estaing manque de clarté :

« *Je ne souhaite pas que notre politique étrangère soit ballottée en permanence entre Moscou et Washington selon les circonstances (...). Le président sortant a eu de bonnes idées, de bonnes intentions, mais la grande difficulté est qu'il n'a pas l'habitude de les mener à terme (...). Il manque de suite dans ses idées (...). Il suit un peu l'humeur des vents (...). Il est mauvais que Moscou et Washington disposent en France de clientèles électorales.* »

M. Mitterrand a désapprouvé l'attitude de M. Reagan vis-à-vis des « *révolutionnaires* » du Salvador : « *Il n'est pas très raisonnable de choisir comme banc d'essai ou abcès de fixation un pays comme le Salvador pour montrer aux Soviétiques qu'on va voir ce qu'on va voir (...). Ce n'est pas là que la sécurité du monde est menacée.* »

Interrogé sur l'évolution de la situation en Pologne, le leader socialiste a indiqué : « *J'ai toujours pensé que l'Union soviétique se garderait d'intervenir tant que le parti communiste polonais ne serait pas lui-même disloqué comme ce fut le cas en Tchécoslovaquie en 1968. La Pologne n'est pas dans la même situation. J'imagine mal l'armée soviétique chargée de mettre les ouvriers polonais au travail (...). S'il devait y avoir une intervention soviétique directe, cela poserait un problème au monde entier et je pense que l'Union soviétique s'interdirait pour longtemps ses démarches pour un désarmement contrôlé et la sécurité collective (...). Dans l'immédiat cela signifierait une juste réplique dans les domaines industriels et technologiques.* » « *Ce que je demande pour la France, c'est que l'Union soviétique ne doive pas compter à tout moment sur sa complaisance mais sur sa sagesse et sa coopération.* »

Evoquant les affaires européennes, M. Mitterrand a déclaré que, dans son esprit, la construction de la communauté européenne implique, certes, « *de resserrer les liens entre la France et l'Allemagne fédérale* », mais « *il n'est pas question d'un axe Paris-Bonn* ». Il a ajouté : « *L'Europe du Marché commun est une Europe à dix partenaires égaux et le droit de chacun est un droit égal à celui de chacun des autres.* » Le candidat socialiste a également estimé que « *l'Europe actuelle manque d'âme, d'idéal, de conviction* ».

Les paroles « inconséquentes » de M. Marchais

M. Mitterrand n'a répondu que brièvement aux questions de politique intérieure. A propos de la menace de grèves évoquée par M. Marchais, en cas d'élection du candidat socialiste, il a laissé entendre que les directives du parti communiste risqueraient alors d'être « *reçues très mal par la base ouvrière* » : « *Je n'ai entendu aucun responsable syndical dire que si le candidat de gauche était élu il y aurait des grèves. Il faut éviter de prononcer des paroles inconséquentes en ce domaine.* »

M. Mitterrand a ajouté : « *Je n'ai pas le sentiment que l'ensemble des déclarations* [de M. Marchais] *soient faites spécialement pour contribuer à mon élection. A moins que dans sa hâte de me voir élu, l'homme dont vous parlez ne confonde hâte et précipitation. S'il devait y avoir des grèves au lendemain de l'élection d'un candidat socialiste, alors à quoi ne faut-il pas s'attendre avec un président de droite ? Ou alors c'est que je ne comprends plus rien à la politique française.* »

Jeudi soir, au cours d'un meeting à Amiens, le candidat socialiste a dénoncé l'attitude du gouvernement dans la campagne. « *Il n'est pas normal* a-t-il expliqué, *que le gouvernement soit à la botte du candidat ; la démocratie est bafouée et les conditions d'égalité entre le candidat sortant et les autres candidats ne sont pas respectées.* »

Enfin, dans une interview au *Populaire du Centre*, publiée vendredi matin 27 mars, M. Mitterrand précise que, s'il est élu, des élections seront organisées « *avant la fin du mois de juin* ».

« Nous saurons retourner à une société de plein-emploi »

M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S., a présenté, vendredi 27 mars, dans un grand hôtel parisien la liste des membres du comité national de soutien à la candidature de M. François Mitterrand. Mme Maïté Jourdan, chômeuse, a souligné que sa présence à la tête de ce comité de soutien « *témoigne que l'élection de M. Mitterrand est une nécessité obsolue* », pour les chômeurs comme pour les femmes « *qui vivent dans l'angoisse du lendemain* ».

M. François Mitterrand a fait l'éloge de Mme Jourdan, indiquant ensuite qu' « *elle ne travaille plus parce qu'une politique l'a conduite à ne plus travailler* ». Le candidat socialiste a affirmé : « *Nous saurons retourner à une société de plein emploi, ou bien, de décadence en décadence, la France verra se déchirer son tissu national.* »

Il a indiqué que s'il est élu il conviera les Français à un « *effort de liberté, d'égalité et de justice* ».

De nombreux dirigeants de la C.G.T. appellent à voter pour M. Marchais

Les dirigeants de la C.G.T. viennent de franchir une nouvelle étape dans la poursuite de leur campagne en faveur de M. Marchais. Des responsables des plus élevés, tant au bureau confédéral qu'à la tête des fédérations les *plus importantes ont signé* l'appel en faveur du candidat communiste, publié par *l'Humanité* du 26 mars.

Leurs noms sont suivis du titre de « syndicaliste », alors que, jusqu'à présent, les dirigeants — ou militants — cégétistes qui apportaient leur soutien au P.C.F. prenaient soin de spécifier qu'ils agissaient en tant que membres du parti.

Certes, le jeu de la « *double casquette* » ne trompait personne. Cependant, la fiction était au moins respectée par les trois dirigeants qui siègent au bureau du P.C.F. — MM. Séguy, Krasucki et Le Guen. Cela avait été le cas, par exemple, lorsque le secrétaire général de la C.G.T. avait présidé le meeting du P.C.F. à Choisy, le 28 février, ou lorsque M. Le Guen (secrétaire général de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens U.G.I.C.T.-C.G.T.) signait un éditorial dans *la Revue des ingénieurs, cadres et techniciens communistes*, mais l'imbrication du politique et du syndical allait croître sans interruption. Douze cents militants cégétistes, à la Seine-Saint-Denis, signaient il y a deux semaines, un appel en faveur de M. Marchais, bientôt imités par un syndicat de cheminots.

Les déclarations allaient, ensuite, viser les lendemains de l'élection présidentielle, M. Séguy assurait que « *la présence de ministres communistes au gouvernement serait une garantie pour les travailleurs* ».

De son côté, le dirigeant communiste, le 23 mars, annonçait qu'une vague de grèves succéderait à l'arrivée éventuelle de M. Mitterrand à l'Elysée. Ce qui conduisait M. Maire, deux jours plus tard, à lui répondre sur Europe 1 qu'il y avait là « *une prétention tout à fait exorbitante (à) se placer comme un commandeur des luttes* ».

« *Nous sommes,* déclarent les signataires de l'appel publié par *l'Humanité, au cœur de la défense des intérêts du monde du travail : syndicalistes, mutualistes, juristes, économistes, médecins, militants de mouvements à vocation sociale, sociologues de sensibilités diverses. Le plus efficace (...) pour ouvrir une perspective authentique de changement est de voter pour le candidat qui représente la classe ouvrière et le choix réel du changement.* »

Plus d'une soixantaine de noms suivent ce texte. La direction de la C.G.T. se déclare étrangère à cette initiative, où se trouvent cependant une quarantaine de militants de la confédération.

Près de la moitié du bureau confédéral (7 sur 15) ont signé l'appel. Certains sont connus pour leur appartenance au P.C.F. : MM. Krasucki et Séguy et Mme Jeanine Marest, MM. Joanes Galland et Alphonse Veronèse, viennent des milieux chrétiens. M. J.-C. Laroze n'est plus socialiste. M. Livio Mascarello n'a pas d'étiquettes. En revanche, d'autres membres du bureau, adhérents au P.C.F., ne figurent pas sur la liste, tels que Mme C. Gilles et M. J.-L. Moynot, qui ont, à diverses reprises, marqué leur réserve devant l'orientation de l'appareil confédéral. Toutefois, des communistes « orthodoxes » comme MM. A. Allamy, P. Gensous, R. Lomet et M. Warcholack ne sont pas mentionnés.

Parmi d'autres responsables de la hiérarchie confédérale, on relève les noms de MM. Jean Magniadas, directeur des services économiques, communiste, et Lucien Postel, directeur du *Peuple*, sans étiquette.

Quatre secrétaires généraux des plus importantes fédérations figurent sur la liste : M. François Duteil (P.T.T.), Mme Thérèse Hiszberg (fonction publique), M. René Leguen (cadres UGICT-C.G.T.), accompagné de MM. P.-L. Marger (secrétaire) et André Sainjon (métallurgie). Tous appartiennent au P.C.F. C'est aussi le cas d'autres signataires tels que MM. Edmond Amiable (région Ile-de-France) et Michel Certano (Régie Renault).

Deux responsables syndicaux immigrés ont signé l'appel : MM. Moussa Konaté et Sassi Habib. M. Alfred Sorel, du Syndicat national des instituteurs (FEN) est l'un des rares signataires syndicalistes n'adhérant pas à la C.G.T. — J. R.

● *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C.F., a protesté auprès de Mme Jacqueline Baudrier, P.-D. G. de Radio-France, contre l'absence de journaliste communiste parmi ceux qui ont interrogé M. Giscard d'Estaing, mercredi 25 mars à l'émission « Face au public ». Il y voit une preuve d'iniquité et même d'hostilité à l'égard de parti communiste. Après l'émission, M. Juquin a déclaré : « *Giscard d'Esaing vien de dire lui-même qu'il est candidat pour pouvoir lancer le troisième étage de sa fusée, pour pouvoir aller plus loin dans sa politique de chômage, d'austérité de difficultés pour les travailleurs.* »

Mme Jacqueline Baudrier a répondu que onze journalistes communistes avaient été invités en quinze mois à cette émission et a déploré les difficultés rencontrées avec le P.C.F. « *en raison des exigences et des exclusives formulées par ce parti tant en ce qui concerne ses représentants que les personnalités qui leur sont opposées* ».

LA C.G.C. SE PRONONCE SUR LA PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT A L'ÉLYSÉE

Le comité confédéral de la C.G.C. devait se réunir, ce vendredi 27 mars après-midi, pour décider de la présentation d'un candidat de la centrale à l'élection présidentielle.

La discussion semble devoir être serrée, les avis étant opposés, parfois jusqu'au sein même des unions régionales ou des fédérations.

Parmi les fédérations, seule celle des V.R.P. a fait nettement connaître, le 30 janvier, son hostilité à l'entrée du porte-drapeau de la C.G.C. dans la compétition.

Pour sa part, M. Marchelli et sa fédération de la métallurgie semblent fortement tentés d'émettre un avis contraire. Nombreux sont les *militants* qui estiment trop mince le bilan des démarches entreprises auprès des pouvoirs publics, du patronat et des partis.

L'essentiel, en effet, réside dans l'extension, au bénéfice des cadres « *confirmés* », du dispositif du pacte pour l'emploi des jeunes et dans la promesse d'un projet de loi ouvrant aux cadres les conseils d'administration ou de surveillance. La C.G.C. a aussi obtenu que l'emploi soit reconnu comme « *la priorité des priorités* ».

En revanche, d'autres dirigeants estiment positifs les contacts pris, notamment avec les ministères. Ils inclinent donc à ne pas lancer dans la course à l'Elysée le représentant de la C.G.C., qui serait sans doute M. J.-L. Mandinaud (syndicat du pétrole).

● *Le secrétariat national de* « *Pax Christi* » invite à voter « pour la paix », « première des priorités », estime-t-il. « *Peut-on admettre,* demande-t-il notamment, *que les pays industrialisés comptent sur les ventes d'armes pour se donner les moyens de leur sécurité, voire de leur prospérité ?* »

M. DEBRÉ : LE CONTRAT DE MAJORITÉ, « C'EST UNE TISANE »

M. Michel Debré a donné, jeudi 26 mars au « Forum de Radio-Monte-Carlo », sa définition du contrat de majorité : « *C'est une tisane, une potion qui n'est même pas magique... Et voilà comment on la fabrique : on convoque Théodore, Théodule, Théophile, et chacun vient apporter un morceau de son programme ; on fait bouillir à petit feu, et la bouilloire est renversée au premier événement qui n'est pas prévu. C'est une sorte de fausse manière de gouverner, c'est une manière d'éviter l'exigence fondamentale qui est celle du gouvernement de salut. C'est un truc que les partis inventent en pensant qu'en additionnant les ordonnances de plusieurs médecins on guérira le malade sans qu'aucun médecin ait fait le bon diagnostic.* »

Interrogé sur la peine de mort, M. Debré a déclaré : « *Comme commissaire de la République, pendant trois mois j'ai exercé le droit de grâce ; comme garde des sceaux auprès du président Coty et du général de Gaulle, j'ai eu des dossiers (1). Je sais ce qu'est le droit de grâce, je sais ce qu'est le code pénal. Je considère que dans la France actuelle nous avons un système de droit de grâce, un système pénal parfaitement adaptés (...). Je ne suis sanguinaire en aucune façon, mais je considère que la suppression de la peine de mort dans notre code pénal serait une erreur.* »

M. Debré est opposé à l'organisation d'un référendum sur ce sujet, contrairement à ce que M. Jacques Chirac a proposé. « *Le référendum,* estime-t-il, *a une valeur quand, sur une affaire grave, le chef de l'Etat met en cause sa responsabilité. Faire un référendum qui n'a pas de sanction, c'est, pour le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, abandonner leurs responsabilités.* »

(1) N.D.L.R. — Au lendemain de la libération, le gouvernement provisoire du général de Gaulle avait nommé des commissaires régionaux de la République qui avaient pour mission d'assurer la remise en place des institutions républicaines. M. Debré exerçait ses fonctions à Angers. Il fut garde des sceaux dans le dernier gouvernement de la IVe République (1er juin 1958-8 janvier 1959) que dirigeait Charles de Gaulle nommé président du conseil par René Coty, président de la République.

OU Mme GARAUD A-T-ELLE OBTENU SES SIGNATURES ? demande M. Krivine

M. Alain Krivine, candidat de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste) à l'élection présidentielle, a indiqué, vendredi 27 mars, sur TF 1, qu'il a réuni quatre cents des cinq cents signatures d'élus nécessaires pour déposer sa candidature. M. Krivine s'est indigné de ce que « *les grands partis jouent avec les petits candidats comme au billard* ». « *On voit,* a-t-il dit, *de grands partis de droite pronucléaires soutenir un candidat antinucléaire pour gêner Mitterrand* (1) *et un grand parti de gauche aider de petits candidats de droite pour gêner Chirac.* » M. Krivine a ajouté : « *Où Mme Garaud a-t-elle obtenu ses signatures ?* »

M. Krivine a dénoncé le « *chantage odieux au désistement* » que pratique M. Georges Marchais et le fait que M. François Mitterrand « *laisse entendre qu'il gouvernera peut-être avec les gaullistes, mais pas avec les communistes* ». Il s'est prononcé pour le désistement au second tour en faveur du candidat de gauche arrivé en tête, quel qu'il soit.

(1) Les responsables de l'U.D.F., en particulier ceux du C.D.S., ont décidé d'aider M. Brice Lalonde, écologiste, à rassembler cinq cents parrainages d'élus (*le Monde* des 12 et 14 mars).

Mme BOUCHARDEAU ASSURE POUVOIR RECUEILLIR LES VINGT-NEUF PARRAINAGES QUI LUI MANQUENT ENCORE

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., candidate à l'élection présidentielle a annoncé, jeudi 26 mars, qu'elle a recueilli quatre cent soixante et onze parrainages sur les cinq cents nécessaires pour que sa candidature soit considérée comme telle par le Conseil constitutionnel. « *Nous aurons les trente signatures qui me manquent dans les jours qui viennent* », a-t-elle assuré.

Ces parrainages proviennent, selon Mme Bouchardeau, de presque tous les départements et, pour l'essentiel, « *de maires qui n'ont pas d'appartenance politique déclarée* ». Des élus socialistes et communistes, affirme-t-elle, lui ont accordé leur parrainage, malgré les consignes données par les directions de ces partis.

Le P.S.U. a pris des contacts afin d'associer à sa campagne certains des candidats qui n'auront pas franchi la barre des cinq cents signatures. Ces personnes, M. Roger Garaudy par exemple, bénéficieraient d'une partie du temps de parole attribué à Mme Bouchardeau à la radio et à la télévision, sur des sujets à propos desquels il y aurait accord, sur le fond, entre elles et la candidate du P.S.U.

هكذا من الأصل

L'élection présidentielle

LA CAMPAGNE DU CANDIDAT DU M.R.G.

M. Crépeau : écoutez la différence...

***Envisageant avec une relative sérénité le préalable que* constitue l'obligation de réunir cinq cents signatures d'élus pour se présenter le 26 avril, M. Michel Crépeau, candidat du Mouvement des radicaux de gauche, compte se rendre dans une vingtaine de villes pour populariser le message d'une gauche « vraie » et « réaliste ».**

Conscient qu'il ne peut compter que sur une assistance *modeste dans des meetings électoraux traditionnels*, et convaincu que ce type de manifestations est d'une faible efficacité, le maire de La Rochelle a décidé de privilégier les rencontres avec la presse locale et régionale et mise essentiellement sur la campagne officielle qui, à partir du 10 avril, lui permettra — « enfin » — de s'exprimer à la radio et à la télévision.

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Par le biais de l'audiovisuel, M. Crépeau entend faire la preuve que M. Mitterrand ne peut l'emporter le 10 mai que si lui-même recueille un nombre suffisant de suffrages lors du premier tour. Au-delà du résultat du scrutin, le candidat du M.R.G. est persuadé qu'un gouvernement de gauche ne sera viable *qu'avec l'apport original* de la sensibilité radicale, et que, faute de ministres communistes, les socialistes *devront* fatalement élargir — au centre gauche — la majorité qui leur sera nécessaire, à la fois au gouvernement et au Parlement. Plus profondément, M. Crépeau pense que le parti socialiste est encore trop prisonnier de ses pesanteurs — à la fois marxistes et étatiques — pour mettre en œuvre — seul — un véritable changement de politique.

Le député de Charente-Maritime va donc devoir mener une campagne doublement délicate : il devra expliquer en quoi il est « *différent* » du candidat socialiste, tout en ne faisant pas mystère de sa ferme volonté d'appeler à voter pour lui au second tour ; il devra montrer pourquoi ceux de ses amis qui l'accusent de faire le « *jeu de la droite* » se trompent, et faire apparaître, autant que faire se peut, le caractère limité de leurs défections.

Avec une cinquantaine de militants, la fédération de l'Isère du M.R.G. n'est pas très représentative de cette « France radicale » dont M. Crépeau cherche à regrouper les forces vives. Et c'est sans doute ce qui explique l'échec du rassemblement de jeunes organisé, jeudi 26 mars, à la Bastille, hauteur qui domine Grenoble. De la jeunesse grenobloise, il ne vint aucun représentant, mais en participant, dans la matinée, au « Club de la presse régionale » et en étant, *l'invité, l'après-midi*, à Genève, de Radio-Suisse romande (que près de huit mil*lions d'auditeurs peuvent capter* du territoire français), M. Crépeau n'a pas perdu son temps. Il a pu apprécier comment sa candidature est reçue et roder ses arguments.

Pourquoi diviser la gauche non communiste au premier tour ? Arguant du large soutien qu'il a reçu lors du congrès extraordinaire de Versailles (*le Monde* du 3 mars) — 771 voix pour, 157 voix contre, — M. Crépeau explique *que sa présence dans la compétition* électorale est d'abord justifiée par la logique : à quoi servirait une formation qui regroupe vingt-cinq parlementaires, neuf présidents de conseils généraux et plusieurs milliers d'élus locaux si, à l'occasion d'une consultation politique nationale, il se dérobait pour se ranger sous la bannière d'un autre parti ? Ce serait une « *escroquerie* » vis-à-vis du congrès et de « *tous ceux qui m'ont fait confiance* », dit-il.

Insensible au discours de ceux qui veulent accréditer la thèse selon laquelle une candidature M.R.G. présente le risque de faire arriver M. Mitterrand en troisième position, derrière M. Chirac, le maire de La Rochelle déclare que si le P.S. en vient à craindre une telle éventualité — que, personnellement, il écarte, — c'est que la gauche, en tout état *de cause*, ne peut espérer l'emporter.

Le raisonnement eût perdu de sa pertinence si M. Rocard avait été choisi comme candidat socialiste. A l'évidence, le projet qu'il défendait, la sensibilité dont il est porteur au sein du P.S., le fait aussi que M. Crépeau et lui sont « *de la même génération* » et qu'ils sont issus du « *mendésisme et de mai 68* », auraient pu *conduire le maire de* La Rochelle à une tout autre stratégie. Le programme de M. Mitterrand étant, officiellement, calqué sur le « projet socialiste » — trop idéologiquement marxiste aux yeux de M. Crépeau, — la candidature radicale de gauche devenait nécessaire, et même indispensable.

M. Crépeau rassure les responsables de son mouvement en indiquant que le divorce stratégique apparu au congrès de Versailles entre partisans et opposants à sa candidature a tendance à régresser et que, aujourd'hui, il n'y aurait plus que cinq parlementaires M.R.G. pour soutenir ouvertement le candidat socialiste. De plus, une rencontre avec M. Massot, député *des Alpes-de-Haute-Provence*, aurait permis à M. Crépeau d'obtenir une certaine discrétion — sur le plan national — de la part de certains de ceux qui ont opté pour M. Mitterrand. Ce *statu quo* ne remet toutefois pas en cause « *un contentieux qu'il faudra régler après l'élection* », au vu des résultats du premier et du second tour...

Pour le moment, le candidat s'emploie à persuader son auditoire que M. Mitterrand ne peut être élu si lui-même n'obtient pas 1 500 000 voix, ou 5 % des suffrages exprimés. Selon lui, un tiers de ces voix se serait reporté sur M. Mitterrand s'il n'avait pas été candidat lui-même, un autre tiers — qui représente un électorat de jeunes rebuté par la personnalité de l'ancien premier secrétaire du P.S. — ne se reportera pas sur le candidat de gauche au second tour, et le dernier tiers suivra les consignes de vote qu'il donnera. Ces 500 000 voix, assure-t-il, feront le succès de M. Mitterrand.

La gauche « humaniste »

Conscient que l'élection présidentielle représente « *l'épreuve de vérité* » pour le M.R.G., M. Crépeau imagine sans plaisir l'état de son mouvement si M. Giscard d'Estaing est réélu et si lui-même ne recueille que des miettes de suffrages. Comment alors empêcher une hémorragie au profit du P.S. ? Il est vrai que tout dépendrait *du rapport des forces* au sein de ce parti. Qui sait si, à ce moment-là, un rapprochement avec les rocardiens ne serait pas envisageable ?

Hypothèse pessimiste, sur *laquelle M. Crépeau ne souhaite* pas s'appesantir : l'heure est à l'offensive. Le maire de La Rochelle soutient que sa candidature « *n'est pas une opération survie mais le commencement de quelque chose qui conditionnera la vie politique française dans la décennie qui vient* ».

La différence ? C'est d'abord une question de tradition : la gauche de M. Crépeau est « *humaniste* », celle du parti socialiste est « *technocratique* ». Parce qu'il ne sert à rien de « *remplacer une technocratie par une autre technocratie, une monarchie par une autre monarchie* », le M.R.G. peut constituer l'aiguillon indispen*sable à un gouvernement de* gauche qui, sans lui, oublierait la « *dimension de l'homme* » en privilégiant les « *structures* ».

Parce que la gauche a « *déçu* » l'espoir que représentait l'union, M. Crépeau *entend être le souffle* qui redonnera l'espérance « *au peuple de gauche* ». La différence ? C'est « *l'esprit de libre examen plutôt que l'esprit de dogme ou de système* », le « *mouvement* » plutôt que la « *bureaucratisation* », « *l'imagination au pouvoir* » plutôt que le risque de voir un gouvernement de gauche affadir son programme pour s'assurer la neutralité de la droite.

L'originalité de la candidature de M. Crépeau ? C'est une gauche vraiment décidée à mettre en œuvre le « *socialisme du possible* » et l'« *écologie du réel* », c'est une politique de réformes qui s'inspirerait — par exemple — de ce que... M. Crépeau a *fait* à La Rochelle.

La difficulté ? C'est que, le 9 mai, on ne sente pas trop la « différence »...

LAURENT ZECCHINI.

● *Guadeloupe*. — On a appris, jeudi 26 mars, de source policière, qu'une cinquième interpellation a eu lieu à Pointe-à-Pitre, le 24 mars, dans le cadre de l'enquête sur le « Groupe de libération armée (G.L.A). Un professeur de philosophie aurait été placé en garde à vue.

La tribune et le tournoi

Le choix du président de la République française procède d'une élection uninominale à deux tours au suffrage universel et à l'échelle d'une *seule* circonscription qui englobe l'ensemble du territoire national. Il faut le rappeler pour comprendre le système sophistiqué de sélection qui conduit inéluctablement à la désignation d'un seul homme. Dans son principe, l'institution fondamentale de la V[e] République, introduite en 1962 dans la Constitution, n'est plus contestée. On s'inquiète de l'étendue des pouvoirs du président, on s'interroge sur la durée de son mandat, mais pratiquement plus sur l'élection au suffrage universel. Elle confère à l'élu une légitimité sans égale, et elle est populaire comme l'ont montré tous les sondages et les taux de participation aux précédentes consultations.

La sélection s'opère par le double jeu du vote des électeurs et des règles spécifiques de l'élection. On aurait pu s'en tenir au mode de désignation le plus simple — un seul tour, le candidat élu étant celui qui obtient le plus de suffrages, — mais la diversité politique nationale et la tradition électorale écartaient une procédure aussi peu affinée. Le système en deux temps, pratiqué dans bien d'autres consultations, a été retenu parce qu'il permet, d'un tour à l'autre, des regroupements de suffrages par l'élimination de certains candidats. Il a été retenu avec une clause qui renforce la sélection : si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour, seuls les deux qui en ont obtenu le plus peuvent se présenter au second tour. La bipolarisation qui s'effectue spontanément, mais pas toujours, dans les autres scrutins uninominaux est, ici, imposée de telle sorte que l'un des deux candidats restant en lice est assuré d'obtenir une majorité absolue des suffrages exprimés.

Tout est fait pour parvenir au choix du président par la plus large fraction possible des électeurs qui acceptent les conditions du duel final. Qu'il soit élu sur la base d'un programme établi par son parti ou sur celle de quelques vagues orientations, il l'est, d'abord, comme responsable, pour ne pas dire comme chef : la philosophie du mode de scrutin et des mécanismes qui la renforcent ne trompe pas. Les autres modalités de la sélection, qui sont parfois contestées, vont dans le même sens.

Il est apparu, dès le départ, qu'il ne suffisait pas de sélectionner les candidats en cours de scrutin mais dès avant celui-ci, à moins d'accepter les candidatures les plus fantaisistes, voire celles dont la motivation ne serait que commerciale. Le système de filtrage retenu a été renforcé en 1976 de telle sorte qu'il est nécessaire d'obtenir maintenant le parrainage public de cinq cents élus, parlementaires, conseillers généraux ou maires, représentant trente départements, pour présenter sa candidature. L'effet est, évidemment, beaucoup plus sélectif. L'est-il trop ?

Oui, répondent ceux qui craignent de ne pas franchir la barre et quelques autres qui, en dehors de ce scrupule démocratique, ne font pas souvent grand cas des candidats marginaux et des petites formations politiques. Oui, effectivement, si l'élection présidentielle est conçue plus comme une occasion de donner la parole à la diversité politique nationale que comme une filière de sélection. Comme une tribune et non comme un tournoi.

On peut soutenir qu'elle assume les deux fonctions à la fois et ce n'est pas faux, mais, compte tenu de l'enjeu, comment la logique éliminatrice ne l'emporterait-elle pas sur la multiplication des messages ? Il est significatif que les principaux partis, tout entiers voués à la victoire ou au plus grand succès des candidats qu'ils soutiennent, aient choisi et renforcé l'élimination en recommandant à leurs élus de ne pas parrainer d'autres concurrents (sauf si tactiquement ils y ont intérêt). Comme toute consultation d'importance, l'élection présidentielle reste l'affaire de ces partis, qui sont, précisément, organisés pour la conquête des suffrages. Et les candidats qui feignent de se détacher de leurs liens partisans pour atteindre une audience plus large font sourire.

Une situation de fait

Si sévère qu'il soit, l'effet de la sélection antérieure au scrutin traduit, à sa manière, la réalité politique. *Les protestations que s'attire* le filtrage, jugé excessif, révèlent une certaine confusion née, sans doute, de la concomitance de deux phénomènes socio-politiques : l'instauration de l'élection du président de la République au suffrage universel et l'essor de la télévision comme moyen de communication décisif. On confond le déroulement de la consultation et l'instrument d'expression qui s'y trouve associé, et l'on accepte mal que le mécanisme de rejet contenu dans l'un écarte, aussi, de l'autre. Ce qui apparaît insupportable, c'est moins d'être privé du droit théorique, mais essentiel dans la logique de l'élection, d'accéder à la magistrature suprême que de celui de divulguer son message. On privilégie l'opportunité par rapport à la fonction.

Le filtrage ne fait pourtant que reproduire, sous des formes institutionnelles, une situation de fait, car même dans la précampagne les petits candidats ne bénéficient pas de la même attention que les autres. Ségrégation arbitraire qui se répercute dans l'opinion mais qui, en retour, se nourrit d'elle. Qu'un courant, nouveau se distingue par son originalité, qu'un candidat méconnu intéresse par le contenu ou le ton de son discours, ils retiennent l'attention tant il est vrai que la personnalisation du débat politique est toujours en quête de têtes nouvelles. Le soldat Krivine en 1969, la frimousse d'Arlette Laguiller en 1974, avaient ainsi incarné le gauchisme, qui pourtant ne se limitait pas alors à la sensibilité trotskiste, et René Dumont avait donné un visage à la *revendication écologiste. Il y a sept* ans. D'autres, avec eux, ont profité en 1965, 1969 et 1974 des facilités d'accès à la candidature : que sont-ils devenus et quelles traces ont-ils laissées ?

Les conditions de participation sont aujourd'hui plus difficiles à remplir, mais elles pèsent surtout sur les inconnus de l'élection de 1981. Car les petits courants politiques qui ont maintenant pignon sur rue, les candidats isolés qui ont acquis une certaine notoriété, devraient être à même de remplir ces conditions à moins de revendiquer une rente de situation. S'ils n'y parviennent pas, ne serait-ce pas parce qu'ils sont en perte de vitesse, ou parce qu'ils n'ont pas trouvé un porte-parole qui accroche ? Si certaines réputations achoppent sur la collecte des parrainages, ne serait-ce pas parce qu'elles sont surfaites ou dépassées ?

On voit bien que l'extrême gauche est contenue par la surenchère « révolutionnaire » du P.C., pour ce qui concerne les trotskistes, et par l'audience du P.S. pour le P.S.U. ; que l'extrême droite traditionnelle n'a pas renouvelé ses thèmes par comparaison avec la nouvelle droite, qui se tient à l'écart de la consultation ; que l'écologie est divisée, en partie récupérée par les formations classiques et incapable de se donner le porte-parole qui pourrait la relancer. Les élus, sollicités de cautionner les marginaux, *sont* comme tout le monde, sensibles à ces évolutions. Ils sentent aussi l'air du temps qui favorise d'autres discours, d'autres vedettes. Que la succession gaullo-pompidolienne puisse être assumée par des candidatures ou des velléités de candidatures aussi diverses que celles de MM. Chirac, Debré, de Mme Garaud et de M. Jobert, c'est au moins le signe que M. Giscard d'Estaing n'a pas conquis tout le terrain que lui avait abandonné M. Chaban-Delmas et préparé le président du R.P.R. Au passage, on remarquera combien le pouvoir en place est concurrencé par des « gens de pouvoir » qui contestent la manière dont il est exercé.

Les *formules* vigoureuses de Mme Garaud séduisent au-delà de la classe politique parce qu'elles vont à l'encontre d'une phrasologie lénifiante. Si le débat se durcit sur la politique étrangère, plus que sur les problèmes vécus quotidiennement par les Français comme le chômage et l'inflation, c'est parce qu'il convient d'attaquer le président sortant sur le terrain d'action où il s'est manifesté avec le plus d'éclat. Du coup, on lui oppose une revendication de fermeté, face à l'Union soviétique, qui, de M. Mitterrand à M. Chirac en passant par Mme Garaud et MM. Debré et Jobert, « récupère » l'inquiétude devant la modification des rapports Est-Ouest. On lui oppose aussi, face à la crise, des solutions qui s'inspirent du président Reagan ou de la droite populiste, signe que le libéralisme avancé piétine et qu'une grande partie de la droite ne s'accommode plus du masque centriste.

Enfin, si M. Mitterrand peut se contenter jusqu'à présent d'un certain flou dans la présentation d'une « autre politique », quitte à être plus précis sur les hommes et les femmes qui l'entoureront — et qui figurent déjà sur ses affiches, — c'est peut-être parce que le régime et son personnel ont lassé. Les thèmes qui dominent la campagne traduisent, en effet, l'inquiétude et la lassitude de l'opinion.

Ils renvoient dans l'ombre d'autres aspects du débat électoral, tant il est vrai que dans le concert présidentiel on n'entend que les grosses caisses et quelques notes aiguës. L'expression de la diversité politique n'y trouve pas son compte, car ce n'est pas la véritable fonction de l'élection. Il faut donc qu'elle trouve sa place ailleurs, dans d'autres circonstances. Le retour à la représentation proportionnelle pour certains scrutins ou un accès plus régulièrement ouvert à la radio et à la télévision d'Etat entre les consultations feraient mieux qu'une participation illusoire et éphémère au tournoi présidentiel.

ANDRÉ LAURENS.

M. CHIRAC FAVORABLE A L'ABROGATION DE LA LOI SUR LE MONOPOLE DE LA RADIO-TÉLÉVISION

Dans une interview publiée vendredi 27 mars par le quotidien *Sud-Ouest*, M. Jacques Chirac déclare : « *Je vois mal comment le monopole* [de la radio-télévision] *pourrait résister au développement des techniques nouvelles et à l'apparition des satellites de télévision. Mieux vaudrait proposer tout de suite au Parlement l'abrogation de la loi actuelle et une nouvelle organisation où l'Etat conserverait le monopole de diffusion, mais où il n'y aurait plus de monopole de programmation.* »

M. Chirac est partisan de créer une « *haute autorité de l'audiovisuel, dont la composition serait fixée par la loi et qui fonctionnerait sous le contrôle du Parlement* ».

POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS DES CANDIDATS A LA RADIO ET A LA TÉLÉVISION

Soixante-neuf personnalités ont signé un appel afin de demander que les postulants à la candidature à l'élection présidentielle aient accès à la radio et à la télévision « *dans des conditions qui respectent le principe d'égalité* ». Cet appel concerne en particulier M. Michel Colucci, dit Coluche, qui a commencé une grève de la faim, le 16 mars, pour obtenir de participer à deux émissions politiques, le « Club de la presse » d'Europe 1 et « Cartes sur table » d'Antenne 2.

« *Quelles que soient leurs opinions sur les démarches entreprises par M. Michel Colucci* », les signataires « *estiment contraire à l'esprit de la Constitution le refus systématique d'inviter Coluche à des émissions politiques* ».

Plusieurs membres de l'équipe de *Charlie-hebdo* ont signé cet appel, ainsi que des journalistes, dessinateurs, enseignants, écrivains, M. Jacques Attali, directeur de cabinet du candidat socialiste à l'élection présidentielle, et le général François Bécam.

Selon un sondage « Figaro » - Sofres

MM. GISCARD D'ESTAING ET MITTERRAND SERAIENT A ÉGALITÉ AU SECOND TOUR

Le Figaro du vendredi 27 mars publie un sondage réalisé par la Sofres entre le 20 et le 24 mars auprès d'un échantillon national de mille personnes en âge de voter. Selon cette enquête, MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand seraient à égalité à l'issue du second tour de l'élection présidentielle. Le président sortant et le candidat socialiste recueillaient déjà, l'un et l'autre, 50 % des intentions de vote le 11 mars. En février, la Sofres accordait un avantage de quatre points (52 %-48 %) à M. Mitterrand.

Pour le premier tour, la position de M. Giscard d'Estaing reste stable (29 %) alors que celle de M. Mitterrand enregistre un léger tassement (24 % contre 25 %). M. Chirac obtiendrait 16 % (+ un point) et M. Marchais 16,5 % (+ un demi-point). M. Brice Lalonde obtient 3,5 % des intentions de vote (pas de changement). M. Debré 3 % (— un demi-point) et Mme Garaud 2 %. L'étude des transferts de voix entre les deux tours indique que 62 % des électeurs communistes qui se prononcent ont l'intention de voter pour M. Mitterrand au second tour, tandis que 57 % de l'électorat de M. Chirac se reporterait sur M. Giscard d'Estaing contre 17 % sur M. Mitterrand.

Les parlementaires R.P.R. dénoncent une exploitation « électoraliste » de l'indemnisation des « Malgré nous »

De notre correspondant

Strasbourg. — La question toujours en suspens de l'indemnisation des incorporés de force (les « Malgré nous »), Alsaciens et Mosellans (*le Monde* daté 22-23 mars), est évoquée dans la lettre ouverte que les neuf parlementaires R.P.R. d'Alsace (sept députés, deux sénateurs) viennent d'adresser à M. Giscard d'Estaing :

« *Ce que veulent les Alsaciens et les Mosellans*, déclarent les signataires, parmi lesquels se trouve l'ex-ministre des anciens combattants, M. André Bord, *c'est d'abord une réparation morale d'un crime de guerre : la violation du droit des gens. Elle est de loin le plus important et ne saurait être monnayée, que ce soit en deutschemarks ou en francs français. Cette réparation ne peut provenir que du peuple allemand par la voie de ses parlementaires démocratiquement élus et reconnaissant le crime nazi qui a consisté, entre 1940 et 1944, à annexer deux provinces françaises (...).*

» *C'est à l'Allemagne de réparer : pas à la France. De réparer sur le plan moral, parce qu'il est inconcevable que la France se substitue à l'Allemagne pour réparer une violation du droit des gens commise par celle-ci (...). C'est également à l'Allemagne qu'il revient d'indemniser, même symboliquement, sur le plan financier : jamais les ex-incorporés de force n'ont demandé une indemnisation française. Et ils ont raison. Nous sommes d'autant plus surpris d'apprendre aujourd'hui que ce sont les contribuables français qui vont payer* » (1).

Cette affaire prend maintenant un tour nettement politique. Dans leur lettre, les parlementaires R.P.R. dénoncent — comme l'avait fait avant la fédération du parti socialiste du Bas-Rhin — l'exploitation électoraliste de la situation. Ils déclarent à ce propos : « *Nous regrettons, pour la dignité des incorporés de force, que, pour la seconde fois, l'on ait attendu une période électorale pour annoncer avec éclat une solution...* »

En attendant, les intéressés — quelque quarante mille survivants des cent trente mille incorporés de force des trois départements de l'Est — ne se font pas trop d'illusions sur une rapide indemnisation, qu'on leur avait promise, voici deux ans déjà, à la suite d'un autre sommet franco-allemand.

JEAN-CLAUDE HAHN.

(1) M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, avait laissé entendre, jeudi 19 mars, à Strasbourg, que la France pourrait avancer les fonds.

La campagne en bref

● *M. Jacques Chirac* a été, jeudi 26 mars, l'hôte d'un dîner-débat du Centre féminin d'études et d'information - femme avenir, que préside Mme Christiane Papon. Ce mouvement a décidé de soutenir la candidature du maire de Paris. M. Chirac a notamment annoncé, à cette occasion, « *qu'une des premières mesures de son septennat serait de rétablir le 8 mai comme fête nationale et d'en faire une journée chômée et fériée* ».

● *M. Robert Fabre*, médiateur, ancien président du Mouvement des radicaux de gauche, était jeudi 26 mars l'invité des clubs République et Démocratie fondés par M. Jean-Pierre Prouteau. Il a confirmé son intention de ne pas prendre parti dans l'élection présidentielle et a déclaré : « *Si, dans la loi du 3 janvier 1973 instituant le médiateur, il n'y a pas d'obligation de réserve, celle-ci découle de la fonction qui exige de son titulaire de ne pas être partisan. M. Antoine Pinay avait donné sa démission de médiateur après six mois car il voulait s'engager derrière M. Giscard d'Estaing. Si je voulais soutenir un candidat, je devrais, par honnêteté, agir comme M. Pinay.* »

● *M. Charles Pasqua*, responsable de l'organisation de la campagne de M. Jacques Chirac a déclaré, jeudi 26 mars, à France-Inter : « *Il n'y a d'alternance possible, réelle et sans risque, qu'entre Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac.* »

● *Le comité politique permanent de M. Michel Debré* a évoqué la situation en Pologne au cours de sa réunion du jeudi 26 mars. « *Au moment où la Pologne souffre d'une stagnation économique profonde et d'une sous-alimentation qui peuvent conduire à des explosions*, le comité considère *qu'une telle situation devrait conduire la France à proposer à ses partenaires européens de prendre très vite une initiative : d'abord, par un effort gratuit d'aide alimentaire au moment où les responsables européens sont préoccupés par l'augmentation des excédents agricoles, ensuite, par un effort de crédit aux Polonais pour leur permettre d'acheter certains produits et matières premières à nos producteurs.* »

● *La Fédération de l'éducation nationale (FEN)* appelle chacun de ses adhérents à « *mettre son choix électoral en concordance avec ses convictions de syndiqué* ». Elle renouvelle « *son exigence d'une politique économique, sociale et éducative résolument engagée dans la voie du retour au plein emploi, de la justice sociale, de la résorption des inégalités, du développement et de l'amélioration des services publics, de l'accès pour tous à la formation* ». Elle rappelle aussi sa volonté de « *rétablissement de la laïcité, de l'Etat et de l'école, et demande à toutes les centrales syndicales d'organiser des manifestations unitaires pour le premier mai, expression, au-delà des divergences, de leur commune aspiration au changement.* »

هكذا من الأصل

Publicité — Présidente : Maïté Jourdan, chômeuse.

"Pour nous, c'est Mitterrand."

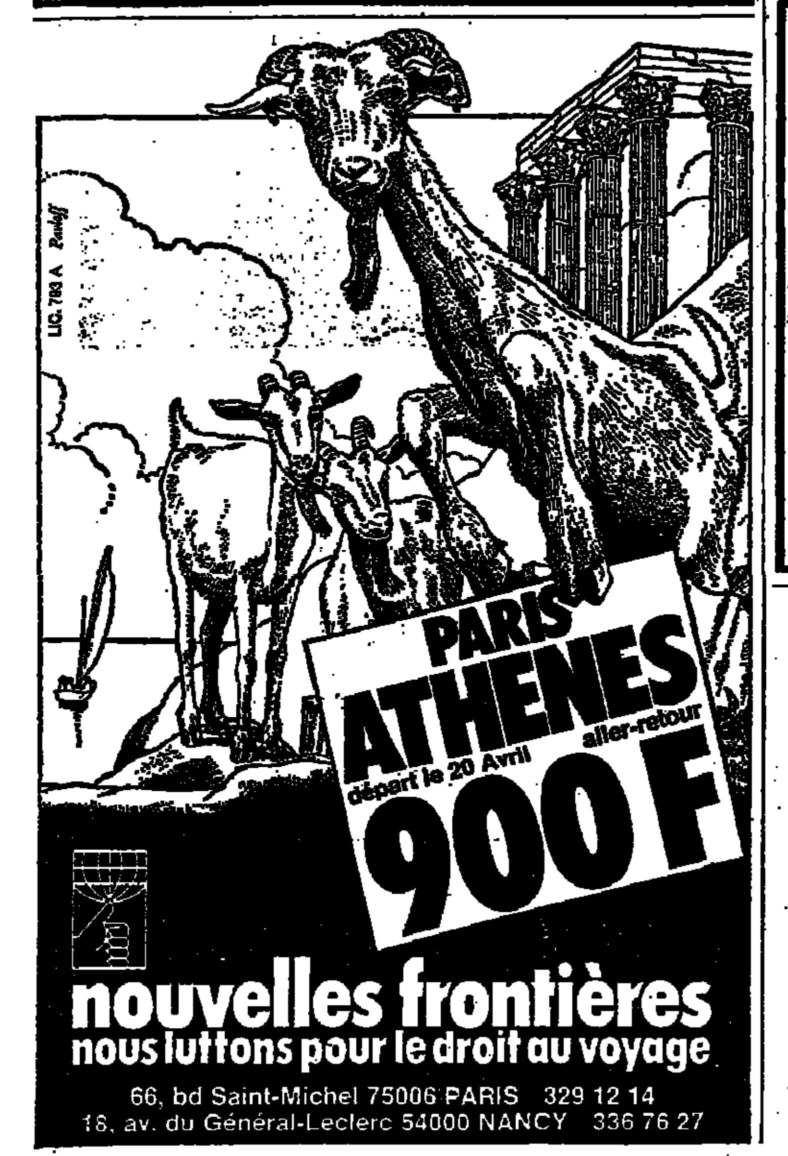
Robert Abirached, Auteur dramatique. Claudette Actis-Schwab, Sportive. Catherine Allégret, Comédienne. Marcel Amont, Chanteur. Roger Anbro, Agriculteur-syndicaliste, Président du Comité de soutien d'Eure & Loire. Patrick Appert-Bizot, Militant associatif. Roger Ascot, Ecrivain. Marcel Assoun, Militant associatif. Louis Astre, Syndicaliste. Pr Henri Atlan, Médecin. François Aubral, Editeur. Michel Auclair, Comédien. Bernard Audice, Agriculteur. Stéphan Audran, Comédienne. Colette Audry, Ecrivain. Gabriel Bacquier, Artiste lyrique. Elisabeth Badinter, Ecrivain. Robert Badinter, Avocat. Jacques Bagassat, Militant associatif. Jean-Pierre Baldi, Ecrivain occitan. André Barjonet, Economiste. Alain Barau, Association de jeunes et d'éducation pop. Christiane Barrère, Agricultrice-syndicaliste. Igor Barrère, Journaliste. Henri Bartoli, Economiste. Pierre Bassan, Ingénieur. François-Régis Bastide, Ecrivain. Michel Bataille, Ecrivain. Pascal Beau, Etudiant syndicaliste. Général Jean Bécam. Michel Belakhowsky, Chercheur. Jacques Benveniste, Médecin. Nella Bielski, Ecrivain. Maurice Biraud, Comédien. André Biro, Architecte. Jean Blanpied, Loisirs. Claude Blondel, Universitaire. Frida Boccara, Chanteuse. Philippe Bodin, Télécommunications. Elisabeth Bois, Chômeuse. Yves Boisset, Cinéaste. Alain Bombard, Océanologue. Honoré Bonnet, Sport. Marcel Bonvallet, Universitaire. François Borella, Universitaire. Charles Bourdin, Agriculteur. Jacques Bouveresse, Philosophe. Robert Brechon, Ecrivain. Gérard Breuil, Ouvrier fraiseur, syndicaliste. Serge Brindeau, Ecrivain. Françoise Brion, Comédienne. Gilberte-Pierre Brossolette, Résistante. Alain Brunet, Musicien. Robert Brunet, Chercheur. André Buffière, Sportif. Eliane Burlot, Agricultrice. Charles Burniat, Retraité de la sidérurgie, Président du Comité de soutien de Meurthe & Moselle. Stéphane Caillat, Musicien. Jean-Claude Cain, Avocat. Monique Cairati, Professeur de gestion. Guy Caire, Economiste. Pierre Carassus, Syndicaliste. André Casadevall, Chimiste. Ange Casta, Réalisateur T.V. Michel Cépède, Tiers-Monde. Aimé Cesaire, Maire de Fort de France Martinique. Claude Chabrol, Cinéaste. Jean Chaintron, Commandant F.T.P., Préfet de la Libération. Jean-Claude Champin, Militant associatif. Michel Charbonnel, Chercheur. Georges Charachidze, Historien. Edmonde Charles-Roux, Ecrivain. Christian Charrière-Bournazel, Avocat. Jean Chevrier, Marin. Patric Choffrut, Militant occitan. Jacques Chouillet, Universitaire. Michel Ciment, Ecrivain. Guy Claisse, Journaliste. Serge Coche, Avocat. Roger Coggio, Cinéaste. François Colcombet, Ancien Président du Syndicat de la Magistrature. Jean-Marie Coldefy, Metteur en scène télévision. Gilbert Collard, Avocat. Pia Colombo, Chanteuse. Georges Conchon, Ecrivain. François Confino, Architecte. Pascal Copeau, Membre du Conseil National de la Résistance. Louis Coppin, Syndicaliste. Robert Cousin, Ancien déporté - préfet honoraire. Jean Crocq, Militant associatif. Dalida, Chanteuse. Claude Damery, Architecte. Louis Dandrel, Critique musical. Pascal Danel, Chanteur. Jacques de Brandt, Economiste. Régis Debray, Ecrivain.

Robert de Caumont, Administrateur civil. Michel de Certeau, Universitaire. Elisabeth de Fontenay, Philosophe. Régine Déforges, Editrice. Marcel Degliame-Fouché, Compagnon de la Libération. Germaine Degrond, Présidente de l'Amicale des Anciens Parlementaires socialistes. Michel Demazure, Economiste. Jacques Delors, Economiste. Jacques Demy, Réalisateur-metteur en scène. Gérard Depardieu, Comédien. Bruno Desjobert, Architecte. Pierre Desvalois, Syndicaliste. Jacqueline Dieudonné-Pinaud, Sportive. Jacques Dondoux, Télécommunications. Jacques Dreyfuss, Avocat. Pierre Dreyfus, Ancien P.D.G. Régie Renault. Rémi Dreyfuss, Ancien résistant. Jacques Droz, Historien. Philippe Druillet, Dessinateur B.D. Marie Dubois, Comédienne. Dominique Dugast, Jeune chômeur - 19 ans. Berthe Duguey, Présidente Nationale syndicat d'artisans. Antoine Duhamel, Compositeur. Roland Dumas, Avocat. Geneviève Dumont, Plasticienne. Anny Duperrey, Comédienne. Jean-Pierre Duport, Chercheur. Clément Durand, Ancien Président du CNAL. Laurence Eberhard, Organisation internationale de jeunesse. Emile Ecoffet, Télécommunications. Georgette Elgey, Ecrivain. Dominique Eluard. Pr Catherine Emmanuelli-Nessmann, Médecin. Robert Enrico, Cinéaste. Maurice Fanon, Auteur-Compositeur. Stelio Farandjis, Universitaire. Philippe Farine, Ancien Président du Comité c/la Faim pour le développement. Victor Fay, Journaliste. Jean-Pierre Faye, Ecrivain. Jean Fert, Agriculteur. Raymond Février, Chercheur INRA. Maurice Fleuret, Critique musical. Christian Forestier, Universitaire. Lev Forster, Avocat. Robert Fossier, Historien. Paul Fraisse, Universitaire. Pierre Franck, Metteur en scène. Régis Franc, Dessinateur B.D. Lucien Franco, Président de la Fédération Nationale des Français d'Algérie, Front National des Rapatriés. Jean-Paul Fredon, Militant associatif. Armand Frémont, Géographe. Jacques Frémontier, Journaliste. Dominique Fricaudet-Larroumet, Avocat. Max Gallo, Ecrivain. Jean Garnier, Chercheur. Gérard Gaume, Syndicaliste. Albert Gazier, Ancien Ministre. Daniel Gélin, Comédien. Alain Gerber, Critique de jazz. Bernard Giraudeau, Comédien. Jean-Charles Gonthier, Avocat. Gabriel Gosselin, Sociologue. Marcel Gotlieb, Dessinateur B.D. Alain Gourdon, Conseiller à la Cour des Comptes. Christine Gouze-Reynal, Cinéma. Christian Goux, Economiste. Xavier Graal, Ecrivain. François Gros, Scientifique. Jean-Michel Grosz, Mutualiste étudiant. Benoite Groult, Ecrivain. Claude Gruson, Economiste. Jacques Guenée, Militant associatif. Roger Guenanten, Agriculteur. Alain Guille, Biologiste. Henri Guillemin, Historien. Paul Guimard, Ecrivain. Claude Guislain, Architecte. Jean Guizerix, Danseur. Roger Hanin, Comédien. Marcel Hanoun, Cinéaste. Gérard Hardin, Universitaire. André Harris, Journaliste. Jean-Pierre Harris, Militant associatif. Henri Heinemann, Ecrivain. Pierre Jakes Hélias, Ecrivain. André Hirchfeld, Conseiller d'Etat Honoraire. André Hodeir, Critique de jazz. Gérard Holder, Maire de Cayenne - Guyane. Jules Horeau, Agriculteur. Pr Pierre Huguenard, Médecin. Roger Ikor, Ecrivain. Christian Ivaldi, Musicien. Pr Jacques Izard, Médecin. Frédéric Jalton, Maire des Abymes - Guadeloupe. André Jeanson, Syndicaliste. Yves Jouffa, Avocat. Alain Jouffroy, Ecrivain. Charles-André Julien, Historien. Pierre Kast, Cinéaste. Jean-Marie Kerloc'h, Ancien Maire de Plogoff. Georges Kiejman, Avocat. Jean Krikorian, Responsable d'Association arménienne. Pr Henri Laborit, Biologiste. Simonne Lacouture, Ecrivain. Jean Lacouture, Ecrivain. Maurice Lacroix, Philosophe, ancien député de Paris. Pierre Lalumière, Universitaire. Claude Lanzmann, Cinéaste. André Lapostolle, Association de Jeunes et d'Education Populaire. Augustin Laurent, Ancien député-maire de Lille. Emile Lebeller, P.T.T. Yves Lebouffant, Ouvrier tôlier, Président du comité de soutien de la Sarthe. Claude Leclerq, Juriste. Marie-France Legrand, Militante associative. Gérard Legrand, Ecrivain. Pierre Lemorvan, P.T.T. Madeleine Léo-Lagrange. James Lequeux, Astronome. Général Gilbert Leuba. Didier Levallet, Musicien de jazz. Jean-Paul Lévy, Avocat. Pierre Llau, Economiste. Dominique Lozac'h, Journaliste. Philippe Lucas, Universitaire. Vittorio Luzzati, Généticien. Françoise Mallet-Joris, Ecrivain. Lucien Malson, Critique musical. Etienne Manac'h, Ambassadeur de France. Claude Manceron, Ecrivain. James Marange, Syndicaliste. Michel Marcus, Ancien Secrétaire général du Syndicat de la Magistrature. Pierre Marcilhacy, Ancien Sénateur.

Louis Marin, Philosophe. Danièle Marion-Fondanèche, Avocate. Jeanne Martinet, Universitaire. André Martinet, Universitaire. Jean-Jacques Mayoux, Angliciste. Daniel Mayer, Membre du Conseil National de la Résistance. Albert Memmi, Sociologue. Gérard Mendel, Médedin. Pierre Mendès-France. Marthe Mercadier, Comédienne. Pierre Merlin, Universitaire. Armand Mestral, Artiste lyrique. Charles-Albert Michalet, Economiste. Clément Michel, Sécurité Sociale. Michel Mimon, Militant régionaliste. Jean Minjoz, Ancien Secrétaire d'Etat. Robert Misrahi, Philosophe, Michel Mitrani, Cinéaste. Jacques Mittérand, Ancien administrateur de la France d'Outre-Mer. Serge Moati, Cinéaste. Gérard Monate, Ancien secrétaire général du syndicat des policiers en tenue. Jean-Marie Montaron, Vétérinaire. Maurice Montel, Secrétaire général du groupe des 80 parlementaires opposés à Pétain. Claire Morandat, Combattante de la Résistance. John Morganjones, Expert judiciaire. Léopold Moreau, Universitaire. Yves Navarre, Ecrivain. Claude Nicolet, Historien. André Neyton, Animateur de théâtre occitan. Jean Offredo, Journaliste. Bulle Ogier, Comédienne. Claude Olivenstein, Médecin. Eric Orsenna, Ecrivain. Pascal Ory, Historien. Roger Pannequin, Commandant F.T.P. George Pau-Langevin, Avocate. Gilbert Pauriol, Agriculteur. André Paysant, Economiste. Jérôme Peignot, Ecrivain. Francis Perrin, Collège de France. Yves Person, Tiers Monde. Michel Phliponneau, Géographe. Jean Picart Le Doux, Artiste peintre. Michel Piccoli, Comédien. Piem, Dessinateur. Jacques Piette, Compagnon de la Libération. Charles Piétri, Historien. René-Victor Pilhes, Ecrivain. Yves Pinaud, Sportif. Christian Pineau, Compagnon de la Libération. Bernard Pingaud, Ecrivain. Roger Pinto, Universitaire. Jean Pinturault, Sport. Roger Pourchier, Vigneron. Roger Priou-Valjean, Membre du Comité parisien de Libération. Jean Pronteau, Ancien dirigeant de la Jeunesse de la Résistance. Suzanne Prou, Ecrivain. Claude Puylagarde, Avocat. Claude Querrec, Minotier. Jean-Pierre Ramsay, Editeur. Guy Reibel, Compositeur musique. Jean Récher, Marin. Etienne Régnier, Ancien Président de la Chambre des Métiers de l'Oise. Georges-Bernard Renouard, Syndicaliste. Paul Réthy, Agriculteur. Jacques Ribs, Avocat. Chantal Richard, Informatique. Serge Richard, Journaliste. Jean Rigaux, Chansonnier. Martin Robain, Architecte. Maurice Rolland, Compagnon de la Libération. Gabrielle Rollin, Ecrivain. Jean-Marie Rougier, Association des Jeunes et d'Education populaire. David Rousset, Ecrivain. Gérard Sacaze, Agriculteur. Françoise Sagan, Ecrivain. Vice-Amiral Antoine Sanguinetti. Alice Sapritch, Comédienne. Catherine Sauvage, Comédienne. Alain Savary, Compagnon de la Libération. Laurent Scwhartz, Scientifique. Evry Schatzman, Astro-physicien. Alain de Sédouy, Journaliste. Françoise Séligmann, Combattante de la Résistance. Marcelle Souchet, Rédactrice en chef de Jeune République. André Sournac, Technicien agricole. Sylvie Szulmann, Informatique. Jacques Tajan, Commissaire priseur. Haroun Tazieff, Vulcanologue. Gilbert Temmermann, Artisan. Pierre Teysseyre, Agriculteur. Janine Tillard, Ancienne résistante. Charles Tillon, Ancien Commandant en chef des F.T.P. Marguerite Thibert, Membre du B.I.T. Jacques Trichet, Ouvrier fraiseur au chômage. Etienne Trocme, Théologien. François Truffaut, Cinéaste. Simone Troisgros, Syndicaliste. André-Jean Tudesq, Historien. Pierre Uri, Economiste. René Vallet, Agriculteur. Pierre Vaneck, Comédien. Jean-Maurice Verdier, Universitaire. Pierre Viaz, Dessinateur. Paul Vignaux, Syndicaliste. Henri Viguier, Déporté de la Résistance, Conseiller d'Etat honoraire. Alfréda Viville, Mère de famille, femme de chômeur, mère de chômeurs. Claude Willard, Avocat. Maurice Zavaro, Ancien secrétaire du Syndicat de la Magistrature. Fred Zeller... (première liste de signatures). Et tous les parlementaires socialistes (Députés, Sénateurs et Députés européens.)

Comité de soutien à la candidature de François Mitterrand.

10 rue de Solférino 75007 Paris



POLITIQUE — *L'élection présidentielle*

Entretien avec... M. Edgar Faure

(Suite de la première page.)

Mais le général de Gaulle a eu autour de lui des hommes qui n'avaient pas appartenu à ses premiers mouvements politiques ; c'est mon cas, celui de Maurice Schumann, etc. Le R.P.R. se réclame d'une sorte de résistance à l'abandon : mais personne ne préconise l'abandon ! Je ne dis pas que le R.P.R. ne soit pas qualifié pour se réclamer du général de Gaulle en disant qu'il veut appliquer ses idées — dans la mesure où on peut savoir ce que le général de Gaulle aurait fait aujourd'hui. — mais je pense que c'est en effet du côté du parti radical et du C.D.S. qu'on est le plus proche de la pensée du général de Gaulle.

» Prenons le cas de la politique extérieure : le R.P.R. estime que M. Giscard d'Estaing a eu tort d'aller à Varsovie. Or, qui nous dit que le général de Gaulle n'aurait pas pris une initiative analogue ? Nous n'en savons rien.

» N'avait-il pas envoyé M. Pompidou négocier avec le F.L.N. qui nous faisait la guerre ouvertement, et sans qu'aucun résultat en sorte, cette fois-là ? J'ajoute que les opérations réalisées sous la responsabilité de Giscard d'Estaing, qui ont consisté à arrêter les entreprises de déstabilisation au Zaïre, à deux reprises, en Tunisie, et, dans une certaine mesure à La Mecque, avaient un caractère très gaullien. En réalité, nous devons vénérer le général de Gaulle, admirer sa pensée et encore plus son courage, ses positions historiques, mais on ne peut parler d'une *doctrine gaulliste* qui serait administrée par un parti gaulliste.

» Pour en revenir maintenant à votre question sur le radicalisme, pour illustrer mon propos, comparez la position d'Herriot sur l'U.R.S.S. puis sur la Chine (oui, car Herriot m'a parlé avant sa mort de la reconnaissance de la Chine) et celle de de Gaulle. D'autre part, ne peut-on reconnaître un apparentement entre le thème gaulliste de la participation et le thème essentiel du radicalisme d'Alain et Léon Bourgeois, la conception « associationniste » opposée à la lutte des classes ?

— On parle beaucoup de la dérive monarchique du régime, du pouvoir personnel de M. Giscard d'Estaing et de sa propension à s'occuper des petits détails de la vie publique, voire de l'étiquette élyséenne. Est-ce que cette évolution vous paraît préoccupante ou, simplement, réelle ?

— Ce qui compte chez un homme d'Etat, c'est son attitude politique. Politiquement, le président Giscard d'Estaing est particulièrement favorable à l'institution parlementaire ; il va donc en sens inverse d'une conception monarchique du pouvoir présidentiel. Mais je suis quand même préoccupé d'éviter cette dérive, et c'est pourquoi le parti radical a proposé un certain nombre de mesures que, nous l'espérons, M. Giscard d'Estaing appliquera s'il est élu.

» Il est exact, d'autre part, que la V[e] République a une tendance à l'immixtion du président dans toutes les affaires, et que la situation à cet égard ne cesse de s'aggraver. Mais je ne pense pas que ce soit le fait personnel de M. Giscard d'Estaing. C'est plutôt l'engrenage mécanique du régime, car déjà M. Pompidou était plus « omnipotentiel » que le général de Gaulle, et peut-être plus que M. Giscard d'Estaing.

» Il n'est peut-être pas mauvais qu'un président soit au courant de tout. Ce qu'il faudrait surtout, c'est redonner plus de poids aux ministres et que ceux-ci soient surtout des hommes politiques. Actuellement, on en arrive à faire une confusion totale entre la fonction du décideur politique et la fonction du décideur administratif.

L'alternance

— Quelles sont, selon vous, les réformes qu'il faudrait engager pour permettre l'alternance politique ?

— J'ai toujours développé l'idée que l'alternance n'est pas du tout une nécessité en démocratie. Rien n'indique qu'il faille changer les partis au gouvernement avec une certaine régularité. Le thème classique selon lequel la gauche est généreuse mais imprudente et procure l'inflation à tout prix, et que la droite, au contraire, serait plutôt prudente mais dépourvue de générosité, n'est plus exact. Ce qui, en revanche, me paraît une nécessité démocratique, c'est l'ouverture. L'alternance pouvant être une forme d'ouverture, je la verrais davantage sous forme d'inclusions de nouvelles tendances dans une majorité. C'est ce qui s'est fait. Depuis les débuts de la V[e] République, il entre dans la majorité des gouvernants ou des électeurs qui venaient de l'opposition.

— Depuis sept ans, il y a eu M. Robert Fabre, mais en dehors de lui ?

— C'est le dernier. Mais nous avons eu M. Edgar Faure, ensuite M. Jacques Duhamel, M. Pleven, M. Lecanuet, et nous en aurons d'autres. Mais mon souci est que nous revenions à ce que le philosophe Popper appelle la « société d'ouverture ». Il faut absolument — et c'est pour cela que je souhaite son succès — que M. Giscard d'Estaing, parce qu'il en est capable, et parce qu'il le souhaite, puisse faire au début de son second septennat ce qu'il n'a pas pu réaliser au début du premier ; cela lui sera moins difficile cette fois-ci, s'il est réélu. Il doit, au lendemain de son élection, inviter M. Mitterrand à l'Elysée et lui dire : « *Vous n'avez pas intérêt à ce que la France tombe en ruine. Si vous prenez le pouvoir aux élections législatives — ce qui peut arriver — et si vous voulez appliquer vos théories qui sont novatrices, vous avez intérêt à les appliquer sur un corps sain. Pourquoi ne pas faire dès maintenant une politique commune sur deux ou trois mesures concernant l'inflation ? Pourquoi ne pas faire un minimum de politique extérieure commune ?* »

» Il y a une nouvelle formule à trouver. Nous sommes dans une période scientifique, beaucoup de choses ont changé sauf une : la manière de concevoir la politique ! Je ne demande pas une politique scientifique, mais une politique adaptée à l'esprit d'une période scientifique. « Il n'y a pas de politique sans risques, mais il y a des politiques sans chances » ; c'est l'idée dont je me suis inspiré en politique. Dans une période scientifique, je suis tenté d'appeler cette politique le libéralisme social expérimental : il faut accorder une grande importance à l'expérience.

Les relations avec l'U.R.S.S.

— Pensez-vous que le voyage à Varsovie de M. Giscard d'Estaing a eu une quelconque influence sur l'attitude de l'U.R.S.S. en Afghanistan ? La position adoptée par l'U.R.S.S. au travers de l'article de la Pravda *constitue-t-elle ce que M. Mitterrand a appelé « le salaire de Varsovie » ?*

— Non, je ne suis pas du tout de cet avis. Il est bien évident que lorsque M. Giscard d'Estaing est allé en Pologne il n'était pas assez bête pour croire qu'il en rapporterait la paix pour l'Afghanistan. Il a fait un acte désintéressé et même dangereux. Il est possible que ce voyage ait eu un résultat diffus et insaisissable, comme cela arrive dans une série d'actions.

» En faisant ce geste, en se faisant reconnaître comme un partenaire loyal par les Soviétiques, Giscard met en réserve une garantie qui est très importante : si, demain, il est appelé à condamner rigoureusement les Soviétiques pour un fait nouveau, par exemple la Pologne, il met dans l'embarras les dirigeants soviétiques parce que le peuple soviétique saura que ses dirigeants sont condamnés non pas par quelqu'un qui est qualifié d'impérialiste mais par quelqu'un qui a été considéré comme un ami. C'est donc malgré tout un garde-fou, un placement. Le fait que Giscard soit allé voir Brejnev n'est pour rien dans les déterminations soviétiques. M. Brejnev n'en a pas tiré l'aval de continuer ; il l'aurait fait de toute manière...

— Après le voyage à Varsovie, il y a eu le sommet de Venise et, à cette occasion, M. Giscard d'Estaing a annoncé que M. Brejnev l'informait du retrait d'Afghanistan de quelques divisions soviétiques.

— Il a pu le croire... puisque M. Brejnev le lui disait. Eh bien, c'est une chose qui ne s'est pas faite... mais il était certainement de bonne foi. Le deuxième point, c'était la position de Gierek, qui jouait la carte d'une certaine libéralisation et voulait éviter que la Pologne ne fût placée *sous la* « botte ». Je le sais, j'ai vu Gierek personnellement au mois de juillet. Donc il était nécessaire de valoriser Gierek pour lui donner plus de poids en vue de résister à certaines pressions soviétiques.

— Quel jugement portez-vous sur M. Reagan ?

— Je n'ai pas de raison d'avoir une mauvaise opinion de M. Reagan. Mais je ne le prendrais pas, à première vue, pour un grand philosophe de la politique... Quant à savoir s'il est un grand homme d'Etat... personne n'en sait rien. Je crois un peu, comme Tocqueville, que les très grandes fonctions sont plus faciles à remplir que les autres, parce qu'on a l'avantage d'être largement secondé. De sorte que la plus grande qualité d'un homme d'Etat, c'est peut-être le bon sens plutôt qu'une intelligence exceptionnelle...

— M. Giscard d'Estaing est-il un homme de bon sens ou un homme de grande capacité intellectuelle ?

— C'est un homme qui a du bon sens en même temps que des capacités intellectuelles très élevées. Mais c'est plus un homme de terrain qu'un homme de doctrine. C'est pour cela que je pense qu'il est très qualifié comme président. M. Giscard d'Estaing n'a jamais prétendu produire une théorie financière, ou économique, qui soit originale et qui lui soit propre... Cela ne veut pas dire qu'il soit incapable de les concevoir, mais il est davantage porté vers l'action, vers la direction. D'autre part, il a non seulement du bon sens, mais il a un sang-froid exceptionnel !

— Estimez-vous qu'il l'a prouvé à l'occasion de l'« affaire des diamants » ?

— Oui, parce que sur l'affaire des diamants il ne s'est pas emballé, n'a pas réagi comme un « écorché ». Moi je me serais probablement énervé davantage. Mais c'est une affaire dont je n'ai pas l'intention de parler d'autant qu'elle me semble définitivement conclue.

— Vous êtes aujourd'hui plus giscardien que gaulliste ?

— Non, je suis tout à fait gaulliste et je suis raisonnablement giscardien... J'estime que le candidat Giscard d'Estaing est celui qui est le mieux placé dans la ligne de mon ensemble de conceptions, à la fois gaullistes et radicales. »

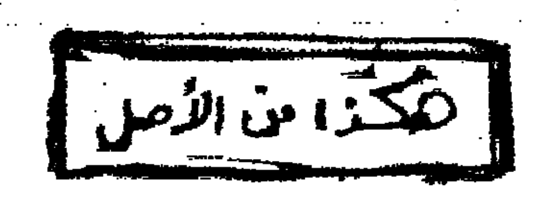
Propos recueillis par
LAURENT ZECCHINI.

LE GRAND-ORIENT DE FRANCE DÉNONCE LES DANGERS DE LA « NOUVELLE DROITE »

Humanisme, revue des francs-maçons du Grand-Orient de France, consacre son numéro de mars à la « nouvelle droite ». « numéro, écrit e néditorial M. Roger Leray, grand maître du G.O.D.F., *auquel notre Conseil de l'ordre attache une importance particulière (...). Nous avons eu communication d'un dossier révélateur de projets d'hommes dont la philosophie ségrégative ne vise rien moins qu'au pouvoir politique, en fait le pouvoir de disposer des autres* ».

Dans un premier chapitre, M. Maurice Hauswirth analyse les théories de la « nouvelle droite » à travers les exposés d'Alain de Benoist, de Georges Dumezil, de Louis Pauwels, des penseurs du GRECE et du groupe MEDIA, dirigé par un des fondateurs du GRECE, M. Alain Lefebvre et sa femme Elisabeth.

Dans un chapitre sur le GRECE signé P.C.B., *Humanisme* écrit à propos de M. Lefebvre et sa femme : « *Ces deux personnages qui ont eu souvent les honneurs du bulletin confidentiel du GRECE se sont soudain lancés dans l'aventure de la presse en 1975. Aujourd'hui, ils contrôlent six journaux et sont les alliés de Matra-Europe n° 1 (par la Société n° 1), de Havas (par Interdéco) et de Raymond Bourgine (Valeurs actuelles et le Spectacle du monde) (...). Cette extrême droite-là n'a rien à voir avec la vieille droite bigote, obscurantiste et chouane. D'abord, elle rejette la religion chrétienne comme un produit oriental et entend retrouver la culture nordique, les mythes celtiques et les Nibelungen (...). Le terrain traditionnel de la chouannerie lui fait donc défaut. Elle recèle néanmoins des dangers. Toute crise économique, comme toute défaite, provoque une chasse au bouc émissaire. L'animal malfaisant, le responsable : c'est l'autre le différent, l'Arabe, le Malien, hier et peut-être demain, le Juif. Il est donc nécessaire de se tenir sur ses gardes.* »



هكذا من الأصل

Le Monde

société

ÉDUCATION

DANS UN RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

La commission Fréville propose de développer l'autonomie des universités

M. Yves Fréville, professeur à l'université de Rennes-I et président de la commission chargée par le premier ministre d'« étudier la réforme du financement des universités », a présenté, jeudi 26 mars, le résultat de ces travaux. Le volumineux rapport — plus de cent cinquante pages et des annexes — approuvé à l'unanimité par la commission a été remis le jour même à M. Raymond Barre. Ce dernier, selon les propos de son conseiller technique, M. Jean-Claude Casanova, a souhaité « laisser le dossier en l'état au prochain gouvernement ». Les travaux de la commission doivent être portés à la connaissance des présidents d'université qui, selon M. Roland Omnès, premier vice-président de la conférence des présidents, en ont déjà approuvé les grandes lignes, puis à celle de tous les universitaires. A eux donc, de donner leur avis sur les réflexions et surtout sur les propositions assez nouvelles formulées par la commission pour « développer l'autonomie financière des universités ».

La commission, constituée le 18 septembre par M. Raymond Barre (*le Monde* du 20 septembre 1980) a donc procédé, selon les vœux de son initiateur, à « *un examen des modalités de financement des universités en France et dans les grands pays européens* ». Certains de ses membres sont allés en Allemagne et en Grande-Bretagne pour étudier le fonctionnement des établissement de ces pays (1).

Le rapport de M. Fréville constate que, dans les pays occidentaux, le financement des établissements d'enseignement supérieur est totalement ou presque totalement public. Mais cette similitude dans l'origine des fonds n'empêche pas les différences. Ainsi, en France, la plus grande partie du financement de l'Etat est attribuée directement sous forme d'emplois. Selon la Commission, 70 % du total des ressources mises à la disposition des universités correspondent aux traitements des personnels enseignants, non enseignants et chercheurs « *sans qu'ils figurent explicitement dans leurs comptes* ».

Les autres moyens sont les subventions de fonctionnement — environ 20 % des ressources — elles aussi versées par l'Etat. Les 10 % restants sont constitués par les recettes propres aux universités. Le financement [illegible] l'Etat des emplois [illegible] rend difficile la mi[illegible] de l'autonomie.

Cet obstacle n'[illegible] commission ma[illegible] fortement influencé ses travaux. Même s'il ne s'agit pas selon l'expression de M. Fréville « *de faire sortir les personnels universitaires du statut de la fonction publique* » il faut « *rechercher les éléments qui permettraient d'introduire une plus grande souplesse dans la répartition des emplois et de corriger ce qu'elle a trop souvent d'inégal* ». La commission a réfléchi aux trois niveaux de fonctionnement de l'enseignement supérieur. A la base d'abord. Unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) et laboratoires manquent, selon elle, d'autonomie pour adapter leur gestion à leurs activités.

Les universités ensuite doivent pouvoir diversifier leurs activités et affirmer « *leur caractère propre* ». A l'échelon national enfin, un organisme universitaire doit conseiller le ministre sur les modalités de répartition des moyens financiers et permettre la concertation. Après avoir longuement recensé les obstacles au développement de l'autonomie qui existent aussi bien du côté des universités et des universitaires que du côté de l'Etat toujours tenté de contrôler plus étroitement, la commission a considéré que « *l'autonomie des établissements était indispensable et qu'il fallait se donner les moyens de l'accroître* ».

Les « *vertus de l'autonomie* » vantées par M. Fréville offrent aux universités une plus grande efficacité dans l'accomplissement de leurs missions, accentuent leur caractère propre et développent une vocation originale qui correspond à leurs moyens. Cette plus grande liberté laissée aux établissements ne s'accompagnerait pas, selon le rapporteur, d'un effacement du rôle de l'Etat, mais permettrait à ce dernier de mieux définir les orientations à long terme du système universitaire et de « *favoriser la différenciation des établissements et l'émergence de centres d'excellence dans des domaines* [illegible] ».

[illegible] quatre priorités

Pour faciliter le développement de l'autonomie, la commission a dégagé quatre priorités dont la mise en œuvre appelle des mesures différentes allant de l'intervention du législateur (modification de la loi d'orientation) aux textes réglementaires, en passant par de simples décisions ministérielles. La commission n'a pas fixé de calendrier et souligne même que ces suggestions sont indépendantes les unes par rapport aux autres et que certaines peuvent être appliquées dès la prochaine rentrée universitaire.

● AMÉNAGER LES DOTATIONS [illegible]. — « [illegible] » pour M. Fréville réside dans la complémentarité entre les emplois et les crédits. « *La politique des emplois doit être l'instrument privilégié de l'orientation par l'Etat du devenir des universités. C'est en fonction de l'enveloppe d'emplois que lui attribue l'Etat que l'université définit les axes du développement* », précise le rapport, qui suggère de fixer pour chaque université, à côté des emplois réels, « *une dotation d'emplois potentiels* » qui lui indiquerait les emplois dont elle devrait pouvoir disposer à terme.

Cette notion normative servira de « guide » pour l'orientation des choix de l'université. Elle devrait aussi permettre, dans le respect de la loi de finances, de rétablir un équilibre entre les universités surencadrées et les universités sous-encadrées. Le calcul de ces dotations d'emplois potentiels fait intervenir des critères variés : locaux universitaires, charge d'enseignement en fonction des normes GARACES (2), besoins en recherches.

Cette proposition n'a pas seulement pour objectif de rapprocher les emplois effectifs des emplois potentiels par des transferts ou à l'occasion de vacances de postes, elle vise à favoriser entre les établissements la répartition des moyens disponibles et à « *inciter à en faire le meilleur usage* ».

Pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement, le rapport suggère de globaliser l'ensemble des sommes provenant jusqu'à présent de différentes lignes budgétaires. Cette dotation globale universitaire (D.G.U.) regroupant la subvention de fonctionnement matériel et pédagogique, les crédits d'heures complémentaires, les sommes destinées au renouvellement du matériel... serait distribuée pour partie en fonction de la dotation en emplois potentiels. Une fraction de la D.G.U. pourrait être attribuée sous forme de concours incitatifs automatiques pour encourager les universités à accroître les recettes provenant de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, ou pour « *aider de façon spécifique une université en fonction des résultats de son activité d'enseignement* ».

● DIVERSIFIER LES RESSOURCES. — *La commission a* recherché les moyens d'accroître les revenus des établissements autres que les dotations de l'Etat. Elle propose de réévaluer les droits de scolarité fixés depuis 1969 à 95 F et de les porter à 250 F cette somme devant être révisée chaque année. Elle suggère de créer une redevance pour des services spécifiques comme, par exemple, des enseignements non prévus dans l'arrêté de dénomination de chaque diplôme national. Par des assouplissements réglementaires la commission entend favoriser les revenus fournis par la formation continue et sur la taxe d'apprentissage. Elle souhaite aussi encourager le concours des collectivités locales et des établissements publics régionaux.

● CRÉER UNE INSTANCE DE CONCERTATION POUR RAPPROCHER L'ETAT ET LES UNIVERSITES. — Inspirés par le modèle anglais, les rapporteurs suggèrent la mise en place d'un comité des finances universitaires chargé de conseiller le ministre sur la répartition des moyens et de contrôler ensuite leur utilisation. Différent toutefois de l'U.G.C. anglais, ce comité constitué de onze membres, anciens présidents d'universités, anciens membres du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), désignés par le ministre des universités pour une durée de quatre ans, rédigerait un rapport annuel sur la situation financière des universités qui serait rendu public. Le comité visiterait les établissements tous les ans et établirait un rapport portant aussi sur la politique de chaque université.

● ASSOUPLIR ET ADAPTER LES REGLES POUR MIEUX GERER. — M. Fréville propose diverses mesures pour une meilleure information comptable des établissements. Il suggère aussi que les dates de l'exercice budgétaire soient repoussées du 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante pour que l'université puisse établir son budget après avoir reçu notification des différents concours de l'Etat et non avant comme c'est le cas actuellement.

Enfin, le rapport se termine par l'énoncé des modalités de contrôle *a posteriori* de l'utilisation des crédits de l'Etat. A l'aide de divers indicateurs et d'un rapport d'activités fourni par l'établissement, le comité des finances universitaire donne une appréciation qui, si elle est négative, provoque des sanctions (suspension de la globalisation des crédits de fonctionnement, affectation des subventions aux U.E.R...). « *A l'inverse, les universités qui auront fait la preuve de la qualité de leurs activités et de leur gestion pourront bénéficier d'un accroissement de certaines attributions incitatives.* »

(1) [illegible] a présenté [illegible] des 19, 20 [illegible] mars, une [illegible] reportages [illegible] nomie [illegible] universités dans [illegible] Etats [illegible], ainsi que [illegible] seignement supérieur [illegible] Etats-Unis.

(2) Groupe d'analyse et de recherche sur les activités et les coûts des enseignements supérieurs.

Concurrence dans l'austérité

M. Barre est un homme habile. Universitaire, il a réussi, par l'intermédiaire d'une commission composée d'hommes choisis par lui, à faire rédiger un rapport qui séduira sans doute ses « *chers collègues* ». Il leur offre plus de responsabilités, plus de pouvoir. Il leur fait promettre le dialogue — un mot qui revient souvent dans le rapport — comme s'il constatait, par hasard, que cette fonction a beaucoup fait défaut depuis quelques années. Avant de partir, M. Barre favorise, à travers un rapport destiné au futur gouvernement, une nouvelle règle du *jeu universitaire. Un vrai jeu de* la vérité.

Ce texte propose d'accorder aux enseignants plus de compétence dans la détermination des moyens financiers destinés aux établissements. Mais ce léger accroissement de l'autonomie s'accompagne d'un renforcement des contrôles *a posteriori*. Contrôles exercés, non seulement par les services du ministère, mais aussi, extrême habileté, par un comité composé d'universitaires, qui doit être « *à la fois une structure de concertation et de préparation des décisions* ».

Par des subventions incitatives, par un système « *de sanctions positives ou négatives* », le rapport de M. Fréville entend obliger les universités à diversifier leurs activités pour « *favoriser la différenciation des établissements et l'émergence de centres d'excellence* ».

Mais toutes ces modifications et ces transformations doivent s'accomplir à un moment où l'Etat réduit ou, du moins, augmente plus les crédits accordés à l'enseignement supérieur. Dans « *un climat de grande austérité* », il fallait donc trouver une manière de répartir les quelques postes d'enseignants qui seront libérés par de rares départs à la retraite et encourager les établissements à chercher des ressources extérieures. Dans ce but, le rapport préconise d'établir un lien entre la répartition des emplois et celle des dotations budgétaires : une nouvelle norme est ainsi créée sans que les précédentes soient annulées.

« *Tout le pouvoir aux universitaires* » semble suggérer ce rapport. A eux de faire des efforts pour obtenir plus de crédits, à eux d'améliorer leur enseignement pour que les étudiants réussissent [illegible] leurs études : ils obtiendront peut-être, ainsi des nouveaux postes. La concurrence est [illegible] et encouragée entre les différents établissements d'enseignement supérieur.

SERGE BOLLOCH.

A LA RENTRÉE 1981

Le recrutement de professeurs agrégés et certifiés sera augmenté dans les collèges

Le recrutement des professeurs agrégés et certifiés va augmenter l'an prochain aux dépens des professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.). Dans un communiqué publié le 26 mars, le ministère de l'éducation précise que l'augmentation du nombre de postes mis au concours en 1981 sera de cinq cents pour les CAPES [illegible] professorat [illegible] second degré) et de cent pour les agrégations.

Cette augmentation devrait porter le nombre total de postes à deux mille deux cents pour les CAPES et mille cent pour les agrégations (au lieu de mille sept cents et mille ces deux dernières années).

Cette augmentation, qui a pour but « *l'amélioration de la qualité du recrutement des professeurs dans les collèges* », sera compensée par une baisse équivalente des recrutements de P.E.G.C. « *dont le volume a été très important dans le passé à cause de la croissance brutale du nombre des élèves lors de la prolongation de la durée de la scolarité obligatoire et de la démocratisation [illegible]* ». Le ministère explique que, « *pour donner aux élèves un enseignement qui corresponde aux exigences de la société et des technologies de la fin du vingtième siècle, il convient de privilégier, désormais, les recrutements de niveau élevé, par la voie normale du CAPES et de l'agrégation* ».

Il est enfin précisé que « *des concours internes de recrutement de [illegible], à [illegible] de 1982, une revalorisation d'ensemble de la qualification, et des carrières de tous les personnels* ».

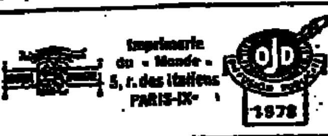
Cette [illegible] du ministère [illegible] considérée [illegible] Syndicat national des [illegible] second degré (S[illegible]) [illegible] « [illegible] passé » dans les collèges entre P.E.G.C. (60 % des effectifs) et enseignants de type lycée, agrégés et certifiés* ».

En revanche, le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) « *dénonce avec force la nouvelle réduction* » du recrutement des professeurs de collège et considère comme une preuve de « *mépris* » pour les quatre-vingt-trois mille P.E.G.C. en fonctions, la priorité accordée [illegible].

[Cette [illegible] des postes au CAPES et à l'agrégation était [illegible] par les syndicats du second degré, par des associations comme la Société des agrégés et par de nombreux parlementaires inquiets de la « dégradation de l'enseignement secondaire » dans le « collège unique ». On comptait, il y a dix ans, 2 200 postes à l'agrégation et 7 150 postes au CAPES. Ils n'avaient cessé de diminuer depuis lors jusqu'à la « stabilisation » de 1979. Le pendule repart donc dans l'autre sens.

La colère du SNI-P.E.G.C., déjà mortifié de n'avoir pu obtenir de revalorisation pour les instituteurs en fonctions, s'explique du fait que ce syndicat a toujours milité en faveur d'un corps unique d'enseignants pour la scolarité obligatoire (« l'école fondamentale »), alignés si possible sur les actuels P.E.G.C. Le SNES, au contraire, revendique un corps unique d'enseignants du second degré alignés par les agrégés, en attendant un corps unique d'enseignants pour l'« école progressive » (jusqu'à dix-huit ans).]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1978

Commission paritaire n° 57 437.

JUSTICE

La fin du procès des anciens dirigeants du Paris-Saint-Germain

Règlements de comptes

M. Philippe Lacourtablaise, ancien secrétaire administratif du Paris-St-Germain Football-Club (P.-S.-G.), était-il le « valet » de son ancien président, M. Daniel Hechter, comme l'a dépeint, jeudi 26 mars, M. Jean-Michel Pérlange, premier substitut au procureur de la République, au procès de la caisse noire et de la double billetterie du P.-S.-G. (*le Monde* du 24 mars) ? Etait-il un « *simple comptable* », comme le décrit son défenseur, le bâtonnier Claude Lussan, ou un « *homme droit et courageux qui assume ses responsabilités* », comme le reconnaissent Mes Roland Dumas et Feder, les avocats de M. Hechter ?

Entré comme comptable à R.T.L. en 1965, muté au P.-S.-G. en juin 1974, M. Lacourtablaise est rapidement devenu, pour 6 350 francs par mois, l'homme à tout faire d'un club qui n'était pas encore structuré. A raison de douze à quatorze heures de travail par jour, il « *faisait tout ce qui est imaginable, et même l'inimaginable* », dira un témoin. A-t-il conçu et a-t-il assumé seul la gestion de la caisse noire et de la double billetterie, comme il le dit, ou n'est-il « *pas crédible dans le rôle de cerveau* », comme le prétend le procureur ?

Nous devrions être au cœur du débat. Pourtant celui-ci a été éclipsé dans les plaidoiries par un pénible règlement de comptes entre M. Hechter et R.T.L., par partie civile et procureur interposés. Avec son emploi actuel à 3 250 francs par mois, M. Lacourtablaise ne « pèse » en effet pas très lourd entre une grande station de radio et un grand du prêt-à-porter qui emploie cinq mille personnes et réalise 500 millions de chiffre d'affaires par an.

Pour le procureur, M. Hechter est « *un capitaine d'industrie qui fuit ses responsabilités pour les reporter sur des lampistes* ». Le comité de gestion n'aurait été qu'une chambre d'enregistrement. M. Hechter ne l'a pas réuni entre septembre 1976 et octobre 1977. Son système de défense ? « *Une attaque tous azimuts* » qui viserait à mêler à l'affaire M. Christian Chavanon, alors administrateur délégué de R.T.L., puis vice-président du Conseil d'Etat et actuellement malade, ce qui ne lui permet pas de répondre. Le procureur fait sien le jugement porté par M. Chavanon sur M. Hechter : « *Nous ne sommes pas du même monde. Nous n'aurions jamais dû nous rencontrer.* »

Pour la partie civile, Me Flécheux [illegible] fait état d'une [illegible] le 15 septembre 19[illegible] M. Hechter par M. Michel Peschaud, alors directeur des services financiers de R.T.L. et vice-président du club, qui a bénéficié d'un non-lieu dans cette affaire. A propos de la double billetterie, M. Peschaud écrivait : « *Il serait de mon devoir d'en informer la direction générale de R.T.L.* » Me Flécheux fait remarquer que M. Chavanon avait demandé la désignation d'un expert pour étudier les comptes dès le mois suivant et que, devant ses conclusions, le comité de direction de R.T.L. avait pris la décision de saisir la justice.

Robe et prêt-à-porter

Après deux heures de plaidoiries de la partie civile et de réquisitoire, Me Dumas a cru comprendre que pour le procureur « *la noblesse de robe n'a rien à voir avec la roture du prêt-à-porter* ». Il a bien saisi « *l'appel à la prudence pour M. Chavanon* », mais ne peut s'empêcher de penser que les fonctions occupées par celui-ci n'ont peut-être pas été sans influence sur l'instruction de cet « *étrange procès* » dans lequel les parties civiles se sont trouvées... inculpées avant de bénéficier d'un non-lieu.

Pour Me Feder, M. Hechter est un homme « *passionné, fragile, qui a réalisé un rêve d'enfance* » en s'occupant du P.S.-G. « *C'est une opération venue du fond du cœur pour Hechter, et du fond des poches pour R.T.L.* », dira-t-il.

Les avocats de M. Hechter reconnaissent que leur client « *a été au courant de la double billetterie mais qu'il ne l'a pas conçue et ne l'a pas gérée* ». Or, cette connaissance ne peut être jugée comme un délit, car seule la non-dénonciation d'un crime est un délit. M. Hechter a toujours agi dans l'intérêt du club, puisque l'argent de la caisse noire servait à payer les compléments de salaire des joueurs. « *Où est le préjudice ?* », demande Me Feder en faisant remarquer que le P.-S.-G. et les clubs visiteurs sont absents du procès, que MM. Bapst, Farran et Namur, parties civiles, ne réclament rien et la Fédération française de football, seulement le franc symbolique.

Estimant que M. Hechter a agi dans un intérêt personnel, même s'il n'a pas détourné des fonds à son profit, le procureur demande une très lourde amende et une peine d'emprisonnement de trois ans éventuellement assortie d'un sursis. Il réclame une peine de prison de deux ans pour M. Lacourtablaise, et des peines de prison de quinze à dix-huit mois contre les imprimeurs, MM. Blin et Staub.

Jugement le 30 avril.

GÉRARD ALBOUY.

POLICE

Le congrès du S.G.P. plaide pour une police « plus juste, plus humaine et plus digne »

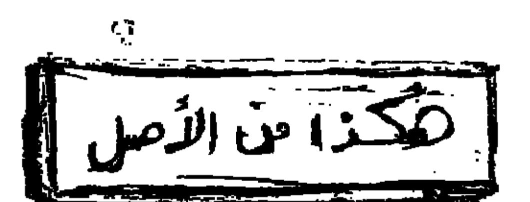
Au terme de son vingt-huitième congrès annuel, qui a réuni, du 25 au 27 mars, à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), six cent trente-six délégués, le Syndicat général de la police (S.G.P.) a procédé à une modification de ses statuts « *pour préciser ses objectifs dans l'action syndicale qu'il entend mener afin de promouvoir une police plus juste, plus humaine et plus digne* ». Ainsi, dans le préambule du nouveau statut, le S.G.P. réaffirme-t-il « *son attachement indéfectible au respect des droits de l'homme dans [illegible] toutes missions de police* », et souligne-t-il qu'il « *ne saurait admettre en aucun cas que la force publique instituée pour l'avantage de tous soit détournée de ses missions pour l'utilité de quelques-uns* ».

Le S.G.P. [illegible] environ 60 % de l'effectif [illegible] gardiens de la paix en tenue de Paris et des trois départements de la Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), a revendiqué dans sa résolution finale la création d'un conseil supérieur de la [illegible] et la mise en place d'un code de déontologie s'inspirant de la résolution n° 690 du Conseil de l'Europe, dont il réclame la ratification par le Parlement français.

Souhaitant continuer à agir en faveur d'une indispensable « *réconciliation* » entre citoyens et policiers, comme il l'avait fait lors des trois journées d'action des 11, 12 et 13 mars (*le Monde* du 12 mars), le S.G.P. réclame la participation des organisations syndicales majoritaires *à toute enquête* [ouverte] *à propos de la mise en cause de fonctionnaires de police* ».

Le congrès, qui était placé sous le triple thème « Unité, liberté, action », a unanimement accordé à M. Bernard Deleplace, son secrétaire général sortant, un nouveau mandat de trois ans, et lui a donné son accord quant à sa candidature à la succession de M. Henri Buch au poste de secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.), fonction dont ce dernier devrait se démettre au mois de juin prochain, lors du congrès de cette organisation. Enfin, les congressistes ont émis un avis favorable à la demande d'adhésion à la F.A.S.P., formulée récemment par le Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.) (*le Monde* du 24 mars), que le congrès de juin devrait entériner.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.



JUSTICE

M. Marcel Caratini est nommé président du tribunal de Paris

Réuni jeudi 26 mars sous la présidence du chef de l'Etat, le Conseil supérieur de la magistrature (C.S.M.) a procédé à d'importantes nominations de magistrats. L'une d'elles retiendra particulièrement l'attention : M. *Marcel Caratini*, premier président de la cour d'appel de Lyon, succède à Mme Simone Rozès comme président du *tribunal* de *grande instance* de Paris.

La récente nomination de Mme Rozès aux *fonctions d'avocat* général à la Cour de justice européenne à Luxembourg (*le Monde* du 18 mars) avait été le plus souvent interprétée comme une mise à l'écart d'un magistrat jugé trop indépendant. Mme Rozès elle-même ne cachait pas que son départ de Paris ne devait « *pas déplaire à certains* ».

A Lyon, M. François Caillier, conseiller à la Cour de cassation, succède à M. Caratini. On fait *observer dans les milieux proches* du C.S.M. que, pour la première fois, un magistrat occupant un poste en province est nommé à la tête du tribunal de grande instance de Paris.

Le Conseil supérieur de la magistrature a nommé d'autres magistrats : MM. Jacques Paulot, premier président de la cour d'appel de Fort-de-France, et François Tarabeux, président de chambre à la cour d'appel de Versailles, deviennent conseillers à la Cour de cassation. MM. Thierry Cathala, conseiller à la cour d'appel de Paris, et Maurice Lasserre, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, deviennent respectivement premier président de la cour d'appel de Papeete et premier président de la cour d'appel de Fort-de-France.

[M. Marcel Caratini, né à Hanoï le 3 mai 1916, docteur en droit, a été avocat *et enseignant à la faculté* de droit de Saigon. Il est entré dans la magistrature en 1946. Après avoir fait partie, en 1946, du cabinet du conseiller judiciaire auprès du haut commissariat de France en Indochine et après avoir rempli ses premières fonctions judicaires en Indochine, M. Caratini a été président des tribunaux de Sfax (Tunisie), *puis de Saint-Brieuc (Côtes-du-*Nord) en 1956, Caen (Calvados) en 1960, Lyon en 1970. En 1972, M. Caratrature en 1944, il a été notamment juge des enfants (1951-1961), Paris (1965). M. Caillier a occupé Maurice Couve de Murville, de juille 18 septembre 1978.]

M. FRANÇOIS CAILLIER

[M. François Caillier, nommé premier président de la cour d'appel de Lyon, est né le 18 janvier 1923 à Tourcoing. Entré dans la magistrature en 1944, il a été notamment juge des enfants (1951-1961), puis conseiller à la cour d'appel de Paris (1965). M. Caillier a occupé les *fonctions* de conseiller technique au cabinet du ministre des armées, *M. Pierre Messmer*, dans les gouvernements de MM. Georges Pompidou (15 avril 1962 au 7 avril 1967) et Maurice Couve de Murville, de juillet 1968 à juillet 1969, avant d'être conseiller technique au cabinet du premier ministre, M. Pierre Messmer, en 1972 et 1973. Nommé président du tribunal de Créteil le 10 avril 1974, il est devenu conseiller à la Cour de cassation le 13 mars 1980.]

M. THIERRY CATHALA

[M. Thierry Cathala, nommé premier président de la cour d'appel de Papeete, est né le 3 février 1925 à Bordeaux. Il est entré dans la magistrature en 1946, après avoir été avocat stagiaire. Il a fait une grande partie de sa carrière comme juge d'instruction avant d'être nommé juge à Paris, en 1968, puis vice-président à Nanterre, en 1974, et conseiller à la cour d'appel de Paris, *le 18 septembre 1978*.

M. MAURICE LASSERRE

[M. Maurice Lasserre, nommé premier président à Fort-de-France, est né le 1er novembre 1924 à Fort-de-France. Il a fait la majeure partie de sa carrière dans les départements d'outre-mer et les anciennes colonies françaises. Il a été notamment président à Vientiane, juge à Dakar, en 1954, vice-président à Yaoundé, en 1955, juge d'instruction à Tananarive, en 1956, juge, puis vice-président et président à *Fort-de-France*. En 1969, il a été nommé conseiller à la cour d'appel de Colmar avant de devenir, en1975 , président de chambre à la cour d'appel de Lyon.]

L'AFFAIRE PEIGNAUX EN APPEL

Médecine et démence

13 mars 1971 : un enfant âgé de sept ans, Didier Robouant, meurt d'hémorragie après avoir été opéré d'une appendicite qu'il n'avait pas, par un généraliste de Saint-Denis, le docteur Pierre Peignaux, aujourd'hui interné à l'hôpital psychiatrique de Villejuif.

26 mars 1981 : la vingtième chambre de la cour de Paris examine à son tour cette affaire ramenée à quelques questions de *bon sens : comment un dément* a-t-il pu exercer la médecine, être inscrit au tableau d'un ordre départemental, celui de la Seine-Saint-Denis, alors que son dossier faisait déjà état d'une série d'internements antérieurs ? Comment, de surcroît, a-t-il pu reprendre une activité alors que, sept jours avant le drame, il était encore en traitement à l'hôpital Sainte-Anne ?

Le président du conseil de l'ordre départemental de la Seine-Saint-Denis de l'époque, le docteur Jules Troncin, n'aurait-il pas, dans l'affaire, quelque responsabilité ? Et n'en auraient-ils pas une *aussi* les professeurs Lucien Colonna et Pierre Denicker qui laissèrent sortir, pour une journée, de leur service ce confrère le 7 mars 1971 et ne semblent pas s'être inquiétés de ne point le voir revenir ? A ces questions, la seizième chambre correctionnelle du tribunal de *Paris, présidée par Mme Jeanne* Delobeau, avait répondu par la négative et relaxé les trois prévenus en cause par un long jugement du 30 mai 1980 qui faisait pratiquement droit à tous les arguments de la défense (*le Monde* des 19 avril, 20-21 avril et 3 juin 1980).

De cette relaxe, le parquet fut le premier à interjeter appel, suivi par la partie civile, que représente Me Charles Libman. *On a donc rouvert ce dossier* complexe. Mais ce nouveau débat, le 26 mars, sous la présidence de M. Jacques Bernard, fut bien différent : plus incisif, plus ardent et surtout marqué par les constantes interventions de M. Fernand Beck, avocat général. C'est que celui-ci ne se contente pas des réponses données. *Il ne lui* suffit pas que M. Troncin dise par exemple que, l'inscription à l'ordre départemental de la Seine-Saint-Denis du docteur Peignaux étant simplement une formalité de transfert d'un ordre à un autre, il n'y avait pas à établir un rapport préalable. Il remarque, lui, que le dossier signalait des internements précédents déjà nombreux et que cela méritait attention. Ne faut-il pas être sain d'esprit pour pouvoir *exercer la médecine* ? Oui bien sûr. Alors ?

Des crises imprévisibles

De la même façon les explications des professeurs Colonna et Denicker ne le satisfont pas davantage, qui consistent à répéter que le docteur Peignaux étant à *Sainte-Anne* une *semaine* avant le drame en placement libre, on ne pouvait l'empêcher de sortir. Cela certes, c'est la loi. Il n'empêche qu'en dépit de ce placement libre, le malade avait été au début de son séjour placé en milieu fermé. Puisque ces mêmes spécialistes affirment que les crises du docteur Peignaux étaient imprévisibles, était-il sage d'accepter de le perdre de vue comme ils s'y résignèrent, en se disant il est vrai qu'il serait pris en charge par d'autres, mais sans s'assurer que cela était fait ?

Voilà quelques remarques de M. Beck, résumées par cette observation : « *Chacun en somme se proposait de faire quelque chose, mais considérait qu'il ne pouvait rien faire tant qu'il n'y aurait pas un drame.* »

Silencieux, un homme et une femme ont écouté. Ce sont le père et la mère de Didier *Robouant* qui, aujourd'hui, devrait avoir dix-sept ans.

Le 2 avril, après avoir entendu réquisitoire et plaidoirie, la cour *dira* à quelle *date* elle rendra son arrêt.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Faits et jugements

La fédération F.O. de la justice et les sanctions prises à Fresnes.

Après la mise à la retraite du directeur de la maison d'arrêt de Fresnes et les mutations de membres du personnel pénitentiaire, en liaison avec la tentative d'évasion de Philippe Maurice (*le Monde* du 25 mars), la fédération F.O. de la justice estime que ces décisions « *ne règlent pas totalement le problème des responsabilités placées à d'autres niveaux* ». Ce syndicat écrit : « *La question est posée de savoir dans quelles conditions les services de l'équipement de la chancellerie ont ou n'ont pas déféré aux demandes de la direction locale et celles de la direction générale pour la fourniture et la pose rapide de portiques de sécurité. De même, en d'autres circonstances, la question est posée de savoir si tout le matériel de sécurité prévu a été mis en place dans les établissements où il est indispensable au contrôle et à la surveillance.* »

F.O. constate « *qu'une fois de plus les personnels pénitentiaires sont toujours considérés comme les boucs émissaires dans des affaires où les responsabilités réelles doivent être objectivement partagées* » et réclame : « *Une refonte totale des structures de la chancellerie afin de rendre la direction de l'administration pénitentiaire opérationnelle par la création d'un corps de contrôle général des prisons ; d'un service pénitentiaire d'équipement.* »

Le stationnement sur un parking d'aéroport.

L'aéroport d'Orly ne peut pas être tenu pour responsable des dégâts causés à une voiture laissée en stationnement dans un parking payant par son propriétaire.

Ainsi en a décidé la première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Henry *Charliac, statuant sur le rapport* de M. Jean-Marie Jégu, conseiller, les observations de M. Jacques Boré et les conclusions de M. Julien Aymond, avocat général. Elle a en effet rejeté le pourvoi formé par un usager de l'aéroport, M. Peyron (dont la voiture, stationnée pendant une journée, le 15 juin 1977, avait été dépouillée de ses quatre roues et de son déflecteur) contre l'arrêt de la cour de Paris du 9 janvier 1980 qui l'a débouté de son action en dommages-intérêts contre l'aéroport.

En première instance, cet automobiliste avait obtenu du tribunal d'instance du 14e arrondissement de Paris, le 6 septembre 1978, l'octroi de 9 500 francs de *dommages et intérêts*.

La cour d'appel, en revanche, estima qu'il n'avait droit à aucun dédommagement, « *l'établissement d'un parc à voitures, tel qu'il est organisé à l'aéroport d'Orly, constituant essentiellement une mesure de police destinée à réglementer le stationnement des véhicules et la redevance imposée à l'utilisateur ayant pour objet de rémunérer le droit d'occuper préventivement le domaine public à titre temporaire sans obligation de gardiennage ni de surveillance de la part de l'aéroport* ».

Un nouveau complément d'information dans l'affaire Fourn.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Toulouse, présidée par M. Alain Besset, vient d'ordonner un nouveau complément d'information dans l'affaire qui oppose M. Ferdinand Fourn, retranché depuis plus de trente et un mois dans sa propriété de Limoux, à M. Robert Badoc, le maire (P.S.) de cette ville. M. Badoc avait été inculpé le 27 septembre 1979 d'entraves à la liberté des enchères, après la plainte déposée le 4 août 1978, par M. Fourn (*le Monde* du 17 mars).

Depuis, deux juges d'instruction se sont succédé et la chambre d'accusation avait, le 29 octobre 1980, ordonné un premier complément d'information dans lequel elle prescrivait l'audition de M. Jean Besset, directeur de la Cave coopérative de blanquette, qui a acquis la propriété de M. Fourn.

Dans ses attendus, la cour demande à nouveau l'audition de M. Besset à laquelle il n'a pas été procédé. M. Fourn, qui attend que la justice se prononce, s'étonne de « *ce nouveau délai qui prolonge indéfiniment une information* » et affirme être déterminé à s'opposer à « *ce processus de pourrissement* ».

NOUVEAU VOL PARIS-NEW YORK :

L'Amérique gratuitement !

Pour l'Amérique, pensez à prendre Pan Am.
Et, la fois suivante, emmenez quelqu'un gratuitement avec vous. Voici comment faire :

Vous achetez un billet aller/retour en première ou en Clipper Class® pour New York. Utilisez-le entre le 2 avril et le 15 mai 1981.
Alors, vous recevrez un coupon à l'aller et un autre au retour. Ces deux coupons accompagnés du talon de votre billet vous permettent, et à vous seul, de recevoir un aller/retour gratuit Paris-New York, que vous offrirez à la personne de votre choix. Attention ni les coupons ni le talon du billet ne sont transmissibles.

Ce billet gratuit devra être utilisé lors d'un voyage avec vous. A la même date : entre le 16 mai et le 15 septembre 1981. Dans la même classe : en première ou en Clipper Class. Ainsi, votre invité voyagera gratuitement avec vous.

Notre opération "l'Amérique gratuitement" n'est valable qu'entre Paris-New York et pour 25 villes américaines que dessert Pan Am plus Guam et San Juan. La personne qui achète les billets doit être majeure.

Tout cela signifie que si vous allez souvent à New York, pour le plaisir ou pour affaires, la prochaine fois vous pourrez emmener quelqu'un avec vous gratuitement. Votre épouse, par exemple.

Ou si vous n'aviez projeté qu'un voyage aux USA cette année, voilà une excellente occasion d'en faire deux.

Pourquoi Pan Am offre-t-il "l'Amérique gratuitement" sur le second voyage? Simplement pour lancer son vol quotidien direct Paris-New York sur Tristar L 1011.
Pour plus d'informations, contactez votre agent de voyages, ou Pan Am : 266.45.45.

Mais appelez rapidement.
Souvenez-vous que l'Amérique est gratuite en ce moment, et qu'une telle offre ne saurait durer longtemps.



PAN AM

Pan Am vous ouvre les bras.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CATALOGUES AU CRIBLE

Six safaris sur le Kenya

NOTRE tableau analyse six programmes de safari-photos, organisés par les six principales marques de voyages à forfaits sur le Kenya. Tous ces safaris peuvent être prolongés par une semaine de séjour balnéaire sur la côte du Kenya, dite Côte de Corail, ou, dans le cas de l'agence M.V.M., dans l'île de Mahé, aux Seychelles.

Notre choix ne s'est pas porté nécessairement sur les « meilleurs » safaris (les meilleurs durent de onze à quatorze jours et sont organisés par ces mêmes marques, sauf Hôtelplan) mais sur de bons programmes classiques.

Les safaris retenus prévoient tous — sauf deux, et nous verrons pourquoi — six nuits dans les réserves ou parcs nationaux, ce qui est le strict minimum pour voir l'essentiel. Il faut être très circonspect vis-à-vis des programmes qui obligent à demeurer plus d'une nuit à Nairobi, étape nécessaire pour des raisons techniques (les escales aériennes), mais non touristiques.

Il convient aussi d'être très réservé devant des offres de séjour de longue durée à bas prix, mais qui imposent de rester la moitié du temps sur la côte ! C'est le cas, par exemple, du « Safari chez les Masaïs » de Delta, au prix accrocheur de 7.800 F pour vingt-quatre jours depuis Paris, mais qui ne donne en fait que huit jours pleins dans les réserves (dont deux dans le parc de Tsavo, qui se révèle sans grand intérêt), trois jours à Nairobi et neuf sur la côte dans un hôtel dont on ignore le nom. Lorsqu'il y a partage du temps entre une partie safari et une partie balnéaire, cela doit apparaître clairement. C'est le cas chez Nouvelles Frontières au demeurant discret sur les camps ou lodges utilisés et sur les vols utilisés et sur les vols internationaux.

Le safari de M.V.M. ne prévoit que cinq nuits dans les réserves ; mais ce tour-opérateur (très spécialisé dans le tourisme individuel) est le seul à prévoir les longs trajets en petits avions, ce qui épargne temps et fatigue. En revanche, ce programme, ainsi que celui de Touropa, souffre d'une faiblesse : il ne propose pas de visite dans une réserve de « montagne », l'un des ingrédients indispensables pour un bon safari.

Réserves aquatiques

C'est l'occasion de rappeler qu'on ne se rend pas seulement au Kenya pour admirer des animaux, mais aussi, et à intérêt au moins égal, pour découvrir des paysages étonnants, dans des reliefs très tourmentés, avec une végétation très variée. S'il ne s'agissait que de voir de grosses bêtes en liberté, un séjour dans la réserve de Masaï Mara suffirait, puisque presque toutes les espèces y sont représentées, à l'exception de la faune ornithologique, et en quantité suffisante. C'est pourquoi cette réserve doit se voir en fin de safari et non, comme c'est le cas chez notamment Reilo (le safari Masaï) ou chez Touropa (le Punda Milla), en début de circuit. Le dessert ne se place pas à l'apéritif !

Revenons aux réserves de montagne (les Aberdares et Niery Mount Kenya). Un bon safari doit commencer par elles. Dans toutes les autres réserves, on circule en minibus, on va à la rencontre des animaux. Dans les lodges des réserves de montagne, c'est l'inverse. Ce sont des points d'observation qui vous contraignent à l'immobilité, en attendant que les animaux viennent boire au point d'eau prévu à cet effet (comme on peut le voir par exemple sur les photos du catalogue Africatours). Si cette « découverte » est proposée en fin de safari (cas d'Hôtelplan), on risque de ressentir des fourmis dans les jambes et quelques frustration, voire de déception, après avoir parcouru les grands espaces.



Photo Susan Greenburg (Rapho).

Un autre genre de réserves, les réserves aquatiques devraient être proposées au cours de tout bon safari. On en trouve dans les lacs Naïvasha, Nakuru et, plus au nord, Bogoria et Baringo. Leur intérêt est triple, mais chacun offre une nette dominante : on y observe toute la faune ornithologique (très riche à Nakuru surtout), les paysages traversés sont spectaculaires. Il s'agit notamment de cette grande blessure de l'écorce terrestre, la Rift Valley (les paysages de Baringo particulièrement méritent qu'on emprunte la route la plus pénible). Enfin, c'est l'occasion, en milieu de safari, de se reposer (au lac Naïvasha surtout).

Après une réserve de montagne, une réserve aquatique, une ou deux réserves de type savane, ou steppe, s'imposent. A l'exception de Masaï Mara, qui appartient à cette catégorie, ces réserves (Amboseli, Samburu, Meru, Maralal...) se placeront au cours de l'itinéraire sans ordre précis, si ce n'est celui de la logique des distances.

COLETTE MARAVAL.

(Lire la suite page 18.)

	KUONI Bwana Simba	HOTEL PLAN Safari Kenya	JET TOURS Serena Moara	TOUROPA Punda Milla	AFRICATOURS Safari séjour	M V M Naksanda
Le vol	Lufthansa Changement à Francfort Boeing 747	Balair Changement à Zurich DC-10	Air France Boeing 747	Air France Boeing 747	Swissair - Changement Zurich-Genève DC-10	Kenya Airways Boeing 707
L'accompagnement (au cours du safari).. Particularité dans le minibus	Guide kuoni depuis Paris + le chauffeur Place fenêtre garantie	Guide Hotelplan sur pl. + le chauffeur Place fenêtre garantie	Guide Jet Tours depuis Paris + le chauffeur	Guide local parlant français + le chauffeur	Chauffeur guide local (ne parlant pas nécessairt le français)	Chauffeur guide local de langue anglaise
Nombre de nuits en safari	6 nuits	6 nuits	6 nuits	6 nuits	3 nuits	5 nuits
Nombre de nuits à Nairobi	1 nuit (Intercontinental)	1 nuit (Serena)	1 nuit (Serena)	1 nuit (New Stanley)	—	2 nuits (Norfolk)
Réserve de type « MONTAGNE »	Mount Kenya Mont Kenya Safari Club (2e étape)	Parc des Aberdares 2 nuits dont 1 à Treetops (dernière étape)	Parc des Aberdares Treetops ou Mountain Lodge (1re étape)	— —	— —	— —
Réserve de type « AQUATIQUE »	Lac Nakwin 1 nuit (3e étape)	Lac Naïvasha 1 nuit (2e étape)	Lac Naïvasha 1 nuit (3e étape)	Lacs Baringo et Naïvasha 1 nuit dans chaque (2e étape)	— —	Lacs Baringo et Naïvasha 1 nuit dans chaque (3e et 4e étapes)
Réserve de type « SAVANE »	Amboseli 2 nuits (1re étape)	Samburu 1 nuit (1re étape)	Samburu 1 nuit (2e étape)	Amboseli 2 nuits (dernière étape)	Amboseli et Tsavo E. et O. 3 nuits au total	Samburu et Moralal 1 nuit dans chaque (1re et 2e étapes)
Dont réserve de MASAI MARA	Masaï Mara 2 nuits (dernière étape)	Masaï Mara 2 nuits (3e étape)	Masaï Mara 3 nuits (dernière étape)	Masaï Mara 2 nuits (1re étape)	— —	Masaï Mara (transfert en avion) 1 nuit (dernière étape)
Départs en août 1981 et prix pour 10 JOURS PARIS-PARIS (7 nuits sur place)	6 août 1981 9 180	2, 9, 16, 23 août 1981 (5 300 sans le vol)	5 août 1981 8 780	5 et 12 août 1981 7 615	11, 18 et 25 août 1981 6 990	(1er, 8, 15, 22, 29 août 81) 8 120
Une semaine supplémentaire de séjour balnéaire (pens. compl.) (7 nuits sur place)	Hôtel Serena Beach 1re catégorie + 1 970	Hotel Serena Beach 1re catégorie (2 500 sans transfert)	Hôtel Serena Beach 1re catégorie + 2 795	Hôtel White Sand Standard + 1 780	Hôtel White Sand Standard (1 390 F sans transfert)	Hôtel de 1re catégorie sur Mahé (Seychelles) + 2 960
PRIX TOTAL pour 17 jours Paris-Paris .. (7 nuits en circuit + 7 nuits en séjour sur la côte (sauf Mum)	11 150	11 280	11 495	9 395	8 380	11 980

Les prix indiqués dans ce tableau sont établis en francs français. Ils concernent des forfaits calculés par personne sur la base de la chambre double. Ils ont été relevés, ainsi que les descriptifs d'itinéraires qui s'y rapportent, dans les catalogues 1981 ou Eté 81, distribués en mars 1981 par les agences de voyages. Les prix ne concernent que les départs les plus coûteux, choisis en août 1981. Le tableau précise entre parenthèses l'ordre dans lequel sont effectuées les visites des réserves.

A cheval chez les Masaïs

« BUFFALOS ! ». Les buffles ont surgi du couvert, à 50 mètres, marchant droit sur les chevaux acculés à la forêt. Surpris de trouver des cavaliers sur leur chemin, ils s'arrêtent, hésitants. Les cornes pointant vers le ciel, noirs, énormes, ils regardent, l'air méchant. Tony pousse son cheval vers eux en lançant des cris gutturaux. Chargeront, chargeront pas ? Les bêtes de tête choisissent de céder le terrain : le troupeau s'engouffre dans la forêt, comme une locomotive à toute vapeur dans un tunnel, dans un vacarme de branches brisées. Cette fois, Tony Church a eu peur. La « charge des buffles » fera une bonne histoire à raconter à ses prochains clients.

A quarante-deux ans, naturalisé Kenyan, Tony Church reste Anglais. Il habite un cottage en pierre, aux environs de Nairobi, et ne renonce jamais — brousse ou pas — à son five o'clock tea.

Avec charme et humour, et aussi juste un brin de suffisance, il vous explique, avec une assurance tranquille, qu'il est seul à proposer des safaris à cheval en pays masaï, des bords de la Rift-Valley à la frontière tanzanienne, parce qu'il en est le seul capable...

Trente à quarante kilomètres par jour. Six à huit heures de cheval. D'étape en étape, d'Entesekera au dernier camp de Sungurial, l'expédition progresse, dans la direction du lac Victoria; comme à travers les pages d'un grand livre d'images : savanes aux teintes jaune et vert pâle, steppes pelées rafraîchies par les alizés, hauts plateaux qui chutent sur un escarpement d'où la vue court sans obstacle sur la plaine, jusqu'aux prochaines hauteurs, 50 ou 100 kilomètres plus loin.

Des gazelles apeurées jaillissent des hautes herbes, sous les pieds des chevaux ; ces taches ocre, ce sont des girafes qui s'enfuient d'un galop emprunté. Au détour d'une forêt, un léopard traverse furtivement le chemin. Là-bas, dans les hautes branches des podos, les colobes noir et blanc font des bonds de trapézistes. Derrière une colline, voici enfin une plaine parcourue en tous sens d'antilopes et de zèbres. On gagne à pied, en retenant son souffle, les abords du fleuve Mara, où se vautrent les hippopotames à l'allure faussement bonasse : ils tuent chaque année, en Afrique, plus d'hommes que n'importe quel autre animal.

Parfois, Tony lance ses quinze cavaliers au galop derrière les troupeaux. Récompense pour les moments passés à somnoler en selle, assommés par la chaleur, quand le vent tombe ; pour les rocailles surchauffées, vides de toute présence animale, dévalées en mangeant la poussière rouge qui s'élève en nuages à chaque pas des chevaux ; pour les pentes raides gravies à pied, où la chaleur et l'altitude — 2 000 mètres ou plus — coupent les jambes et mettent les poumons en feu...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

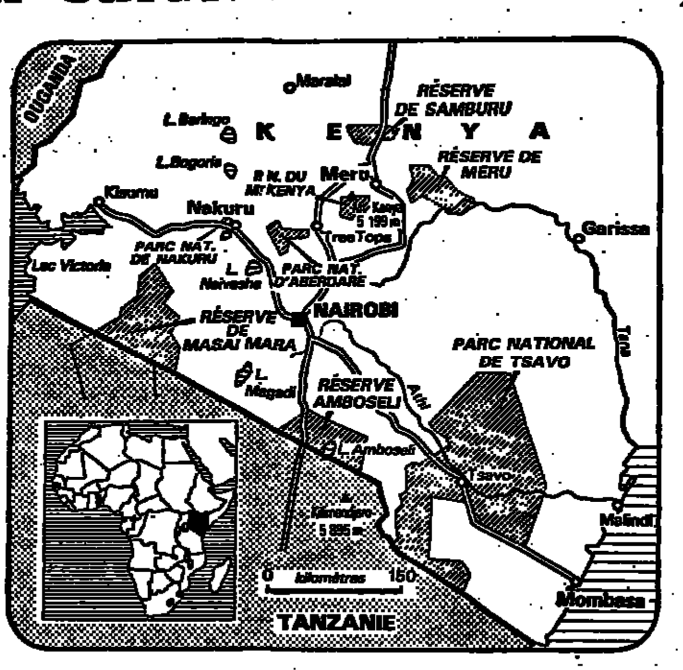
(Lire la suite page 18.)

Six safaris sur le Kenya

(Suite de la page 17.)

Si Amboseli s'impose, à cause, du Kilimandjaro, laissez, sans aucun regret le parc du Tsavo (est ou ouest) à tous ceux qui sont venus au Kenya d'abord pour se baigner et veulent voir, au plus près, quelques (très rares) grosses bêtes. Masai Mara, sans laquelle aucun safari n'est digne de ce nom, doit, répétons-le, se visiter en fin de safari et l'on doit y passer au minimum deux nuits (Jet Tours, dans son safari N'Gai, ne prévoit qu'une seule nuit).

Comme on peut le voir sur notre tableau, seul Jet Tours (du moins pour le safari analysé) répond presque exactement aux critères définis ci-dessus. C'est le type même de l'excellent safari qui, bien que trop rapide, est complet, équilibré, efficace. Si avec Kuoni on ne loge pas « dans les arbres », on relève deux atouts : une nuit au Mount Kenya Safari Club (un des palaces de l'hôtellerie kenyanne) et une place fenêtre dans les minibus.



L'annonce du safari d'Hôtelplan laisse plus perplexe. D'abord, il ne confirme pas le slogan de cette marque (« les grands voyages au meilleur prix »). Ensuite, il nous a été communiqué par téléphone ; celui décrit par la brochure étant déjà caduc. Cet itinéraire n'est valable que « pour le moment », car « pour l'été, on verra ». Tout ce que l'on peut dire, c'est que la dernière nuit passée à Tree Tops n'est pas très heureuse, et que celle proposée à l'Outspan de Nyeri est parfaitement inutile (on peut seulement s'y reposer, alors qu'on disposera d'une semaine obligatoire pour cela).

Si dans le safari de Touropa (qui offre d'autres meilleurs programmes) on regrettera que l'on ne propose pas une réserve montagne et que l'on montre Masai Mara en premier, ce circuit offre l'avantage de prévoir une excursion jusqu'au lac Baringo et d'être d'un prix raisonnable, avantage perdu lorsque l'on ajoute le prix de la semaine au bord de l'océan. Le programme d'Africatours est évidemment squelettique et l'on obtient le même résultat en combinant les séjours à Nairobi avec des mini-safaris. Cet organisateur n'a vraiment soigné que son grand et beau safari de deux semaines.

● LES SAFARIS-CAMPING. — Ils sont réputés bon marché et plutôt sympathiques, pourvu que l'on évite la saison des pluies. Encore faut-il beaucoup étudier les produits offerts, car le prix varie du simple au double (Nouvelles frontières, quatorze jours, à 5 400 francs ; Jumbo, dix jours, à 8 600 francs, en passant par Montmartre Voyages et Africatours). Selon les cas on demande d'apporter ses couverts et de coucher à la dure, ou bien l'agence fournit un lit de camp, voire un matelas mousse. Notons les programmes de Jeunes sans frontières et de Payscope. rigoureusement identiques au détail près (même les dates de départ !) mais qui présentent pourtant une différence de prix de 600 francs en faveur de Jeunes sans frontières. Pourtant, dans ce dernier on fait miroiter la photo d'un joli minibus à toit ouvrant pour six ou sept personnes tout en décrivant, quelques lignes plus bas, les « camions bâchés » de vingt places !

● LES SAFARIS EN KIT, ou construire soi-même son safari. — Plusieurs organisateurs proposent de bâtir à la demande le circuit demandé. Tour-Maubourg Voyage semble être l'un des tours-opérateurs les mieux équipés. La brochure est succinte, mais les prix sont imbattables, si toutefois on ne tombe pas sous le coup de la restriction stipulée en page une : *« Tous les prix et indications de cette brochure sont donnés sous toute réserve de possible erreur d'impression ! »*

Pour faire un « bon » safari, l'un des catalogues déjà cités indique qu'il faut *« une voiture avec chauffeur, des lodges réservés, un peu de temps »*. C'est là un raccourci peu convaincant qui tend à confondre la fin et les moyens. Plus lyrique, Vacances 2000 invite à *« égrener les réserves comme un chapelet, en chantant la vie, en priant pour que la nature..., etc. »* (page 29). Hormis la puérilité d'une telle littérature, nous trouvons très discutable le rapport qualité-prix que cet organisateur propose dans les parcs nationaux. On risque, en outre, de ne pas être très sensible à son « service super-plus », qui donne droit à un sac de voyage, une mini-trousse, un paquet de café arabica (100 % ?) et à une assurance (au demeurant obligatoire mais non incluse dans les prix).

Pour conclure, disons qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réserves, mais que la qualité d'un safari tient dans l'équilibre de l'ensemble, dans le soigneux dosage des différents genres de réserves.

COLETTE MARAVAL.

● *Les représentants en France de la compagnie de navigation irlandaise Irish Continental Line* (I.C.L.) ont annoncé lundi 2 mars, au cours d'une conférence de presse réunie au siège de la Fédération mondiale des ville jumelées, le lancement d'une campagne destinée à encourager les jumelages de communes entre la France et la République d'Irlande, sous l'égide de la F.M.V.J. Un prix sera notamment attribué chaque année, à une ville française ayant réussi un jumelage exemplaire, et un autre à une ville ayant accompli des efforts importants en faveur d'un jumelage. I.C.L. s'est en outre engagé à accorder des tarifs spéciaux sur les passages entre la France et l'Irlande pour les membres des comités chargés de créer ou d'animer les jumelages franco-irlandais.

★ F.M.V.J., 2, rue de Logelbach, 75017 Paris. Tél. : 766-75-10.

A cheval chez les Masaïs

(Suite de la page 17.)

Quand Tony déclenche la charge, toute la plaine s'anime. Les impalas aux bonds de danseurs, les damalisques aux jambes orangées, les petites gazelles de Thomson que seuls les guépards battent à la course. Zèbres et gnous distancent la monture la plus rapide, et il faudra la ruse d'un mouvement en tenaille pour que les chevaux de tête lancés à bride abattue, sautant les épineux, évitent les trous de phacochère, rejoignent un troupeau, pour quelques secondes seulement.

Le jeu se corse encore quand il s'agit de poursuivre les buffles. A l'excitation du galop, se mêle le frisson du danger. Le cavalier monté sur un cheval de tête peut détailler, 10 mètres devant lui, les croupes massives, les cornes acérées. Un galop mal contrôlé risque de le mener au milieu du troupeau qui se sera divisé un moment dans sa fuite.

Les montures sont nées de croisements entre les pur-sang abandonnés par les Anglais à l'indépendance, en 1963, et les poneys somalis locaux, lointains dérivés du cheval arabe. Petits, secs, souvent raides et inconfortables, ces chevaux ont la sûreté de pied d'une chèvre de montagne. Loin de les fatiguer, la randonnée semble leur redonner vie. L'un des cavaliers dira qu'il leur faut juste un peu d'eau et de nourriture, et surtout... beaucoup de soleil.

Les pasteurs masaïs sont les seuls témoins de ces folles cavalcades. Drapés dans la shuka traditionnelle — une couverture couleur carmin — casse-tête à la main, lance sur l'épaule, ces silhouettes élancées paraissent sortir de l'éternité africaine. Ils surveillent des troupeaux de zébus qui partagent l'herbe des plaines avec les antilopes et les gnous.

Le thé de la savane

Les territoires traversés à cheval sont peu fréquentés par les touristes. Les Masaïs y gardent encore leur dignité. Les hommes saluent avec chaleur ; aux abords des manyattas (villages masaï), ravis et effrayés, femmes et enfants accourent vers les chevaux. Vos hôtes vous feront visiter un soir leur manyatta, vous invitant à pénétrer dans une de ces cases oblongues faites de bouse et de branchages. Un autre jour, ils vous autoriseront à assister au prélèvement sur le bétail du sang, qui constitue toujours, avec le lait des vaches, l'essentiel de leur nourriture. Anne Mariage, le mentor de l'expédition, traduit, commente, explique, aide à marchander à l'occasion, quand les femmes masaïs proposent des bijoux.

Etonnant spectacle que celui de ces cavaliers poussiéreux, mettant lourdement pied à terre, assoiffés, la gorge sèche. C'est l'heure de desseller les chevaux qui se roulent dans l'herbe grasse ou sur le sol poussiéreux. Après seulement, les voyageurs s'effondrent dans des fauteuils de toile en buvant le thé fort et brûlant ponctuellement préparé par le personnel africain, discret et efficace, qui assure l'intendance à bord de deux voitures tout terrain. Les jours fastes, quand l'eau est abondante et proche du campement, le thé est suivi d'une douche tiède et délicieuse. A moins que les papyrus, garnissant une source chaude qui coule un peu plus loin, n'offrent la plus belle des salles de bains...

Puis, brutalement, la nuit tombe sur la brousse. La fraîcheur envahit le campement. Avec trois chaudrons, le « cook » fait des prouesses. On raconte des histoires de chasse, on montre les photos du cheval qu'on possède, là-bas, en Europe. Les dirigeants d'entreprises moyennes ou petites, qui forment l'essentiel du groupe, n'oublient pas leurs affaires : « Si la hausse du dollar continue... ».

Tony réveille le camp en poussant la chansonnette dès 6 heures du matin, parfois 5 : les derniers couchés ne veillent guère après 11 heures. A moins qu'on ne décide, contre toute prudence, d'aller guetter les animaux à un marigot proche, armés seulement de deux lampes de poche.

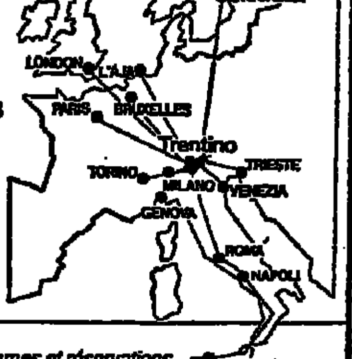
La nuit est le royaume des animaux musiciens. Les grillons et les batraciens composent le chœur. Les hyènes et les zèbres, avec leur curieux cri ampoulé, jouent les solistes, avant de s'effacer pour l'entrée en scène du ténor : Simba, le lion.

En pays masaï, le lion est une menace permanente. La lance des bergers et des guerriers n'est pas un ornement, ni la haute clôture d'épineux qui entoure les manyattas. Juste derrière, les ânes, premiers sacrifiés, et dont les braiements protégeront en cas d'attaque les précieux bovins, à l'abri d'un deuxième enclos. Les tentes et le parc aux chevaux sont entourés d'une barrière de lampes-tempête. Trois feux brûlent toute la nuit. Mais pendant quinze jours, nous jouerons à cache-cache avec ces royaux indésirables que nous ne contemplerons à loisir que de notre voiture dans la réserve du Masaï Mara...

JEAN-LOUIS ANDREANI.

★ Anne Mariage. — Les randonnées de l'Habitarelle-Chams, 48600 Grandrieu : 9 900 F, Paris-Paris. Vol Kenya Airways. Prochaines dates : 14-31 août 1981 (Voyage non accompagné par Anne Mariage) : 16-31 octobre 1981 ; 8-24 janvier 1982.





STAGES DE PLONGÉE AUX ANTILLES

La nuit du barracuda

EN pleine eau, gueule ouverte, le barracuda passe au-dessus de la palanquée *de plongée. Il défile* dans le bouquet de bulles lâchées par les bouteilles d'air comprimé, lentement, assez curieux, apparemment, de ce qu'il trouve sur sa route, mais sans aucune hostilité. La plongée remonte lentement, à la verticale, du corail. A 30 mètres de fond, le soleil, haut sur l'eau, diffuse une bonne lumière. Au mois de février, l'eau est à 26-28 °C aux Antilles, toutes les conditions sont réunies pour rendre agréable l'exploration sous-marine. Par groupes, les plongeurs s'accrochent au trapèze qui pend sous la quille du bateau, à 3 mètres de profondeur. Compte tenu du temps de l'immersion, le palier de décompression doit durer plus de dix minutes. L'attente passée, le responsable du groupe libère un par un ses élèves. Juste au-dessus des têtes, le bateau roule doucement dans la petite houle. Ils sont trente, Français, Nord-Américains, Italiens, Sud-Américains, à se débarrasser de leurs harnachements, avec soin, chaque chose à sa place, sans précipitation. Une plongée à l'école du Club Méditerranée de Pigeon, en Guadeloupe, vient de prendre fin.

Comme beaucoup d'autres fabricants de vacances, le Club permet d'aborder la plongée avec toute la sécurité souhaitée par l'école, le matériel, la surveillance. Il offre aussi, à qui en a les moyens, la possibilité de suivre l'été toute l'année, dans les villages du Pacifique ou des Antilles, et de trouver les mers chaudes et les caresses du soleil, alors que l'Europe frissonne encore. Sans doute apprécie-t-on encore plus la faune et la flore des mers, aux antipodes ou sous les tropiques, lorsqu'on sait que le verglas perturbe la circulation à Nantes, à Paris, à New-York ou à Montréal.

En regard des plaisirs qu'elle dispense, la plongée a un énorme avantage. C'est, quoi qu'on en dise, un exercice *facile*, peu contraignant, ouvert aux flemmards et aux dilettantes de tous poils. Rien n'est plus aisé que de descendre sous l'eau. Il n'est même pas nécessaire de savoir bien nager pour plonger correctement. Tout *juste* faut-il prendre quelques précautions et accepter de recevoir le b a ba subaquatique. A *cette* condition, la « belle aventure » peut commencer. Aventure, sans doute le mot n'est-il pas trop fort pour tous ceux qui, un jour ou l'autre, ont eu l'occasion d'aller flâner, aux Antilles ou ailleurs, dans un monde aussi étrange que celui des fonds sous-marins. Même les plongeurs professionnels parviennent à y trouver du plaisir et une curiosité renouvelée dès lors qu'une plongée sort de l'ordinaire. A l'évidence, comme en Polynésie ou en Australie, les Antilles proposent ce genre d'exploration. A chaque fois, ou presque, l'originalité de la vie sous-marine flore et faune confondues élimine la routine.

Le mieux pour acquérir le b a ba est à coup sûr l'apprentissage en piscine. Il est inutile de perdre du temps et de faire ses classes en mer. L'élève, préoccupé par son équipement, quelquefois anxieux à l'idée de devoir maîtriser une technique simple mais nouvelle, ignore de toute façon tout ce qui l'entoure. Il n'est préoccupé que de bien faire, d'acquérir réflexes et automatismes, d'éliminer l'appréhension. C'est donc en piscine que l'école est la plus pratique, la plus efficace, la plus sûre aussi. C'est le meilleur début *pour* un entraînement. D'abord la piscine, ensuite la mer. Le bocal avant la liberté et le grand large. Bien expédiée, l'école ne dure guère, une matinée, une journée *tout* au plus, mais bien employée. Le temps d'apprendre à respirer dans un tuba, à vider un masque, à effectuer quelques immersions avec les bouteilles d'air comprimé, et l'élève, doué ou pas, est prêt à quitter l'eau javellisée. *On dit en plongée que se presser lentement, c'est gagner du temps.* La plongée est avant tout une affaire de méthode.

La source chaude

Pour aller à Pigeon, le centre de plongée des deux villages du club, en Guadeloupe, Fort-Royal et la Caravelle, il faut une heure de route. L'île doit simplement son nom à sa forme, vue du ciel : celle d'un pigeon. *Au loin*, on voit le dos rond de la Soufrière et les montagnes de Basse-Terre. Si, à terre, le mini-village de Pigeon n'est qu'un satellite de Fort-Royal et de la Caravelle, *tout y a été fait* pour rendre la plongée fonctionnelle. Le gros bateau ne met qu'un quart d'heure pour rejoindre l'île et trouver ses lieux de mouillage. C'est au mini-village que le candidat plongeur passe en principe sa visite médicale ; pour l'essentiel, les oreilles et le cœur. Ce jour-là, le docteur de service est distrait. Il a, ou plutôt elle a oublié, comme elle le dit, le « bidule » pour les oreilles. Pas de montre non plus. « *T'en as pas une ?* » Le toubib sous-équipé est un rien désinvolte et sa fiabilité, pour déterminer qui est apte à la plongée ou qui ne l'est pas, n'apparaît pas forcément. Un détail, sans plus.

Pigeon appartient au territoire de la commune de Bouillante. Est-ce la raison pour laquelle la plongée y est si agréable et que l'on peut la pratiquer, de jour comme de nuit, sans combinaison de protection et sans jamais éprouver les atteintes du froid ? La cadence est de deux plongées par jour : l'une le matin, l'autre l'après-midi, quelquefois la nuit. Le commandant Cousteau a classé Pigeon à la septième place mondiale pour l'intérêt de ses *fonds*. L'expert ne s'est assurément pas trompé. Il est vrai que l'île et ses approches sont protégées de la chasse et de la pêche et que, dans cette réserve naturelle, tous les poissons des Antilles semblent s'être donné rendez-vous. Sans aucune crainte des plongeurs, de la masse qu'ils représentent, du bruit qu'ils font. Poissons de toutes les couleurs, de toutes formes, ronds comme des ballons, fins comme des *crayons*, curieux — à les *toucher* — de ces bêtes étranges que sont les plongeurs, de leurs lourdes bouteilles jaunes du haut desquelles fuit le bruissement de l'air comprimé. On peut vraiment jouer avec celui-ci ou celui-là comme avec un petit chat ou un chiot, le pousser du doigt, le suivre dans son trou, donner à manger dans la main ou presque, même attraper les plus lents ou les moins méfiants. Ainsi, ce diodon, dont la particularité, pour se défendre, est de gonfler démesurément. Les prédateurs l'évitent, ils ont sans doute raison. Malheur à celui qui l'avale. Le diodon gonfle et l'étouffe.

Opportun diodon qui rappelle à cet instant dans sa suffisante enveloppe, l'arrogance, la prétention, la bêtise même de quelques *moniteurs* de plongée du club !

Capturé à la main, le diodon, petits yeux doux, lèvres de gazelle, prend du volume, deux fois, cinq fois sa taille normale. Il roule en suspension dans l'eau tel un ballon de football. On le façonne à la main, on le gonfle à la caresse, autour la vie continue, au ralenti, dans la roche et le corail. Même les barracudas, terreur des lieux, qui *apparaissent de temps à autre*, semblent paisibles.

Apprendre à voir est une des clefs du plaisir de la plongée. Il ne sert à rien de plonger pour plonger et de faire son chemin à la *manière d'une torpille en* palmant vigoureusement. C'est le nez dessus comme un myope qu'on découvre ce qu'il y a de plus fascinant sous l'eau, les jeux des poissons, le mouvement de la flore, ce qui s'épanouit et se rétracte, la lutte pour la vie et ses cruautés, le fameux équilibre de la nature. A 30 mètres de fond, sous un « tombant », une source chaude, venue de la Soufrière. Les poissons s'en écartent. On s'y brûle.

La vie sous-marine diurne est un monde en éveil, *toujours* en alerte. C'est la raison pour laquelle beaucoup sont à ce point attirés par les plongées de nuit, de loin les plus prisées de toutes. C'est une sorte de viol des fonds au *moment* où l'océan s'endort ou somnole. La nuit, à 30 mètres, bat au ralenti, y compris pour les plongeurs, les rites et les gestes *sont les mêmes, mais le monde* du silence, tant chanté et raconté, correspond tout à fait, cette fois, à l'idée que l'on s'en fait. Un à un, les plongeurs tombent à l'eau, s'enfoncent dans la double obscurité, celle du dehors et celle du dedans, avec, comme lucioles, les torches individuelles dont la portée est dérisoire. Les palanquées, espacées, signalées par de humbles halos de lumière, contribuent à l'impression d'irréel. C'est tout à la fois le cimetière marin du capitaine Nemo, l'irruption des brumes dans les *fonds*, le fog de *Londres, une chape de paix.* Même les gargouillements des détendeurs d'air comprimé résonnent feutrés. Plus encore que de jour, l'exploration nocturne demande d'avoir le nez littéralement collé au fond. Une langouste se réveille et s'étire avant de fuir, des poissons, hypnotisés par les lumières et peut-être terrorisés, ont dû mal à *se sortir* du sommeil, même un barracuda de petite taille — il vaut mieux — *se laisse* attraper *par la* queue avant de jaillir telle une fusée. Qui n'a jamais plongé de nuit, dans les mers chaudes et habitées, ne peut savoir ce qu'est l'impression d'être ailleurs.

A la coupée du bateau, il faut la rasade de rhum — tradition oblige, prévention des rhumes — pour refaire surface, dans tous les sens du terme. Il reste à affronter le retour et les moniteurs du Club, dont quelques-uns sont aussi peu gentils organisateurs que possible. Une gentille membre, excédée, a retourné sur l'un d'eux un verre de vin. Gentille vengeance, gentille justice.

FRANÇOIS JANIN.

Dix clubs

Dix écoles de plongée fonctionnent au Club Méditerranée : à Cadaques (Espagne), à Palinuro, à Santo-Stefano (Italie), en Guadeloupe et en Martinique (*Antilles*), aux *Maldives* (*océan Indien*), à Playa-Blanca et à Cancun (Mexique), à Tahiti (Polynésie), à Hurgada (Egypte). L'encadrement est fort de quinze moniteurs nationaux, de soixante-trois moniteurs auxiliaires et d'une douzaine de moniteurs annexes. Chaque école dispose de cent scaphandres en Europe et de cinquante scaphandres dans les villages d'outre-mer. Les bateaux de plongée sont adaptés aux conditions et aux lois en vigueur dans chaque pays. Le Club, qui reçoit environ sept cent mille vacanciers par an, a estimé que la plongée attirait 2 % d'entre eux, soit environ quatorze mille personnes. Deux tendances éducatives semblent entrer en concurrence au Club. La première, apparemment peu intéressante, héritière des manies militaires, délaisse le plus souvent le côté éducatif capable d'attirer le plus grand nombre de candidats. La seconde, mise en œuvre par des moniteurs attachés à la qualité des valeurs pédagogiques, colle beaucoup mieux à l'idée que l'on se fait, en général, de l'accueil au Club Méditerranée.

TERRES

Un blason sur la facture

CE printemps, l'association Château accueil ouvre ses portes à ses premiers hôtes. Dix propriétaires de belles demeures en pays de Chartres et en Val-de-Loire ont décidé de se regrouper en association à l'instigation de Mme la vicomtesse de Bonneval, château de Thaumiers (Cher) et de Mme Illitch, château de Mémillon (Eure-et-Loir).

La pratique des hôtes payants n'est pas, à proprement parler, nouvelle en France. Mais elle n'a pas encore chez nous le succès qu'elle connaît en Angleterre. Cette association est bien décidée à la développer. « Notre but n'est pas de transformer nos demeures en hôtels, nous n'en avons ni le goût ni les moyens », *dit Mme Illitch. Qu'il s'agisse de châteaux prestigieux comme Brissac (Maine-et-Loire) ou de propriétés plus modestes comme le manoir de Montou (Indre-et-Loire), l'accent est mis sur la qualité du décor et de l'atmosphère. Les propriétaires n'auront pas le mauvais goût de considérer leurs visiteurs comme des clients. Ils seront heureux de leur rendre de menus services, de leur organiser des périples touristiques ou même de les convier à leur table.*

Pour 150 à 400 francs par jour à Maillebois (Eure-et-Loir) ou 1 000 francs la semaine au manoir de Bournais (Indre-et-Loire), vous pourrez vivre la vie de château. Pour 4 000 francs, vous pourrez également vous offrir trois nuits à Brissac avec repas, chasse à courre et à tir.

Les chambres d'hôte sont toujours dans le château. Avant de dormir sous le baldaquin, vous longerez les couloirs sous les regards de la galerie des ancêtres. Quittant le monde où tout est artifice, vous connaîtrez l'espace de quelques heures le goût de l'authentique.

Il est également possible de louer des appartements à la semaine ou au mois. Ils sont parfois dans le château, mais le plus souvent dans ses dépendances et s'apparentent à des gîtes ruraux de haut standing.

Un château comme celui de Chantenelle (Eure-et-Loir) ayant appartenu à Florent d'Illiers, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc qui s'illustra lors de la défense d'Orléans, peut être loué au mois. Pour 30 ou 40 000 F, un premier ministre africain y a récemment débarqué avec armes et bagages, et un cinéaste réputé y a concocté son dernier film dans le plus grand secret.

Les propriétaires de ces belles demeures sont heureux de les ouvrir sur l'extérieur. « Nos châteaux sont des anachronismes », *dit Lionel Armand-Delille, un gentleman-farmer qui accueille à Maillebois ses visiteurs avec une parfaite courtoisie vieille France. Pas d'autre solution à ses yeux que cette aventure des châteaux-accueil, sinon il nous faudrait abandonner ces maisons qui* « sont la parure de notre pays et font partie du patrimoine ». *Et il ne peut se résoudre à l'installation de campings ou d'attractions qu'il appelle la* « prostitution des propriétés ».

Cet accueil au château, formule assez coûteuse il est vrai, peut se révéler un agréable moyen de se dépayser au cœur de la France. Les étrangers, notamment les Américains, se sont enthousiasmés et ont déjà réservé. Ces bed and breakfast *de luxe révèlent en effet un aspect méconnu de notre pays, terre d'accueil jusque dans ses châteaux autrefois si secrets.*

ALAIN BOUZY.

● Présidente : Mme la vicomtesse de Bonneval à Thaumiers, 18210 Charenton-du-Cher. Tél. : (48) 60-87-62 ; secrétaire générale : Mme Illitch, Saint-Maur sur le Loir, 28800 Bonneval. Tél. : (37) 47-28-57, 47-32-31 ou 47-47-37. Voyages Saulnier : 11, rue du 29-Juillet, 75001 Paris. Tél. : 260-37-51.

PARIS : hôtel chez le particulier

« *NOUS allons faire une croix sur les voyages à Paris, car il devient impossible de s'y loger...* » Cette litanie psalmodiée par des grands du tourisme, des dirigeants d'entreprise, des artistes et des étudiants peut-elle laisser indifférent ? A partir du moment où l'on a le sens inné de l'accueil et le goût du contact, certainement pas ! C'est sans aucun doute le cas de Rose-Marie de Moussy.

En plein mois d'août, l'année dernière, cette journaliste à *la Vie française* a créé Paris-Accueil, Office d'accueil et d'hébergement chez l'habitant à Paris (1). Cette association sans but lucratif a vu le jour sous le patronage des pouvoirs publics, que la dynamique fondatrice a réussi à convaincre : la Direction du tourisme, l'Office du tourisme de Paris, la mairie de Paris, et Air France.

Il faut dire que la situation ne cesse de s'aggraver. Depuis plusieurs années, l'accroissement du nombre de visiteurs étrangers dépasse celui des capacités d'accueil de la capitale : le directeur général d'une importante chaîne d'hôtels parisiens de grand luxe estime qu'il manque environ cinq cents chambres à Paris dans sa catégorie. Et les autres types de clientèle éprouvent les mêmes difficultés ou se plaignent du prix trop élevé des chambres disponibles.

De plus, les multiples foires et salons spécialisés créent une tension hôtelière presque permanente. A ces moments-là, la saturation est telle que beaucoup d'hommes d'affaires abrègent leur séjour à Paris ou le désertent au profit de manifestations étrangères (Rome, Genève, Francfort, Milan...).

Là-bas, les conditions sont en général meilleures. Ou le parc hôtelier est suffisant, ou le secrétariat du salon parvient le plus souvent à loger ses hôtes, fût-ce chez l'habitant. La région Ile-de-France pâtit donc d'un manque à gagner certain, qui concerne l'ensemble des activités touristiques.

Pourtant, la situation n'est pas inéluctable. Pour une durée variant de quelques jours à plusieurs mois, les Parisiens libèrent des logements susceptibles de recevoir des visiteurs. En commençant à utiliser ce potentiel, Paris-Accueil réussit à loger actuellement mille trois cents étrangers de différentes nationalités, dans six cent cinq habitations.

Comme on pouvait s'y attendre, les Anglo-Saxons, habitués du *bed and breakfast*, sont en tête : d'abord les Américains, ensuite les Allemands. Juste après viennent les Brésiliens, suivis par les Japonais. Les Arabes sont aussi de plus en plus nombreux à venir goûter les plaisirs de l'hébergement chez l'habitant. Par contre, Anglais, Canadiens et Italiens ne se bousculent pas au portillon.

A tous ces « hôtes des Parisiens », Paris-Accueil propose une étonnante gamme de formules, allant du logement le plus modeste à celui de grand luxe. L'offre porte à la fois sur la chambre dite de « service », sur la chambre dans des appartements occupés par les propriétaires ou locataires, et sur des locaux entièrement libres.

Si les propriétaires le souhaitent et sont présents, le petit déjeuner est assuré. Dans ce cas, selon le désir des deux parties, il peut être pris en commun et donner lieu à un contact.

En attendant le « bed and breakfast »

Pour une chambre avec douche ou salle de bains, il faut compter de 75 F à 350 F (35 m2 dans ce dernier cas) la nuit. Le studio coûte de 1 500 F à 3 000 F par mois et se loue plutôt pour une huitaine de jours. Le deux-pièces avec ascenseur va de 2 800 à 4 000 F par mois. Le prix maximum réglé par des étrangers est de 10 000 F par mois pour un très bel et grand appartement. Dans tous les cas, les locaux doivent être meublés et comprendre un téléphone.

Cette question est l'une des plus délicates, et Paris-Accueil réussit à la résoudre le plus souvent par un relevé spécial établi par les P.T.T. à l'entrée et à la sortie des occupants temporaires. Son coût de 50 F est à la charge du propriétaire, ou du locataire occasionnel, ou encore de l'Association. Mais le logeur peut aussi supprimer les possibilités d'appel en province et à l'étranger en mettant hors service le 16 et le 19. Enfin, il a la faculté de poser un sabot sur l'appareil.

Paris-Accueil vit des cotisations versées par ses adhérents, soit 100 F par an pour le propriétaire parisien, et de 100 F à chaque hébergement par l'hôte étranger. Ces fonds servent en partie à assurer les locaux pendant les périodes d'accueil. La police est établie à partir d'un inventaire et d'un état des lieux dressé à chaque fois.

L'association perçoit aussi les loyers, qu'elle reverse intégralement aux logeurs. Elle leur garantit de la sorte le règlement de la somme convenue et la libération des locaux à temps. Sa formule d'hébergement permet de fixer dans la région parisiene un plus grand nombre de touristes et d'allonger leur séjour. Elle bénéficie aux autres activités touristiques (restauration, musées, boutiques...) et complète les efforts des hôteliers et des agences immobilières.

Optimiste, Rose-Marie de Moussy pense bien parvenir à changer progressivement le comportement des Parisiens et donc les rendre enfin accueillants. D'abord, elle veut leur faire prendre conscience de la réalité : « *En grande partie à cause des discours gouvernementaux, ils souffrent d'un ridicule complexe de supériorité vis-à-vis des autres : ils se croient les plus beaux et les plus intelligents.* » Et se méfient des étrangers, qui sont pourtant des gens cultivés et voyageant plus qu'eux.

En fait, pour l'animatrice de Paris-Accueil, le plus grave défaut parisien est l'absence d'humour, c'est-à-dire la capacité de rire de soi-même. Cependant, cette faculté aurait largement lieu de s'exercer : « *Mal logés de l'Europe, ils vivent encore trop souvent dans des appartements incroyablement sales, où les sanitaires sont insuffisants. Il est donc piquant de les entendre craindre les dégâts éventuels des étrangers.* »

D'ailleurs, l'association ne loge ses adhérents que dans des logements propres et confortables. Dans certains cas, elle va même jusqu'à avancer, pour des travaux, des fonds, que le propriétaire lui rendra ensuite, en utilisant les loyers versés par les hôtes hébergés.

Pour la suite, Paris-Accueil a des objectifs encore plus ambitieux : en diffusant des listes dans *tout* Paris, amener les logeurs à pratiquer directement le *bed and breakfast*. Et, avec l'accord de l'Office du tourisme, développer des formules d'accueil de longue durée dans les familles. Il est même question de créer une bourse pour promouvoir les échanges entre jeunes Français et étrangers. « *Mais pour tout cela, il faut que beaucoup plus de Parisiens prennent contact avec nous* », insiste la fondatrice.

LAURENT LEBLOND.

(1) 23, rue de Marignan, 75008 Paris. Tél. : 296-14-26 ou 256-37-47.

D'ACCUEIL

COSETTES 81

« *LE domaine de Bassoleil — à 6 kilomètres du bourg, altitude 340 mètres. Séjour d'enfants dans le cadre familial d'une ferme pratiquant l'élevage ovin...* » Ce « gîte d'enfants », répertorié dans l'annuaire 1981 des Gîtes ruraux de France, compte parmi les cinq récemment ouverts en Limousin. Ses propriétaires, Gilles et Catherine de Vomécourt, « tournent » depuis deux ans, lors des congés scolaires, avec une capacité d'accueil de cinq à six jeunes pensionnaires. Bien que leur maison abrite déjà des jumeaux et un nourrisson, ce jeune couple d'exploitants n'a pas souvenir d'avoir dû jouer les gendarmes ou les « monos ».

Parents qui redoutez le premier sevrage, sachez qu'une fois lâchés dans la nature les petits « poucets » manifestent, selon Catherine, « *d'étonnantes facultés d'adaptation* ». A vrai dire, faute de pouvoir chausser des bottes de 7 lieues (la propriété couvre 60 hectares de taillis et de prairies vallonnées), leur témérité se rabat vite aux abords imédiats des bâtiments de ferme, dans l'enceinte du parc mangé d'herbes folles et sur le court de tennis. D'après Gilles, les plus hardis s'ébrouent tôt le matin pour grimper dans la Jeep et faire avec lui le tour des parcs à moutons, quand d'autres, las des galipettes, se contentent de lézarder sur le perron.

Tel qui boudait le terroir et ses bestioles — entre six et douze ans le « stade paysan » peut bien être sauté à pieds joints par le titi impénitent ! — celui-là donc s'est benoîtement pris d'affection pour le rouleau à pâtisserie... Chroniques enfantines émargeant des vieux fonds de la bibliothèque rose (ou verte). Seul épouvantail au tableau, le forfait journalier, qui se situe dans les hauts de gamme : 100 F. S'il est des parents pour pousser un « *ouf* » de soulagement à ce prix-là, la plupart feront la moue.

Grandir avec les poulains

Délégué régional des Gîtes et responsable, auprès de la Chambre d'agriculture de Limoges, du tourisme et de l'animation en milieu rural, Jacques Bouchet reconnaît que les coûts de pension s'avèrent moins modestes que leur enseigne, mais la qualité des services offerts et les réalités locales lui paraissent en justifier le montant. « *En Charente*, assure-t-il, *soixante-dix fermes pratiquent des forfaits de moitié inférieurs aux nôtres, cette option, méritoire, s'apparente au bénévolat. Dans une campagne en déshérence, ménager l'intérêt des deux parties nous semble avoir davantage de valeur d'exemple.* » C'est dire que cette activité de loisirs, conçue à l'échelle familiale, peut fournir un complément de revenus parfois nécessaire au maintien d'une exploitation agricole. Outre cet apport, il ne fait aucun doute que l'hospitalité des propriétaires de gîtes, à quoi veille Jacques Bouchet, repose encore largement sur des considérations affectives : attrait pédagogique, désir de rompre l'isolement campagnard, voire connivences avec les motivations parentales...

Robinsons des temps écologiques, autrement qualifiés de « néo-ruraux », Jacques et Martine Grall ont toujous « tapé sur le même clou », sachant, au besoin, retrousser leurs manches et prêter main-forte au voisinage avant de réussir à forcer l'estime des autochtones. Le gîte aura, de leur propre aveu, conforté ce retour à la terre.

Posée sur une colline de la Haute-Vienne, dans le « pays des feuillardiers », leur ferme des Sept Châtaigniers abrite un élevage de poneys haflingers, ces petits chevaux jadis employés à tracter les rondins dans les forêts du Tyrol. Ici, l'équitation de selle et d'attelage donne le ton. Jacques se défend pourtant de « gérer un centre équestre », affirmant ne pas dissocier ce loisir de l'environnement agricole, même s'il prend soin de mettre ce dernier à la portée des enfants. « *Leur annonce* (1), *c'était la plus petite, alors j'ai pensé que ça serait sympa* », dixit Nicolas, onze ans. Ceux-là, qui récidivent d'une année sur l'autre, grandissent avec les poulains qu'ils ont vus naître. De la « cueillette des œufs » au soin des animaux — du moins ceux du clapier ou du poulailler qui sont à leur mesure, — ce peut être une manière d'écologie buissonnière.

Une thérapie douce ? Les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance ont jugé l'expérience des gîtes assez convaincante pour y prendre part. A Bassoleil, on cite le cas de cette fillette dislexique qui se chaussait et rangeait ses vêtements à l'envers. Le jour de son arrivée, la confusion cessa... Pour reprendre à l'heure du départ.

Brefs répits, inévitables malentendus. Il arrive que des parents venus conduire leur progéniture « *passent d'emblée aux aveux* », battant leur coulpe sous l'œil parfois ahuri des familles d'accueil. Or celles-ci n'ont pas pour vocation de servir d'alibi. Mais, de stages de formation en contacts amicaux, le relais limousin, avec sa poignée d'adhérents, peut encore se payer le luxe de procéder par affinités et d'entrer dans les détails. Tous s'estiment coresponsables du fonctionnement des gîtes, avec la hantise du pépin qui viendrait tout gâcher.

Même s'ils mentionnent rarement leur éventuel passé d'enseignant ou d'éducateur (ces titres de pédagogue ne font plus recette), les néo-ruraux ne témoignent pas de la même réserve dans leur accueil que les paysans de souche. Encore que ces derniers ne soient guère représentatifs du Creusois ou du Corrézien bon teint. Cette marginalité affleure moins dans des régions où la formule a pris un tour moins confidentiel. Ainsi de l'Isère où la population du Vercors, bien avant que soit appliquée, voici quatre ans, la charte des gîtes d'enfants, avait coutume de recevoir des écoliers venus se refaire une santé. En fait, il n'existe pas de ferme témoin, chacune offre un micro-climat qu'il est encore possible d'apprécier en se mettant directement en rapport avec son propriétaire.

Si une tablée d'enfants autour du « *cantou* » limousin (une vaste cheminée) participe de l'air du temps, ce dernier fleuron du tourisme vert qu'est le gîte d'enfants promet d'être longtemps de saison. A l'instar des tables d'hôtes ou des prochains séjours à la ferme qui *s'adresseront* cette fois à toute la famille. Pour l'heure, les six-douze ans ont l'occasion de prendre la clé des champs. Qu'il en sorte des paysans, sans doute pas. Des journées de vacances moins esseulées et désœuvrées qu'à l'ordinaire, plus sûrement. Mais il n'y a que les adultes pour s'en féliciter. On oublie vite à cet âge.

GILLES DUSOUCHET.

(1) Outre les annuaires, certains gîtes ont recours à des encarts publicitaires parus dans la presse, ici une revue de sports équestres.

La charte des gîtes d'enfants

UNE « Charte des gîtes d'enfants », déposée par la F.N.G.F. (Fédération nationale des gîtes ruraux de France, 35, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris, tél. : 742-25-43), garantit les modalités de séjour des enfants ainsi que le recrutement des familles d'accueil, agrées et contrôlées en rapport avec les services départementaux de la jeunesse et des sports, de l'action sanitaire et sociale et des caisses de mutualité agricole. Le gîte peut recevoir onze enfants au maximum, âgés de six à treize ans, lors des vacances scolaires. Au-delà de six enfants est exigé le concours d'une aide monitrice formée par le relais départemental des gîtes.

Quant à la sécurité, les familles s'engagent à contracter une assurance complémentaire non incluse dans les prix forfaitaires. Ces derniers oscillent entre 40 et 120 francs par jour, activités de loisirs, et blanchissage compris (sauf en cas de prestations supplémentaires, type ski de randonnée, piscine...). Des caisses d'allocations familiales, notamment en région parisienne, délivrent leurs bons-vacances pour ce mode de placement, le plafond demeurant généralement fixé à 35 francs par jour et par enfant. Des comités d'entreprise commencent aussi à se placer sur les listes de réservation.

Les annuaires publiés par les relais départementaux fournissent le détail des offres de séjour. En Limousin, fonctionne un service Loisirs-Accueil : 14, place Jourdan, 87000 Limoges, tél. : (55) 34-70-11. On peut également se reporter à la brochure Séjours et randonnées en espace rural, *éditée fin mars 1981 par la F.N.G.F., disponible au siège (15 francs) ou par envoi postal (20 francs).*

Les gîtes d'enfants se localisent principalement en Charente, Limousin et région Rhônes-Alpes. Cette dernière a organisé en février le départ groupé, en train, des enfants de Paris à destination de l'Isère, les frais de voyage restant à la charge des parents.

En dehors des gîtes, un autre organisme s'occupe d'aménager le séjour d'enfants dans des familles d'accueil. Association régie par la loi de 1901, la Marelle, 70, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris, tél. : 707-50-20, se caractérise cependant par des « structures tout temps, tout terrain » qui ne la destinent pas aux seules vacances en milieu rural. — G. D.

Humeur

Perles de voyages

LES voyages en groupe présentent plusieurs avantages. Tout d'abord les participants n'ont à s'occuper de rien. Avions, trains, cars, hôtels, repas, bagages : l'accompagnateur veille à tout, prend tout en charge et, souvent, en plus, il connaît bien le pays visité dont il explique avec compétence et passion la civilisation, les monuments, les curiosités, les particularités et les habitants. Mais les voyages en groupe donnent aussi l'occasion de s'étonner et de s'amuser du comportement des autres (pas de soi-même, bien sûr).

Premier étonnement : les gens qui, manifestement, se sont trompés de voyage. Pourquoi diable ce couple belge est-il venu au Sahara pour une méharée, décrite d'ailleurs dans le programme du voyage ? Il croyait passer quinze jours sous des palmiers au bord de la piscine d'un hôtel luxueux. Ceux qui connaissent l'unique hôtel de Djanet (Algérie) apprécieront la drôlerie de la méprise. Pourquoi cette jeune Française, affolée au moindre lacet de la piste, est-elle venue en Afghanistan (avant l'arrivée des Soviétiques) ? *« Je ne savais pas qu'il y avait des montagnes en Afghanistan. »*

Pourquoi cette personne, qui ne supporte pas la chaleur, a-t-elle participé à un voyage en plein été dans le Tassili où il fait facilement 45° C à l'ombre (et, en général, il n'y a pas d'ombre) ? Parce que le circuit en Scandinavie auquel elle s'était inscrite avait été annulé et que le tour au Sahara était aux mêmes dates. Pourquoi cet officier en retraite, qui voulait faire un séjour au bord de la mer, est-il allé en Bolivie ?

De la même erreur sur la destination, procède l'inadaptation des garde-robes et des tenues : tenues « sahariennes » d'un grand couturier pour marcher et bivouaquer dix jours au Sahara ; shorts, bains de soleil ou robe en dentelle (sans dessous-de-robe) pour se promener en pays islamiques ; sandales ou chaussures à hauts talons pour trotter dans l'île de Pâques ou en Islande ; fourrure de luxe, manchon et souliers de ville pour faire un raid en traîneau à chiens au Groenland ; absence de vêtements et de matériel de couchage très chauds pour camper dans des pays réputés chauds, tels le Yémen du Nord ou le Sud algérien. Au chapitre des tenues, on peut joindre la vraie crise de nerfs piquée par un couple français, pourtant d'aspect calme et sérieux, qui ne voyait pas venir, au cours d'un voyage à Célèbes, l'occasion de mettre robe longue et smoking.

De même, certains voyageurs n'ont aucune notion des fuseaux horaires ou des distances. Un voyage en avion d'ouest en est peut surprendre, surtout en hiver : *« Nous sommes partis de Bangkok depuis plus de quinze heures, il faisait déjà nuit. Nous sommes à Rome et il fait toujours nuit. »* Ou bien au cours d'un tour du monde : *« Comment, nous avons encore huit heures d'avion ! »*

La nourriture est toujours le souci essentiel, surtout pour les Français. Que va-t-on manger ? Qu'avez-vous mangé ? Y en aura-t-il assez ? Souvent, au départ, on réclame des plats « exotiques », mais, au bout de trois jours, certains cherchent désespérément le bifteck-frites et la baguette de pain, même au bout du monde. Si les repas sont « libres », ils iront les prendre dans les « rôtisseries françaises » où la plupart des grands hôtels servent une cuisine internationale, souvent insipide et d'une tristesse insondable, mais qui sera arrosée de vins ou même de champagne, français bien sûr.

Il y a aussi les gens à idées fixes. Tel ce Français, entomologiste amateur, qui, sur le site maya de Tikal (Guatemala) ne s'est intéressé qu'aux processions des... fourmis qui transportent des morceaux de feuilles découpées beaucoup plus grands qu'elles. Telles ces deux Canadiennes qui ont fait au Soudan 2 000 kilomètres entrecoupés de visites archéologiques et d'aperçus sur les cataractes du Nil, uniquement pour voir les pyramides de Méroé.

Parmi les idées fixes, on peut citer la frénésie d'achats qui arrivent à totaliser des sommes astronomiques, parfois supérieures au prix du voyage proprement dit. Certes, il y a des achats justifiés par la beauté ou la simplicité authentique des objets. Mais combien de couvertures, de tissus, de céramiques, de souvenirs iront très vite rejoindre dans un placard jamais ouvert les « preuves » des voyages précédents ? Et pour le vol de retour, on s'étonne d'avoir à payer des suppléments de bagages !

Les Français se moquent volontiers de l'ignorance des Américains pour le passé. Celle-ci est effectivement vérifiée, parfois. Ainsi devant le Capitole de Rome, une Américaine, très *middle class* — frisettes, mari vêtu d'un pantalon à carreaux et d'une casquette à visière, — a-t-elle proclamé bien haut, à la vue des ruines : *« C'est nettement moins bien que dans ce film de télévision, tu sais bien,* Ben Hur. *Pourquoi ont-ils tout cassé ? »* Ainsi à l'Acropole d'Athènes, une autre Américaine, qui vient d'écouter pendant une heure et demie les explications d'une remarquable guide grecque, s'est-elle exclamée : *« Grâce à vous, j'ai bien compris la beauté d'Istanbul. Maintenant, je vois l'importance de la Turquie. »* Puis, après la rectification polie de la jeune femme grecque : *« Nous sommes déjà en Grèce, je ne savais pas. »*

Il est facile de rabattre un peu la superbe de nos compatriotes. C'est une Française qui visitait Karnak (Haute-Egypte) sous la pluie et manifestait son contentement d'avoir bénéficié de ces conditions météorologiques exceptionnelles : *« On a même eu la possibilité de visiter Carthage sous la pluie. »* Ce sont encore des Français qui exprimaient, l'un, sa déception après dix jours de circuit au Maroc : *« Je n'ai pas vu la chose que je cherchais, un champ de couscous »* ; et, l'autre, son étonnement en remettant ses chaussures à la sortie d'une mosquée : *« Pourquoi a-t-on fait comme si on visitait une mosquée ? »* Français aussi, le touriste qui s'exclamait, en Bolivie, devant un éventaire de petits lamas en peluche : *« Encore des bouddhas ! »* Française encore, cette personne émerveillée, au Maroc, par les connaissances des enfants demandant : *« gib el flous »* (donne-moi de l'argent). *« Comme ils sont mignons et intelligents, ces gamins, ils parlent même argot ! »* Français toujours, celui qui, à Rio-de-Janeiro, cherche la confirmation de ses souvenirs géographiques : *« C'est bien le Pacifique ? »* Français enfin, ce vieux monsieur qui a eu ce cri du cœur sincèrement désolé en découvrant l'admirable temple de Poséidon perché en haut du cap Sounion (Grèce) : *« Mais c'est tout démoli ! »*

YVONNE REBEYROL.



(Dessin de PLANTU.)

OUBLIER CLAMART

VOYAGER, parcourir des kilomètres et des kilomètres, découvrir des pays, des villes, des gens, se connaître à travers la culture des autres, à travers l'immensité du monde.

Ce besoin de partir, de quitter ses soucis quotidiens, chacun le ressent et de plus en plus. Ces dernières années, nous assistons à une fièvre incomparable de la part de tant de gens qui rêvent de liberté.

La liberté ! Ce mot est lâché. Nous avons de plus en plus besoin de nous évader vers d'autres découvertes, vers d'autres aventures, de prendre un bateau, un avion ou un train et de connaître autre chose et vivre libre de toute contrainte. Nous avons de plus en plus besoin de partir parce que nous nous sentons de plus en plus prisonniers de nous-mêmes et des autres.

Vivre à sa mesure, à son rythme, qui peut se le permettre aujourd'hui ? Tout le monde court après qui, après quoi, personne ne le sait, mais inévitablement chacun se retrouve dans la masse ruante, courante, enivrante qui poursuit on ne sait quel but mais qui nous exténue de fatigues et d'angoisses.

Je me souviens de la réflexion d'un de mes anciens professeurs qui se posait la question de savoir pourquoi nous courions tous si vite, et enchaînés les uns aux autres, pourquoi nous étions si pressés ? Ce à quoi j'avais répondu que nous voulions toujours vivre autrement, autre chose et le plus vite possible. Sa réponse fut sèche et brève : mais pourquoi, enfin ! Eh oui ! pourquoi être pressés toujours, à n'importe quelle occasion, pressés d'aller travailler, de rentrer chez soi, pressés même de partir en vacances et pressés de rentrer. C'est cela dont chacun se lasse et c'est cela que chacun fait, parce qu'il ne peut faire autrement pour survivre. La vie est une course, un combat, une compétition, le plus lent n'arrivera jamais à s'en sortir.

Alors voilà pourquoi, de temps en temps, l'envie nous prend de partir, de nous éloigner un peu, de regarder et d'admirer la vie de nos voisins les moins turbulents, de découvrir leurs mœurs, leurs attitudes et de retrouver nos propres tempos, notre propre nature, qu'une société décidément peu compréhensive nous avait fait oublier.

Mlle CHRISTINE DAVID.
(Clamart.)

Dossier

LES « SOCIAUX » SOUS LES FOURCHES DE L'INDIFFÉRENCE

Les différentes formes d'hébergement — villages-vacances, gites, camps pour les plus jeunes, campings associatifs, — considérées comme relevant directement du tourisme social, totalisent une capacité d'accueil de 1 608 000 lits. Ce chiffre est à rapprocher des 2 621 000 lits du secteur commercial, dont 1 575 000 chambres d'hôtel et 993 000 places de camping — une forme de vacances par ailleurs sociologiquement assez proche du tourisme social. Ces données du mois de mai 1980 établies par l'Union coopérative des équipements de loisirs mesurent l'importance du tourisme social dont la plupart des représentants regroupés au sein de l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air) ont tenu un colloque, à Lyon, le 13 mars dernier, afin de « donner sa place au tourisme social ». Constat général : « La France n'a pas actuellement de politique sociale du tourisme. »

« *Nous sommes déçus. Le terme de politique sociale du tourisme n'est même plus employé dans les discours officiels. Le récent conseil interministériel consacré début février au tourisme n'a pas évoqué une seule fois dans ses six chapitres le tourisme social.* » M. Pierre Racine, président de l'UNAT — qui regroupe quarante-quatre associations nationales et régionales de tourisme, — a regretté en début de colloque que les pouvoirs publics ne portent attention qu'« *à l'aspect économique du tourisme professionnel et à la recherche de devises fortes* ». Après l'expansion du tourisme à la fois populaire et de qualité des années 70, la conjoncture est donc morose. Pourtant, les contributions des associations et des organismes de tourisme social sont loin d'être négligeables dans des domaines aussi divers que ceux de l'aménagement du territoire ou de l'étalement des vacances. Des rapports ont été consacrés à ces deux sujets au cours de la réunion qui s'est également penchée sur la question « *de la liberté ou de l'encadrement de l'animation* ».

M. Gérard Bullat, directeur de VAL (Vacances Auvergne-Limousin), était le rapporteur tout désigné pour évoquer la part du tourisme associatif dans l'aménagement du territoire. Son témoignage a permis de souligner que le tourisme associatif « *a favorisé et favorise un meilleur équilibre du tourisme en France* ». A l'appui de cette affirmation, beaucoup d'exemples, notamment auvergnats, « *où les maires heureux de voir arriver des colonies de vacances* », équilibraient certains refus de telle commune de Haute-Savoie qui avait, il y a une dizaine d'années, refusé l'implantation d'un V.V.F. (Village vacances famille). « *Nous contribuons à détruire le mythe de la belle clientèle. La présence touristique dans l'arrière-pays ou dans le centre de la France permet de fixer une part importante de la population rurale,* a poursuivi M. Bullat. *Dans une économie réagissant en termes libéraux classiques (loi de l'offre et de la demande), une promotion de l'aménagement du territoire fait défaut...* »

Lutter avec les commerciaux

Quant au reproche fait à certaines collectivités de vivre repliées sur elles-mêmes, le rapporteur l'écarte en soulignant que, selon lui, l'accueil du tourisme social s'effectue « *dans le patrimoine existant et par des agents locaux* ». Les installations ne vivent pas en circuit fermé. Enfin, preuve du succès de cette formule : « *Les associations sont devenues gestionnaires des collectivités publiques — au premier rang desquelles se trouvent les communes — qui ont engagé des investissements touristiques.* » Conclusion : « *La rencontre des « accueillants » et des « accueillis » dans le respect des diversités et dans des sites jusque-là négligés par le secteur commercial a des effets dynamiques qui méritent autre chose que l'« indifférence » des pouvoirs publics* ».

Si le serpent de mer de l'étalement des vacances scolaires a été soulevé à nouveau, c'est pour avancer quelques propositions. Au nom de l'UNAT, M. André Guignand, président de V.V.F., a émis l'idée de « tenir compte du poids démographique » des académies ainsi que des habitudes de départ et des taux des vacanciers par secteur. A ce niveau, la diversité scolaire présente deux chiffres extrêmes : 76,8 % des départs pour la région Ile-de-France, 34,4 % des taux de départs pour le Limousin (moyenne nationale : 53,3 %). Il est difficile dans ces conditions de mettre sur le même plan 7 500 000 de Parisiens et 250 000 Limousins... Autres propositions concrètes : échelonner les départs en vacances tous les dix jours maximum par semaine franche (Noël sur trois semaines, février sur trois ou quatre semaines, printemps sur quatre semaines). Pour les grandes vacances, l'UNAT suggère des départs étalés sur trois semaines « au minimum », en incluant au moins un dimanche de juin. Cette formule ne permettrait cependant pas de régler les difficultés du mois de juin — période de beau temps et des jours longs, — marqué, selon l'UNAT, par « *une chute spectaculaire des séjours et des départs* ». Une situation « absurde », selon M. Guignand, qui oblige à refuser des dizaines de milliers de familles entre le 14 juillet et le 15 août et qui voit « *les villages de vacances et les campings disponibles en juin* » alors que le secteur touristique devrait tourner tôt dans la saison au maximum de ses capacités.

Restent les « frictions » entre le secteur de tourisme associatif et le secteur commercial. Des difficultés illustrées une semaine auparavant à Lyon au cours d'un Salon des vacances, Mahama 81, manifestation inaugurée le 7 mars par le premier ministre et qui avait fort peu élégamment évincé les associations de tourisme social. « *Mesure mesquine, corporatisme, malthusianisme* », M. Pierre Racine et d'autres intervenants ont regretté l'attitude de « *certains* » professionnels du tourisme.

Les associations sont soumises, par la loi du 11 juillet 1975, aux « mêmes obligations » de moralité, de technicité et de garantie que les agences de voyages. Elles réclament donc les « mêmes droits » en matière d'accès à l'information. Elles soulignent ce double handicap provenant de l'interdiction d'information « *à l'adresse d'autres personnes que leurs membres* » et l'impossibilité de diffuser des bulletins et des périodiques en bénéficiant des avantages fiscaux et postaux, car l'obtention du numéro d'agrément de la commission paritaire des publications passe par la vente au public, une vente précisément interdite. En raison de ces interdictions, le tourisme associatif à but social n'est pas près d'atteindre le marché publicitaire. C'est sans doute une des raisons de sa stagnation actuelle, alors que, ont estimé les participants au colloque de l'UNAT, le marché des vacances n'est pas saturé et que « chaque secteur a son rôle à jouer suivant sa philosophie et ses objectifs propres ».

CLAUDE RÉGENT.

Les femmes s'évadent...

Une calanque déserte sur la Costa Brava, entre Rosas et Cadaquès, un hôtel au milieu d'une oliveraie et pas d'hommes : l'Association « les femmes s'évadent » propose aux femmes de passer des vacances de Pâques, entre elles, avec ou sans enfants. Une retraite loin des regards non voulus.

★ 1 480 francs une semaine en pension complète et voyage en train Paris-Paris compris. Association Les femmes s'évadent, 70, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. Tél. : 326-48-37.

Equitation

Des « bleus » sur un sang-bleu

VOICI venue pour vous, jeune cavalier mieux que débrouillé, l'heure d'enfourcher un cheval digne de ce nom, c'est-à-dire un animal ayant du sang, des origines et beaucoup d'énergie.

Jusqu'à ce jour vous avez monté des chevaux réputés sages parce qu'ils manquaient totalement d'influx nerveux et de cœur à l'ouvrage. Est-ce à dire qu'avec de tels partenaires les mauvaises habitudes se prennent plus volontiers que les bonnes, comme le professent certains experts et d'abord un spécialiste justement écouté et respecté, le lieutenant-colonel Rémy Répelin, qui, une fois chassées de ses leçons les rossinantes, n'y va pas par quatre chemins pour trancher le problème : « Il n'y a pas de meilleur cheval pour un « bleu », écrit-il, qu'un cheval de pur sang sortant de l'entraînement. Nul ne lui fera mieux sentir et comprendre l'appui. »

Corrélativement, on pourrait ajouter qu'un cheval très bien mis ne saurait être non plus recommandable, car sa finesse de bouche s'accommode assez mal de la main tracassière et de l'assiette incertaine des maladroits.

A tout cela, une restriction de taille Un monde sépare la formation des « bleus », qui se traitaient du tempe des pelotons de cavalerie à coups de chambrière et d'énergiques jurons, et celle des aspirants cavaliers d'aujourd'hui, au rang desquels se comptent fatalement des poules mouillées et pour qui l'équitation « à la dure » doit, dans ses principes rigides, être relatée. Révolue en effet l'époque où l'instructeur militaire, s'adressant à une recrue au bord des larmes, pouvait s'écrier dans les rires sonores des fayots : « Qu'est-ce qui m'a f... un pierrot pareil ! » Aujourd'hui, il est prudent d'aborder les candidats à la galopade — lesquels sont d'abord des clients — avec tout un luxe de cérémonies. Il s'agit, par tous les moyens possibles, même au prix de concessions fâcheuses, voire douloureuses pour l'enseignant, d'éliminer la peur, laquelle, d'après les statistiques, constitue la cause principale des abandons massifs en début d'instruction. Avec le comte d'Aure, l'un des plus savants écuyers du dix-neuvième siècle, nous recommanderons donc aux jeunes instructeurs d'affecter aux débutants des chevaux de bonne volonté, tout en prenant le soin de réformer les sujets condamnés aux travaux forcés « à perpète », donc complètement abrutis ou gâtés Ceux-là sont en effet de mauvais « maîtres d'école », à laisser impérativement à leur picotin.

En fait, c'est en selle sur des chevaux dans la force de l'âge, cultivant la franchise et de beaucoup de métier qu'il eût été séant de faire vos classes Mais qu'à cela ne tienne, votre instructeur, au cours de promenades en groupe, n'aura pas été sans remarquer, outre des dons qui ne demandaient qu'à s'épanouir, le sérieux de votre équitation, le bonheur de vos initiatives, la netteté de vos décisions quand par exemple, un obstacle imprévu se présentant en chemin, vous l'aurez adroitement contourné à l'aide d'arguments autres que frappants, bien sûr En équitation, il n'est pas de petites observations dédaignables, et le dressage du cheval, en particulier du cheval impressionnable, est indéfiniment perfectible

Dans le même temps, un propriétaire bon observateur, bon cavalier, aura pu apprécier chez vous votre horreur à étaler des manières fanfaronnes et combien votre modestie était digne de sympathie Justement, il possède dans son piquet un anglo-arabe assez chaud qu'il n'a pas le temps de détendre en semaine Il doit payer cette inactivité de secousses fort inciviles en début de week-end Disposeriez-vous de deux ou trois heures dans la semaine pour permettre à ce grand buveur d'air de libérer des forces qui, inemployées, frustrent de grandes joies ? Votre profession ou vos études vous laissant quelques loisirs, le cœur bondissant, vous acceptez.

Les précautions de la première sortie

En fait — mais vous l'ignorez encore — vous allez pour la première fois connaître la volupté d'exploiter un animal dont vous ne soupçonnez pas les ressources et, la chance aidant, le talent. Au simulacre d'équitation à quoi vos finances vous condamnaient, va se substituer la véritable équation, celle qui n'a pas fini de faire parler d'elle et de faire couler beaucoup d'encre.

Pour la première sortie, mieux vaut vous faire accompagner du professionnel attaché à l'établissement, homme capable à tout moment d'intervenir par des conseils d'une exécution facile et sans aucun doute judicieux. A son défaut, il est préférable de vous aventurer seul en extérieur plutôt qu'en compagnie d'un amateur dont le savoir ne dépasserait pas le vôtre, pis encore, lui serait inférieur Une « gaffe » peut en entraîner par contagion une autre, et c'est l'emballement (à deux l), les chevaux accélérant de front jusqu'au délire, le rêve virant instantanément au cauchemar

Votre instructeur serait-il indisponible le jour où votre bouillant destrier doit être monté ? En selle tout de même, et un peu vite, le contrôle vérifié de vos réflexes et votre bagage équestre, qui aujourd'hui n'est pas négligeable, vous le commandent. Pour traiter avec profit ce cheval (appelons-le Vol-au-Vent, ce nom lui sied à merveille), n'hésitez pas à faire usage de la bride complète Les avantages qu'il y a à ne mettre que peu de fer dans la bouche du cheval ne doivent pas prévaloir sur la sécurité qui résulte de l'emploi de deux freins Même si l'occasion ne se manifeste pas de faire intervenir le mors de bride, vous le savez présent et bien présent Certitude combien rassurante.

Ne vous inquiétez pas si, en sortant de l'écurie vers la première ligne droite, votre « anglo » s'avise de piquer la foulée, c'est-à-dire de trottiner Les trottineurs obstinés existent et, si quelques pas de côté n'en viennent pas à bout, mieux vaut avoir des aides inactives et laisser aller librement votre monture, les choses se tasseront d'elles-mêmes étant bien entendu qu'il vous faut à tout prix éviter d'entrer en lutte avec un animal dont il importe qu'il soit de vos amis Et maintenant, pressez avec circonspection le mollet, tendez délicatement les rênes, voici votre monture, son tic oublié, au trot superbement allongé, et vous voici transporté au septième ciel après vous être dit, sous l'effet de la première surprise : « Sur quoi suis-je exactement ? » Limitez cette sortie à quarante-cinq minutes. Le galop avec Vol-au-Vent biffé de la promenade sera au programme de la suivante. Sur la défensive dans les premiers pas, car il entend vous connaître, le voici apparemment rassuré Accablez-le de caresses en mettant pied à terre. Glissez-lui sous les lèvres un de ces petits pavés savoureux dont il est si friand. Il s'ébroue, il se frotte à vous, il est heureux, la partie est gagnée.

ROLAND MERLIN.

Hippisme

Les 71 kilos de « Grandak »

AUTEUIL nous offrira, dimanche, un prix du Président de la République réévalué.

Président, l'an passé, au spectacle de la course dédiée à sa fonction, l'actuel chef de l'État s'était étonné — avec une nuance de réprobation — qu'elle ne fût pas la mieux dotée du calendrier. Les dirigeants de la Société des steeple ont su déceler la part de vœu pressant que comportait l'étonnement : 500 000 F — au lieu de 300 000 F dans le passé — sont promis, cette année, au cheval qui triomphera des dix-huit obstacles, répartis sur 4 700 mètres. Le prestige élyséen est rétabli. Mais on tremble, pour le trésorier d'Auteuil, à l'idée que le maire de Paris pourrait venir présider la réunion du Grand Steeple-Chase de Paris. L'Hôtel de Ville n'étant, d'évidence, pas enclin à être en reste sur le faubourg Saint-Honoré, les 650 000 F du Grand Steeple ne seraient-ils pas, à leur tour, jugés indignes de la capitale ?

Dans l'immédiat, *Tinuvin*, *Aequatas*, *Ardfern*, *Azmi*, *King's Road*, *Miroulemont*, *Echiquier* (1), peuvent se frotter les sabots : ce sont eux qui tiennent la corde pour les 500 000 F de dimanche. *Tinuvin*, notamment, nous a fait grande impression dans le prix Murat, voilà deux semaines. Les handicapeurs lui ont, en outre, fait la grâce de n'être, pour leur part, pas impressionnés : il ne portera que 66 kilos.

Les handicapeurs, précisément, sont les hommes de la semaine. Dimanche, avant le départ de la Grande Course de haies des quatre ans, il n'était question que des 71 kilos qu'ils avaient attribués à *Grandak*. Certains entraîneurs avaient saisi leur syndicat et souhaitaient que celui-ci accomplît une démarche officielle de protestation auprès de la Société des steeple. Dans l'ensemble, les propriétaires, par contre, étaient plutôt favorables à l'ordre des choses et des poids.

Une course donnée ?

Grandak, doté d'une bonne classe de plat, puisque, l'an passé, il avait été troisième à Longchamp du prix Noailles et s'était ensuite aligné dans plusieurs classiques, dont l'Arc, avait, du 1er novembre 1980 au 25 février 1981, triomphé dans ses quatre tentatives en haies. Lors de la dernière, il avait laissé à huit longueurs son rival le moins négligeable : *Marittimo*. L'ensemble de ses performances eût théoriquement justifié que, dans la Grande Course de haies, on lui fît porter 73 ou 74 kilos. La supériorité manifestée sur *Marittimo* eût dû — toujours en théorie — comporter une pénalité de 3 à 4 kilos à l'égard de celui-ci. Or les handicapeurs avaient réduit l'écart de poids entre les deux chevaux à un seul kilo et s'en étaient tenus, pour le jeune champion, à 71 kilos.

« On lui a donné la course », disaient les entraîneurs contestataires.

Mais si le but d'un handicap est d'égaliser les chances, il n'a jamais été d'interdire la victoire au meilleur, voire de ruiner la carrière de celui-ci. Or tel pouvait être l'effet d'un poids (justifié, en théorie, répétons-le) de 73 ou 74 kilos. Certes, dans le passé, *Chakhansoor* avait gagné la course sous 73 kilos ; mais c'était *Chakhansoor*, c'est-à-dire, comparé à l'élégant mais frêle *Grandak*, un géant. Avec 73 ou 74 kilos, une « montagne de poids » pour un quatre ans, *Grandak* risquait à la fois une faute de fatigue sur un des derniers obstacles et d'être écœuré à jamais. Risque, à dire vrai, théorique lui aussi : au-delà de 71 kilos, son propriétaire eût probablement déclaré forfait.

Ici se place, sans doute, une seconde motivation des handicapeurs : la Société des steeple voulait avoir *Grandak* au départ. Ses dirigeants considèrent, à juste titre, que les chevaux vedettes soutiennent le spectacle et le jeu et que, par exemple, le succès grandissant de Vincennes n'est pas étranger au fait que les champions du trot courent tous les quinze jours jusqu'à l'âge de dix ans.

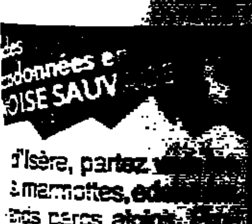
Grandak se rangea donc sous les élastiques. Comme à l'accoutumée, il se porta tout de suite en tête, prenant une dizaine de longueurs d'avance. L'entraînement Biancone essaya de jouer la course d'équipe contre lui : un de ses représentants, *Rond de Jambes*, se hissa à ses côtés, pendant que l'autre, *Gerlman*, s'installait en tête du peloton. Le résultat fut inverse de celui qui avait été espéré : *Grandak* puisa, dans la compagnie de *Rond de Jambes*, comme un regain d'enthousiasme et augmenta son avance. Finalement, il triompha par quinze longueurs sur *Marittimo*.

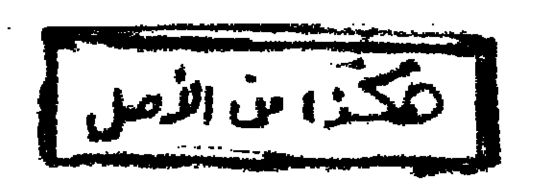
Celui-ci a confirmé ses prétentions de dauphin mais de très lointain dauphin. A moins que... Faut-il l'avouer ? *Grandak* nous effraie autant qu'il nous émerveille. Son impétuosité sur l'obstacle, sa façon de se surpasser sans jamais reprendre son souffle, nous rappellent un autre grand champion : *Chakhansoor*, déjà cité. Or *Chakhansoor* ne fut qu'un météore, le plus éblouissant mais le plus bref. Sa carrière se termina tragiquement au pied de la dernière haie de la ligne d'en face. Que Daniel Wildenstein, le propriétaire de *Grandak*, et l'entraîneur Jean-Paul Gallorini nous pardonnent : le souvenir du dernier saut de *Chakhansoor* sur cet obstacle nous a hanté, dimanche, chaque fois que *Grandak* en franchissait un.

Ce n'est pas sans de sérieuses raisons que, à la traditionnelle équation poids = distance, la Société des steeple a ajouté une formule pondération = recette. Les chiffres globaux des jeux se situent seulement, depuis la reprise du galop, à 6 % au-dessus de ceux de l'an passé, moitié moins que l'érosion monétaire. La crise des partants y est pour une large part, surtout en plat. On nous a fait grief d'avoir négligé dans l'analyse de ses causes (2) le rôle de six entraîneurs insatiables, contrôlant chacun cent vingt chevaux que, bien entendu, ils se gardent de faire s'affronter. Nous reviendrons sur cet aspect du problème. Mais, déjà, une observation : comme dans le cas de *Grandak*, on ne peut éliminer les meilleurs au seul prétexte qu'ils le sont.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Liste établie avant les forfaits.
(2) *Le Monde*, 21 mars.



Jardinage

La bande à Zeva

AU début de ce siècle, hasard et non choix politique prémonitoire, on cultivait pour les marchés parisiens la groseille rouge à Saint-Denis et la groseille blanche dans la vallée de Sceaux. Hormis quelques jardins particuliers, il y a belle lurette que les cultures commerciales de groseilliers ont déserté les banlieues. Elles se font de manière générale de plus en plus rares : coût de la distribution de la main-d'œuvre, fragilité du produit.

Autant de raisons, s'il en était besoin, pour consacrer un coin du jardin à ces petits fruits qui constituent, avec les fraises, les cassis et les framboises, un succulent symbole du retour de l'été. La culture du groseillier est simple, il suffit de planter et d'attendre la récolte. Le gros du travail reste la cueillette, car il faut une main délicate pour choisir les grappes avec soin, qualités qu'aucune machine n'est apte à offrir sauf pour fournir les confituriers et fabricants de sirops.

Elles seront de plus en plus irremplaçables, ces groseilles avec leur saveur acidulée qui rehaussent les salades de fruits du jardin et leurs gelées évocatrices de souvenirs d'enfance et de grand-mères affairées devant leurs bassines en cuivre. Avec les pots aux étiquettes écrites à la ronde, impeccablement alignés sur les étagères d'un placard ciré, c'est un peu une image du bonheur largement distillée depuis quelques années !

Il n'y a qu'à Bar-le-Duc que l'on perpétue l'ancienne tradition qui veut qu'une vraie gelée de groseilles soit sans pépins. Il y a peu encore, des mains féminines épépinaient chaque grain à la plume d'oie avant de jeter les fruits dans un sirop brûlant pour obtenir ces gelées translucides, magnifiques de goût et de délicatesse. Mais, foin de ces raffinements et des souvenirs proustiens qu'ils évoquent. La seule véritable exigence pour les groseilles est d'être présentes de fin juin à mi-août au jardin pour récolter l'abondante production de ces grappes blanches, roses ou rouges. En choisissant bien les variétés, et le catalogue ou le pépiniériste sont là pour guider, il est possible de concilier cet impératif avec les dates habituelles de vacances.

Ces petits arbustes, qu'il faut maintenir en touffes ou gobelets (centre un peu évidé si possible) s'espacent de 80 centimètres à 1 mètre. Une culture entretenue normalement avec taille légère chaque année et traitement si nécessaire franchit allègrement trois à quatre lustres, le temps de former un adulte en quelque sorte.

Pour ceux qui apprécient son parfum très particulier, le cassissier est un autre arbuste qui doit trouver sa place au jardin. Sa destination essentielle étant les confitures, les sorbets et les sirops, quatre à six pieds suffiront largement à satisfaire les envies d'une famille. Il se cultive aussi facilement que le groseillier et compte d'excellentes variétés obtenues au cours de ces vingt dernières années.

Groseilles, framboises...

Pour une satisfaction immédiate, rien ne remplace le fraisier. En plantant dès maintenant, il y a encore possibilités de récoltes non négligeables en juillet puis en septembre pour les variétés remontantes.

Si vous êtes allergique aux fraises, cela arrive, mais pensez aux autres qui salivent déjà d'envie, les bonnes vieilles traditions affirment qu'un minuscule morceau de ce fruit, avalé avant le repas, neutralise tout risque de réactions désagréables. Je ne me porte pas garante de cette thérapeutique mais peux affirmer que le moindre recoin, petit balcon ou jardinière de fenêtre, se prête au bon développement de quelques plants de fraisiers.

En comptant une quinzaine de pieds au mètre carré et 4 à 5 mètres carrés pour répondre à la demande d'une famille gourmande, il n'y a pas besoin d'une grande surface. La plantation est sans problème : sol riche et bien ameubli à exposition ensoleillée, ou ombre très légère. On creuse un trou correspondant au volume des racines qui seront raccourcies d'un tiers avec une lame bien affûtée. Il faut veiller à supprimer toutes les feuilles flétries ou malades. Au centre du trou on forme une petite butte de terre sur laquelle les racines seront étalées en éventail. On rebouche, on tasse fermement et l'on arrose aussitôt chaque plant. En principe, la nature fera le reste, sauf en cas de sécheresse prolongée où une bonne reprise exigera des arrosages réguliers.

Au moment de l'achat des plants, il est préférable de porter son choix sur des variétés dites certifiées (plants porteurs d'une étiquette spéciale et contrôlés par les services officiels) qui sont indemnes de virus et auront une bien meilleure production. De toute façon, il est nécessaire de replanter des nouveaux fraisiers au bout de trois ou quatre ans car ils ont tendance à dégénérer rapidement en donnant de moins en moins de fruits.

Autre saveur de l'été à ne pas oublier, la framboise qui exige plus de place et surtout a tendance à l'envahissement. La plantation en haie double (40 à 50 centimètres d'épaisseur) est une excellente méthode qui permet, en outre, de masquer en période de végétation des zones moins décoratives du jardin et même de constituer une bonne transition entre l'agrément et le potager.

Les variétés actuelles sont à la fois fermes, très parfumées et fort productives. Au bout de deux à trois ans, quelques dizaines de pieds fourniront des kilos de fruits. Rien à voir avec les *maigres récoltes d'autrefois* qui ne devaient guère différer de celles des premiers framboisiers aperçus en Crète sur le mont Ida, une montagne pelée qui attrista bien des botanistes voyageurs.

Le framboisier supporte vaillamment huit à dix ans de culture, et les seuls travaux sont les tailles annuelles qui favorisent une bonne fructification, et de mettre un frein nécessaire *aux tendances expansionnistes* de ses drageons.

Des noms !

Premier choix : variétés remontantes ou à une seule fructification annuelle. Les amateurs sont en général très sensibles à la double production qui procure une première ration vitaminée avant le départ en vacances (ou au moment des examens !) pour récidiver, avec souvent plus d'abondance au retour et jusqu'à la fin octobre.

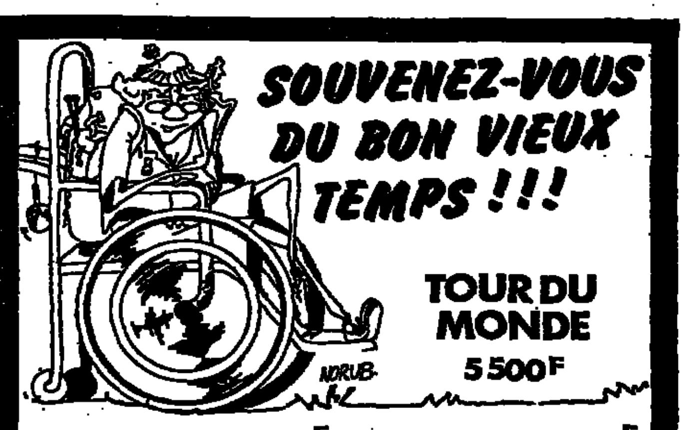
Fraisiers : la plus savoureuse Hummi gento, puis Ostara. Ensuite il faut retenir Superbe *remontante* Delbard, *Gariguette*, Red Gauntlet... Pour aligner en bordure, sans risque d'être débordé par les rejets, Bordurella et pour les amateurs de fraises des bois, Reine des vallées, Alexandrie.

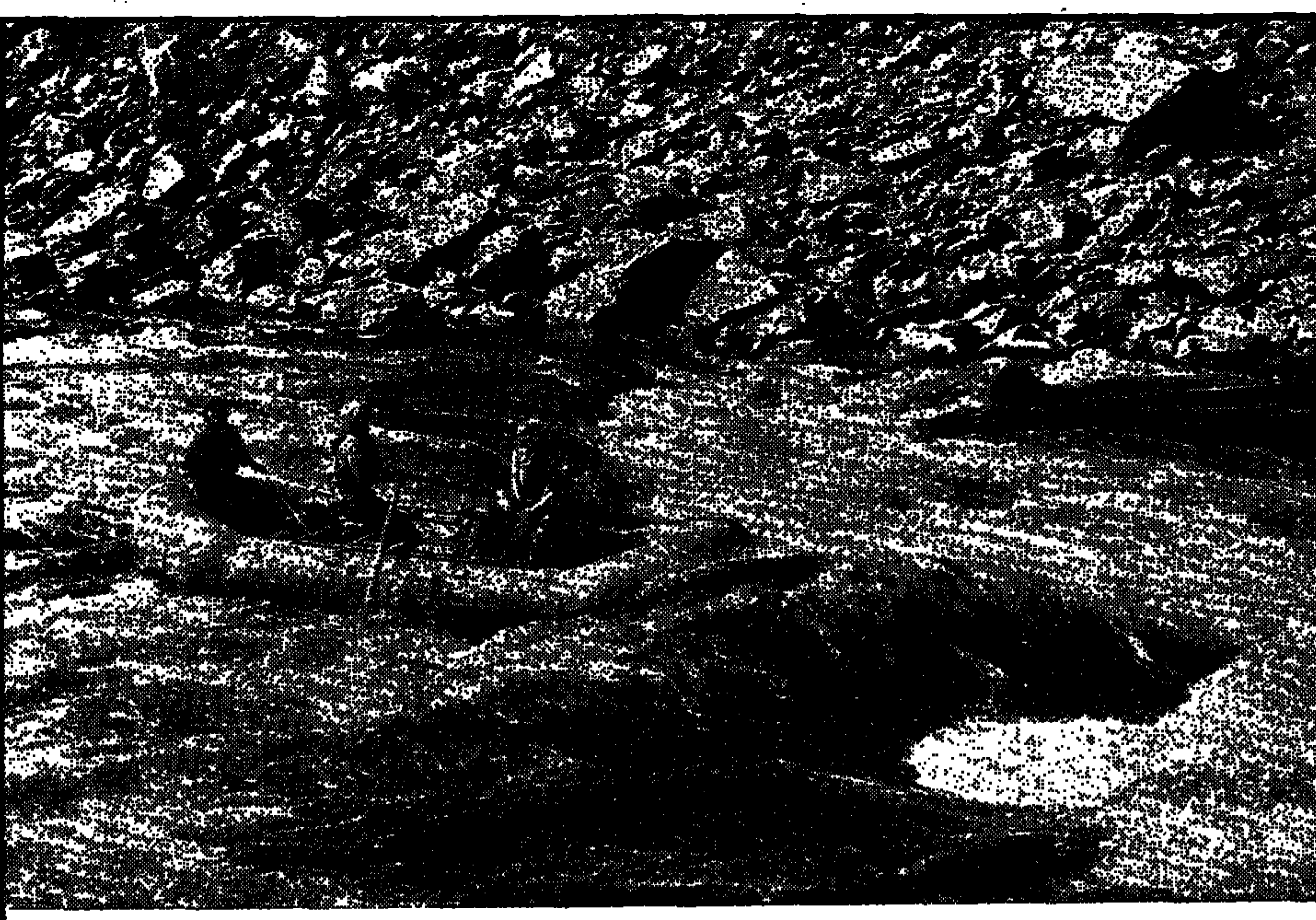
Framboisiers : Zeva le plus gros fruit, Schoenemann, Héritage.

Groseilliers : Red lake, Jonkheer Van Tets, Gloire des sablons, Versaillaise blanche, Première groseille raisin.

Cassissiers : Géant de Boskoop, Noir de Bourgogne, Costwold Cross, et pour les amateurs de *groseilliers à maquereaux* : Resistanta, l'unique variété résistante à l'oïdium.

MICHÈLE LAMONTAGNE.





Plaisirs de la table

FERNAND EST REVENU

Fernand ! Il était connu, rue Vercingétorix. Puis il s'était retiré en banlieue. Le voilà revenu dans son 14e familier et il faut vite aller l'encourager. Et découvrir ce diable de cuisinier, sincère, chaleureux, faisant lui-même son beurre et son pain, ses charcuteries, ses viandes et poissons fumés (il les vend, de reste, à emporter). Merveilleuse carte avec sa salade aux ailerons de canard confits, sa raie au vinaigre de cidre, ses tripes, son agneau grillé au sel de Guérande, ses animelles, le canard normand sous toutes ses gourmandes formes et un civet de joues de porc bonnement admirable avec les pommes au four ! Quelques fromages (normands) affinés par lui. Quelques desserts. Une cave qui s'étoffera. Mais déjà une très grande petite boîte dont on parlera, avec un menu — 65 francs nets — entrée, plat, fromage ET dessert, comme il se doit. On sert dès 19 heures.

C'est la bonne adresse de l'année 1981 puisque la première à noter : Chez Fernand, 9-11, rue Georges-Saché (14e). Téléphone : 543-65-76. Fermé le dimanche.

L. R.

Désillusions

QU'Y A-T-IL de meilleur qu'un merlan frit sinon deux merlans frits ? C'est du reste par deux qu'on les sert chez *Lucas-Carton*. Qui peut le plus peut le moins où, j'imagine, devrait pouvoir ! Ce grand restaurant, fort critiqué depuis quelque temps, inscrit les merlans frits à sa carte. On vous les apporte, énormes et, je le reconnais, appétissants. Las ! On vous en sert un dans l'assiette avec un peu de persil frit qui gagnerait à être plus croquant et dégraissé. Et l'autre ? Eh bien l'autre sera servi un quart d'heure après (le temps de déguster le premier (ce qui est normal) mais recuit sous sa cloche, ce qui me paraît indigne d'une grande maison où le second poisson devrait être mis en friture après le premier. Désillusion !

Je suis allé, un midi, à la *Maison du Valais* qui, théoriquement, représente à Paris la cuisine et le canton du Valais. Malheur à l'homme seul : on m'a refoulé du premier étage sous prétexte que je n'avais pas retenu mais j'ai vu, ensuite, arriver plusieurs couples qui étaient dans mon cas et qui furent accueillis. Passons !

J'ai donc déjeuné au rez-de-chaussée où l'on ne sert pas la raclette. C'est, croyez-m'en, une chance ! Car ayant demandé à quel fromage était préparé celle-ci (Conches, Bagnes, Orsières, Anniviers ?), il me fut répondu qu'elle était au fromage... d'Auvergne !

La carte propose des filets de perches « de nos lacs ». Heureuse formule si l'on sait que les lacs helvétiques n'en n'ont plus guère et qu'à Genève même ce sont des filets venus d'ailleurs que l'on sert généralement. Qu'y a-t-il alors de valaisan dans cette cantine ? Le fendant (honnête, sans plus) et peut-être les noms des plats : escargots de Delémont, brochette Letschental, filet de bœuf Mathias Schonner... C'est peu et c'est aussi se moquer du monde. Comme de servir, ici, de l'emmental... français !

J'avais lu, sous la plume de confrères enthousiastes, l'invitation d'aller à Clichy, au *Manoir*. Quel cadre ! Une bicoque au fond d'une grande cour-jardin, au calme et dont on pourrait faire un endroit savoureux ! Las ! le foie gras sortait du réfrigérateur et était glacé (avec une rose en navet sculpté coloré que le patron me conseilla aimablement de ne pas prendre pour une tomate !). Le reste ? Je ne m'en souviens même pas. Désillusion !

Francis, enfin (place de l'Alma) vient de ré-ouvrir. Avec un bon chef, il est vrai. Tout est neuf, avais-je lu ici et là (mais alors pourquoi un verre ébréché et une nappe avec un trou d'usure ?). Le décor est de cette laideur distinguée imitant les brasseries de province, avec ces petites lampes aux tables qui s'éteignent dès que l'on a pris le pied dans le fil. Service à l'assiette et carte riche en fautes d'ortographe. J'ai goûté le saumon frais mariné (enfoui sous la salade, trois bouchées en tout), les noisettes d'agneau (au singulier sur la carte, elles sont quand même trois, toutes petites), et d'un plateau de fromages déficient. C'était plein. Etonnants Parisiens toujours prêts à se précipiter sur le nouveau dont on cause !

A dire vrai l'addition n'est pas excessive (mais pour ce prix-là on peut manger bien en face, à la *Brasserie de l'Alma*). Le banc de fruits de mer est alléchant, la carte des vins (celui que je désirais était déjà épuisé) banale. Mais nos souvenirs, ô Giraudoux !...

Je ne sais quelle assemblée de chefs a désigné M. Bonin comme « chef de l'année ». Il est depuis peu au *Crillon*, qui du coup a gagné une étoile et s'en félicite. Moi j'ai pris le plat du jour : une fricassée de volaille. N'importe quelle ménagère ferait mieux, je veux dire plus sincère, plus goûteux, plus gentil aussi. Désillusion.

LA REYNIERE.

FOURCHETTE EN L'AIR

Pas de snob chez Sarah

C'EST vrai ; on a souvent envie d'aller au restaurant pour oublier un moment le bruit de la cantine ou, le soir, pour ne pas trouver une vaisselle sale sur le coin de l'évier. A condition de pouvoir le faire à un prix raisonnable...

C'est possible au 37 de la rue Saint-Sauveur, à trois minutes de Saint-Eustache, quartier populaire où, si l'on sait pousser les bonnes portes, on peut encore faire d'heureuses rencontres, comme celle de *l'Alambic des Halles*, qui vient de rouvrir ses fourneaux après quatre mois de travaux de rénovation.

Ici, dans une petite salle où le lambris le dispute à la poutre, après vous être faufilés entre le bar (un vrai zinc) et le piano, vous serez guidés par Sarah Kroub à votre table.

Le choix est simple, la cuisine aussi, tout en restant légère, astucieusement relevée par de petites sauces ou assaisonnements que la « grand-mère » — ne cherchez pas à savoir son nom — a mitonnés dans son coin.

Le prix du menu est fixé à 29,50 F, auxquels s'ajouteront les boissons et 15 % de service. Un choix de dix entrées, familières, mais délicieuses (une mention pour les filets de hareng et la terrine) ; de nombreux plats principaux où se côtoient viandes et poissons, volailles et cochonnades. La carte annonce : « *Poisson sauce créole et riz* ». « *Poisson* », ce sont de petits filets de merlu que l'on mange avec bien du plaisir. D'autres préféreront le *chili con carne* ou le bœuf aux oignons et l'on peut s'attaquer en confiance à la cervelle meunière ou aux tripes au calvados.

Le repas se terminera par un fromage ET un dessert du jour. Sans histoire. La carte des vins est courte mais honnête. On peut choisir pour 22 F la réserve maison (un très convenable coupage de bourgognes) ou, pour moins de 50 F, déboucher un moulin-à-vent, un fleurie, un morgon ou un mercurey. Ne ratez pas, avant de quitter la table, un délicieux alcool de figue tunisien, la boukha.

A noter qu'un petit menu à 22 F est servi à midi à tous ceux qui travaillent dans le quartier.

OLIVIER SCHMITT.

★ L'Alambic des Halles, 37, rue Saint-Sauveur, 75002 Paris ; tél. 508-88-09. Ouvert tous les jours, sauf le samedi *midi* et le dimanche.

● A l'heure où médecins et diététiciens s'accordent à signaler les *méfaits* du sucre et où les œnologues stigmatisent à raison la chaptalisation, il s'est trouvé un parlementaire, M. Michel, pour réclamer la chaptalisation des vins des Côtes-du-Rhône, justement interdite par le ministre de l'agriculture...

● J.-P. Cario, excellent cuisinier, élève de Denis, vient de reprendre les fourneaux de l'*Abbaye de Sainte-Croix*, le Relais et Châteaux de Salon-de-Provence. Avec une excellente carte mêlant « les plats de nos grand-mères » à de modernes préparations.

● Dîner de l'Académie épicurienne de Belgique au « *Plein Ciel* » du *Brussels Hilton* avec un menu très réussi : *blanquette de barbue et langoustines ; asperges de Malines ; flan de saint-jacques au corail d'oursins ; salade de magret fumé aux truffes ; sorbet à la rhubarbe ; aiguillettes de bœuf fondantes au vin de Margaux ; mousse de fruits au coulis rouge.*

Philatélie

FRANCE : Métiers d'Art, « la reliure ».



Les cinq valeurs de « Productions de luxe » de 1954 sont les devancières des émissions consacrées depuis aux « Métiers d'art » parmi lesquelles se trouve déjà un timbre consacré à la reliure. Le sujet d'aujourd'hui est ainsi résumé par les P.T.T. : « Presse et reliure sont traitées en silhouettes plates pour que le livre « habillé » se détache seul, comme un bijou sorti de l'atelier de l'orfèvre. » Dans l'attente de voir ce timbre, espérons !

Vente générale le 6 avril (22/81). — Retrait prévu pour le 4 décembre 1981.

1,50 F, brun verdâtre et rouge carmin.

Format 22 × 36 mm. Maquette de Michel Richard, gravé pour la taille-douce par Claude Haley.

Tirage : 7 000 000 d'exemplaires.

Imprimé dans les Ateliers du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 4 et 5 avril, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire installé au Musée de la porte, 34, boulevard de Vaugirard, Paris (5e). — Oblitération « P. J. ».

— Le 4 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris (7e). — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

BERLIN-OUEST : Les premiers timbres de l'année.

Les quatre premiers timbres pour 1981 ont souligné des anniversaires de la naissance de :
Achim von Arnim (200e). 60 pf. ;



Adelbert von Chamisso (200e). 60 pf. ;
Karl Philipp von Gontard (250e). 50 pf. ;



Karl Friedrich Schinkel (200e). 40 pf.

Le premier et le dernier ont été réalisés en taille-douce, les deux intermédiaires imprimés en offset dans les ateliers de l'Imprimerie fédérale, à Berlin.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 17100 Saintes (salle Saintonge), les 25 et 26 avril. — Congrès philatélique régional des jeunes du G.P.C.O.

⊙ 08350 Bosseval et Briancourt (château du Sautou), le 26 avril. — 25e anniversaire du comité d'entraide des P.T.T. des Ardennes.

EN BREF...

● DANEMARK. — 350e anniversaire de la fondation de Nyboder à Copenhague, 1,30 et 1,60 Kr. Timbres d'usage courant de 1,20, 1,30, 1,50, 330 4,70 et 12,00 Kr.

● FINLANDE. — La nouvelle série d'usage courant représentera les « parcs nationaux » du pays et elle débutera par une vue de Kauhaneva à Kaunajoki, 0,70 Fmk

● HONGRIE. — 175e anniversaire de la naissance du comte Lajos Batthyàny, grand propriétaire libéral, 1,00 forint.

● ISLANDE. — « Personnages islandais », 170 aurar, Magnus Stephenson (1762-1833), président de tribunal et 190 aurar, Finnur Magnusson (1781-1847), archiviste de l'Etat.

● SUEDE. — Le timbre d'usage courant « Gerfaut », de 50,00 Kr, avec dentelure verticale, est émis en carnets de quatre valeurs.

N° 1683

Au musée de la poste

● A l'occasion de l'émission du timbre de « la Reliure », une exposition sur ce métier d'art sera présentée au Musée de la poste, du 4 avril au 17 mai prochains. Elle sera ouverte au 34, boulevard de Vaugirard, Paris (15e), de 10 heures à 17 heures, tous les ours sauf le lundi de Pâques et le 1er mai.

A l'hôtel de Rohan

● Une exposition « Artisans d'hier des communications d'aujourd'hui » (1850-1950), organisée, sous les auspices du secrétariat d'Etat aux P.T.T., par la direction du personnel et des affaires sociales, se tiendra, du 9 avril au 8 juin 1981, à l'hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple, Paris (3e), tous les jours, sauf le mardi, de 11 heures à 18 heures.

ADALBERT VITALYOS.

هكذا من الأصل

Jeux

échecs N° 910

AUCUN RÉPIT

(Championnat par équipes Tbilissi, 1980)
Blancs : LEGKIN
Noirs : CHER
Défense indienne

1. d4	Cf6	19. C×ç4	Cb3
2. ç4	é6	20. g3	Cd4
3. Cf3	ç5 (a)	21. f4 ! (m)	g5
4. d5 (b)		22. Rd2	g×f4
	é×d5 (c)	23. g×f4	h5
5. ç×d5	b5 (d)	24. Fh3	Fh6
6. Fg5 !	h6 (é)	25. Rd3 ! (n)	
7. F×f6	D×f6		Cb3 (o)
8. Dç2!	Ca6 (f)	26. Cé4 ! (p)	F×f4
9. é4 !	Tb8	27. Tf1	Fh6 (q)
10. Cç3	ç4	28. Cf6+	Rd8
11. é5 ! (g)	Df4 (h)	29. Cd7 ! ! (r)	Tb7
12. d6	Fb7	30. T×f7 !	Cç5+
13. Dd2	D×d2+ (i)	31. Rç2	C×d7
14. C×d2	Fç6	32. Ca5 ! ! (s)	Tb6
15. a4 !	Cb4 (j)	33. T×d7+	Ré8
16. a×b5 ! ! (k)		34. T×a7	Tf8
	Cç2+	35. Té7+	Rd8
17. Rd1	C×a1	36. Cb7+ abandon.	
18. b×ç6	d×ç6 (l)		

NOTES

a) Une rareté qui conserve son intérêt est la réplique 3..., Cé4. Après *4. Dç2, f5; 5. a3, b6 ; 6. g3, Fb7 ; 7. Fg2, Fé7* ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Cf-d2, d5 ; 10. ç×d5, é×d5 le jeu est égal (Szekel y-Balogh, 1941). Les Blancs peuvent tenter 4. Cf-d2, Fb4 ; 5. Dç2 (et non 5. a3 à cause de 5..., Df6), d5 ; 6. Cç3.

b) Ou 4. é3, Fé7 ; 5. Cç3, 0-0 ; 6. d5, é×d5 ; 7. ç×d5, d6 ; 8. Fé2, Ca6 ; 9. 0-0, Cç7 ; 10. a4, Fg4 ; 11. é4, a6 ; 12. Cd2!, Fd7 ; 13. a5! (Gheorghiu-Ljubojevic, Orense 1975 ou 4. Fg5 ; 4. d×ç5 ; 4. g3.

c) Plus connue est la variante de gambit 4... b5 qui donne lieu à *des variantes complexes après* 5. Cç3, b4 ou 5. é4, C×é4 ou 5. d×é6, f×é6 ; 6. ç×b5, d5 ou 5. Fg5.

d) Cette suite ambitieuse qui confère aux Noirs un jeu apparemment actif sur l'aile — D est considérée comme d'un traitement difficile en raison de la réponse des Blancs 6. Fg5! qui menace immédiatement 7. é4.

e) Si 6..., Da5+ ; 7. Cc3, Cé4 ; 8. Fd2! et si 6..., Fé7 ; 7. d6!

f) Une idée nouvelle qui ne vaut *pas mieux que* la variante normale 8..., d6 ; 9. é4, a6.

g) Les Blancs sortent vainqueurs de la bataille des cases centrales et prennent tout de suite un net avantage.

h) 11..., Cb4 laissait également aux Noirs une partie délicate après 12. Dé4, Dg6 ; 13. D×g6, f×g6 ; 14. Rd2, Fg5 ; 15. Cé4.

i) Si 13..., g5 ; 14. D×f4, g×f4 ; 15. Cd4, Fg7 ; 16. Cd×b5, F×é5 ; 17. f3! ou 15..., b4 ; 16. Cç-b5, Fg7 ; 17. F×ç4, F×é5 ; 18. 0-0.

j) Si 15..., b×a4 ; 16. C×ç4. Les Noirs espèrent, en menaçant 16..., Cç2+, gagner le temps de défendre le pion b5 par a6.

k) Mais les Blancs ne concèdent aucun répit.

l) Et non 18..., T×b2 ? ; 19. ç7.

m) Mieux que 21. Rd2, Cf3+ ; 22. Ré3, C×é5! ; 23. C×é5, F×d6 avec du contre-jeu.

n) Et non 25. Ré3, Cé6 ; 26. F×é6, f×é6.

o) Tandis que maintenant si 25..., *Cé6 ; 26. F×é6, f×é6 ; 27. f3!*

p) Le C-D entre dans la lice.

q) 27..., F×h2 conduirait à peu près à la suite de la partie : 28. Cf6+, Rd8 ; 29. Cd7!, Tb7 ; 30. T×f7, Cç5+ ; 31. Rç2, C×d7 ; 32. é6!

r) Une jolie combinaison finale.

s) Domination de la T.

Étude : C. RAINA (1948)

Les Blancs jouent et gagnent.

BLANCS (5) : Ra1, Fç2, Pa5, d4, h3.

NOIRS (5) : Rç1, Ff1, Pa3, a6, h6.

SOLUTION DU PROBLEME N° 909
A. FEOKTISKOV, 1975

(Blancs : Rb4, Ta2, Cç5 et f7, Pb2, ç3, b6. Noirs : Rd5, Té6, Pb7, b5, ç6, ç4, é7, f6, f4. Mat en sept coups.)

1. Ta8! zugzwang, f5 ; 2. Ta1, Té3 ; 3. Th1, Tg3 ; 4. Th5, é6 ; 5. Th8, Tg8 ; 6. T×g8 et 7. Td8 mat.

Ou 1. Ta8!, f3 ; 2. Td8+, Td6 ; 3. Th8, Té6 ; 4. Th4, Té4 ; 5. T×é4, é5 ; 6. Té1 et 7. Td1 mat.

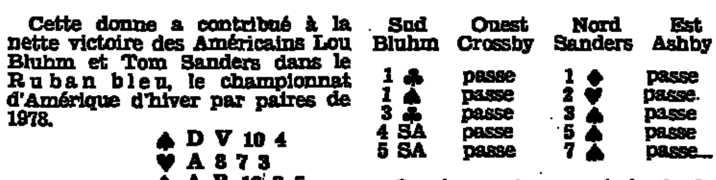
Essai : 1. Ta1 ?, Té3 ; 2. Th1, f5! ; 3. Th2, f3!

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 907

L'EXPLOIT DU RUBAN BLEU

Cette donne a contribué à la nette victoire des Américains Lou Bluhm et Tom Sanders dans le Ruban bleu, le championnat d'Amérique d'hiver par paires de 1978.



♠ D V 10 4
♥ A 8 7 3
♦ A R 10 9 5
♣ —

Ouest : ♠ 9 6 5 ♥ D 5 4 2 ♦ D 7 3 2 ♣ 4 2
Est : ♠ 8 7 ♥ V 10 6 ♦ 8 4 ♣ D 9 8 7 6 5

Sud : ♠ A R 3 2 ♥ R 9 ♦ V 6 ♣ A R V 10 3

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud Bluhm	Ouest Crossby	Nord Sanders	Est Ashby
1 ♣	passe	1 ♦	passe
1 ♠	passe	2 ♥	passe
3 ♣	passe	3 ♠	passe
4 SA	passe	5 ♠	passe
5 SA	passe	7 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de pique (dans son tripleton), *comment Bluhm, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Voici le déroulement du coup : le déclarant prend avec le 10 de pique et rejoue la dame de pique pour vérifier la répartition des atouts. S'il n'y a plus qu'un atout dehors (ce qui était le cas), il tire as et roi de carreau et, si la dame de carreau n'est pas tombée, *il coupe gros le troisième carreau,* remonte au mort grâce à l'as de cœur, *coupe le quatrième carreau avec l'as de pique,* retourne au mort en coupant un petit trèfle et fait tomber le dernier atout avec le valet de pique. Il ne reste plus au déclarant qu'à réaliser le cinquième carreau et à reprendre la main avec le roi de cœur pour faire as et roi de trèfle...

Avec les atouts 3-2, cette façon de jouer assure le contrat s'il n'y a pas un singleton à carreau dans une main. En revanche, si, sur le deuxième coup d'atout, un des adversaires ne fournit plus *(atouts 4-1),* il faudra se rabattre sur l'impasse à carreau. Il semble que la meilleure ligne de jeu soit alors assez complexe si on veut auparavant essayer de gagner en utilisant les trèfles (après avoir fait une coupe au cas où la dame de trèfle serait troisième...).

MÉFIEZ-VOUS DES SLOGANS

Les slogans sont heureusement *en voie de disparition* car depuis longtemps les bridgeurs ont compris que le raisonnement devait toujours l'emporter sur les vieilles maximes. Voici un exemple typique proposé par l'Israélien Lev dans le « Concours de Bols », une série de conseils originaux proposés par différents champions.

♠ D V 7 2
♥ 10 9 4
♦ R D V 10
♣ A D

Ouest : ♠ 5 ♥ V 5 3 2 ♦ 9 3 2 ♣ 8 7 6 5 4
Est : ♠ A 4 ♥ A D 8 6 ♦ A 8 4 ♣ R 9 3 2

Sud : ♠ R 10 9 8 6 3 ♥ R 7 ♦ 7 6 5 ♣ V 10

Ann. : E. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	—	1 ♥	1 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 2 de cœur pour le 4 du mort, *comment Lev propose-t-il de jouer* pour faire chuter QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères :

Il est probable que Est ne jouait pas le Sans Atout fort, seule raison valable pour ne pas ouvrir de « 1 SA » ; d'autre part, dans les enchères naturelles modernes, *si on renonce* à « 1 SA », il est normal d'ouvrir de « 1 trèfle » plutôt que de « 1 cœur ».

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 142

VARIANTES DANS LA TOISON

Championnat inter-clubs des Pays-Bas, 1980
Blancs : H. KEMPERMAN (Groningen)
Noirs : N. SCHOLTEN (Huissen)
Ouverture : Raphaël
Réplique : *Barteling*

1. 32-28	18-23	17. 48-42	19-15
2. 33-29 (a)	23×32	18. 47-41	7-12
3. 37×28	20-25 (b)	19. 36-31!! (k)	
4. 41-37	17-21		12-18 (l)
5. 39-33	15-20! (c)	20. 28-22!! (m)	
6. 44-39 (d)			17×28
	19-24! (e)	21. 32×12	
7. 38-32	14-19! (f)		8×17 (n)
8. 50-44 (g)		22. 29-23!! (o)	
	21-26 (h)		19×28 (p)
9. 43-38	16-21	23. 33×22	
10. 49-43	10-14		17×28 (q)
11. 31-27 (i)	11-16	24. 26×17	11×22
12. 37-31 (j)	26×37	25. 27×18	13×22
13. 42×31	7-11	26. 34-39 (r)	25×34
14. 46-41	12-17	27. 39×10!! (s)	
15. 31-26	5-10		Abandon (t)
16. 41-37	1-7		

NOTES

a) Comme dans la variante Chefneux, laquelle donne une grande liberté d'action pour les deux camps (B. Gurvich-M. D'Iaye, *le Monde* du 29 avril 1978, Kassis - Biagianti, *le Monde* du 2 septembre 1978, J.-V.-D. Boogaard - J. Hottings, *le Monde* du 17 mars 1979. Adv. Kraats - P. Polman, *le Monde* du 6 décembre 1980).

b) Usuel pour ôter la possibilité du bon repli par le deux pour deux 28-23 et 29-24.

c) Dans la perspective d'enchaîner les Blancs sur leur aile droite. Le coup de position préventif 35-30 étant interdit à cause de (19-23).

d) 6. 37-32 jouable aussi (12-18) interdit la sortie 7. 46-41 qui livre un coup de dame sur le thème du double-bis 7. ... (18-22) ; 8. 28 × 26 (25-30) ; 9. 35 × 15 (14-20) ; 10. 15 × 24 (19 × 46 !) dame après cette rafle de cinq pions 11. 47-41 [pour prendre la dame aussitôt grâce au crochet] (46 × 34) ; 12. 40 × 29, N + 1.

e) L'aile droite des Blancs est enchaînée.

f) S'oppose au dégagement par le deux pour deux 34-30, etc.

g) Nouvelle tentative pour se dégager : si 8. ... (11-17) ; 9. 28-23 (19 × 28) ; 10. 33 × 11 (24 × 33) ; 11. 39 × 28 (6 × 17), jeu égal.

h) 8. ... (10-14) est correct également, les Blancs ne devant rien espérer de 9. 31-26 (5-10 h 1) ; 10. 26 × 17 (12 × 21), etc.

h 1) Stratégiquement incorrect serait 9. ... (11-17) ; 10. 28-23 (19×28) ; 11. 33 × 11 (24 × 33) ; 12. 26 × 17 (12 × 21) ; 13. 39 × 28 (6 × 17), jeu l'enchaînement de l'aile droite des Blancs et jeu égal.

i) La poussée au centre ne résoudrait rien : 11. 28-23 (19 × 28) ; 12. 32×28 (12-18) ; 13. 23×12 (8×17) [et non (7×18) car 14. 35-30 (24×35) ; 15. 29-23 (18×29) ; 16. 33×15, les Blancs retrouveraient toute liberté d'action], maintien de l'enchaînement.

j) Un échange presque forcé pour développer le jeu.

k) A une stratégie précise, robuste, les Blancs allient la profondeur de vision sur le plan tactique pour faire surgir, peut-être à partir de ce très subtil tenté de faute, une combinaison à variantes dans un maquis de pions que l'on compare parfois, pour la densité de la formation, à une toison très fournie (il y a plus *dense que dans cette partie* encore).

l) Une continuation qui, du fait de la complexité liée aux variantes de la combinaison qui va suivre, ne mérite le nom de faute que du bout de la plume.

m) Un immense brio et la rage de vaincre sous-tendent cette action explosive... sur huit temps avec variantes !

Pour pouvoir apprécier, il est recommandé, comme pour toutes les parties choisies pour ces chroniques, de se munir de deux ou trois damiers, même si l'on est déjà assez chevronné. Pour les nouveaux amateurs, il est conseillé, en outre, de numéroter les cases actives (sur lesquelles sont placées les pièces) pour partager sans trop attendre le plaisir des yeux.

n) Autre variante : 21. ... (21×32) ; 22. 38×27 (8×17) ; 23. 29-23 (19×28) ; *24. 33×22 (17×28)* ; 25. *34-50 (25×34)* ; 26. 39×10, +.

o) La pointe de la combinaison et de la relative complexité.

p) Autre variante : 22. ... (21×32) ; 23. 38×27 (19×28) ; 24. 33×22 (17×28) ; 25. 24-30, etc., +.

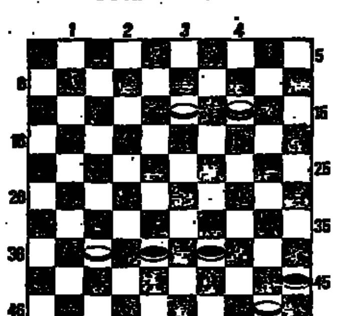
q) Autre variante : 23. ... (21×32) ; 24. 38×27 *(17×28)* ; 25. 34-30, *etc.,* +.

r) Les Noirs ne pouvaient faire mieux pour retarder l'échéance.

s) Passage à dame.

t) S'ils s'opposaient au passage à dame, les Noirs auraient une infériorité numérique de deux pions.

Problème : J. BASTIANNET (Pays-Bas, 1978)



Les Blancs jouent et gagnent en cinq temps.

● SOLUTION COMPLÈTE : 14-9!! (28-43 a, b) 9-4! (43-48 m) 50-44!! (48×9) 4×22 (39×50) 22-6!, + par blocage.

a) (39-44) 50 × 39 (45-50) 37-31 (50×36) 9-4 (36×9) 4×43!, +.

b) (39-43) 9-20, etc., + par supériorité numérique.

★ Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir gratuitement deux opuscules en s'adressant à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. Sur demande, tous renseignements sont donnés par ses soins sur les traités, les périodiques, les clubs, les compétitions, etc.

JEAN CHAZE.

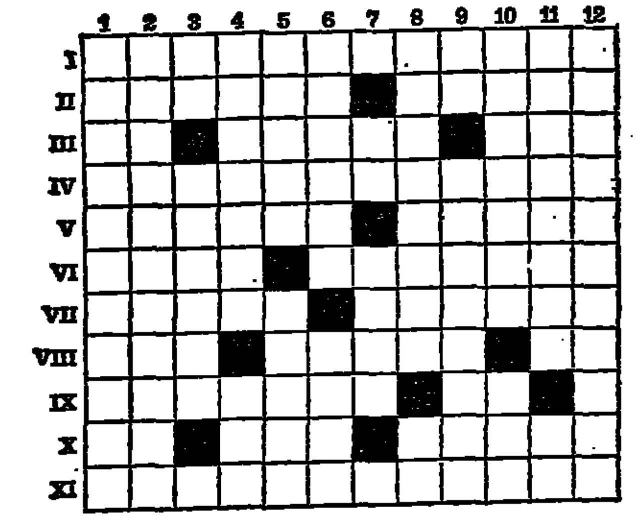
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 138

Horizontalement

I. Un niveau à la portée de tout un chacun. — II. Ou c'est être gâté ou c'est être inutile ; Mal placés, et il serait déplacé d'en dire plus. — III. Grecque ; Convenir ; Une habitude dont on se lasse. — IV. Même si elle est gauloise, elle n'a pas peur que le ciel lui tombe dessus. — V. Fut tuée en Ecosse ; Pour y serrer un trésor. — VI. Tombe avec le soleil et de droite à gauche ; Avec lui, on se retrouve vite engagé. — VII. Pièces de pièces ; Etre, dit-il... — VIII. Un train hors du commun ; L'habileté est son fort ; Note. — IX. S'est fait arroser ; Pronom. — X. Voyelles ; Général ; Laisse. — XI. Risque plus l'indigence que l'indigestion.



Verticalement

1. N'est pas spécialement encouragée, même en banlieue rouge. — 2. Ne fonctionne pas seulement à Noël. — 3. Adverbe ; Peut tenir lieu de bulldozer. — 4. Laisse voir une forte charpente ; Une oasis en quelque sorte. — 5. Sortent des alvéoles ; Jeunes ils sont obéissants, vieux on doit leur obéir. — 6. Font courir la meute ; Projets. — 7. Un soldat à l'envers ; Suit des yeux. — 8. Bien utiles si l'on veut faire son trou ; Abréviation militaire. — 9. Préposition ; Un des effets de la drogue. — 10. Les plus fortes s'attirent l'estime ou le ressentiment ; Européen. — 11. Quand elles sont électorales, elles ne sont pas nouvelles ; Servent aux précédentes. — 12. Ne cherche pas à se rapprocher du juste milieu.

Solution du n° 137

Horizontalement

I. Chasse gardée. — II. Aérien ; Poing. — III. Nuée ; Capoter. — IV. Drageoir ; Sri. — V. Gelures ; Vl. — VI. Dieser ; Tuhel. — VII. Ans ; Varèse. — VIII. Tu ; Dégueuler. — IX. Ulcères ; Riad. — X. Réel ; Neurone. — XI. Essartements.

Verticalement

1. Candidatures. — 2. Heur ; Inules. — 3. Aréages ; Ces. — 4. Sièges ; Dela. — 5. Se ; Elever. — 6. Encouragent. — 7. Air ; Rusée. — 8. Appbetee ; Um. — 9. Roo ; Susurre. — 10. Dits ; Hélion. — 11. Enervé ; Eant. — 12. Egrillardes.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 138

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. AEEPRRRT. — 2. ACELMS (+ 3). — 3. AAEILLS. — 4. AEINRUV. — 5. AEELSST (+ 2). — 6. BEEIRSTU (+ 3). — 7. CEEMNOO. — 8. AEHIRP. — 9. DEEFIN. — 10. AEGNRUZ. — 11. AEGIORT (+ 1). — 12. AEEINNOS. — 13. BDEEIPS. — 14. DEINRTT. — 15. AAENNNTX. — 16. EEIMNORS (+ 1). — 17. EEEIRT.

Verticalement

18. ABEOPQTU. — 19. EEOSTU (+ 1). — 20. AEMPSS. — 21. ACEEINNN (+ 1). — 22. ABEELOR (+ 1). — 23. DEENRST (+ 3). — 24. EEGIMNPR. — 25. EGINNOST (+ 1). — 26. ACEELRZ (+ 2). — 27. EGINORV. — 28. EEEGLNR (+ 1). 29. AACDENR (+ 2). — 30. EEEGINR (+ 1). — 31. AEISTTU.

(★) Jeux déposés.

Solution du n° 137

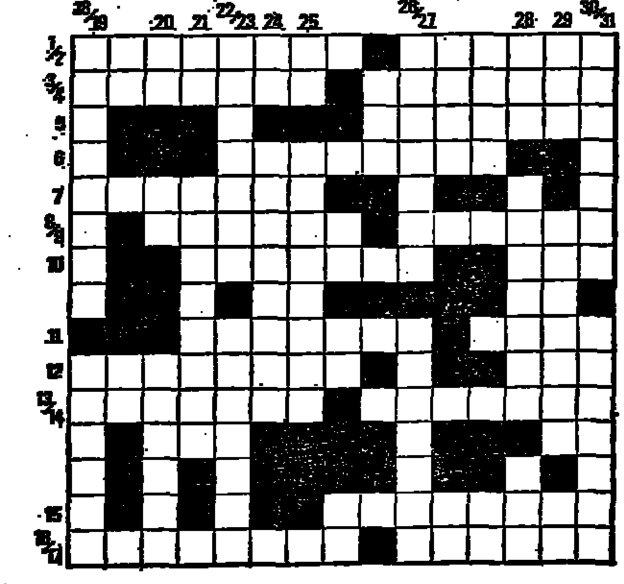
Horizontalement

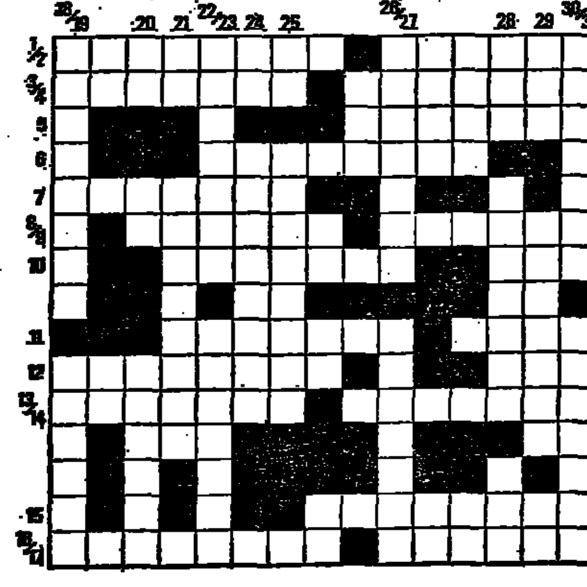
1. CHIENLIT. — 2. STATOR (TAROTS). — 3. ENTUBERA. — 4. UBUESQUE. — 5. ALBITES (BALISTE, BESTIAL, BILATES, BLESAIT, ETABLIS). — 6. OBUSIER (BOUSIER, BOISEUR). — 7. RIPERAS (ASPIRER, PERIRAS, PRAIRES, PRIERAS, PRISERA, REPRISA, RESPIRA). — 8. BALISTE (voir n° 5). — 9. ADENITE (EDENTAI). — 10. CAMBUSE (CUBAMES). — 11. ATRIUMS. — 12. ENDORME (EMONDER, MODERNE). — 13. INCUSES. — 14. ARNICAS (ANCRAIS, CANARIS, CRANAIS, NACRAIS, RICANAS). — 15. KINASE. — 16. LUCRATIF.

Verticalement

17. COULOMB. — 18. COAXIAL. — 19. INUSUEL. — 20. IMBRIQUER. — 21. NASTIES (SAINTES, SATINES, SENTAIS, TANISES, TISANES). — 22. LIQUETTES. — 23. AGRAPHIE. — 24. STYLOIDES, en forme de stylet. — 25. PEUCEDANS, herbacées. — 26. ABRIVENT (VIBRANTE). — 27. SONIES. — 28. ATTREMPA. — 29. RASSISE (SARISSE). — 30. GNEISS (SINGES, SIGNES, SEINGS).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





DÉFENSE

MISSILES MAGIC SUR AVIONS MIG-21

UNE « PREMIÈRE » FRANCO-IRAKIENNE...

Selon des informations recueillies à Paris, l'aviation irakienne aura été, durant les premiers temps de ses hostilités avec l'Iran, la première armée au monde à équiper de missiles français des avions soviétiques et à les utiliser avec succès, en combat aérien, contre un adversaire doté d'appareils américains. Il semble que ce fait de la guerre irako-iranienne ait pu être acquis avec l'assistance de techniciens pakistanais qui ont aidé à l'adaptation du missile à l'avion.

En commandant des intercepteurs Mirage F-1 de défense aérienne, l'Irak a cherché, dès 1977, à obtenir de la France le moyen de conférer à ses avions une puissance de feu fondée sur l'adoption de matériels et d'armements perfectionnés.

C'est ainsi que l'Irak a demandé à recevoir des missiles air-sol Martel contre les radars et des missiles air-air Super-530 d'interception tous temps, capables d'atteindre des objectifs à très haute altitude et à vitesse élevée. Ces deux armements sont conçus par la société privée Matra. Pour des raisons politiques et militaires, la France a décidé de placer ces missiles sous embargo et l'Irak n'en a pas reçu.

L'Irak a, en revanche, commandé et obtenu des missiles air-air Magic, qui sont, eux aussi, construits par Matra et qui sont des missiles de combat rapproché, d'interception et de supériorité aérienne, c'est-à-dire dans des missions à altitude basse ou moyenne pour lesquelles, jusqu'à présent, le canon reste l'armement préféré des pilotes et au cours desquelles la découverte et l'identification de l'adversaire se font visuellement à courte distance.

Précisément, ce sont de tels missiles Magic qui, avec l'intervention de spécialistes pakistanais, ont été montés par les Irakiens sur des avions Mig-21 d'origine soviétique. Les Mig-21 sont armés habituellement de missiles air-air Atoll soviétiques, qui rappellent le Sidewinder américain.

Un Mig-21 irakien ainsi équipé a eu l'occasion d'abattre un Phantom iranien de retour d'une opération ponctuelle de bombardement à basse altitude sur Bagdad. Un autre missile Magic, tiré par un appareil irakien dont l'identification n'est pas précisée à Paris, a fait mouche en combat aérien sur un F-14 Tomcat iranien. Le Phantom et le Tomcat sont de puissants biréacteurs de fabrication américaine.

Dans les milieux militaires et industriels en France, on ne fait aucun commentaire. Le missile Magic est en fabrication de série depuis six ans et il a été adapté aux Mirage, Crusader, Alpha-Jet, Jaguar et Super-Etendard, ainsi qu'à quelques autres modèles d'avions alliés. C'est, dans le cas de l'Irak, la première fois qu'un client étranger en arme à des fins opérationnelles un avion de combat de conception soviétique.

PRÉSENTÉ A M. GALLEY AU CAMP DE CANJUERS

Un nouveau blindé pour la force d'action extérieure

Le général Jean-Yves Delaunay, chef d'état-major de l'armée de terre, a annoncé, jeudi 26 mars, au camp militaire de Canjuers (Var), que le 21e régiment d'infanterie de marine (RIMa) — l'un des deux éléments constitutifs de la nouvelle 31e brigade d'intervention extérieure — sera équipé de blindés légers de reconnaissance AMX-10 RC censés donner du « punch » à cette unité normalement stationnée à Fréjus (Var).

Cette précision a été donnée officiellement alors que l'armée de terre présentait, à l'occasion d'une journée de tirs réels pour blindés et pièces d'artillerie, ses matériels à M. Robert Galley, ministre de la défense.

Avec le 2e régiment étranger d'infanterie, en garnison en Corse, le 21e RIMa constitue la 31e brigade qui sera créée en avril et dont l'état-major se confond avec celui du groupement de légion étrangère à Aubagne (Bouches-du-Rhône). Le 21e RIMa se compose, actuellement, d'une compagnie d'éclairage et d'appui (avec des missiles antichars Milan et des mortiers de 120 mm), de deux escadrons d'automitrailleuses à canon de 90 mm ou de 60 mm, et de deux compagnies transportées sur des véhicules de l'avant blindés (VAB).

Ce sont les deux escadrons de ce régiment qui, à partir de 1983, devraient recevoir le blindé léger de reconnaissance AMX-10 RC en remplacement de ses automitrailleuses. D'un prix de 5,8 millions de francs l'exemplaire, l'AMX-10 RC est un engin blindé léger à six roues armé d'un canon de 105 mm, avec une conduite de tir automatique sur cible mobile, de jour et de nuit.

Malgré son poids de 15,8 tonnes en ordre de combat, l'AMX-10 RC est aérotransportable par avion Transall, mais seulement sur des distances de 1 200 kilomètres selon le chef d'état-major de l'armée de terre.

Ces considérations financières et techniques ont vraisemblablement conduit le général Delaunay à envisager de doter deux autres régiments des forces d'intervention extérieure d'un matériel moins cher, moins complexe et plus aisément aérotransportable, le Sagaie ERC-90.

Véhicule blindé léger à six roues, armé d'un canon de 90 mm (nouveau modèle à télémétrie laser), le Sagaie ERC-90, dont les prototypes sont en expérimentation, devrait être moitié moins cher que l'AMX-10 RC et ses performances sur des objectifs mobiles devront encore être perfectionnées si l'on en juge par des propos de M. Galley à Canjuers.

L'avantage du Sagaie est d'être un engin rustique, doté d'une puissance de feu certaine et aérotransportable par avion Transall, en raison de son poids de 8 tonnes, sur des distances de l'ordre de 3 700 kilomètres. Un régiment de la 9e division d'infanterie de marine stationnée en Bretagne, le régiment d'infanterie de chars de marine (R.I.C.M.), en sera équipé et il sera proposé d'en doter, aussi, une unité de la 11e division parachutiste, probablement le 1er régiment de hussards parachutistes (R.H.P.) de Tarbes.

De son côté, M. Galley, en réponse à des questions de journalistes, a indiqué que M. Helmut Schmitt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, avait « *donné confirmation* », lors de sa dernière rencontre avec M. Valéry Giscard d'Estaing près de Strasbourg, qu'« *il n'y avait pas de problème actuel au niveau des gouvernements sur le projet d'un char franco-ouest-allemand* ».

Le ministre de la défense a affirmé que des experts se sont réunis récemment pour étudier à nouveau les spécifications de ce char de combat commun de 50 à 53 tonnes. « *On est d'accord*, a expliqué M. Galley, *sur le type de canon et de tourelle. Les Français et les Allemands de l'Ouest s'interrogent sur le blindage, et l'entente est en passe de se faire sur la catégorie du moteur qui devra être de 1 500 CV.* »

CARNET

Naissances

— Je m'appelle
Karine.
Je suis née le 14 mars 1981 chez :
Dominique et Henri VERGÉ.
Marinette, Maryse et André Lacombe sont eux aussi bien contents.
110, rue Petit,
75019 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès du
comte BEGOUEN (Max-Henri),
survenu le 16 mars 1981, à Montesquieu-Avantès, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.
Selon la volonté expresse du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Montesquieu-Avantès, 09200 Saint-Girons.

— Nous apprenons le décès, survenu le jeudi 26 mars 1981, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), de
M. Gilbert BENAIM.

[Né le 4 novembre 1905 à Alger d'une famille de joailliers, Gilbert Benaim fut très tôt attiré par la boxe. Il avait disputé douze combats, tous victorieux, quand il décida de devenir promoteur et manager, associé à Lew Burston. Après la guerre, le directeur du Palais des Sports, M. Hubert Grunewald, lui avait confié la charge d'organiser tous les programmes de boxe. Associé avec Charlie Michaelis, il était resté jusqu'en 1970 le grand « matchmaker » de la capitale. Il avait deux passions : les chevaux de courses, sur lesquels il possédait une documentation unique et les tableaux anciens.]

— Les obsèques religieuses de
Mme Marcel EVRARD,
née Marcelle André,
décédée à Vincennes (Val-de-Marne), dans sa cinquante-septième année, auront lieu le lundi 30 mars 1981, à 15 h. 45, en l'église Notre-Dame de Vincennes, où l'on se réunira.
De la part de :
M. Marcel Evrard,
Et de tous les membres de sa famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
28, rue de la Paix,
94300 Vincennes.

— Mme Lucien Gallian,
son épouse,
M. et Mme Joseph Gallian,
M. et Mme Rémy Godet,
M. et Mme Jean-Claude Margraff et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Gallian et leurs enfants,
M. et Mme Filippo Lacroix,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Lucien GALLIAN,
pieusement décédé le 26 mars 1981, après une longue vie de courage, de travail, et d'amour.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 mars 1981, à 16 heures, en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne).

— Les associés, les collaborateurs et le personnel de la société Alvar-Electronic,
ont le grand regret de faire part du décès de
M. Lucien GALLIAN,
cofondateur de la société,
survenu le 26 mars 1981.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, avenue du Gros-Chêne,
94350 Villiers-sur-Marne.

— Mme Germaine Hermann-Larroque,
M. et Mme Pierre Potier et leurs enfants,
Mme Mireille Larroque et son fils,
M. Roger Larroque et son fils,
Mme Lucienne Erb,
Toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 24 mars 1981, dans sa quatre-vingt-sixième année, de
M. Lazare HERMANN,
qui sera inhumé, selon son désir, à Jérusalem.
5, rue La Fontaine,
78390 Bois-d'Arcy.

— Corcelles, Trévoux.
M. et Mme Henri Gutton,
Mme Jean Mallen,
Les familles Dufourt, Sauzay, Mallen et Gutton,
ont la douleur de faire part du décès de
Marthe MALLEN,
endormie dans la paix du Christ, le 25 mars 1981, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.
Les obsèques auront lieu à Trévoux (Ain) mardi 31 mars, à 14 h. 30.
Réunion à l'église de Trévoux.
Ni fleurs ni couronnes.
1, rue Paul-Kempf,
78430 Louveciennes.

— Mme Claude Ott,
son épouse,
Luc et Catherine Aubin,
Florence Ott,
Frédérique Ott et Didier Gélot,
ses enfants,
Christophe, Barbara, Sophie, Jean-Baptiste, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel OTT,
survenu le 24 mars 1981, dans sa soixante et unième année.
L'incinération au monument crématoire du Père-Lachaise aura lieu le jeudi 2 avril, à 13 h. 30 précises.
Ni fleurs ni couronnes.

— Saint-Valéry-sur-Somme.
Mme Edmond Sauvage,
son épouse,
M. et Mme François Sauvage et leurs fils,
Mlle Monique Sauvage,
M. et Mme Emmanuel Sauvage,
M. et Mme Marc Rocheman et leur fille,
Mlle Christiane Sauvage,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Son fidèle personnel et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Me Edmond SAUVAGE,
notaire
à Saint-Valéry-sur-Somme,
vice-président
du Conseil régional des notaires
président honoraire
de la Chambre des notaires
de la Somme,
délégué national à l'information
au
Syndicat national des notaires,
membre
de l'assemblée de liaison des notaires
de France,
survenu le 25 mars 1981, à Saint-Valéry, à l'âge de soixante ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 27 mars, à 15 h. 30, en l'église Saint-Martin de Saint-Valéry-sur-Somme.
Réunion au domicile mortuaire, à 15 h. 15.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

— Mme François Le Roux,
Pierre et Anne-Marie,
M. et Mme Max Gubler,
Jean-Pierre, Jacques, Hélène, Alain, Brigitte,
M. et Mme Gérard Dagron,
Ariane et Thierry,
Mme J. Palaz et ses enfants,
M. et Mme C. Lebel et leurs enfants,
Mme S. Cordey et ses enfants,
Mlle Nine Maubec,
et tous ceux qui l'ont connue et aimée ont le chagrin de faire part du décès de
Mme Pierre THIERRY,
née Marie-Louise Palaz,
survenu à Winterthur, le 19 mars 1981, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Lausanne.
Une messe sera célébrée à Paris, le samedi 28 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou (nouvelle église), 92, rue Saint-Dominique.
201, boulevard Pereire,
75017 Paris.
35, Arbergstrasse,
8 405 Winterthur (Suisse).
17, rue Dantan,
92210 Saint-Cloud.

Anniversaires

— In memoriam.
La famille Schutzenberger remercie les amis de
Michel Mahar
SCHUTZENBERGER,
major de Polytechnique,
de penser à lui à l'occasion de l'anniversaire de sa mort accidentelle à vingt-trois ans, le 29 mars 1980.
Paris, Montmagny.

— Pour le neuvième et douloureux anniversaire du décès de
M. Ernest WERNER,
une pensée toute particulière est demandée à ceux qui l'ont aimé, connu et estimé, et gardent de lui un souvenir très touchant.

Cérémonies religieuses

— M. et Mme Khayat Georges Nessim et Khayat Daniel,
ont l'honneur et la joie de faire part de la Bar-Mitzva de leur petit-fils et fils
Georges NESSIM,
qui aura lieu le 29 mars 1981, au P.L.M.-Saint-Jacques.

Communications diverses

— Les premières Assises nationales des associations régies par la loi de 1901, qui devaient se dérouler les 28 et 29 mars 1981, à Douai, sont annulées pour raison accidentelle de M. François Diomande, secrétaire-trésorier et organisateur de ces assises.

— Conférence de M. J.T. Decaris sur le thème : « La première société « communautaire » authentique de l'histoire », dimanche 29 mars, à 16 heures, 20, passage du Mont-Cenis (métro Porte-de-Clignancourt, salle à 40 mètres).

— « Guérison et autoguérison » : pour la première fois à Paris, le grand sujet anglais Matthew Manning. R.V. 128, rue La Boétie, le samedi 28 mars, de 9 h. 30 à 18 h.

SPORTS

BASKET-BALL. — *Le Maccabi de Tel-Aviv a remporté la coupe d'Europe des clubs champions en battant en finale la Sinudyne de Bologne par 80 à 79, jeudi 26 mars à Strasbourg.*

JEUX OLYMPIQUES. — *M. André Bourreau, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, vient d'être nommé chef de la mission de préparation olympique dont le but est de coordonner l'entraînement des sportifs français qui participeront aux Jeux de Los Angeles en 1984. Il remplace dans cette fonction M. Yvon Céas qui est désormais sous-directeur de l'éducation physique à la direction des sports.*

Né en 1934, M. Bourreau a été quatre fois champion d'Europe de judo poids moyen (1962-1965) et sélectionné olympique à Tokyo en 1964. Entraîneur national de 1965 à 1968, puis directeur de l'école de judo de l'Institut national des sports de 1968 à 1975, il a été nommé au groupe de préparation olympique, puis chargé de mission auprès du directeur des sports en 1979.

RUGBY. — *Par mesure de rétorsion contre la Fédération néo-zélandaise de rugby, qui va accueillir cette année une tournée des Springboks, le gouvernement de Wellington a décidé de supprimer une subvention de 10 000 dollars néo-zélandais (environ 46 000 francs) destinée à la formation des entraîneurs.*

SKI ARTISTIQUE. — *Le skieur français Nano Pourtier a gagné la Coupe du monde de ski artistique dans la catégorie « bosses » au terme de la dernière épreuve qui vient de se disputer à Calgary (Canada). Déjà vainqueur en 1979, ce skieur grenoblois, âgé de vingt-sept ans, qui n'avait pu défendre son titre l'an dernier en raison d'une blessure, a gagné quatre des huit épreuves du calendrier. Dans la catégorie « ballet », la Marseillaise Christine Rossi, âgée de dix-huit ans, s'est classée seconde.*

TENNIS. — *Un tournoi féminin doté de 50 000 dollars sera disputé aux Arcs du 4 au 12 juillet, c'est-à-dire immédiatement après la quinzaine de Wimbledon. L'initiative d'un tel tournoi revient à l'Union des joueuses françaises (U.T.F.), créée en 1979 qui souhaite un recentrage du circuit féminin sur l'Europe, car, sur les cinquante-trois tournois du Grand Prix féminin dotés de plus de 25 000 dollars, trente-sept ont lieu sur le continent nord-américain et neuf seulement en Europe.*

PRESSE

L'INTERSYNDICALE DES JOURNALISTES DU LIMOUSIN S'INDIGNE DES PROPOS TENUS PAR UN MÉDECIN DE BRIVE

(De notre correspondant.)

Brive. — L'intersyndicale des journalistes du Limousin (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T.) a pris connaissance avec stupeur et indignation des propos tenus par le docteur Montbazet et rapportés par *le Monde* du jeudi 26 mars. Inculpé de « *non-assistance à personne en danger et de coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours* », le docteur Montbazet déclarait ne pas s'inquiéter de la suite publicitaire qui serait donnée à cette affaire ; directeur de la clinique du Parc, il ajoutait d'autre part : « *Quoi qu'il arrive, la presse locale saura se tenir* ».

Les journalistes limousins ne peuvent « *accepter de tels propos, dont le caractère est de manière indiscutable en contradiction avec leur déontologie et l'exercice de leur profession. Ils considèrent ces propos comme étant en eux-mêmes une pression particulièrement grave* » et « *affirment leur volonté et leur désir de relater les suites de cette affaire quelles que puissent être les pressions dont ils seraient l'objet.* »

J. J.



Le Monde

culture

THÉATRE

« AGESILAS » au Festival Corneille

Boileau avait tort

Depuis vingt-cinq ans, à Barentin puis à Rouen même, le Festival Corneille célèbre le grand Pierre et son frère Thomas, avec des œuvres le plus souvent mal connues, données un seul soir. Le *24 mars, cela s'est passé dans une* chapelle, sous une ample voûte aux murs de pierres grattées, rudes, contrastant avec les décorations contournées de style flamboyant, les courbes lascives des petits bas-reliefs, avec le tableau encadré d'or qui orne l'autel. Le lieu s'accorde parfaitement avec la pièce choisie, *Agesilas*, dont c'était la quatrième représentation depuis sa création en 1666. Elle avait été tuée par *le mot de Boileau : « Agesilas, hélas ! »* Peu de critiques peuvent se vanter d'une telle efficacité, si tant est que l'on doive s'en vanter.

Le metteur en scène, Ivan Morane, a voulu faire le procès de Boileau, en prouvant que le texte est jouable. C'est bien de l'audace, et il a eu raison. En fait, il y a deux pièces dans *Agesilas* : une comédie galante qui — Boileau, malgré tout, ne s'est pas absolument trompé — semble caricaturer les préciosités élisabéthaines les plus décadentes. Mais les mièvreries qu'échangent des adolescents languides sont traversées par l'affrontement de deux hommes. Agesilas, le roi, et Lysander, le capitaine glorieux, grâce à qui il a conquis son royaume. Ils se combattent, intriguent, se trahissent, cherchant à imposer leur conception philosophique et politique de la liberté — de ses limites — donc de l'autorité.

Il n'y a pas le faux et le juste, chacun étale une bonne conscience cynique dans une langue rocailleuse, d'une étonnante force musicale. L'amour, alibi de cet affrontement, est une figure de *style*, une illusion qui n'existe plus que dans les *mots*, un rituel creux.

L'architecture du lieu, son acoustique difficile malgré la sonorisation, obligent à une mise en scène hiératique qui, sans doute, accentue la dureté amère de la pièce, mais enfin elle y est. *Agesilas* existe, le Festival Corneille en a révélé les beautés barbares, Boileau a perdu son procès.

COLETTE GODARD.

« la Fureur du paysan » avec Jacques Pieller

A Villeneuve-d'Asq, la Compagnie la Rose des vents dispose d'un théâtre, un grand cube aménageable à volonté, ou presque. Le spectacle Ruzzante, galope sur des estrades disposées en étoile, raconte la course éperdue des gens de la campagne pourchassés par la *misère. Ils la* fuient, elle ne les lâche pas où qu'ils aillent, dans l'armée où ils n'attrapent que poux et boue, dans les villes dont ils ne connaissent que les faubourgs crasseux... Ils sont les éternels perdants, grapillent des miettes de plaisir, dépensent une énergie forcenée pour simplement survivre.

Sous le titre *la Fureur du paysan*, Olivier Chantraine a réuni des extraits de textes — traduits en français moderne — qui construisent une épopée picaresque au cours de laquelle Ruzzante se cogne aux multiples masques de sa fidèle compagne, *cette misère*.

Avec un minimum d'accessoires et quelques éléments de décor, accompagnés par une musique façon primitive, les acteurs se déchaînent. Jacques Pieller — *Ruzzante, — extraordinairement* nerveux, habile avec ses gestes précis et économes, sait se montrer sarcastique et tendre, donne des couleurs vraies à son personnage. Tous parviennent à garder leur intensité, mais pas le rythme, parce que le spectacle est trop long, forcément répétitif. On arrive lassé aux dix dernières minutes, qui sont poétiquement belles, douces, émouvantes. — C. G.

★ Ce vendredi 27 mars à Chelles. Reprise le 7 avril à Villeneuve-d'Asq, puis tournée dans la région.

CINÉMA

UN NUMÉRO SPÉCIAL DES « CAHIERS » SUR PASOLINI

Le mérite du dernier numéro spécial des « Cahiers du cinéma » est de proposer simultanément une pratique de Pasolini homme de cinéma et de Pasolini homme tout court. Alain Bergala, qui a réuni les textes, a non seulement refusé la facilité hagiographique ou cinéphilique, il a essayé de tracer un portrait vivant, fortement contradictoire, comme au cœur de notre actualité.

Quatre textes polarisent cette ambiguïté : deux franchement pour, développés, la transcription par Jean-André Fieschi de son émission de « Cinéastes de notre temps » de *1966, et l'évocation, par Jean-Claude* Biette, d'une amitié qu'on dirait goethéenne, entre 1965 et 1975 ; deux autres, bien plus succincts, ramassés, clairement sinon violemment critiques, de Franco Fortini, *l'interprète de Jean-Marie Straub*, et de Glauber Rocha.

Il y a d'une part chez Pasolini cette volonté de comprendre à tout prix, de toute analyser à la base. Mais aussi, en équilibre instable, cette indépendance, ce goût farouche de la provocation, entre deux orthodoxies, la catholique et la communiste, *dans* une Italie, lit-on à plusieurs reprises, pas encore sortie de son provincialisme.

Jean-Claude Biette n'a aucune peine, dans sa conclusion, à parler du « cinéma impur » de son ami, préférant renvoyer le lecteur à l'œuvre poétique et littéraire. Ce « Pasolini cinéaste » d'Alain Bergala nous donne envie de creuser plus avant cette intrusion d'un homme de plume dans le cinématographe, de réfléchir sur ce « pouvoir de réalité » de l'image qui l'a tant fasciné, et où chacun peut s'inventer, loin des codes, son propre langage.

L. M.

★ Numéro hors série. Environ 65 F.

PETITES NOUVELLES

■ La vingtième journée mondiale du théâtre est célébrée ce vendredi 27 mars, par l'Institut international du théâtre, le Centre français du théâtre et l'UNESCO. A cette occasion est diffusé un message de Pierre Dux, où l'ancien administrateur de la Comédie-Française parle de l'acteur, « élément le plus symbolique d'un art qui fut l'un des premiers moyens d'expression de l'humanité ».

■ Les artistes qui ont travaillé dans l'atelier de l'avenue Jean-Moulin détruit le 16 mars (« le Monde » du 18 mars) et les représentants de leurs syndicats sont toujours en pourparlers avec M. Michel Tourlière, délégué à la création, aux métiers d'art, aux manufactures. S'ils ont désormais l'assurance que le ministère de la culture et de la *communication se charge de récupérer* et de garder jusqu'à ce qu'ils puissent retirer les œuvres et les outils mis sous séquestre, ils n'ont pas obtenu le relogement immédiat des artistes expulsés ni l'indemni*sation pour* les œuvres détruites. Ils maintiennent cette revendication et « décident de prendre toutes les mesures d'action pour y aboutir ».

INSTITUT

Académie des beaux-arts

ÉLECTION DE M. ANDRÉ JACQUEMIN ET DE M. FRANÇOIS DAULTE

L'Académie des beaux-arts a élu M. André Jacquemin au siège vacant dans la section gravure après la mort de Pierre-Eugène Clairin et, parmi les associés étrangers, M. François Daulte.

D'autre part, l'Académie a proclamé les prix de portraits Paul-Louis Weiller : l'un, d'un montant *de 20 000 francs*, est allé à M. Arnaud d'Hauterives, le second, d'un montant de 10 000 francs, à M. Pierre Le Cacheux.

[Né à Epinal en 1904, M. André Jacquemin, qui fut dans cette ville conservateur du Musée de l'imagerie de 1953 à 1974, a gravé huit cent cinquante-cinq estampes, notamment sur la Lorraine, l'Ile-de-France et le Velay, et illustré vingt-six livres. Il fut, en 1936, lauréat du Grand Prix des arts.]

[Né à Vevey (Vaud) en 1924, *M. François Daulte est l'auteur de* très nombreux ouvrages sur l'art. Il est, entre autres fonctions, fondateur et président-directeur général des éditions de la Bibliothèque des arts à Lausanne et à Paris, directeur de la revue *l'Œil*, président de *la Gazette de Lausanne*.]

MUSIQUE

Textes d'Hector Berlioz réunis par Gérard Condé

Portrait d'un critique

« Fatalité ! » s'écria Berlioz dans ses *Mémoires, je deviens critique.* » On comprendra la sympathie que notre collaborateur Gérard Condé, lui-même compositeur, éprouve pour un musicien soumis à un sort si funeste. Il ne pouvait, en tout cas, se choisir un meilleur patron. Et l'on a pu *percevoir dans tel de ses articles* un écho de ces chroniques berlioziennes.

Les copieux volumes fabriqués par le musicien à partir de ses textes (*les Soirées de l'orchestre, les Grotesques de la musique, A travers chants*) ne lui suffisant pas, Gérard Condé est allé rechercher dans cette production immense (*huit cents articles en trente années*) tout ce qui avait disparu et, s'autorisant d'un si prestigieux exemple, il a regroupé ces reliques par thèmes ou par sujets, recollant parfois des morceaux de diverses dates, *avec autant d'adresse que de* probité (toutes les origines sont minutieusement indiquées), donnant ainsi à l'ouvrage une composition qui aurait charmé l'auteur.

On y retrouvera avec bonheur les paysages pittoresques d'une vie et de mœurs musicales recréés d'une *plume étincelante*, des portraits savoureux ou flamboyants, et surtout le témoignage d'une activité critique généreuse, irrépressible, née *« du besoin de faire partager ses enthousiasmes, d'analyser ses sensations et de les fixer par le biais de l'écriture ». « La clarté et la force de conviction qui caractérisent sa musique,* écrit Gérard Condé, *se retrouvent tout naturellement dans sa prose, à tel point que certaines de ses évocations peuvent nous toucher plus vivement que les pages de Gluck ou de Spontini qui les ont inspirées. »*

La richesse de ce livre défie la description : des chroniques débridées (« Le droit de dormir en ré », « *Le Don Juan de Musard* », « *Le temple de la pudeur* »), une caricature impitoyable des publics snobs et des artistes avantageux, un étourdissant « *montage radiophonique* » des opinions recueillies à l'entracte de la première de Faust, mais aussi de superbes feuilletons comme ceux que Berlioz consacre à un récital de Liszt, à *la Flûte enchantée*, à *Iphigénie en Tauride, un très beau fragment sur* « La puissance de la musique », et jusqu'à une étonnante anticipation de notre civilisation.

Et même lorsqu'il nous parle de compositeurs ou d'œuvres que nous ne connaissons plus, il nous enchante par cette imagination, cet enthousiasme ou cette colère, parés de tous les *prestiges du style, qui restent* une leçon pour ses modestes successeurs.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Ed. J.-Cl. Lattès, 378 p.

Cinq compositeurs catalans

Un concert de musique contemporaine illustrait, le 25 mars, à l'UNESCO, la grande quinzaine de la Généralité de Catalogne organisée, en ce moment, à Paris (le Monde *du 24 mars*). *Il réunissait cinq compositeurs fort représentatifs, mais avec des œuvres qui ne témoignaient peut-être pas toujours du meilleur de leur talent, malgré la qualité des interprétations de l'ensemble Diabolus in Musica, de Barcelone.*

Ainsi la puissante personnalité du Josep Soler (1935) de la Passion et de la Vision de l'Agneau mystique *ne se laissait pas deviner dans ses* Variations et fugue sur un thème de Berg, *un exercice d'écriture très début de siècle, d'une densité polyphonique assez riche, mais dépourvu de caractère. Et* Magoria, *avec sa longue trame continue en glissando ponctués d'éclats de piano ou de percussion, selon un procédé un peu éventé, ne reflétait guère le caractère primesautier et la franche originalité de Josep Maria Mestres Quadreny (1929).*

Libra *(la Balance), de Roberto Gerhard (1896-1970), représente mieux l'art du premier dodécaphoniste catalan ; cette suite de courts mouvements vifs et nerveux, avec de beaux instants méditatifs, sonne très clairement, à défaut d'être constamment expressive.* El Diari, *de Joan Guinjoan (1931), chanté et joué par Anna Ricci, de façon piquante, offre une lecture accélérée des rubriques d'un journal qui ne manque ni d'habileté ni d'humour, mais tourne vite au procédé ; pochade aimable plutôt que corrosive.*

En revanche, la Pell de Brau, *superbe poème de Salvador Espriu, appel à l'Espagne que symbolise « la peau du taureau »* (« A la fois victime, bourreau, haine, amour, lamentation et rire sous l'éternité close du ciel »), *a inspiré en 1967 un très belle œuvre à Narcis Bonet, dont le lyrisme fort, l'écriture rigoureuse et abrupte, qui prend ses racines chez Stravinski et le Falla du* Retable, *enveloppent et décuplent la puissance quasi biblique de ce texte qui fut saisi par l'ancien régime.*

J. L.

UNE NOUVELLE SALLE PLEYEL POUR L'ORCHESTRE DE PARIS

Sans doute Paris a-t-il perdu de nombreux théâtres, grands ou petits, depuis le début du siècle. Cependant, les occasions de se réjouir ne manquent pas : on a vu rénover et redorer nombre de salles, la Comédie-Française en premier lieu ; la charpente de Jean-Louis Barrault et de Madeleine Renaud a trouvé un cadre fixe et des procédés plus radicaux n'ont pas toujours été déployés puisqu'on peut opposer le Théâtre de la Ville (ex-Sarah-Bernhardt) aux excès techniques de Chaillot.

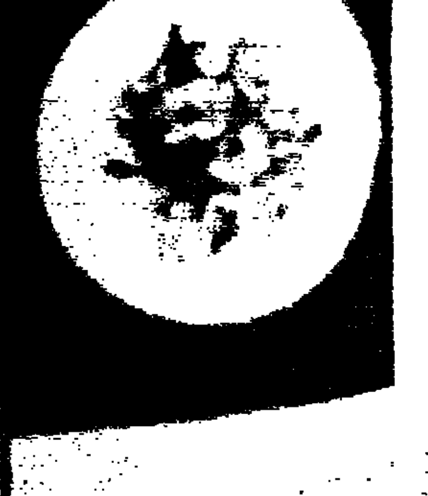
Côté musique, on peut juger regrettable l'architecture et, malgré ses aménagements, l'acoustique du Palais des Congrès, mais pas sa capacité d'accueil. La rénovation du Châtelet a donné à la ville son théâtre musical. Enfin, s'il faut, semble-t-il, concevoir quelques inquiétudes pour la salle Wagram, la salle Pleyel est promise à un meilleur avenir.

En 1979 ont commencé quelques travaux d'amélioration, *concernant, notamment*, l'électricité. L'année suivante, ce sont les petites salles qui ont été rénovées. Vient, maintenant, le tour de la grande salle. M. Henri Duchamp, président du Centre artistique de Paris-salle Pleyel, a fait part, le 20 mars, des travaux qui vont être entrepris dans les bâtiments du faubourg Saint-Honoré. Avec l'aide, présentée lyonnais — bien que la banque vénérable détienne la quasi-totalité du capital de la société. « Mécennat en nature » ou rentabilisation de la musique ? Cette aide permettra, en tout cas, de sérieux aménagements.

Ces aménagements resteront fidèles à l'architecture et aux principes imaginés par Gustave Lyon, en 1927, aux qualités donc, mais aussi aux quelques défauts consubstantiels à la salle : politique de sagesse. Si l'on excepte les modifications et améliorations apportées aux locaux des artistes, des musiciens, de l'administration, améliorations qui resteront peu manifestes pour les spectateurs, la rénovation de la salle portera essentiellement sur l'acoustique — un plafond à claire-voie en bois, en partie mobile, qui permettra de retrouver visuellement le volume initial (modifié après la guerre), de nouveaux fauteuils étudiés pour ne pas nuire à la diffusion du son, etc. — et sur la scénographie — extension du plateau qui, avec un proscénium mobile, pourra atteindre jusqu'à 350 mètres carrés et qui, grâce à un nouveau dispositif, donnera à chaque chef d'orchestre la possibilité de distribuer instantanément le plateau selon ses vœux.

Ainsi l'Orchestre de Paris, qui a signé le 12 novembre dernier un accord avec le Centre artistique de Paris-salle Pleyel, se trouvera-t-il pendant sept ans, à compter du 1er octobre 1981, disposer de l'outil qu'il mérite.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.



CULTURE

EXPOSITIONS

Malaval à l'ARC

(Suite de la première page.)

Des milliers et des milliers de paillettes brillantes, prises dans la coulée du geste, font briller la toile comme un ciel byzantin, c'est-à-dire mieux qu'un ciel, un au-delà, une nuit iconoclaste qui magnifie le tourbillon de la vie, le grand passage, en grands brossages déliés, en déferlements irrépressibles.

La peinture de Robert Malaval est scandaleusement rapide, époustouflante. Elle est faite à coups de balais-brosse, de ventilateur et de séchoir à cheveux, luisante comme un blouson, pétillante comme une chevelure punk, ondulante comme le corps d'une musique de rockers, faite comme le rocker improvise une musique, en quelques minutes. Version 80 de ce qu'en d'autres temps on aurait pu appeler de l'abstraction gestuelle et, pourquoi pas, lyrique.

Une peinture désinvolte qui prend la vie à bras-le-corps, dans le vertige indéfinissable du noir, nourri de lumières électriques. Boucles étirées, inondés violets, coulées rouges, rafales projetées, velouté vert, zig-zag fauve, tourbillon noir, percuté or, coulé rouge, cible noire et jaune. Ce n'est pas une peinture faite pour s'attarder — *« le camping*, avait dit Malaval, *est le seul mode de vie acceptable aujourd'hui »*, — elle est là, pour signaler sa présence au milieu des flippers, sur fond de juke-boxe, un soir, dans une boîte, où le rimmel coule, les maillots collent. Peinture de samedi soir, chaque jour, sur fond de béton et de violence.

Peinture dure, peinture tendre aussi, de l'éternelle enfance qui se souvient peut-être des cartes de Noël qui avait perdu toute leur poudre argent au fond de l'enveloppe. Dans le bruit et la fureur de la ville derrière les guitares électriques et les moteurs de voitures, il y a la mer, l'odeur des vagues, le clapotis de l'eau, les grillons. Malaval était aussi un environneur. Pour l'inauguration du Forum des Halles à Paris, il avait proposé un de ses espaces *cool*, pour se recharger, une salle de relaxation avec transats, palmier et musique douce.

Tendre aussi la peinture de l'été pourri, rose, bleue, jaune, ou pistache, aux couleurs de glaces italiennes, solaires, festonnées, jolies comme du papier peint pour la chambre d'enfant. Dans cette *« peinture fraîche »* de *« l'été pourri »*, de 1972, on y voit les premiers poudroiements de paillettes attachées à la queue d'avions miniatures dans un petit théâtre de marionnettes. Et puis il y aura *la Poussière d'étoiles* et *la Java des comètes* (1974).

C'est une peinture décorative, sans prétention à message, sans spéculation, pour le plaisir de l'instant, élégante et charmeuse. Peindre est un divertissement, faire un tableau *« c'est une façon de conjurer son désespoir, c'est un exorcisme »*. Puis il y a les phantasmes personnels, qui ne passent pas vraiment, pudiquement camouflés.

Au début, ce n'était pas cela. C'est par le phantasme obsessionnel que Malaval était entré officiellement dans l'art au début des années 60, pas du tout comme on entre en religion. S'il y avait quelque chaise prie-dieu dans les vieux meubles et des bougies dégoulinantes de cire, c'était pour permettre à l'« aliment blanc » de proliférer encore plus bizarrement. L'« aliment blanc » : de la stéarine gonflant des canapés comme une pâte à gâteau trop dosée en levure, crevant le tissu d'un fauteuil Louis XV, bourgeonnant le long d'une cuisse, tel un cancer, telle la sécrétion envahissante du bombyx — là-dessus Malaval en connaissait un rayon, il avait fait, à un moment, l'élevage du ver à soie.

L'« aliment blanc » rongeant tout l'espace, à la Ionesco, était assez spectaculaire pour permettre à l'artiste une confortable carrière. Ce ne sera pas exactement cela. Inattendue, imprévisible, faite de rupture et d'abandon, la trajectoire de Malaval sera à côté, indisciplinée, marginale, anticonformiste, libre de tout, de tout discours spéculatif, dans la peinture et hors la peinture, plus proche de la pop' musique, du free, du rock, que des galeries.

Cette attitude longtemps singulière est aujourd'hui très répandue chez les jeunes artistes d'Europe et d'Amérique. *Mais ils n'ont pas toujours*, pas souvent, cet esprit de finesse. Malaval, c'est plus que de la poudre aux yeux. L'été 1980 devait être plus pourri que les autres.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 20 avril.

CÉZANNE A AIX UN JOUR

Après les Rochers au-dessus du château noir *(1904), dont M. Jean-Philippe Lecat avait annoncé, il y a deux ans, le dépôt au musée Granet* (le Monde *daté 29-30 juillet 1979), un second tableau de Cézanne doit trouver sa place à Aix-en-Provence. Avec le dépôt de ce petit paysage (19 cm. × 30 cm.), dit* A la tour de César, *c'est presque l'embryon d'une « collection » qui est constitué, après une invraisemblable absence pendant soixante-dix ans.*

Certes, ce n'est pas un achat : c'est le fruit d'une saisie en douane, comme l'autorise la loi de juin 1941, selon laquelle les œuvres ne peuvent quitter la France sans l'accord du ministère de la culture, et de la communication, sauf si leur auteur est vivant ou si l'œuvre a moins de vingt ans d'âge lorsque l'artiste est mort. Selon cette même loi, les conservateurs peuvent exercer un droit de préemption sur le tableau au prix déclaré en douane par l'exportateur. Celui-ci est donc placé devant un choix douloureux : soit déclarer l'œuvre pour un prix élevé et payer alors des droits proportionnels, soit la déclarer à un prix sensiblement plus modeste et risquer la préemption des musées nationaux.

C'est pour échapper à un tel dilemme, que le propriétaire de A la tour de César, *œuvre de jeunesse (1860) ni datée ni signée, normalement achetée en 1961 à la salle des ventes de Versailles et estimé actuellement entre 120 000 F et 300 000 F, avait préféré lui faire prendre la voie des mers. Mais les garde-côtes de Port-Saint-Louis-du-Rhône s'étaient intéressés au yacht de plaisance qui voguait vers d'autres paysages...*

Il reste qu'aucune des deux toiles, dont les dépôts ont été décidés, ne se trouve encore sur les cimaises du musée Granet. Les cézanniens devront donc mettre leur patience au rythme de l'administration ou des restaurateurs de peinture avant d'entreprendre un pèlerinage à Aix-en-Provence. — F. E.

PHOTO

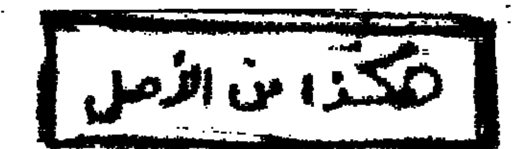
Harry Gruyaert chez Delpire

Dans la suite de son travail, en passant du Maroc à la Belgique, Harry Gruyaert a perdu de sa préciosité baroque : les visages et les lumières l'ont exigé. Il prend davantage la couleur dans la vie quotidienne que dans ses taches et ses reflets évidents. On sent un goût très marqué pour la laideur, qui explose dans les gestes crus des réjouissances du samedi soir ; la couleur n'apporte aucune transposition. Les photos sont bien cadrées, bien composées, évidemment. Harry Gruyaert n'a de leçon à recevoir de personne. — H. G.

★ 13, rue de l'Abbaye, Paris-6e. Jusqu'au 18 avril.

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

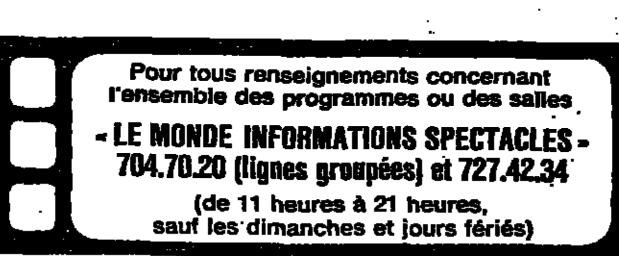


SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

La Môme vert-de-gris : La Roquette (805-78-51), 20 h. 30.
Cirano di Bergerac : Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 (en italien).
L'Amour de l'amour : Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30.



Vendredi 27 mars

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Don Quichotte.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Mouette.
Chaillot (727-81-15), Salle Gémier, 20 h. 30 : les Pieds dans le plat.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Britannicus.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Détruire l'image.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Tueur sans gages.
Centre Pompidou (277-12-33), Débat, 20 h. 30 : Autour de l'œuvre de G. Dumezil.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : Petit déjeuner chez Desdémone.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Michel Portal ; 20 h. 30 : le Canard sauvage.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Cendrillon.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), I. 20 h. 30 : Elle lui dirait dans l'île ; II. 22 h. : Une heure avec F.-G. Lorca.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Cher menteur.
Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h. 30 : la Cerisaie.
Bouffes Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carrefour de l'Esprit (633-48-65), 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
Cartoucherie, Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Un conseil de classe très ordinaire ; Epée de Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Hernani.
Chez Georges (326-79-15), 20 h. : la Voiture.
Centre d'arts celtiques (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Cinq Diamants (588-01-00), 20 h. 30 : Metropolitan Opera.
Cité internationale universitaire (589-38-69), Grand Théâtre, 21 h. : les Fiancés de K ou l'Eternel Masculin. — La Resserre, 20 h. 30 : Phèdre. — Galerie, 20 h. 30 : Visitation de l'Inde.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie Italienne (321-22-22), 21 h. : les Malheurs de Pantalon.
Croq'Diamants (272-20-06), 22 h. 15 : Passage Jouffroy.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur !
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Glaces par Greta ; 22 h. : les Bonnes.
Essaïon (278-46-42), 21 h. : la Vie en douce.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : J'aimerais bien aller à Nevers ; 22 h. : les Aviateurs.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Elle voit des nains partout.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Le Lierre (589-59-84), 20 h. 30 : Œdipe roi.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h. 30 : Où donc est-elle ma lumière ? ; 22 h. 15 : la Chambre de Marguerite. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h. 30 : Jafabule. — Petite salle, 18 h. 15 : Parlons français.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-90), 21 h. : Huis Clos ; Pétition.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-23), 20 h. 30 : le Président.
Moderne (874-10-75), 20 h. 30 : le Rêveur.
Montparnasse (320-89-90), 18 h. 45 : l'Evangile selon saint Marc ; 21 h. : Exercice de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Pierrot d'Asnières.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 21 h. : le Butin.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Studio Fortune, 21 h. : Pénélope.
Studio-Théâtre 14 (539-88-11), 20 h. 30 : Antigone.
T.A.I. Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h. 45 : l'Ecume des jours ; 22 h. : Journal d'un fou ; 19 h. : Saison en enfer.
Théâtre Adyar (304-20-97), 20 h. 30 : l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Y'en a marre ; 22 h. : la Chambre infernale.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h. 30 : Douze Hommes en colère.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Liela et Karl ; 21 h. : Tell me.
Théâtre de la Mer (589-70-22), 21 h. : Ode maritime.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Et cric et crac.
Théâtre de Paris (281-25-10), 20 h. 30 : Vu du pont.
Théâtre de la Plaine (342-32-25), 20 h. 30 : Pinok et Matho (Tango avec la mort ou Hamlet et Hamlet).
Théâtre Saint-Georges (878-74-37), 20 h. 30 : la Culotte d'une jeune femme pauvre.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 30 : Richard II.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Fils de personne.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar ; 22 h. 45 : la Revanche de Nana.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 45 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : A. Valardy. — II. 20 h. 15 : Tribulations sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : Poulet frites ; 22 h. 30 : Refrains.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Sueur, cravate et tricot de peau ; 22 h. 30 : la Jacassière. — II, 23 h. 15 : Camisole Blues.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : A. Reverend.
Café de la Gare (278-52-51), 19 h. 15 : le Cracheur de phrases ; 21 h. : le Grand vide sanitaire.
Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : le Grand-Ecart ; 21 h. 30 : J. Rigaux ; 22 h. 30 : Duo S. Ferry.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Débarcadère (607-79-39), 21 h. 30 : A. Cuniot.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : La chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : C. Sauvolle.
Petit Casino (278-36-50), I. 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : le Concerto déconcertant. — II, 21 h. : Poupette Pompon ; 22 h. : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Point Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie.
Sélénite (354-53-14), 20 h. 15 : les Vautours ; 21 h. 30 : Generation Hollywood.
Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : Amours noires, Humeurs tendres.
Splendid (887-33-82), 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; 22 h. 30 : Mélodie en duplex ; 23 h. 30 : P. Chevalier.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : les Jumelles ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h. 30 : Y'a des grillons dans le foyer, G. Sagel, J. Serizier, Cl. Prechac ; 22 h. 30 : J.-C. Asselin, J.-Y. Lacombe.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

La danse

Ranelagh (825-20-09), 20 h. 30 : Bharata Natyam.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h. 30 : Indépendanse.
Théâtre Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Groupo Malambo Latino.
Théâtre Présent (203-02-63), 20 h. 30 : Ballet M. Caserta.

Les comédies musicales

Cirque d'hiver (806-83-30), 20 h. 30 : Barnum.
Mogador (874-33-74), 20 h. 30, Magic Story.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Rose-Marie.
Renaissance (208-21-75), 20 h. 30 : Aventure à Monte-Carlo.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Guy Bedos.
Casino Saint-Martin (208-21-93), 21 h. : Pierre Péchin.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : P. Ewen.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : Jacinta.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h. 15 : France Léa ; 22 h., Riou, P. Pouchain.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Plume Latraverse.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : H.-F. Thiéfaine.
Gymnase (247-79-79), 20 h. 30 : Coluche.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Sylvie Joly.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Dalida.
Palais des congrès (758-27-78), 21 h. : Serge Lama.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : B. Wooton ; 22 h. 30 : B. Berky.
Palais des sports (828-30-48), 21 h. : Holiday on ice.
Théâtre La Bruyère (874-76-99), 20 h. 45 : Popeck.

Les concerts

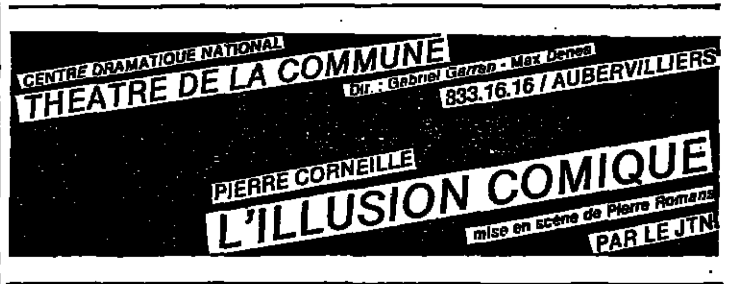
Lucernaire, 19 h. 30 : J. Lyon, H. Surmelian (Reichel, Janacek, Chopin, Martinu) ; 21 h. : M.-M. Dupard, D. Bellik (Berg, Schubert, Wolf, Debussy).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h. 25 : Kirjuel, Toulal, Kremski (Kremski).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : M. Tagliaferro.
FIAP, 21 h. : M.-P. Soma (Beethoven).
Sorbonne, 20 h. 30 : Octuor du Mouvement Jeune Musique (Bach).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : M. Chouinard.
Eglise Saint-Julien le Pauvre, 20 h. 30 : P. Evison, O. Baillieux (Leclair, Bach, Winberger).

Jazz, pop, rock, folk

Brasserie Bofinger (272-87-82), 21 h. 30 : Graillier, Le Lann, Cullaz.
Cardinal Paf (272-62-05), 21 h. : J.-L. Longnon.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : O. Franc, J. Quintet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : R. Urtreger.
Censier, C.C. (337-93-40), 21 h. : Transit Sonore.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : J.-L. Chautemps, J. Di Donato, F. Jeanneau, P. Mate ; 23 h. : Azuquita.
Dreher (233-48-44), 20 h. : Walter Davis Junior, P. Michelot, K. Clarke.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Lol Coxhill.
Foyer Montorgueil (233-80-78), 21 h. 30 : Deka.
Galerie Oudin (271-83-65), 20 h. 30 : G. Buquet, M. Courgues, C. Barthelemy.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Little Rosters.
Palais des Arts (272-62-91), 20 h. 30 : J. Dawkins.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Watergate Seven + One.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Cl. Tissendier, A. Mattei, B. Teissier, J.-Cl. Jouy.
Quatre Temps (778-44-26), 21 h. : S. Grey Big Band.
Rock in Loft, 21 h. : West Front, California Dream.
Sheraton, 21 h. 30 : S. Grapelli, A. Jean-Marie, A. Cullaz.











LES ARTISTES DU SPECTACLE ET LA RECONNAISSANCE DU DROIT

A l'initiative du S.F.A. (*), soixante-deux artistes-interprètes du spectacle de toutes disciplines et les représentants de six organismes syndicaux et professionnels adressaient, le 16 juillet 1980, la lettre suivante à M. le Président de la République :

Paris, le 16 juillet 1980.

Monsieur le Président de la République,

Les signataires de cette lettre, artistes-interprètes chorégraphiques, dramatiques, lyriques et de variétés, ne se seraient pas permis de requérir votre attention si leurs professions ne se trouvaient en danger de dépérir d'une façon irréversible par l'effet d'une situation qui, depuis quelques années, bouleverse de fond en comble les données de notre travail. Nous voulons dire : la possibilité d'enregistrer et de diffuser par des moyens mécaniques chacune de nos interprétations de comédien, de chanteur, de danseur, de mime, etc.

A nos yeux, c'est à la fois un progrès et une redoutable menace.

Dès 1952, Monsieur Roger Fernay, vice-président de la Guilde Internationale des Auteurs (I.W.G.) déclarait : « L'interprétation d'un artiste, acte originairement vivant et personnel..., peut se trouver reproduite, diffusée, transportée, répétée d'une manière quasi infinie ou incontrôlable par l'artiste. Cette transposition et cette multiplication de l'interprétation première donnent lieu à toute une série d'exploitations successives dont chacune fait naître une source de bénéfice tirée du travail de l'artiste, alors que, paradoxalement, seul l'artiste n'y participe pas. »

Cette injustice ne fait que se développer depuis trente ans. En témoignent, parmi bien d'autres, les deux citations que nous nous permettons de joindre à cette lettre, extraites des conclusions du rapport élaboré par le Professeur Frank Gotzen à la demande de la Commission des Communautés européennes (1977) et de celles du Groupe IV des Commissions ministérielles réunies par Monsieur Jean-Philippe Lecat (1980). Cette injustice met en péril la survie professionnelle et simplement humaine d'un nombre croissant de nos camarades qui sont frustrés d'une rémunération légitime en même temps que de tout recours contre les utilisations abusives de leurs enregistrements. Qui plus est, ils sont mis en situation de se concurrencer eux-mêmes, puisque c'est leur propre voix ou leur propre image qui, indéfiniment reproduites dans le temps et dans l'espace, viennent limiter leur accès à de nouvelles tâches.

Or, en 1961, a été signée à Rome, notamment par la France, une Convention internationale qui apporte plusieurs solutions satisfaisantes à ce problème crucial. Ratifiée par vingt-quatre pays, dont six de la Communauté européenne, et sur le point de l'être par la Belgique et les Pays-Bas, elle ne l'a pas encore été par la France.

Ce retard que nous ne parvenons pas à nous expliquer fait tout l'objet de notre démarche.

Nous vous prions de bien vouloir user de votre haute autorité pour que le Parlement soit saisi avant la fin de 1980 d'une proposition de loi pour la protection des droits des artistes-interprètes constituant l'instrument de ratification de la Convention de Rome et prévoyant la rémunération de toutes les utilisations de leur travail enregistré, y compris à usage privé.

Au-delà de la survie de nos activités, de nos possibilités d'expression et de nos intérêts particuliers, ce qui est en jeu, c'est l'existence d'un corps professionnel aussi indispensable à l'éclosion des talents qu'au patrimoine, dont la France célèbre l'année, et à la pérennité de notre culture nationale.

En souhaitant que vous répondiez favorablement à notre espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre haute considération.

Signataires individuels de la lettre adressée le 16 juillet 1980 :

Marcel Amont, Françoise Arnoul, Gabriel Bacquier, Jules Bastin, Guy Bedos, Jane Berbié, Yves Bisson, Jean-Luc Bouté, Georges Brassens, Jean-Claude Brialy, François Chaumette, Guy Chauvet, Julien Clerc, Régine Crespin, Danièle Delorme, Catherine Deneuve, Raymond Devos, Marie Dubois, Robert Dumé, Philippe Dumigny, Fernand Dumont, Annick Dutertre, Christiane Eda-Pierre, Jean Ferrat, Edwige Feuillère, Brigitte Fossey, Hélène Garetti, Georges Gautier, Daniel Gélin, Hubert Gignoux, Juliette Gréco, Robert Hossein, Patrice Kerbrat, Serge Lama, Michaël Lonsdale, Jacques Loreau, Eliane Lublin, Marcel Marceau, Jean Martinelli, Yves Montand, Philippe Noiret, Monique Chaumette, Danièle Perriers, Michel Piccoli, Claude Piéplu, Paul Préboist, Anna Ringart, Yves Robert, Tino Rossi, Pierre Santini, Michel Sénéchal, Delphine Seyrig, Simone Signoret, Jean Soumagnas, Roger Soyer, Hélia T'Hezan, José Todaro, José Van Dam, Charles Vanel, Lino Ventura, Henri Virlojeux, Marina Vlady.

Organisations professionnelles et syndicales des artistes-interprètes signataires de la lettre adressée le 16 juillet 1980 :

Jean Marais, président de l'Union des artistes ; Jacques Cathy, président du Syndicat des chansonniers et président de la Mutuelle des Artistes de variétés ; Marc Cassot, président de la Mutuelle nationale des artistes dramatiques et lyriques ; Guy Marly, secrétaire général de la Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes ADAMI ; France Delahalle, présidente de la Fédération internationale des acteurs FIA ; Serge Baudouin, délégué général du Syndicat français des artistes interprètes SFA.

Monsieur le Président de la République n'a toujours pas répondu à cette lettre

Cette lettre est devenue pétition dans toute la profession, et a déjà recueilli les signatures suivantes :

ARTISTES CHOREGRAPHIQUES :

Isabelle Andriolo, Marcia Arantes-Barcellos, Michèle Arène, Christine Arnaudeau, Cyril Atanassof, Margaret Austin, Marie-Paule Baëtz, Patrice Bart, Véronique Bauer, Caroline Bessière, Christiane Bibel, Félix Blaska, Dominique Boivin, Bernard Boucher, Andrey Bouvier, Bernard Bruce, Jean-Pierre Brzochwa, Gérard Capeau, Mireille Carado, Aude Champeaux, Chan Laï Ying, Dominique Chartrain, Jean-Marc Chastel, Sylvie Clavier, Florence Clerc, Michèle Collignon, Martine Congretel, Ivan Dallâs, Agnès David, Philippe Decouflé, François Deletraz, Michaël Debard, Marina Doutreuwe, Annick Drouot, Monique Durand, Gilles Duscin, Danièle Duval, Jean-Luc Entraigues, Christine Erba, Véronique Estel, Jean-Pierre Franchetti, Mychèle Gaumet, Thierry Godefroy, Brigitte Goncère, Christine Graz, Christine Greco.

Liliane Gressin, Patrice Grimout, Catherine Geuble, Jean Guizerix, Georges Hladly, Edwige Itovich, Charles Jude, Bernard Kesch, Elena Korneva, Virginie Labussière, Lise Lanoë, Magali Leroy, Aimée Librizzi, Jean-Yves Lormeau, Domino Lucchini, Raymond Maguelaine, Bogena Malinowski, Rosine Martins-Tavarès, Evelyne Mauroy, André Mehn, Catherine Meriet, France Merovak, Philippe Pelletier, Marie-Martine Petit, Vera Petrovic, Carole Piermatti, Georges Piletta, Wilfride Piollet, Christian Pittavino, Elisabeth Platel, Noëlla Pontois, Philippe Priasso, Nathalie Pusel, Claire Richard, Manuèle Robert, Patrick Roger, Robert Roses, Anne-Marie Saliou, Alfonso Sanchez, Catherine Schaefer, Claudette Scouarnec, Véronique Seguin, Christian Taulelle, Ghislaine Thesmar, Michelle Thibault, Nanon Thibon, F. Valobra, Vincent Vanechop, Guy Vareilhes, Marie-Claude Veroda, Catherine Vesque, B. Vignal, Claude de Vulpian, Gloria Weaver, Louis Ziegler, Francesca Zumbo.

ARTISTES DRAMATIQUES :

Mireille Abadie, Marie-Claire Achard, Alan Adair, Sophie Agacinski, Jean-Pierre Agazar, Véronique Alain, Nadine Alari, Marcel Alba, Michel Alban, Catherine Alcover, Jeanne Allard, Catherine Almeras, Jenny Alpha, Jacques Alric, Nelly Amar, Louis Amiel, Gilles Amiot, Max Amyl, Michèle André, Jean-Pierre Andreani, Philippe Andrey, Paule Annon, Louis Arbessier (pensionnaire de la Comédie-Française), Pierre Arditi, Danièle Argence, Hélène Arié, René Arrieu, José Artur, Nikolaï Arutène, Pierre Ascaride, Féodor Atkine, Georges Atlas, Jean-Claude Aubé, Christian Aubert, Georges Aubert, Jocelyne Aucîair, Georges Audoubert (pensionnaire de la Comédie-Française), Claude Aufaure, Jean-Pierre Augeau, Albert Augier, Serge Avedikian, Jacques Aveline, Myriam Azencot.

Laurence Badie, Jean-Pierre Bagot, Gil Badalou, Anie Balestra, Bruno Balp, Serge Barbagallo, Fabienne Barbey, Pascale Bardet, Michel Bardinet, Michèle Bardollet, Lucien Barjon.

Jean Barney, Odette Barrois, Lily Baron, Nadine Basile, Patrice Baudrier, Philippe Bault, Robert Bazil, Didier Beaudet, Claude Beauthéac, Georges Beauvilliers, Armand Bedouet, Serge Bedrines, Sylvia Belhassen, Françoise Beliard, Philippe Bellay, Anne Belleo, Hervé Bellon, Loleh Bellon, Jean Benguigui, Robert Bensimon, Amélie Berg, Jean Berger, François Beriesand, Dominique Bernard, Catherine Berriane, Richard Berry (pensionnaire de la Comédie-Française), Fernand Berset, Jean-Yves Bertheloot, Alain Bertheau, Françoise Bertin, Roland Bertin, Liliane Bertrand, Patrice Bertrand, Paul Bisciglia, Marie-Martine Bisson, Maurice Blan, Christian Blanc, Jean-Jacques Blanc, Roland Blanche, Gabriel Blonde, Facundo Bo, Marutna Bo, Gilbert Boccara, Cathy Bodet, Eliane Boert (Les 3 Jeanne), Martine Boert (Les 3 Jeanne), Bogouslavsky, Edith Boillot, Ch. Boisson; Jean Bolo, Pierre Bolo, Micheline Bona, Jacques Bondoux, Jacques Bonnaffé, Alain Bonnèval, Marc Bonseigniour, Pierre Bordeaux, Nelly Borgeaud, Jacques Born, Isabelle de Botton, Monica Boucheix, Claude Bouchery, Jacques Boudet, Micheline Boudet, Christian Bouillette, Josette Boulva, Michel Bouquet, François Bourcier, Laurence Bourdil, Roland Bourguignon, Jean Bousquet, Xavier Bouvier, Myriam Boyer, Pascale de Boysson, Juliette Brac, Patrick Brasseur, Daniel Brémont, René Bieuil, Joseph Breyer, Philippe Brizard, Brontë, Jean-Louis Broust, Claude Brosset, Joëlle Brover, Georges Bruce, Yves Brulois, Geneviève Brunet, Jacques Brunet, Patrick Brunet, Emmanuelle Brunschwig, Christian Bujeau, Yves Bureau, Raymond Bussières.

Cadasse, Françoise Cailland, Nicole Calfan, Catherine Camp, Bernard Cara, Geneviève Casile (sociétaire de la Comédie-Française), Catoire, Gabriel Cattand, André Cellier, Martine Cendre, Luc Cendrier, Frédéric Cerdal, Cerise, Chabert, Jean-François Chaintron, Denise Chalem, Jean-Henri Chambois, Jeanne Champagne, Françoise Champeaux, Marcel Champel, Guy Chapellier, Jacques Charby, Véronique Charmeux, Bernard Charnace, Rémy Charpentier, Jean-François Chatillon, Philippe Chauveau, Catherine Chauvière, Thierry Chauvière, Louis Chavance, Madeleine Cheminat, Doc Chevaldin, Catherine Chevallier, Jean-Pierre Chevallier, Pierre Chevallier, Sylvie Chevallier, Maurice Chevit, Jean-Marc Chotteau, May Chresia, Jean-Marie Christofari, Françoise Christophe, Gabriel Cinque, Jack Claudany, Jenny Clerc, Jean-Laurent Cochet, Danièle Coffet, Irène Cohen, Christian Colin, Vincent Colin, Marcelline Collard (pensionnaire de la Comédie-Française), Claudine Collas, Yves Collignon, Josine Cornellac, Henriette Conte, Johann Corbeau, Lise Cornier, Jean-Marie Cornille, William Coryn, Nathalie Courval, Renée Cousseau, Henri Coutet, Michèle Couty, Darry Cowl, Paul Crauchet, Daniel Crohem, Danielle Croisy.

Robert Dadies, André Daguenet, Robert Dalban, Muse Dalbray, François Dalou, André Damant, Lise Dambrin, Madeleine Damien, Pierre Damiens, Jean Danet, Danger, Denis Daniel, Marie-Christine Darah, Janine Darcey, Eva Darlan, Monique Darpy, Gérard Darrieu, Danielle Darrieux, Claude Dasset, Jean Dasté, S. Dausse, Bérengère Dautun (sociétaire de la Comédie-Française), Gilles David, Mario David, Dominique Davray, Catherine Day, Jacques Debary, Jean-Luc Debattice, Yvonne Decade, Pierre Decazes, Charles-Antoine Decroix, Roger Defossez, Marc De Georgi, Claude Deglisme, Paula Dehelly, Christine Delaroche, Germaine Delbat, Jacques-Henri Delcamp, Béatrice Delfe, Emile Delignat, Joël Demarty (pensionnaire de la Comédie-Française), Aristide Demonico, Michel Denis, Gérald Denizot, Nicole Dessailly, Gérard Desarthe, Serge Desbruyères, Paul Descombes, Gérard Dessalles, Pierre De...

Jacques Destoop (sociétaire de la Comédie-Française), François Devienne, A. Didior, Robert Diet; Anne Dimitriadis, Giorgio Di Nella, Pierre Dios, Luc-Antoine Diquero, Prosper Diss, Colette Dompietrini, Jenny Doria, Françoise Dorin, Tilly Dorville, Jo Doumerg, Drillaud, Daniel Dubois, Jean-Pol Dubois, Isabelle Duby, Christian Duc, Jean-Frédéric Ducasse, Michel Duchaussoy (sociétaire de la Comédie-Française), A. Duclos, Jacques Dufilho.

Robert Dullier, Bernard Dumaine, André Dumas, Philippe Dumat, Laurent Dumm, Kelvine Dumour, Renée Duncan, Anny Duperey, Roger Duquesne, Michel Dussin, Mireille Dussin, Jeanine Duvanel, Pierre Dux (sociétaire honoraire de la Comédie-Française), Jacques Dynam, François Dyrek.

Jacques Ebner, Paul Ecoffard, Dominique Economidès, Simon Eine (sociétaire de la Comédie-Française), Mehdi El Glaoui, Yves Elliot, Marianne Epin, Remie Errera, Michel Etcheverry (sociétaire de la Comédie-Française), Philippe Etesse (pensionnaire de la Comédie-Française).

Jacques Fabbri, Huguette Faget, Farcy, Renée Faure (sociétaire honoraire de la Comédie-Française), Jean Favarel, Michel Favory, Sylvie Favre, Patrice Fay, Sylvie Feit, Sylvie Fennec, Anouk Ferjac, Andrea Ferréol, Martine Ferrière, Yves Ferry, Laurence Février, Alain Feydeau (pensionnaire de la Comédie-Française), Vera Feyder, Sébastien Floche, Suzanne Flon, Xavier Florent, Alain Floret, José-Maria Flotats, Jean-Pierre Fontaine, Jacques Fontanel, Gabrielle Forest, Jeannine Forney, Michel Fortin, David Fourrier, France-Noëlle, Marc François, Maryvonne François, Jean-Paul Frankeur, Emmanuel Franval, Serge Frédéric, Frédéric Frisdal, Pierre Fromont, Catherine Frugier, Louis de Funès.

Hervé Gaborian, Daniel Gall, Marcel Gallo, François Gamard, Francisco Garcia, Marie-Jeanne Gardien, Michel Gattineau, Jacqueline Gauthier, Maurice Gautier, Anna Gaylor, Didier Geninet, Claude Gensac, Charles George, Pierre Gérald, Yves Gerbaulet, Annick Gernez, Henri Gilabert, Yves-Marc Gilbert, François Giombini, Frédéric Girard, Annie Girardot, Jacques Giraud, Roland Giraud, Bernard Giraudeau, Jean-Claude Giraudon, Edgar Givry, Marjorie Godin, Susel Goffre, Samy Goldmann, Georges Goubert, Sabine Goutteraugeois, Anne Grandjean, Evelyne Grandjean, Pascal-Martin Granel, Lise Granvel, Louis Granville, Christine Greco, Gisèle Grimm, Jean-Claude Grinevald, Jean Grison, Claude Guedj, Françoise Guibert, Jean Guichard, Raoul Guillet, Gilles Guillot, Fernand Guiot, Raoul Guylad, Marcel Gwendal.

Frika Haaz, Hachemi, Hélène Hamon, Clément Harari, Abdallah Harrate, Sabine Haudepin, J. Heckendorn, Marion Held, J. Henria, Michel Herbault, Marie Hermes, Jacqueline Hervé, Hélène Hily, Robert Hirsch (sociétaire honoraire de la Comédie-Française), Eléonore Hirt, Alain Hitier, Marika Hodjis, Med Hondo, Jean-Loup Horwitz, Catherine Hubeau, Georges Hubert, Isabelle Huppert, Jean Hurbin.

Idriss, Jean Imbert, Raquel Iruzubieta.

Jean-Pierre Jacovella, Roger Jacquet, Annick Jarry, Zobeida Java, Florence Jaugey, Jean-Claude Jay, Dominique Jayr, A. Jironskova, Jacques Jolivet, Jean-Pierre Joris, Claude Joseph, Josquin du Gard, Jacques Jouanneau, Anne Jouanneault, Bernard Jourdain, Raymond Jourdan, Annie Jouzier, Pierre Julien, Maurice Juniot, Nathalie Juvet.

Natacha Karenoff, Patricia Karin, Jean-Luc Kayser, Evelyne Ker, Guy Kerner, Anne Karylen, Tola Koukoui, Nathalie Krebj, Jacques Krier.

Corinne Labaye, Catherine Laborde, Josy Lafont, Pierre Lafont, Jean-Jacques Lagarde, Francine Lainé, Martine Laisné, Bernard Lajarrige, Marcelle Lajeunesse, François Lalande, Jacques Lalande, Jean-François Lalet, Daniel Laloux, Frédéric Lambre, Robert Lamoureux, Patrick Lancelot, Simone Landry, Régis Lang, Daniel Langlet, Luc Langley, Jean-François Lapalus.

Joëlle Larivière, Michèle Laurence, Alain Laurent, Gilles Laurent, Marius Laurey, Bernard Lavalette, J.-J. Lavialle, J.-Cl. Lebas, Jean Lebeau, Olivier Lebeaut, Eric Leblanc, Michel Lebret, Bruno Lebreton, Gérard Le Breton, Danièle Lebrun, Brigitte Lechanteur, Liliane Ledun, Thierry Lefever, Gérard Le Pur, Roger Le Gall, Marc Le Glatin, Jean-Louis Le Goff, Jacques Legras, Renate Le Gras-Coquentin, Jacques Lègre, Claude Legros, Olivier Lejeune, Francis Lemaire, Lisette Lemaire, Christophe Lemée, Robert Lepagès.

Jean Le Poulain (sociétaire de la Comédie-Française), Yannick Le Poulain, Leray, Roland Lesaffre, Jean Leuvrais, Claude Levêque, Annie Le Youded, Bertrand Liebert, Hugues Liése, Christine Lietot, Anne Lipinska, Michèle Lituac, Claude Lochy, Pierre Londiche, Tanya Lopert, Marion Loran, Lucien Lorenz, Michèle Loubet, Sophie Loucachevsky, Raymond Loyer, René Loyon, B. Lozet, Georges Lucas, Micheline Luccioni, Robert Lucibello, Claude Lulé, Roger Lumont, Georges Lycan, Louis Lyonnet.

Alain Mac Moy, Jacqueline Maillan, Serge Maillat, Francis Maillot, Jacques Maire, Bernard Malaterre, Odile Mallet, Helena Manson, Michaël Maravilha, Georges Marchal, Corinne Marchand, Jacques Marchand, André Marcon, Philippe Mareuil, François Marié, Christian Marin, Jacques Marin, Marilu Marini, Charles Marosi, Michèle Marquais, Lise Martel, Serge Martel, Pierre Marteville, François Marthouret, Gerald Marti.

Marie-Louise Martin, Patrick Martinache, Joël Martineau, Lil Massila, Jean-Claude Massoulier, Catherine Mathely, Jacques Mauclair, Monique Mauclair, Jean-François Maurin; Jean-Pierre Maurin, Mado Maurin, Claudine Mavros, Georges Mavros, Roger Maxe, Pascal Mazzotti, Albert Medina, Armand Meffre, Pierre Mégemont, Monique Mélinand, Claude Melki, Lucien Melki, Eliezer Mellul, Roland Ménard, Bernard Menez, Isa Mercure, Marie Mergey, Chantal Mermet, Maryse Meryl, Thamila Mesbah, Daniel Mesguich, Dominique Messali, Patrick Messe, Blandine Métayer, Danièle Meunier, Pierre Meyrand, Françoise Meyrueis, Jean Michaud, Florence Michel, Guy Michel (pensionnaire de la Comédie-Française), Vanina Michel, Bee Michelin, Marie-France Mignal.

Ludmilla Mikaël (sociétaire de la Comédie-Française), Claire Mirande, Geneviève Mnich, Modiano, Clotilde Mollet, Pierre Mondy, Silvia Monfort, Bernard Mongourdin, Sylvie Monnet, Roland Monod, Maria Montana, Agnès Montegut, Marie Montenier, Yvette Montier, Georges Montillier, Denise Montréal, Jeanne Moreau, Sylvie Moreau, Jean-Pierre Moreux, Marc Moro, Jean-Pierre Moulin, Jean-Paul Moulinot (pensionnaire de la Comédie-Française), Michel Muller, V. Muni, Chantal Mutel.

Serge Nadaud, Philippe Nahon, Guy Naigeon, Naji, Alain Naudon, Pierre Nègre, Jean Negroni, Nathalie Nell, Charly Nelson, Alain Nempont, Nathalie Nerval (pensionnaire de la Comédie-Française), Serge Netter, Monique Nevers, Bernard Nguyen-Van, Philippe Nicaud, G. Nicolaï, Didier Niverd, Alain Nizet, Alain Nobis, Philippe Noël.

Jean Obé, Roland Oberlin, Franck Oger, Philippe Ogouz, Yoshic Oida, Michel Oster, Edith Otero, Hélène Otternaud, André Oumansky.

Mireille Paparella, Christine Parietti, Anne Parillaud, Jacqueline Parr, Robert Party, Jean-Claude Pascal, Jacques Pater, Patey, Dominique Paturel, Michel Paulin, Françoise Pavy, Mario Pecquëur, Christian Pellissier, Jacques Pelissier, Chantal Pelletier, (les 3 Jeanne), Philippe Peltier, Jean Pemeja, Yves Peneau.

Jean Perimony, Pierre Pernet, Christian Pernot, Francis Perrin, Marco Perrin, Anny Perrot, Guy Perrot, Olivier Picq, Guy Pierauld, Emmanuel Pierson, Odette Piquet, Jacques Plee, Pierre Plessis, Anne Plumet, Sandrine Pocakal, Annette Poivre, Gilbert Ponte, Jacqueline Porel, Marc Porel, De la Porte, Dominique Poulange, Perrette Pradier.

Alain Pralon (sociétaire de la Comédie-Française), Jacques Préboist, Patrick Préjean, Françoise Prévost, Jean-Marie Proslier, Rosine Proust, Hélène Prouteau, Lydie Pruvot, Jean-François Pujol, Jean-Philippe Puymartin.

Jocelyne Quentin, Thérèse Quentin, Hugues Quester.

Betty Raffaëli, Yves Raimbaud, Suzy Rambaud, Elisabeth Rambert, Josseline Ranéra, Marie Rauzier, Maud Rayer, Guy Régent, Eliane Régis, Claude Régy, Arlette Renard, Jean Reney, René Renot, Frédéric Révérend, Danièle Rezzi, Patrice Ricci, Claude Rich, Jacques Richard, Jean-Marie Richier, Chantal de Rieux, Robert Rimbaud, Alain Rimoux, Claude Rio, Georges Riquier (pensionnaire de la Comédie-Française), Christian Rist, Emmanuèle Riva, Daniel Rivière, Jean-Pierre Rivière, Bernadette Robert, François Robert, Marie-Christine Robert.

Louison Roblin, Colette Roche, Françoise Roche, Jean Roche, Olivier Rodier, Rodolphe, Georges Roiron, Denise Roland, Anny Romand, Alain Rothstein, Brigitte Rotian, Anne Roudier, René Roussel, André Rousselet, Bernard Rousselet, France Rousselle (pensionnaire de la Comédie-Française), Jean-Paul Roussillon (sociétaire de la Comédie-Française), Catherine Rouvel, Michel Roux, André Rouyer, Lina Roxa, Roger Rudel, Philippe Ruggieri, Michel Ruhl, Gérard Ruinet, Jacques Ruisseau, Jean Rupert, Daniel Russo.

William Sabatier, Jean-Claude Sachot, Isabelle Sadoyan, Richard Saint-Bris, Renée Saint-Cyr, Monique Saintey, Hubert Saint-Macary, Rachel Salik, Sylvain Salnave, Alain Salomon, Georges Samitier, Jocelyne Sand, Dominique Sanda, Didier Sandre, Dominique Santarelli, Mario Santini, Alice Sapritch, Chantal Saragoni, Martine Sarcey, Jackie Sardou, Maurice Sarfati, Dominique Sarrazin, Micheline Sarto, Jean Saudray, Pierre-Louis Saussereau, Arlette Sauvage, Christian Sauval, Annie Savarin, Paul Savatier, Jean-Pierre Savinaud, Romy Schneider, Edith Scob, Alain Scoff, Jacques Seiler, Evelyne Selena, Catherine Seneur, Jean-Pierre Sentier, Georges Ser, Chantal Sergent, Sergine, Elisabeth Serman, Jacques Serres, Gérard Serri, Andrzej Seweryn, Catherine de Seynes, Coralie Seyrig, James Shunan, Nicole Sigal, Marie-Françoise Sillière, Sylvie Simon, Michèle Simonnet, Robert Sireygeol, Jean-Paul Solal, Sylvain Solustri, Roger Souza, Georges Staquet, Jacqueline Staup, Jean-Jacques Steen, Geneviève Steinweg, Sarah Sterling, Stefa Stitim, Emmanuelle Stochl.

Andrée Tainsy, Jean-Pierre Taste, Karim Tayeb, Arlette Tephany, Laurent Terzieff, Maurice Teynac, Régine Teyssot, Bernadette Thiboud, Geoffroy Thiebaut, Sylvain Thirolle, Julien Thomast, Pascal Thoreau, André Thorent, Marie-Hélène Thouin, Valérie de Tilbourg, Christian de Tillière, Henri Tisot, Jean Topart, Pierre Tornade, Georges Toussaint, Didier Traore, Roger Trapp, Guy Tréjan, Jean-Paul Tribout, Georges Trillat, Jean-Louis Trintignant.

Vacchia, Philippe Vacher, Bernard Valdeneige, Antoine Valette, Michel Valette, Antoine Valli, Hélène Vallier, Maurice Vallier, Michel Valmer, Van Doude, Christian Varini, Nicole Vassel, Cécile Vassort, Claudine Vattier, Magali de Vendeuil, Dominique Verde, Julien Verdier, Huguette Vergne, Arlette Verly, Dominique Verrier, Pierre Vial, François Viaur, Dominique Vilar, Vania Vilers, Gérard Villain, Martine Vinet, Vincent Violette, Ch. Viaine, Michel Vitold, Vincent Vittoz, Rudiger Vogler.

Gilles Warga, André Willem, Georges Wilson, Brigitte Winstel, Claude Winter (sociétaire de la Comédie-Française), Laurence Wistourky, Bernard Woringer.

Josée Yanne.

Jacques Zabor, Cathy Zambon, Jana Zobeida.

ARTISTES LYRIQUES :

Maurice Baquet, Roland Barrier, Robert Benois, Marcel Bonnet, Elisabeth Conquet, Béatrice Cramoix, José Denisty, Willy Fratellini, Jacqueline Gironde, Francis Grenier, Georges Guétary, Kolesnikoff, Anne-Marie Lyonnet, Yvan Matiakh, Line May, Guy Mercier, Armand Mestral, Anny Mory, Bernard Muracciole, Isabelle Naudin, Annick Nozati, Françoise Petro, Lilyana Petrova-Boinay, Jean Pomarez, Sylvie Portal, Evelyne Razinowsky, Christiane Riou, Robert Sandrey (président de la Carbalas et de la Commission artistes-interprètes de l'AFDAS), Julian Sloman, Alain Vanzo, Albert Voli.

ARTISTES MARIONNETTISTES :

Arnaud, Christian Betermiu, Couturier, Monique Créteur, Claire Delaunay, Julie Douray, Philippe Genty, Itte, Lachenardière, Michèle Lecrec, Marcel Ledun, Jean-Pierre Lescot, Pierre-François Lucas, Mouestier, Lucien Morisse, Madeleine Morisse, Alain Recoing, Blaise Recoing, Jacques Suire, Jean-Claude Taullez, Jean-Loup Temporal, Timar, Emilie Valantin.

ARTISTES DE VARIETES :

Alain Allanic, Isabelle Aubret, Dominique Becker, Micky Bell, Marie-Paule Belle, Marie-Annick Berriat, Jacques Bertin, Jacques Bodoin, Guy Bontempelli, Guery Burtin, Jean-Louis Caillat, Christian Cailleret, Jean-Michel Caradec, Jean-Roger Caussimon, Claire, Philippe Clay, Pia Colombo, Dadzu, André Daick, Linette Dalmasso, Yvan Dautin, Christian Dente, Bernard Dimey, Jacqueline Dorian, Martine Drangy, Dedy Duguait, Yves Duteil, Patrick Elies, Maurice Fanon, Léo Ferré, Claude Fonfrède, Serge Gainsbourg, Bernard Gauthron, Philippe Gilles, Glenmor, Patrick Graig, Bernard Haller, Eric Hollande, Salvador Jay, David Jisse, Serge Kerval, Brigitte Krafft, Maxime Le Forestier, Francis Lemarque, Pierre Louki.

Anne Mac Connell, Colette Magny, Françoise Marquet, Claude Marti, Marie-Louise Martin, Ginette Marty, Chriss Maurel, Alex Métayer, Maryse Michell, Jean-Claude Monnet, Marcel Mouloudji, Georges Moustaki, Nicoletta, Claude Nougaro, Marc Ogeret, Daniel Pantchenko, Paul Paoli, Pascal Paris, Pierre Perret, Christiane Pichon, Jacqueline Pons, Serge Reggiani, Catherine Ribeiro, Ricet-Barrier, René Richard, Nicole Rieu, Mireille Rivat, Bernadette Rollin, Julia Romagne, Serge Sala, Henri Salvador, Martine Sarri, Catherine Sauvage, Brigitte Sauvane, Jo Schmelzer, Roger Siffer, Patrick Sinlavine, Francesca Solleville, Jean Sommer, Alan Stivel, Anne Sylvestre, Marc Valence, Jean Vasca, Cora Vaucaire, Arlette Verly, Claude Vinci, Jacques Yvart.

Le 18 août 1980, le SFA adressait la lettre ci-dessous à MM. Raymond Barre, Jacques Blanc, Jacques Chirac, Jean Lecanuet, Jean-Philippe Lecat, Georges Marchais et François Mitterrand :

Paris, le 18 août 1980.

Nos réf. :
SB/EB
RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur,

Notre Conseil national a décidé de lancer une grande campagne d'information pour obtenir d'ici à la fin de l'année 1980 une loi nationale reconnaissant le droit de l'artiste-interprète, pécuniaire et moral, selon le document que nous avons établi le 1er février 1980 et dont nous vous joignons un exemplaire.

Ce droit, reconnu par une convention internationale, la Convention de Rome du 26 octobre 1961, ratifiée déjà par vingt-cinq pays, devient une urgence pour nos professions menacées de disparition (et le mot n'est malheureusement pas trop fort) par le développement des nouvelles techniques audiovisuelles d'enregistrement et de diffusion.

C'est pourquoi, à notre initiative, un groupe d'artistes-interprètes du spectacle, parmi les plus incontestés, et les représentants des organisations syndicales et sociales des artistes ont adressé, le 16 juillet 1980, une lettre ouverte à M. le président de la République (nous vous en joignons copie) afin que « ... le Parlement soit saisi avant la fin 1980 d'une proposition de loi pour la protection des droits des artistes-interprètes... »

Cette lettre est déjà devenue une pétition nationale de tous les artistes-interprètes, qui sera déposée à l'Elysée au début du mois d'octobre. Ce dépôt sera accompagné d'une importante campagne de presse.

Nous nous adressons à vous, en votre qualité de............. pour que vous nous donniez la position de votre............ sur la nécessité de cette loi et pour que nous sachions si vous ferez en sorte que

Ce problème nous concerne tous, y compris vous, les publics !

SPECTACLES

DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE

le Parlement en débatte à sa session d'automne.

Nous tenons à vous informer que nous avons l'intention de rendre public, par des publicités rédactionnelles, le texte de votre réponse ou votre non-réponse.

Nous entreprenons la même démarche auprès de MM. ....

Dans l'attente de votre réponse, et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ...., l'expression de nos sentiments distingués.

Serge BAUDOUIN,
Délégué général.

● *Le 14 octobre 1980, M. Jean-Philippe Lecat répondait :*

Monsieur le délégué général,

Vous m'avez fait parvenir un document établi par votre organisation syndicale concernant les droits de l'artiste-interprète, et vous m'avez communiqué le texte de la lettre que vous avez adressée, sur ce sujet, à M. le Président de la République pour appeler son attention sur les problèmes que pose, pour cette catégorie de professionnels, le développement des nouvelles techniques d'enregistrement et de diffusion.

Vous faites part ainsi aux pouvoirs publics de votre souhait de voir présenter au Parlement le plus rapidement possible un projet de législation destiné à consacrer les *droits à rémunération et les droits* moraux des artistes-interprètes. Vous me demandez de vous faire connaître la position du département de la culture et de la communication sur ces questions.

Je suis particulièrement attentif à l'ensemble des problèmes que soulèvent l'apparition et le développement des nouvelles technologies dans les domaines de la communication sonore et audiovisuelle. Je suis parfaitement conscient des importantes conséquences de ce développement à l'égard des entreprises et des hommes de tous les secteurs de l'information, de la communication et du spectacle. Je sais que ces transformations impliquent des réflexions et des décisions aux plans économique, juridique et culturel.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas, puisque votre organisation syndicale elle-même est appelée à y participer, que plusieurs groupes d'études et de concertation sont mis en place, dont la mission est précisément de m'apporter leurs avis et de me proposer des solutions sur les différents aspects des problèmes dont il s'agit. Tout récemment encore, votre organisation syndicale était représentée à la première séance, que j'ai ouverte, d'un groupe chargé de l'examen du problème posé par le développement de la copie privée en matière sonore.

S'ils ne sont pas la seule catégorie professionnelle concernée par ces questions, il n'est pas douteux que les artistes-interprètes sont tout particulièrement intéressés par elles. Le document que vous m'avez fait parvenir souligne parfaitement les conséquences de l'évolution technologique sur la profession d'artiste-interprète ; il met en lumière, indépendamment des aspects sociaux qu'elles comportent et auxquels je porte toute mon attention, un point auquel je suis particulièrement sensible : celui de la création et de l'expression culturelle nationale.

C'est en effet dans cette perspective que doivent être abordés les problèmes posés par l'usage privé des copies, qui a pour effet une diffusion accentuée du travail de l'artiste-interprète.

Vous faites un exposé juridique très précis de la situation du droit français et de la jurisprudence en la matière, ainsi que des aspects conventionnels internationaux du problème. Vous estimez nécessaires, non seulement l'adoption d'une législation nationale, mais encore l'adhésion de la France aux instruments juridiques internationaux qui régissent le domaine considéré.

Ainsi que vous le savez, les questions relatives aux incidences des nouvelles techniques de communication présentent des aspects parfois différents selon qu'il s'agit du domaine sonore ou du domaine audiovisuel. C'est à la fois à l'égard de l'un et de l'autre, et dans une approche parallèle, que sera mené avec vous l'examen rapide que vous souhaitez.

Je pense que la concertation qui est commencée doit permettre d'avancer assez rapidement pour que soient dégagés les principes qui guideront la préparation des textes destinés à résoudre les problèmes de la situation des artistes-interprètes.

Veuillez croire, Monsieur le délégué général, à l'assurance de mes sentiments distingués.

JEAN-PHILIPPE LECAT.

● *Le 28 octobre 1980, M. Jacques Chirac répondait :*

Monsieur le Délégué général,

Vous avez bien voulu me faire part de la campagne d'information conduite par votre syndicat en faveur du droit des artistes-interprètes.

Le Rassemblement pour la République est particulièrement conscient des problèmes juridiques et artistiques qu'a entraînés le développement rapide des techniques d'enregistrement et de diffusion au cours des récentes années et de ses conséquences économiques.

Sans préjuger de ce qui relève de la compétence stricte du législateur, nous souhaitons que le droit de notre pays prenne en compte les données de cette nouvelle situation.

A cet effet, j'envisage la constitution d'un groupe de travail afin d'étudier de façon précise et détaillée tous les aspects de ce problème et de réfléchir aux solutions qui pourraient lui être apportées.

Veuillez croire, Monsieur le Délégué général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Et à la main) : Cordialement,

JACQUES CHIRAC.

● *Le 3 novembre 1980, M. Raymond Barre répondait :*

Monsieur le Délégué général,

Vous m'avez adressé un document établi par votre organisation syndicale concernant les droits de l'artiste-interprète, en me signalant les problèmes que peut poser pour *cette profession le développement* des nouvelles techniques d'enregistrement et de diffusion.

Les questions que vous soulevez ont retenu toute mon attention. Elles sont examinées dans le cadre de la réflexion qui est actuellement menée sur les incidences de ces nouvelles technologies.

M. LECAT vous a fait connaître récemment les procédures mises en *œuvre pour étudier ce dossier* important, sous tous ses aspects.

Je pense que ces procédures, qui font très largement appel à la concertation, permettront de dégager des solutions aux problèmes soulevés par les artistes-interprètes et par les autres professions concernées par cette évolution technologique.

Veuillez agréer, Monsieur le *Délégué général,* l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

RAYMOND BARRE.

● *Le 7 novembre 1980, M. Georges Marchais répondait :*

Monsieur le Délégué général,

J'ai bien reçu votre courrier dans lequel vous me demandiez de vous faire connaître la position du parti communiste français sur la nécessité d'une loi nationale reconnaissant le droit pécuniaire et moral de l'artiste-interprète, loi qui devrait, par ailleurs, comporter la ratification de la Convention de Rome du 26 octobre 1961.

Je tiens à vous dire combien le parti communiste français est sensible à votre préoccupation et à vous faire part de notre soutien total.

C'est à partir de ce même souci d'assurer aux artistes le droit de vivre, de travailler, de créer en France que nous avons tenu au *Sénat une assemblée d'artistes de* toutes disciplines, où quelque cent quarante professionnels ont fait connaître l'urgence de sauvegarder et d'étendre les droits des artistes, voire même d'en créer de nouveaux.

Nous avons demandé aux groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat d'étudier une proposition de loi allant dans ce sens. Nous sommes décidés, d'autre part, à engager une grande campagne pour développer, dans toutes les branches, l'emploi artistique.

Ce sont ces idées que nous avons défendues lors du débat budgétaire, le 4 novembre.

Nous sommes naturellement disposés à nous entretenir avec vous de toutes ces questions si vous le jugiez nécessaire.

Je vous *prie de croire,* Monsieur le Délégué général, à l'assurance de ma meilleure considération.

GEORGES MARCHAIS.

● *Le 10 novembre 1980, M. François Mitterrand répondait :*

Monsieur le Délégué général,

Le gouvernement, faute d'une politique continue et volontaire, prépare pour nombre de secteurs de la vie culturelle française un avenir difficile.

Quelle résistance pourra alors offrir une pratique culturelle insuffisamment soutenue par l'Etat aux nouvelles techniques d'expression et de communication ? Quel sera, avec le développement des moyens audiovisuels, celui des techniques de diffusion et surtout la « mondialisation » des productions, le devenir des professionnels du spectacle dont l'existence même est menacée aujourd'hui ?

Le parti socialiste est conscient qu'il est indispensable de maîtriser les technologies nouvelles pour ne pas en être le jouet et compromettre ainsi définitivement l'avenir culturel du pays. L'un des éléments nécessaires d'une telle politique serait d'assurer la protection des artistes-interprètes et de leur travail. Or, aucune législation ne permet actuellement de le *faire, puisque le gouvernement* n'a toujours pas ratifié la convention de Rome « sur la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonographes et des organismes de radiodiffusion », adoptée en 1961 et déjà signée par vingt-trois pays dont cinq parmi ceux de la Communauté européenne. La France risque d'être bientôt le pays le plus en retrait sur ce sujet.

Au-delà, une loi nationale est nécessaire, puisque depuis 1961 les techniques de diffusion se sont considérablement développées. La récente grève des acteurs aux Etats-Unis a bien montré l'ampleur et l'urgence des problèmes posés.

Le parti socialiste a déjà apporté lors de la discussion du budget de la culture à l'Assemblée nationale son soutien à votre action. Il continuera de le faire, afin que soient enfin pris en compte le droit de l'artiste-interprète et la défense d'une profession particulièrement menacée par le développement des industries culturelles.

Veuillez croire, Monsieur le Délégué général, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

FRANÇOIS MITTERRAND.

● *MM. Jacques Blanc et Jean Lecanuet n'ont pas répondu.*

(*) S.F.A., Syndicat français des artistes interprètes
21 bis, rue Victor-Massé
75009 Paris. Tél. 285-88-11

Quand sera-t-il réglé ?

cinémas

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24) : 15 h., la Mandragore, *de R. Oswald ; 19 h.,* l'Homme au masque de verre, de G. Green ; 21 h., Folies-Bergère, de R. del Ruth.

Beaubourg (278-55-57) : 15 h., el Jefe, de F. Ayala ; 17 h., el Cochecito, de M. Ferreri ; 19 h. : Berlin, symphonie d'une grande ville, de W. Ruttmann.

Les exclusivités

ACCROCHE-TOI, J'ARRIVE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
ALICE DANS L'ESPAGNE DES MERVEILLES (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
ALLONS Z'ENFANTS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)
L'AMOUR HANDICAPE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
ANNA MAGNANI, UN FILM D'AMOUR (Belg.) : Olympic, 14e (542-67-42)
LA BIDASSE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
BLUE BROTHERS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
BRUBAKER (A., v.o.) (*) : Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
CAFE EXPRESS (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18).
ÇA PLANE, LES FILLES (A., v.f.) (*) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Murat, 16e (651-99-75).
CELLES QU'ON N'A PAS EUES (Fr.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) H. Sp.
C'EST LA VIE (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
CHANGEMENT DE SAISONS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE CHENE D'ALLOUVILLE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Montparnos, 14e (327-52-37), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
LE CHINOIS (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43).
LA COCCINELLE A MEXICO (A., v.f.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Rex, 2e (236-83-93), Montparnos, 14e (327-52-37).
LE CONCOURS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Saint-Germain Village, 5e (634-13-26), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassien, 14e (329-83-11)
LE CONTRAT DE MARIAGE (Pol., v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74), Saint-Germain Huchette 5e (634-13-26), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LA DAME AUX CAMELIAS (*) (Fr.-It., v.f.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (354-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Pagode, 7e (705-12-15), Colisée, 8e (359-29-46), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Murat, 16e (651-99-75) Athéna, 12e (343-00-65), Wepler, 18e (380-70-00).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Forum-Cité, 1er (297-53-74) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
LE DIABLE EN BOITE (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DIVA (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Vendôme 2e (742-97-52).
DYNASTY (Chin-Taiwan, v.f.) : George-V, 8e (562-41-46) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Images, 18e (522-47-94).
EUGENIO (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f : Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67).
FAME (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : Olympic, 14e (542-67-42)
LA FIANCEE DE L'EVEQUE (It., v.o.) : U.G.C Danton, 6e (329-42-62).
FLESH GORDON (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) H. Sp., Athéna, 12e (343-00-65) H. Sp.
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLORIA (A., v.o) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.) Epée de Bois, 5e (337-57-47).
HOUSTON TEXAS (A., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (634-13-26), France-Elysées, 8e (723-71-11), Parnassiens, 14e (329-83-11), Convention St-Charles 15e (579-33-00).
HURLEMENTS (A., v.f.) (*) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LE LAGON BLEU (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), v.f. : Mistral, 14e (539-52-43).
LES LONGUES VACANCES DE 36 (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
LE MIROIR SE BRISA (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). (v.f) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).
LE MONSTRE QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) (*) : Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-45), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES MOTOS SAUVAGES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
PALERMO (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15). Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PSY (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97).
LA PUCE ET LE PRIVE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), Miramar, 14e (320-89-52).
RAGING BULL (A., v.o.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Rotonde, 6e (633-08-22), Biarritz, 8e (723-69-23) UGC Marbeuf, 8e (225-18-45), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Helder, 9e (770-11-24) Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
RECHERCHE (Iran), v.o. : Marais, 4e (278-47-86)
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.), Panthéon, 6e (354-15-04).
LE ROI DES CONS (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01). Secrétans, 19e (206-71-33).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), Grand Pavois, 15e (554-46-85).
RUDE BOY (Ang.), v.o. : Forum-Ciné, 1er (297-53-74), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind.), v.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac-Olympic, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.) (**), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SHINING (A.) (**), v.o. : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SUPERMAN II (A.), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA TERRASSE (It.), v.o. : *Epée de Bois,* 5e (337-57-47).
THE ROSE (A.), v.o. : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE TROUPEAU (Turc), v.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.), Caméo, 9e (246-66-44).
UNE SALE AFFAIRE (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), UGC Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359-41-18), Maxéville, 9e (770-72-86), Caméo, 9e (246-66-44), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
UN ETRANGE VOYAGE (Fr.), Studio Raspail, 14e (320-38-98)
UN MAUVAIS FILS (Fr.), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
VENDREDI 13 (A.) (**), v.f : Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnos, 14e (327-52-37).
LA VIE DE BRIAN (Ang.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), UGC Opéra, 2e (261-50-32), Montparnasse 83, 6e (544-57-34), Colisée, 8e (359-29-46), Fauvette, 13e (331-60-74), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01). Tourelles, 20e (364-51-98).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A.), v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

LES FILMS NOUVEAUX

ÇA VA COGNER, film américain de Buddy Van Horne. — V.O. : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.F. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Passy, 16e (288-62-34).
EST-CE BIEN RAISONNABLE ? film français de Georges Lautner. - Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE DOS AU MUR, film français de Jean-Pierre Thorn. - Saint-*Séverin, 5e (354-50-91).*
L'INFIRMIERE A LE BISTOURI FACILE, film italien de Michel Massimo Tarantini. — V.f. : Maxeville, 9e (770-72-86).
LA FILLE PRODIGUE, film français de Jacques Doillon. - Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Forum-Halles 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (354-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
JAM DOWN, film français d'Emmanuel Bonn. - Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
LES PARENTS DU DIMANCHE, film hongrois de Janos Rosza — V.O. : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)
POINT FINAL A LA LIGNE, film français de Jean-François Gallotte et Irène Sohm. - Marais, 4e (278-47-86)
PSYCHOTRONIC MAN, film américain de Jack M Bell. - Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
UN PETIT CERCLE D'AMIS, film américain de Rob Cohen. - V.O. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VIVRE VITE, film espagnol de Carlos Saura. - V.O : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82). - V.F : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
OUVRIER 80, *reportage collectif* polonais (à partir de vendredi). - V.O. : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). H. sp.

Les grandes reprises

AMERICA, AMERICA (A.), v.o. : Noctambules, 5e (354-42-34), h. sp.
LES ASSASSINS DE L'ORDRE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
BABY DOLL (A.), v.o. : Noctambules, 5e (354-42-34), h. sp.
LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59). — V.f. : Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A.), v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46).
BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
CARABINE NATIONALE (Esp.), v.o. : Denfert, 14e (321-41-01).
LES 101 DALMATIENS (A.), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Grand-Pavois, 15e 554-46-85).
LES CHASSES DU COMTE ZAROFF (A.), v.o. : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), Olympic, 14e (542-67-42).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It.), v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LA CONSEQUENCE (All.) v.o. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DELIVRANCE (A.) (*), v.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56)
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LE DIBBOUK (Pol., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44)
FANTASIA (A., v.f.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).
LA FEMME A ABATTRE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
L'IDIOT (Jap., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LENNY (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60)
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).
LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
QUAND LA VILLE DORT (Asphalt Jungle) (A., v.o.). Action Christine, 6e (325-85-78) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
RENCONTRES DU IIIe TYPE, EDITION SPECIALE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16) — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE ROMAN DE MARGUERITE GAUTIER (A.), v.o. : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LA RUE SANS JOIE (All.) (F. Must), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SALONIQUE, NID D'ESPIONS (All.), v.o. : Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).
LES SEPT SAMOURAIS (Jap.), v.o. : studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA STRADA (It.), v.o. : studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOMMY (A.), v.o. : studio Médicis, 5e (633-25-97).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES YEUX DE LAURA MARS (A.), (?), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; *Normandie, 8e (359-41-18)* ; v. Fr. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) : Secrétans, 19e (206-71-33).

Les séances spéciales

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
BERNARD FRANK EST INSUPPORTABLE (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74), 18 h. 15.
CHALLENGE ONE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98), J., 21 h.
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98), Mar., 21 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : *Saint-André-des-Arts,* 6e (326-48-18), 24 h.
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
INEDITS DE J.-D. POLLET (Fr.) : Olympic, 6e (222-87-23), 13 h.
NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 27 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1





20 h 35 Série : La voie Jackson.
Réal. G. Herzog. Avec M.-J. Neuville, G. Marchand, S. Frey...

22 h Opéra première : « le Grand Macabre », de Ligeti.
Cet opéra en deux actes de György Ligeti, composé en 1936, a été créé à l'Opéra de Stockholm en 1978. Le compositeur, Daniel Mesguich (le metteur en scène), Bernard Lefort, administrateur de l'Opéra de Paris, la soprano Eliane Lubin et le baryton Peter Gottlieb qui en ont été les interprètes, présentent cette œuvre contemporaine.

23 h Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : La guerre des insectes.
D'après J. Courtois-Brieux ; adapt. G. Questi ; réal. P. Kassovitz, avec M. Carrière, V. Tennant, M Fernandes...
Le sac du professeur Anderson a été subtilisé dans l'avion qui le mène à New-York. Où il s'agit d'éviter une catastrophe mondiale.



22 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Trois grands romanciers d'ailleurs.
Avec I. Calvino (« Si par une nuit d'hiver un voyageur »), I. Kadaré (« le Crépuscule des dieux de la steppe » et « le Grand Hiver »), W. Styron (« le Choix de Sophie »), et la participation de M. Rambaud, traducteur de W. Styron, et de D. Salenave, traductrice d'I. Calvino.

23 h 5 Ciné-club (cycle charme du cinéma d'avant-guerre) : L'Habit vert.
Film français de R. Richebé (1937), avec E. Popesco, V Boucher, J. Berry, A. Lefaur, P. Larquey, M. Lemonnier, C. Lamy, Palau. (N. Rediffusion.)
Membre célèbre de l'Académie française et mari le plus trompé de France, un vieil aristocrate est amené à soutenir la candidature d'un amant de sa femme à un fauteuil d'académicien.
L'esprit satirique d'une comédie de Boulevard « Belle Epoque » (de Flers et Caillavet) transposé dans les années 30 par Louis Verneuil. Des numéros d'acteur éblouissants.

22 h 55 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Dog-connection.
L'horrible trafic de chiens qui se constitue à travers plusieurs pays. Un reportage de C. Druhot.

21 h 30 Dramatique : « les Panthères ».
D'après Boileau-Narcejac. Réal. P. Masson. Avec L. Grinda, A. Boudard, A. Dombasle, M. Collins, D. Ayme, C. Petit, etc.
Fantaisie policière mettant en scène cinq femmes toutes amoureuses d'un compositeur de musique.

22 h 25 Journal.



22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

20 h, Roger Vailland, esquisse pour le portrait d'un vrai libertin.
21 h 30, Black and blue : Musiques noires.
22 h 30, Nuits magnétiques : Hongkong.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Baden) : « Concerto pour violon et orchestre n° 2 en ut dièse mineur » de Chostakovitch, « Symphonie n° 6 en la mineur » de Mahler, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kondrachine, avec G. Pauk, violon.
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : cycle Chopin, avec B. Engerer au piano ; 23 h 5, Vieilles cires : L'art de Fritz Busch (Berlioz, Reger) ; 0 h 5, Jazz Forum : Itinéraire de Charles Mingus.

Samedi 28 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 55 La traque aux gaspis.
12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cultivons notre jardin.
12 h 45 Avenir : Des métiers utilisant des langues vivantes étrangères.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
Plume d'élan : 14 h 15, Série : Mon fils ; 15 h 15, Archibald le magicien ; 15 h 20, Découvertes TF 1 ; 15 h 55, Maya l'abeille ; 16 h 15, Temps X, 17 h 15, Chapeau melon et bottes de cuir.
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Stars.
Avec Mireille Mathieu, Daniel Guichard, Jean-Claude Pascal ..
21 h 35 Série : Dallas.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Récré A 2.
18 h 5 Chorus.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
Les malfaçons dans les maisons individuelles (n° 2).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club Disney.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : La guerre des insectes.
D'après J. Courtois-Brieux ; adapt. G. Questi ; réal. P. Kassovitz ; avec M. Carrière, V. Tennant, M Fernandes...
Tandis que le sud de la France est envahi par les insectes, on stocke et on spécule à Genève
21 h 35 : Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C Dauzonne ; réal. J. Guyon.
Une série de six émissions pour prouver que l'opérette n'est pas un art mineur comme certains le pensent. On écoutera ici, entre autres, des extraits de « Ciboulette », « les Cloches de Corneville », « la Veuve joyeuse », « la Vie parisienne ».
22 h 15 Les frontières de l'inconnu.
Ecologie zero, sur les traces des loups de la Toundra, de M Peissel ; réal. N. Goodwin et J. Borden.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Trait d'union.
Magazine sur l'Islam.
12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Une exploitation d'élevage bovin en Limousin.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Téléfilm : Le poney rouge.
D'après Steinbeck. Réal. R. Trotten. Avec H. Fonda, M. O'Hara, C. Howard, Ben Johnson et J. Elam.
En Californie du Nord, dans un ranch, un vieux fermier fait souffrir son fils.
22 h 20 Journal.
22 h 40 Champ contre champ.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regard sur la science (les clubs d'astronomie).
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Ambitions et limites d'une politique de la recherche aujourd'hui.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... H. Lecot.
11 h 2, La musique prend la parole : Debussy et les régions de la musique française (Images, premier et deuxième cahier ; au piano, R. Casadesus).
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons.
14 h 5, En un temps incertain, en des lieux incertains : Lucrèce.
16 h 20, Livre d'or : Le Kreuzberger Streichquartet interprète Beethoven, Webern, Schubert.
17 h 30, Pour mémoire : Egypte.
18 h 30, Entretiens de carême : Une prière qui souffre, par le pasteur Ian Muir.
20 h, Le Pèlerinage, de C. Viret, d'après P. Lagerkvist ; avec L. Terzieff, C. Viret, etc.
21 h 5, Lectures hantées : Pär Lagerkvist.
21 h 55, Ad lib avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Carte blanche aux mélomanes : les grands orchestres (Bonneau, Ketelbey, Perkins, Gold, Becucci, Rose, Black, Moret, Lemare, Strop, Khan, Eliscu, Youmans, Hayman, Luypaerts).
7 h, Actualité lyrique : L'opérette du jour : « Madame Pavart », d'Offenbach : A Monte-Carlo : « les Noces de Figaro », de Mozart ; A Nice : « le Barbier de Séville », de Rossini ; A Toulouse : « Cosi fan tutte », de Mozart.
9 h 2, Samedi : Magazine de Jean-Michel Damian : « Sonate pour piano et violoncelle », de Chopin ; 10 h, Enregistrements historiques et rééditions (Bruckner) ; 11 h 40, Musique ancienne ; 12 h 35, Jazz ; 13 h 15, Musique contemporaine : « Dérives », de G. Grisey, par l'Orchestre national de France, dir. J. Mercier ; 14 h 30, L'acoustique musicale : « Six Petits Préludes », de Bach, avec Glenn Gould au piano.
16 h 30, Concert (Echanges internationaux, radio hongroise, 10-11-1980) : Œuvres de Mendelssohn et Schumann, avec L. Baranyai, S. Varasdy, M. Szaboky, pianos ; J. Kiss Domonkos, violoncelle ; K. Pitti, soprano.
17 h 45, Comment l'entendez-vous ? Le parasite et l'invention (Gounod, Xenakis, Daquin, Vierne, Chopin, Couperin, Schubert Poulenc).
20 h 5, Soirée lyrique (Echanges internationaux) : « Lohengrin », opéra en trois actes de Wagner, par les Chœurs du Grand Théâtre, dir. P.-A. Gaillard, l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Stein, avec Salminen, S. Jerusalem, A. Saunders, S. Nimsgern, U. Vinzing, H. Wolker, J.-L. Rieder, B. Martin A. Greiner, G. Cachemaille, M. Rouvier.
0 h 5, Ouvert la nuit : Genèse (Urbanner, Villa-Lobos, Poulenc, Martinu).

Dimanche 29 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée avec la communauté chrétienne de Gouvernes
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h Variétés : Les nouveaux rendez-vous.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : Sloane agent spécial.
16 h h 40 Sports première.
17 h 50 Série : La conquête de l'Ouest.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : M. le président-directeur général.
Film français de J. Girault (1966), avec J. Maillan, P. Mondy, M. Galabru, C. Rich, M. Machado, D. Ceccaldi. (Rediffusion.)
Un P.-D.G. vient passer un week-end dans la maison de campagne de son directeur parisien. La femme du directeur, avocate à la recherche d'une grande cause, introduit, parmi les invités, un assassin dont elle veut assurer la défense.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
11 h 15 Dimanche Martin.
Emission de J. Martin : 11 h 20, Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai : 14 h 25, Série : Timide et sans complexe ; 15 h 15, Ecole des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Le tourbillon des jours.
Le naufrage de la conquérante.
18 h La chasse au trésor.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Nana.
D'après Emile Zola ; réal. M. Cazeneuve ; avec G. Genest, G. Tréjan.
Troisième épisode : après avoir conquis Paris, Nana tombe sous la coupe et l'influence de Fontan qui profite d'elle. C'est le début de sa chute.
22 h 15 Série documentaire : Inuit.
Les Esquimaux et le Canada : l'Incommunicabilité. Une émission de J. Malaurie.
Le drame d'une civilisation confrontée au monde moderne.
23 h 10 Le petit théâtre.
« Un dirigeable ensorcelé », d'A. Halimi.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
16 h Ecouter le pays chanter.
F. Cabrel
17 h Prélude à l'après-midi : J.-S. Bach.
Aria et *Cantate 13*, par D Fischer-Dieskau, baryton, Y. Menuhin, violon, R. Puyana, clavecin, M. Rostropovitch, continuo.
17 h 20 Théâtre de toujours : « Henri IV ».
Dans le cycle Shakespeare présenté en version originale, tous les mois, grâce à la B.B.C., voici l'une des grandes œuvres de la première période de l'auteur, celle des drames historiques de l'ère élisabéthaine. C'est dans « Henri IV » qu'apparaît pour la première fois le personnage de Falstaff.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Les comédiens s'amusent.
Théâtre, variétés, monologues et gags. R. Pierre, R. Devos...
20 h 30 Documentaire : L'aventure de l'art moderne.
Les principaux mouvements de l'art contemporain de 1940 à 1975.
21 h 25 Journal.
21 h 40 Vive l'histoire.
Les hussards noirs de la République.
Une émission de J.-C. Bringuier et R. Stephane. Réal. J.-P Gallo.
Le goût du travail bien fait Les institutions sous la IIIe République.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle J. Duvivier : « Un carnet de bal ».
Film français de J. Duvivier (1937), avec M. Bell, F. Rosay, L. Jouvet, H. Baur, P. Richard-Willm, Raimu, P. Blanchar, Sylvie, Fernandel, R. Lynen. (N rediffusion.)
Une femme part à la recherche des huit jeunes gens qui furent, autrefois, les danseurs de son premier bal, à seize ans, et l'ont aimée. Ses souvenirs et ses illusions sont détruits par une réalité dramatique ou décevante.
Célèbre film à sketches français, grand prix de la Biennale de Venise 1937. L'univers noir et pessimiste de Julien Duvivier, son style caractéristique et une distribution prestigieuse.

FRANCE-CULTURE

9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Fédération française de droit humain.
10 h, Messe en l'abbaye Notre-Dame de la Grâce-Dieu (Doubs).
11 h, Regards sur la musique : « Les Saisons », de Haydn.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Concert de harpes celtiques et instruments traditionnels bretons d'aujourd'hui.
14 h, Sons.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Le Verger de Louis XIII », de R. Lepoutre.
16 h 5, Le lyriscope : « Les surprises de l'enfer », d'I. Aboulker, par l'Atelier lyrique de Caen ; « Ben ou la précaution inutile », de D. Miller, par l'Opéra-Studio du Théâtre de la Monnaie à Bruxelles.
16 h 45, Conférences de carême : « Ils seront deux en une seule chair », par le R. P. Sintias.
17 h 35, Rencontre avec... R. Dubos.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Poésie persane.
20 h 40, Atelier de création radiophonique.
23 h, Musique de chambre : Henze, Schlonsky, Strebotnjak. Suk.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 30, Concert-promenade : Œuvres de Beethoven, Boschsa, Wieniawsky, Lehar, Strauss, Minkus, Zeller, Zelweker, Ziliner, Ziehrer, Schneider.
8 h 2, Dimanche matin : Musiques chorales ; 9 h 2, Les classiques favoris (Mozart) ; 9 h 30, Cantate (Bach) ; 10 h 30, Les classiques favoris (Mendelssohn).
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées) : « Sonate pour piano et violon », de Brahms ; « Sonate pour piano et violon », de Prokofiev, avec F.-R. Duchable, piano, et D. Suk-Kang, violon.
12 h 5, Le jeu des penchants.
12 h 45, Tous en scène : de Broadway à Hollywood : Lena Horne ; 13 h 30, Jeunes solistes : Jacqueline Mayer, mezzo-soprano, et Jean-Bernard Dartigolles, piano, interprètent Fauré, Debussy et Wolf.
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France : Vincent d'Indy.
16 h 15, La tribune des critiques de disques : « Concerto pour orchestre », de Bela Bartok.
19 h., Concert de jazz : le duo Couturier-Celea à la Maison des arts de Créteil et l'Europamerica à l'Espace Cardin.
20 h 5, Concert : Musique traditionnelle de Géorgie.
22 h., Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h, Saturnales : Georges Bizet.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 27 MARS

— Sur France-Inter, à 19 heures, un édition spéciale sur la Pologne.

SAMEDI 28 MARS

— *Le magazine « Vécu »* sur France-Inter, à 12 heures, est consacré à « l'Espagne après le coup d'Etat manqué ».

DIMANCHE 29 MARS

— *M. Pierre Mendès France*, ancien président du Conseil, est l'invité de l'émission « Le club de la presse » sur Europe 1, à 19 heures.

A ÉCOUTER — LE BRUIT DE LUCRÈCE

Réalisée par Michèle Cohen et Jeanine Antoine, « En un temps incertain, en des lieux incertains, Lucrèce » est sans doute l'une des meilleures émissions de l'année : en particulier par une dimension critique qui permet — en rassemblant autour de quelques thèses difficiles de Lucrèce des points de vue multiples (ceux, par exemple, d'Eduardo Sanguinetti, de Clément Rosset, de Miche' Serres), en les confrontant et en les montant avec le texte de départ — de se détacher des modes, et d'apporter au texte des forces neuves.

Sans doute, la philosophie de Lucrèce se prête-t-elle admirablement à cette actualisation : parce qu'elle est « moderne » — violemment prophétique et libératoire, cosmogonique comme les inventions de l'époque contemporaine (de l'avion qui permet, dans la première partie de l'émission, de voir de plus près le ciel, aux théories de l'atome exposées plus tard par le physicien Michel Paty...) ; parce qu'elle est inséparable d'un public, parce qu'elle demande à être entendue. « *Vaine est la parole du philosophe qui ne guérit pas les souffrances de l'homme* » donc diffusée et écoutée : « *Ecoute, Nemmius...* », « *prête une oreille libre et un esprit sagace à l'étude de la vraie doctrine* ».

C'est aussi que l'évocation radiophonique d'un personnage repose toujours sur un fond d'absence. Or, de Lucrèce, « *on ne sait rien* ». Le magnétophone ne recueille sur le forum de Rome qu'une rumeur urbaine, un mélange de voix italiennes : « *Incerto tempore, incertisque locis.* » De ce mystère justement, de cette obscurité, Lucrèce a fait l'un des fondements de sa philosophie. Et c'est ce mystère qui oriente la construction de l'émission, éveille la curiosité pour la « *nature des choses* ».

Comme le rappellent Francis Ponge et Eduardo Sanguinetti, le De Natura Rerum est d'abord un grand texte poétique. Grâce aux lectures, en français et en latin, grâce au travail des comédiens et à la « mise en ondes », le public peut entendre ce texte comme sans doute il ne l'a jamais entendu : l'orage va vraiment déferler sur nous, un enfant vagit, abandonné sur le bord de mer ; vous percevrez le frottement des atomes... Les bruits sont un « *chant de la nature* », ils incarnent, à leur manière, cette volonté de Lucrèce : « *Sur un sujet obscur, je compose des vers lumineux.* »

BRIGITTE ANDERSEN.

★ « Les samedis de France-Culture », samedi 28 mars, 14 h. 5.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

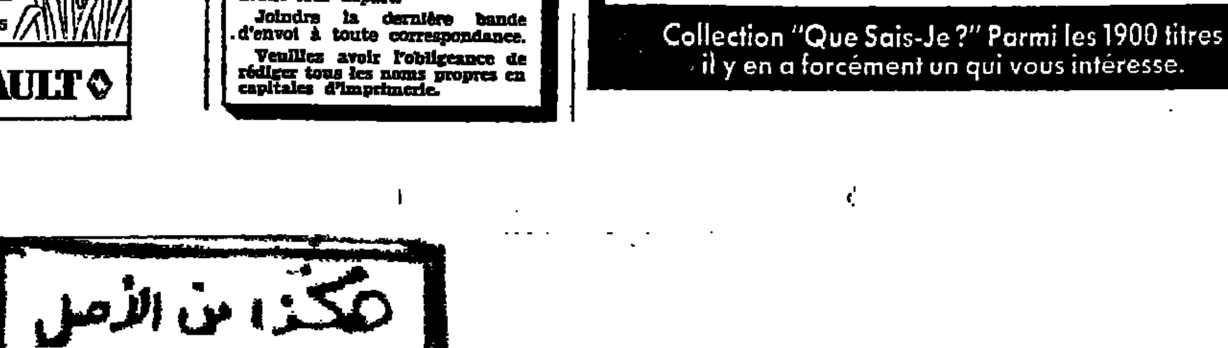
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

ADMINISTRATION

La simplification des formulaires

Le ministre de l'intérieur donne les indications suivantes sur les dispositions adoptées pour simplifier et unifier les formulaires administratifs.

Un décret du 16 novembre 1976 faisait obligation aux administrations d'adresser au centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA) tous les projets de questionnaires et de formulaires élaborés par leurs services.

Au total 15 600 sont actuellement en circulation, dont 2 100 pour le ministère de l'intérieur, 7 100 pour le ministère de l'éducation et le ministère des universités, 2 300 pour l'agriculture et 2 100 pour le ministère de la santé et de la sécurité sociale (dont 1 500 pour la seule sécurité sociale).

Dans l'intérêt des rapports entre l'administration et le public, deux mesures viennent d'être prises pour enrayer la *prolifération des formulaires administratifs*.

1) Une instruction du premier ministre aux ministres et secrétaires d'Etat.

La circulaire du 19 février 1981 publiée au *Journal officiel* du 24 février contient à cet égard plusieurs innovations :

— Avant mise en service, tout formulaire doit être approuvé et enregistré par le CERFA. Les formulaires litigieux sont soumis à l'arbitrage du premier ministre et il est interdit de les utiliser avant que la décision n'ait été prise ;

— Les formulaires doivent être indispensables à l'exécution des *lois et règlements* ;

— Les formulaires doivent être cohérents avec les textes dont ils sont issus et se limiter strictement aux renseignements prévus par les textes qui instituent les procédures ;

— Les documents à caractère obligatoire doivent préciser les sanctions qu'encourent les destinataires, en cas de non-réponse ;

— Afin de protéger les libertés des citoyens, *les documents* doivent également faire mention de l'existence d'un droit d'accès et de rectification, des conditions d'exercice de ce *droit, et des* destinataires des informations recueillies ;

— Les formulaires locaux devront *être remplacés, lorsqu'il* s'agira de mettre en œuvre une réglementation applicable à l'ensemble du territoire, par un *modèle national ;*

— Des sessions de formation, destinées aux fonctionnaires chargés de la conception des *formulaires seront organisées* afin d'améliorer la rédaction et la présentation des documents.

L'instruction du premier ministre est complétée par une circulaire aux préfets.

2) L'apposition d'un sigle distinctif sur les formulaires approuvés et enregistrés.

Afin que les administrés puissent se rendre compte aisément si les formulaires administratifs qu'ils utilisent ont été régulièrement approuvés et enregistrés, ceux-ci seront désormais revêtus du sigle « CERFA » sous forme d'un macaron très visible, accompagné du numéro qui leur aura été attribué lors de l'enregistrement.

Le sigle distinctif sera imprimé sur les formulaires au fur et à mesure du renouvellement des stocks. *Il devrait être d'un usage* général au début de l'année 1982.

Il devra être apposé sans délai sur les formulaires dont l'impression est en cours, par exemple : la demande de prime à l'amélioration de l'habitat ; la demande d'allocation de logement à caractère familial.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 27 mars 1981 :

DES DECRETS

● Relatif à la modification des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics ;

● Relatif au règlement amiable des *litiges nés à l'occasion* des marchés publics ;

● Prorogeant diverses dispositions relatives au régime des pensions des ouvriers de l'Etat ;

● Modifiant les décrets du 2 juillet 1971 et du 27 octobre 1973 relatifs au régime de prestations supplémentaires de vieillesse des médecins conventionnés ;

● Relatif aux prestations supplémentaires de vieillesse des médecins et des chirurgiens-dentistes conventionnés ;

● Portant révision du code rural en ce qui concerne les dispositions législatives relatives aux *chambres d'agriculture*, aux *organismes* professionnels agricoles et aux jardins familiaux ;

● Portant codification et modification de textes réglementaires concernant les chambres d'agriculture, les organismes professionnels agricoles et les jardins familiaux ;

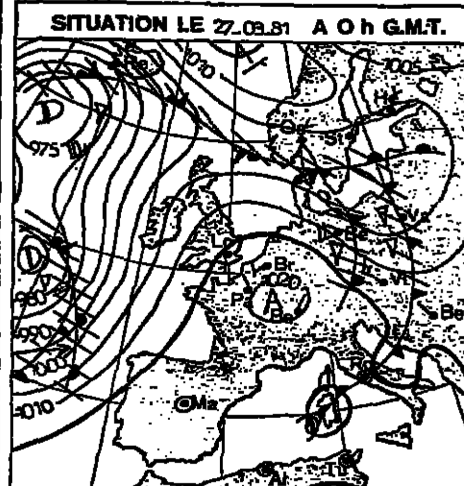
● Portant création d'un groupe interministériel des produits chimiques.

UN ARRETE

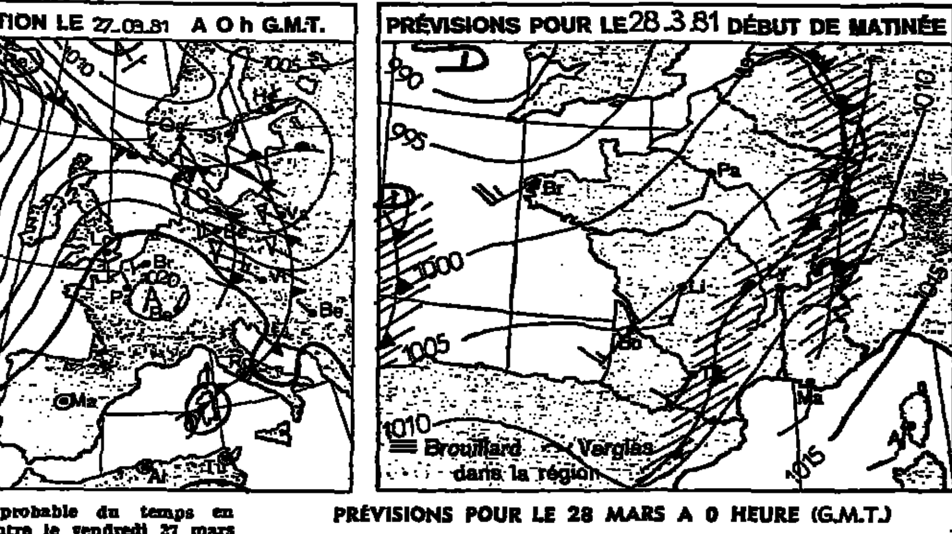
● Fixant les conditions d'application des règles parasismiques à la construction des bâtiments d'habitation dans certaines zones.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27.03.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 28.3.81 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 27 mars à 0 heure et le samedi 28 mars, à 24 heures :

Une perturbation venant de l'Atlantique traversera une grande partie de la France vendredi ; elle se situera samedi de la Méditerranée et des Pyrénées aux Alpes et au Nord-Est ; elle s'éloignera lentement vers l'est.

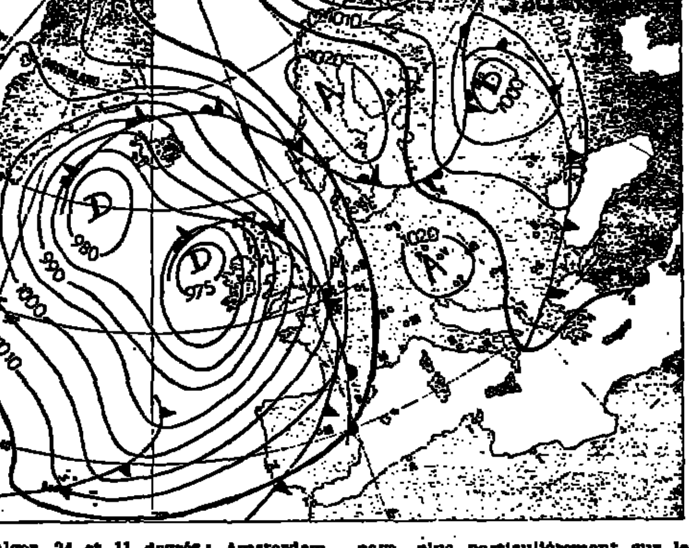
Samedi 28 mars, il pleuvra le matin des Pyrénées centrales et de la Méditerranée à l'est du Massif Central, aux Alpes, à la Lorraine et à l'Alsace. Ces pluies seront localement accompagnées d'orages. Sur le reste de la France, le temps sera peu nuageux. Au cours de la journée, la zone de pluies orageuses ne se décalera que très lentement vers l'est ; elle subsistera encore le lendemain des Alpes à la Provence et à la Corse. Partout ailleurs le temps sera très variable, les éclaircies, souvent belles, alternant avec des nuages passagers qui donneront des averses.

Les vents, de sud-ouest à sud, seront forts près des côtes, modérés et très irréguliers dans l'intérieur. Les températures seront encore au-dessus de la normale.

Le vendredi 27 mars, à heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,9 millibars, soit 762 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 mars ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 17 et 10 degrés ; Biarritz, 17 et 8 ; Bordeaux, 17 et 7 ; Bourges, 17 et 4 ; Brest, 12 et 9 ; Caen, 14 et 7 ; Cherbourg, 12 et 6 ; Clermont-Ferrand, 18 et 1 ; Dijon, 17 et 6 ; Grenoble, 18 et 4 ; Lille, 15 et 3 ; Lyon, 19 et 5 ; Marseille, 18 et 8 ; Nancy, 16 et 1 ; Nantes, 15 et 6 ; Nice, 14 et 13 ; Paris-Le Bourget, 15 et 5 ; Pau, 17 et 6 ; Perpignan, 13 et 7 ; Rennes, 16 et 6 ; Strasbourg, 17 et 2 ; Tours, 16 et 7 ; Toulouse, 19 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : *Alger, 24 et 11 degrés* ; Amsterdam, 14 et 4 ; Athènes, 22 et 9 ; Berlin, 15 et 6 ; Bonn, 17 et 2 ; Bruxelles, 15 et 5 ; Le Caire, 19 et 12 ; Iles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 11 et 5 ; *Genève, 16 et 3 ; Jérusalem*, 10 et 6 ; Lisbonne, 19 et 11 ; Londres, 15 et 6 ; Madrid, 20 et 3 ; Moscou, 4 et 3 ; Nairobi, 25 et 16 ; New-York, 11 et 5 ; Palma-de-Majorque, 24 et 5 ; Rome, 18 et 10 ; Stockholm, 2 et —1.



PRÉVISIONS POUR LE 28 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)

PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 29 MARS

Le temps sera couvert sur l'ensemble des régions. Les pluies seront fréquentes tout au long de la journée sur la moitié sud et l'est du *pays, plus particulièrement sur les* massifs montagneux (Pyrénées orientales, Cévennes, Alpes). Beaucoup d'averses également dans la matinée sur le littoral atlantique mais qui s'atténueront *dans l'après-midi*. Sur le reste du pays, temps plus frais, brumeux, avec des vents de nord-ouest à nord modérés.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 29 MARS

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Les Arnauld », 15 h., devant Saint-Gervais, Mme Lemarchand.

« Le couvent de Pentemont », 15 h., 47, rue de Bellechasse, Mme Zujovic.

« Notre-Dame », 15 h., métro Cité, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du Conseil d'Etat », 15 h., grille du Palais-Royal, Mme Barbier.

« Gainsborough », 10 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Le Panthéon », 15 h., entrée (Arcus).

« Lycée Henri-IV », 15 h., 23, rue Clovis, Mme Camus.

« Gainsborough », 10 h. 30, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 h., 26, rue de Vaugirard, Mme Ferrand.

« Hôtel Lamoignon », 15 h., 24, rue Pavée, Mme Fleuriot.

« L'islam », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hauller.

« Le Palais-Bourbon », 15 h., 33, quai d'Orsay (Histoire et Archéologie).

« L'île Saint-Louis », 10 h. 30, métro Pont-Marie, P.-Y. Jaslet.

« Port-Royal de Paris », 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, M. de La Roche.

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Hôtel de la Marquise de Païva », 9 h., 25, avenue des Champs-Elysées (Paris et son Histoire).

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h., métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Hôtel Crillon », 14 h. 45, 10, place de la Concorde (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 15 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« Pissarro », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

10 h., 5, rue Largillière, M. F. Schwarz : « Journée pythagoricienne » (Nouvelle Acropole).

15 h., 2, rue Cambronne : « Les tarots d'Oswald Wirth » (A la recherche de...).

9 bis, avenue d'Iéna, M. R. Orange, 15 h. : « Thaïlande et Laos » ; 17 h. : « Mongolie » (projection).

16 h. 45, Notre-Dame de Paris, Père L. Sintas : « Ils seront deux en une seule chair ».

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. le comte du Couedic de Kergoaler : « Quelques-uns des maréchaux du Second Empire » (les Artisans de l'esprit).

16 h. 30, 4, square Georges-Lesage : « Plénitude intérieure et méditation » (Méditation transcendantale) (entrée libre).

Les mots croisés se trouvent en page 27 dans « le Monde des loisirs et du tourisme ».

LOTO

TIRAGE N° 12 DU 25 MARS 1981

2 — 18 — 23 — 28 — 47 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 31

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	10	1 195 394,50 F
5 BONS NUMEROS + complémentaire	90	66 410,80 F
5 BONS NUMEROS	2 177	8 236,50 F
4 BONS NUMEROS	155 794	115,00 F
3 BONS NUMEROS	2 529 000	10,20 F

PROCHAIN TIRAGE LE 1er AVRIL 1981

VALIDATION JUSQU'AU 31 MARS 1981 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 26 mars, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris) qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique, en centimètres, l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez, 130-380 ; Autrans, 80-150 ; Arêches-Beaufort, 50-300 ; Bellecombe-Crest-Voland, 70-185 ; Bonneval-sur-Arc, 80-240 ; Bourg-Saint-Maurice/les Arcs, 65-260 ; Les Carroz-d'Arâches, 60-240 ; Chamonix, 45-500 ; Chamrousse, 90-120 ; La Chapelle-d'Abondance, 80-140 ; Châtel, 90-130 ; La Clusaz, 50-260 ; Combloux, 60-200 ; Les Contamines-Montjoie, 25-250 ; Cordon, 50-100 ; Courchevel, 65-305 ; Les Deux-Alpes, 70-250 ; Flaine, 105-505 ; Flumet-Praz-sur-Arly, 90-120 ; Les Gêts, 90-180 ; Le Grand-Bornand, 40-110 ; Megève, 30-170 ; Les Menuires, 65-380 ; Méribel, 80-300 ; Morzine/Avoriaz, 50-200 ; La Plagne, 135-380 ; Pralognan-La Vanoise, 90-140 ; Saint-François-Longchamp, 70-180 ; Saint-Gervais-le-Bettex, 80-100 ; St-Pierre-de-Chartreuse, 45-200 ; Samoëns, 20-240 ; Les Sept-Laux, 75-180 ; Tignes, 140-240 ; Val d'Isère, 120-190 ; Valloire, 35-110 ; Villard-de-Lans, 50-200.

ALPES DU SUD

Le Seignus-La Foux-d'Allos, 5-50 ; Isola 2000, 10-50 ; Montgenèvre, 20-45 ; Orcières-Merlette, 15-60 ; Les Orres, — - 80 ; Risoul 1850, 30-80 ; Puy-Saint-Vincent, 25-100 ; Le Sauze-Super-Sauze, 15-30 ; Serre-Chevalier, 30-80 ; Superdévoluy, 40-60 ; Vars 15-60.

PYRENEES

Les Agudes, 70-150 ; Les Angles, 40-120 ; Ax-les-Thermes, 80-150 ; Cauterets-Lys, 215-370 ; Font-Romeu, 60-80 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes, 35-335 ; Saint-Lary-Soulan, 60-205.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore, 90-140 ; Super-Besse, 80-130 ; Super-Lioran, 60-80.

JURA

Métabief-Mont-d'Or, 40-100 ; Les Rousses, 70-180.

VOSGES

La Bresse, 40-80 ; Gérardmer, 30-60 ; Saint-Maurice-sur-Moselle, 30-80.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à *l'Office national suisse du tourisme*, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à *l'Office national italien du tourisme*, 23, rue de la Paix, 75002 Paris tél. 266-66-68.

LE 29 MARS L'HEURE D'ÉTÉ

L'heure d'été entrera en vigueur le dimanche 29 mars. A 2 heures du matin, ce jour-là, il sera 3 heures. L'heure d'hiver *sera de nouveau appliquée* le 27 septembre à 3 heures du matin. A ce moment, les pendules devront être retardées d'une heure.

La France applique le système des heures d'été et d'hiver depuis six ans. Selon l'Agence pour les économies d'énergie, cette formule *permet d'économiser* 300 000 tonnes d'équivalent pétrole, soit la consommation annuelle d'une ville de la taille de Lyon.

Les pays de la C.E.E. appliquent aussi les heures d'été et d'hiver, de même que le Portugal, l'Autriche, la R.D.A., la *Pologne*, la *Hongrie*, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et le Danemark.

RECTIFICATIF. — Les livres édités par le CERA sont disponibles à la librairie, 13, quai Malaquais, 75006 Paris, tél. : 260-34-57, poste 423, et non pas rue Jacques-Callot comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article intitulé « Pour les architectes », dans nos éditions du 25 mars.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

fonctions commerciales

CHUPA-CHUPS FRANCE, recherche :

MARKETING
responsables de marchés

Vous êtes Chef de Produits dans les secteurs : Confiserie, Biscuiterie, Chocolaterie ou autres secteurs alimentaires,
Vous êtes un homme d'études et de terrain,
Vous êtes un patron sur votre marché et votre combativité est votre point fort,
Vous êtes un négociateur de très haut niveau,
Vous avez 30 ans minimum,
Vous avez envie de vendre actuellement votre formation Supérieure de Commerce et votre expérience.

Votre candidature nous intéresse et nous pouvons vous offrir un poste soit de :
CHEF DE PRODUITS FRANCE, soit de :
RESPONSABLE DE MARCHE EXPORT (EUROPE, PAYS D'AFRIQUE)
Base d'habitation : PARIS.
Rémunération annuelle : 150 à 180.000 F. environ + primes sur objectif.
Adresser lettre manuscrite, Curriculum-Vitae et photo à :

CHRISTIANE CHENIVESSE, Conseil en Recrutement
INCA S.A., 3, rue G.Rey — 26000 VALENCE.

JRP

Confrontée à une progression notable de nos activités tant en France qu'à l'étranger, nous recrutons

Cadre Administratif Export

- chargé de l'administration des ventes à l'export et des procédures et formalités d'expédition à l'étranger,
- expérience chantiers et services pétroliers appréciée.

Pour ce poste une parfaite connaissance de l'Anglais est exigée.

Technico-Commercial

De formation électrotechnique pour vente de matériel controles non destructifs et équipements pétroliers en région parisienne.



Merci d'adresser vos CV à
PIPELINE SERVICE
5, rue Chante Coq
92801 PUTEAUX

MEDIA BA

OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- FUTUR DIRECTEUR DE FILIALE - RFA — réf. VM 4390 D
- INGENIEUR D'ETUDES ET DE PROJETS — réf. VM 6426 B
- INGENIEURS LOGICIELS TEMPS REEL — réf. VM 1152 L
- CHEFS DE PROJETS — réf. VM 10391 E
- ANALYSTES-PROGRAMMEURS — réf. VM 10391 F
- METHODES INDUSTRIELLES - DIRECTEUR EUROPE (Rhône-Alpes) — réf. VM 4428 A
- INGENIEUR ETUDES LOGISTIQUES - LYON — réf. VM 8289 D
- RESPONSABLE COMMERCIAL EXPORT - BORDEAUX — réf. VM 10462 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris

média-system

Important Organisme de Tourisme Social
recherche
NÉGOCIATEUR DE HAUT NIVEAU

Le candidat devra pouvoir faire état d'une expérience confirmée de négociations avec agences réceptrices, compagnies aériennes et hôteliers, liée à l'organisation de produits touristiques, principalement dans le bassin méditerranéen.
Il devra être disponible pour des déplacements fréquents à l'étranger.
Langues nécessaires.
Écrire avec C.V. et photo s/réf. 4439 à O.P.F., 2, rue de Sèze 75009 PARIS, qui transmettra.

RECHERCHONS

1° - CHIMISTES
2° - CHEF DE LABORATOIRE

EXPERIMENTÉS BRANCHE PRODUITS D'ENTRETIEN
Si possible, LIBRES RAPIDEMENT
LABO-INDUSTRIE
1, RUE LAVOISIER
92002 NANTERRE CEDEX
TEL. 725-90-50.

Agence immobilière gare Montparnasse fondée 1942. Tél. : 322-70-12. RECH. **NÉGOCIATEURS** (trices). Vente RIVE GAUCHE.

Professeur de français-anglais, nationalité allemande, en poste près de Hanovre, cherche permutation avec homologue français. Tél. : 741-16-44 (domicile).

Cherche
JOURNALISTE
rubrique technique, pratique et loisirs.
Adresser C.V. et prétentions à Caravaning et Camping Car 15, r. d'Argenteuil 75001 Paris.

Nous sommes l'une des premières sociétés françaises de construction électrique et recherchons :

UN AGENT COMMERCIAL

- Ayant contacts à tous niveaux auprès de l'administration des P.T.T.
- Conviendrait à un retraité ayant exercé des fonctions importantes dans cette administration.
- Rémunération à la commission.

Ecr. avec C.V. à n° 92.513 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIERES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

capitaux propositions commerciales

AVERTISSEMENT IMPORTANT AUX INVESTISSEURS AUX ÉTATS-UNIS

Toutes les personnes ayant placé aux Etats-Unis, soit à titre personnel, soit en utilisant une société anonyme, certains montants dans le domaine immobilier doivent dorénavant divulguer aux autorités fiscales américaines leur identité.

(Art. 6.039 C Internal Revenue Code - Foreign Investment in Real Property Tax Act of 1980.)

Renseignements et conseils détaillés auprès de

GESTINVALOR S.A.
C.P. 313, 1211 GENÈVE 11.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE COMMERCIAL
37 ans, grande expérience de la vente, contacts à haut niveau, recherche emploi stable.
Ecr. s/n° 882.058M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

U.S.A.

Export-Import - Lancement d'une filiale - Fabrication - Licensing - Marketing - Trouble Shooting - Investissements...

Américain, Dr Ing. vivant en France depuis 14 ans, avec vaste expér. industrielle internationale, peut vous aider.

Ecr. s/n° 8.114 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens 75009 Paris.

JURISTE cherche tous dossiers juridiques ou contentieux. Tél. : 267-20-11 hres de bur.

automobiles

UNE PEUGEOT HORS TAXES S'ACHETE CHEZ PEUGEOT!

Diplomates. Touristes. Cooperants. Migrants. Sociétés exportatrices.

SODEXA
Filiale d'automobiles Peugeot vous garantit des véhicules adaptés aux conditions d'utilisation les plus rudes. Le tarif officiel Peugeot. Des prix hors taxes. Les meilleurs délais de livraison



استقبال حار للعمال الأجانب

SODEXA
Ventes TT et Diplomates
26 rue Cambacérès
PARIS 75008 - Tél. 742.77.39

PEUGEOT

ventes

de 5 à 7 C.V.

Urgent vends FIAT 127 (Spécial), 1re main, Argus — 5 %. Parfait état 58 000 km. Visible de 17 heures à 20 heures. FRAS, 91, bd Charles-Vaillant. Tremblay-lès-Gonesse (93).

de 8 à 11 C.V.

A vendre Chrysler 1307 S 1977, 80.000 km, tr. bon état, options. Px 16.000 F. Pr renseignements, tél. : 995-23-87, après 17 h.

plus de 16 C.V.

FERRARI 308 GT 4, 1980
28.000 km, rouge, cuir noir, climat. radio. POSSIB. CREDIT. R. LE TALLEC : 609-00-28 hb ou (6) 063-75-94 domicile.

divers

NEUBAUER PEUGEOT-TALBOT
PRIX SPÉCIAL !
SUR VÉHICULES D'EXPOSITION 0 KM
Téléph. M. Rolland 768-02-44.

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

Leading international supplier to the commercial vehicle industry seeks for Group Headquarters in Paris

DIRECTOR OF MARKETING

with worldwide coordinating responsibilities. Candidates should have an engineering background and several years of sales or marketing experience in major executive positions in the automotive business. Fluent knowledge of English is required.

Please write with curriculum vitae to No 15830 - COFAP - 40, rue de Chabrol - 75010 Paris who will forward.

HERMES PRECISA INTERNATIONAL SA

Une carrière en Suisse française

Spécialiste de la bureautique, le groupe HERMES PRECISA INTERNATIONAL, dont les produits électroniques d'écriture connaissent un grand succès, recrute

2 INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
grandes écoles ou universitaires confirmés

pour leur confier, à son département de recherche et développement, les postes de

responsables technologie

dans les domaines suivants :
- **moteurs pas à pas et DC :** commandes et asservissement
- **télécommunications :** liaisons et procédures de dialogue entre différents ordinateurs ou systèmes de traitement de textes.

Les candidats doivent pouvoir justifier d'une expérience pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines.

Lieu de travail : Yverdon, ville agréable située à l'extrémité sud du lac de Neuchâtel.

Envoyer C.V., photo et prétentions à M. P. Jaccoud, chef du service du personnel, à l'adresse ci-dessous.

HERMES PRECISA INTERNATIONAL SA
CH-1401 YVERDON
Tel. 024-21 23 31

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

emplois régionaux

Société d'Assurance du Secteur Privé recherche pour
VOSGES - LORRAINE
INSPECTEUR DU CADRE
Fonctions : Animation d'une inspection en pleine expansion.
Préférence sera donnée à un professionnel Grande Branche pouvant justifier d'excellents résultats.
Envoyer C.V. détaillé avec photo sous n° 386 à Agence HAVAS, 21, rue de la Haute-Montée, 67081 Strasbourg.

TÉFAL
1er fabricant d'articles ménagers avec revêtements anti-adhésifs (1.000 personnes) recherche :

MERCHANDISER

départements : 28, 37, 41, 53, 61, 72, 78, 79, 86, 92, 95.
Poste conviendrait à candidat de 25 ans minimum.

- Niveau bac.
- Connaissance grandes distributions. Articles de ménages et petit électroménager.
- Résident de préférence dans départ. 28, 41, 72, 78.
- Nous offrons : FIXE + PRIMES + FRAIS.
- Rémunération importante.
- Situation stable.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo à :
TÉFAL S.A.
Direction Commerciale
74150 RUMILLY
Téléphone : (50) 01-03-40.

Association de tourisme social recherche pour son village de vacances de 400 lits, Hautes-Alpes, un animateur coordonnateur. Expérience souhaitée. Poste à l'année. Conventions collectives. Envoyer C.V. détaillé à SUDEM 247, 05000 GAP.

SOCIETE RHONE-ALPES recherche

TECHNICIEN

niveau BTS ou DUT expérim. connaissant travail métaux en feuilles épaisseur 1,5 à 6 mm. Débit, découpage, poinçonnage C.N. Soudure Tip. Mig. par points. Presses plieuses.
Le candidat devra avoir bonnes notions de gestion.
Il sera responsable d'un atelier de tôlerie de 80 personnes après un stage au bureau des méthodes.
Adresser C.V. manuscrit sous n° 23069 à HAVAS, 42300 ROANNE.

L'immobilier

villas villas

LE soleil ★ LA COSTA BRAVA ★ LA mer

A BAGUR (Espagne) une Résidence s'achète dans une «ROTONDA MODULAR»

- Situé au milieu des pins, à proximité des plages.
- Tous vos loisirs : Tennis, équitation, golf, etc.
- Sans buildings ni béton, ni tourisme de masse.

PRIX FF **136.000.-**

F 2 avec jardin privatif. Cuisine et salle de bains entièrement équipées.

Demandez notre documentation
Retournez ce coupon ou téléphonez à

REALISATIONS GRUPO AGA - 87, rue de la Tour - 75016 - PARIS - Tél. : 504.79.31

Nom *Prénom*
Adresse
N.P. *Localité* *Tél.* 16

A vdre près des Sables d'Olonne MAISON D'HABITATION neuve de plain-pied, type 5, 88 m² habitables + garage sur terrain de 510 m². Disponible sous 3 semaines.
Prix : 335.000 F. TTC.
Tél. (51) 95-42-87 ts les jours de 14 heures à 19 heures.

« Axe Lyon-Grenoble », 28 km Lyon prox. autoroute. Sur 5500 m² arbres, vue impr. très calme, part. vend villa moderne, très élégante 146 m² + garage. Tél. après 18 h : (74) 94-31-64.

VILLEBON-SUR-YVETTE sur 1.100 m² clos, villa 7 pièces, avec vue panoramique, tout confort, 2 bains, cheminée, grande terrasse, garage, cave. Prix 800.000 F. 019-11-93.

BOURG-LA-REINE
Villa « coup de foudre » 200 m² habitables sur terrain 1.050 m². Arbres centenaires. Prix 2.100.000 F. 702-34-86.

---

6 KM DE DRAGUIGNAN (Var), 500 m centre village. Urgent cause départ. particulier vend villa récente 1974, F 4. Densité au sol 306 m², surf. hab. 147 m², terrain 1.193 m². Bien entretenue, jardin arboré. Prix ferme et définitif 750.000 F. Tél. : (94) 70-42-28. Ecrire s/n° 6.098 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

04 FORCALQUIER
Très belle villa, S.H. 125 m², garage. Tout confort, calme 670.000 F (frais réduits). Tél. (92) 75-12-63.

LAMORLAYE
Au calme, pavillon sur terrasse, 1.016 m², entrée, cuisine aménagée, séjour, salon avec cheminée. 3 ch., s. de bs, w.-c., nombreux rangements, combles aménageables, garage, cave, ch. et ss-sol. terrasse 10 m². Prix 670.000 F. Tél. : (4) 421-54-29 de 12 à 13 heures et de 19 à 21 heures.

PRÈS BÉNODET, part. vd villa 1969, libre. 200 m² habit. + dép. + garage, parc 4.416 m². Px 1.200.000 F. (98) 91-01-77

---

15 KM VIRE
Calvados, chaumière normande 9 pièces, 2.500 m² terrain plat. Cheminée granit, prix 350.000 F. Tél. : (85) 38-45-95.

93, Montfermeil. Pav. à louer, garage 2 voit., cuis., séj., 5 ch., 2 w.-c., s. de bs, bail 3 ans min. Téléphone : 308-43-01.

PLAISIR
10 KM VERSAILLES
DOMAINE RÉSIDENTIEL
Tennis, piscines, belle maison récente 8 pièces, jardin 1.465 m²
BORDURE LAC ET FORÊT
1.050.000 F.
639-09-34 - 296-64-30.

pavillons

TREMBLAY-LES-GONESSE vd pav. 5 p. tt cft. chf. cent., gar., jard. clos 900 m², sam., dim. 11 h à 18 h. 39, rue de Roissy.

ST-DENIS métro, grande maison indép., jard. divisé 6 petits logements à rénover 350.000 F. Crédit propriétaire 280-78-25.

---

30 KM OUEST PARIS
résidentiel, jolie maison : entrée, cuis., séjour-salon 40 m², avec cheminée, bureau, gar., laverie, w-c. Au 1er : 3 chambres, w-c. 2 bains, terrain 560 m² paysagé avec bassin. 700.000 F. avec 150.000 F. Renseignements (16-32) 44-56-83 ou s/place samedi 28 de 9 h à 17 h. 54, rue Emile-Fontanier, 78 Le Mesnil-Saint-Denis.

VERSAILLES, belle maison, 9 p., jard. 700 m², R.E.R., écoles, tél. 277-91-01, soir. Px intéressant.

GIF-SUR-YVETTE. Cause départ. vd Maison 200 m R.E.R., 4 ch., séjour 30 m², sous-sol, jardin, école, commerces, calme. 680.000 F. Téléph. : 907-48-58.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

OPÉRA MONSIGNY
studios et 2 pièces aménagés dans bel imm. restauré calme, soleil, ascenseur. 261-27-46.

3e arrdt

Rue Commines appt. vd 3/4 p., séj. dble, cheminée, 2 ch., cuis., bains, W.-C., 80 m², mansarde, cave, 2e ét. Tél. : 283-07-81.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS SUR QUAI et NOTRE-DAME
Somptueux 8 P. Duplex 370 m² Terrasses plain-pied, boiseries ancien. DORESSAY 548-43.94.

5e arrdt

PANTHEON Part. 50 m² caractère, confort, soleil, 14 h à 18 h, 19, rue des Fossés-St-Jacques. 325-96-54 - 903-69-26.

6e arrdt

BEAUX-ARTS
très beaux appts restaurés 2/3 pièces calmes, soleil, vue sur jardin. Téléphone : 261-27-46.

PRÈS LUXEMBOURG
VUE DU SIÈCLE
sur Paris, terrasse 60 m² + appartement 90 m², dernier étage. Agréable à vivre. 336-17-38.

7e arrdt

SAINT-GERMAIN-BAC
6 P. pierre de taille, 200 m² gd cft, soleil, calme
Prof. libér. ce samedi 14 h à 18 h 2, RUE DE GRIBEAUVAL (7e).

7e DANS HOTEL PART. bel appt de caract., récept., 2 chbres, hauteur s/plaf. 4 mètres. Prix 1.560.000 F. Samedi 15-17 h.
36, BD INVALIDES.

38, RUE VANEAU
36 m² sur jardin Ouest 64 m² + mezzanine, poutres. Sur place 14-18 h. 550-48-83.

VARENNE 5 P., 120 m², service, soleil, parfait état, imm. grand standing. Urgent. MARNIER 222-69-50.

RUE DE SÈVRES
85 m², appt grand standing. 3e étage. Tél. : 734-06-21.

8e arrdt

P. MONCEAU (près)
Étage élevé, standing, appartement de charme, 7 pièces + dépendances, belle réception. Tél. 265-32-09.

9e arrdt

CONDORCET, 1er ét., sur rue, 3 P., entrée, cuis., s. de bains, w.c., chf. cent. individuel gaz, peinture, sanitaire neufs. 400.000 F. Samedi 12 h à 17 h. 67, RUE ROCHECHOUART.

10e arrdt

10e Bon placement, 2 pièces, cave, parking, loggia, dans résidence récente.
BOURDAIS, 562-51-32.

12e arrdt

OFFRE EXCEPTIONNELLE
8, rue des Jardiniers, PARIS 12e, proche bois de Vincennes, métro à 300 m. A vendre très beau 4 pièces 96 m² et 5 pièces 110 m². Habitables immédiatement. 8.700 F le m². Vente sur place jeudi, vendredi et ce week-end de 14 h à 19 h. Téléphone : 307-99-98 344-21-66.

VINCENNES Métro Château-de-Vincennes
Près R.E.R. Bon imm. Soleil. PPTAIRE vend directement LIVING, CHAMBRE, ENTRÉE, cuisine, bains, W.-C., chauffage. PRIX INTÉRESSANT, 3e étage. REFAIT A NEUF, CALME. 24, RUE DE L'ÉGLISE. Sam., dim., lundi, 14 à 17 h.

ST-MANDÉ Mo Saint-Mandé-Tourelles
Immeuble récent, tt cft, 5e ét., LIVING DBLE, 2 CHBRES, entrée, cuis., bains, calme, box.
7.300 F LE M2
7, RUE DU TALUS-DU-COUR. Sam., dim., lundi 14-17 h.

13e arrdt

Mo PLACE-D'ITALIE ou TOLBIAC Olympiades Mexico, particulier vend 5 p., confort, 104 m². Px 760.000 F. T. 583-98-17.

14e arrdt

MAISON PARTICULIÈRE
6 P. CAMPAGNE, PREMIERE DANS VOIE PRIVEE
210 m² + terrasse. 2.200.000 F DORESSAY 548-43-94.

ALÉSIA, urgent, calme, soleil, beau 3 pièces, entrée, cuisine équipée, s. bains, w.c., placards + balcon. EXCELLENT ETAT. Prix 645.000 F. 322-31-75.

Métro PERNETY Immeuble ravalé
PETIT STUDIO, bloc kitchenette, douche, w.-c., chauffage central. 91, rue Raymond-Losserand. PRIX TRÈS INTÉRESSANT. Sam., dim., lundi, 14 à 17 h.

15e arrdt

9, RUE DOCTEUR FINLAY
5 P. 110 m², récent, standing, chambres sur jardin, soleil. Les 28 et 30 de 13-17 h.

CAMBRONNE
Très beau 5 pièces 130 m², terrasse 20 m² plein Sud, parking, parfait état, calme, stand. A.E.I. Tél. : 267-58-24.

BOUCICAUT RECENT 6e ETAGE
BALCON, CFT (3 chbres) DOUBLE EXPOSITION **4 P.**
Prix 875.000 F. Tél. 577-88-68.

16e arrdt

XVIe AUTEUIL
DANS IMMEUBLE MODERNE 1er ETAGE TRES CLAIR
LIVING + 3 CHAMBRES
ENTREE, CUISINE, 2 BAINS
Nombreux placards
ENTIEREMENT REFAIT NEUF
PRIX 1.050.000 F
Vendredi, samedi, 14 h à 18 h.
4, rue de l'ABBE-ROUSSEL ou tél. 723-91-22.

RUE DES EAUX
SUPERBE REZ-DE-CHAUS. DOUBLE LIV. + 2 chambres, cuisine équipée, bains, w.c., cave + serv., standing, soleil. PART. 325-75-42.

AVENUE FOCH
côté soleil
dans immeuble neuf de très grand luxe livrables immédiatement, restant quatre appartements de 4 pièces 120 à 150 m², 3 chambres, 3 salles de bains, chambres de service, caves, boxes. Tél. pour R.V. 501-75-65.

PTE MAILLOT dans très bel immeuble pierre de taille en rénovation totale Pptaire vend 4 P., entrée, cuis., s. de bains + s. d'eau, 2 w.c. - luxueux - 100 m², asc., chauffage central. - 757-84-50.

17e arrdt

P. MONCEAU (près) grand
5 P. environ 220 m² + dépend., décoration luxueuse. PRIX JUSTIFIE.
77, RUE DE PRONY
le 28 de 14 h 30 à 18 h.

URGENT SUCCESSION 5 PIECES
impeccable + parking. Prix raisonnable à débattre. Le 28 de 14 h 30 à 18 h.
72, RUE AMPÈRE.

18e arrdt

39, Avenue Saint-Ouen
IMMEUBLE NEUF
habitable immédiatement
Façade pierre de taille
4 PIÈCES 88 m²
grande cuisine, salle de bains + salle de douche - 2 W.-C. Très bon standing. Visite sur place 39, avenue Saint-Ouen les vendredi, samedi, dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures ou Z. IMMOBILIER. Tél 267-37-77.

19e arrdt

BOTZARIS près des B.-CHAUMONT
Immeuble récent, tout confort. 5 belles pièces, plein sud, box. Px 790.000 F. T. 281-33-01.

78 - Yvelines

78 Parly 2-Le Chesnay
Part. vend appartement type 2, 3-4 pièces, 84 m², loggia accolée, cave, parking. Très agréable, étage élevé est-ouest. Tél. 954-49-90 ou 954-59-00.

Part. vend appart. F 3 (banl. ouest), 1er ét., 2 chbres, séjour (balcon), cuis. aménagée, s. de bains, w.c., séchoir, cave, petit imm. Tél. le soir : 968-33-89. Agences s'abstenir.

VERSAILLES Neuf
SUPERBES 3/4 pièces
94 m² double exposition
Immeuble 1er ordre
Frais de Notaire réduits.
S/pl. ts les jours 14 h à 19 h.
7, RUE EXELMANS
(Sauf mercredi). 953-18-82.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
LA PRINCIPAUTÉ
rue de l'Abreuvoir,
proche bois de Boulogne
TRES BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 pièces dans petits immeubles en pierre de taille de 3 étages.
Vente sur place : lundi, jeudi et vendredi 14 h à 19 h ce week-end de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Téléphone : 825-29-48.

FONTENAY AUX-ROSES SUR HAUTEUR
MAGNIFIQUE PPRIETE 200 m² Séjour double + studio confort indép. Terrain 700 m² environ. terrasse plain-pied. Garage double. 1.650.000 F. 577-95-85.

BOURG-LA-REINE
4 pièces dans parc 496.000 F.
5 pièces imm. neuf 550.000 F.
5 pièces imm. neuf 890.000 F.
Téléphone 547-62-62.

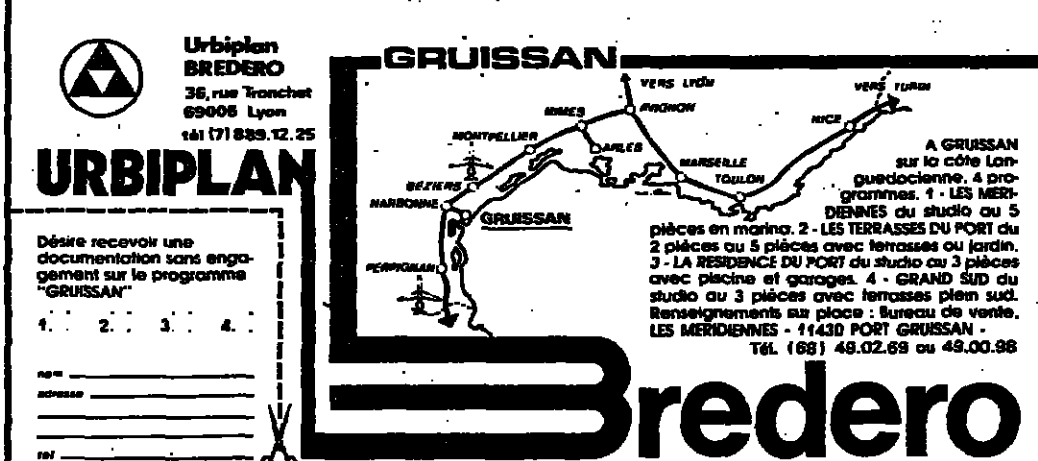
93 Seine-Saint-Denis

AUBERVILLIERS Métro, 2 p. à rénover, calme, 75.000 F, 1er ét., crédit propriétaire 260-29-61.

95- Val-d'Oise

Vue sur LAC D'ENGHIEN
dernier étage, superbe appt 110 m² + 100 m² TERRASSE-JARDIN. Luxueuse décoration, cave, garage, 2 parkings. Prix 890.000 F. 989-60-60.

Province



Vaucluse près Apt
Dans maison bourg, restaurée, appartement seul au 2e et dernier étage. Vue magnif. sur vallée. Village calme. 2 belles chambres avec 2 s. de bains, séjour. Cuisine à aménager. Prix 220.000 F. CATRY - Tél. (91) 54-82-93.

Rouen près gare ligne directe Paris vend très bel appartement duplex 130 m² dans résidence de grand standing, terrasse 40 m² plein sud et 2 balcons. Cave, parking. DIEZ S.A., 21, rue Giraud, ROUEN. (35) 88-06-44.

NICE RÉSIDENTIEL
luxueuse résidence avec piscine, tennis, vaste 2 pièces 63 m², cuisine équipée, profonde terrasse ensoleillée, finition soignée. Prix 830.000 F. Fisher Control Construction 11, rue de Rivoli, Nice 06000. Tél. : (93) 88-68-24.

A VITROLLES
B.-du-Rhône, part. vend 4 p. Résid. calme, séj. 31 m², 2 logg. 16,50 m², cave, 5 km bord mer. Prix 180.000 F. + 60.000 C.F. Tél. (42) 89-40-75.

TIGNES vend studio meublé tout confort. Prix : 180.000 F. Téléphone : (88) 84-03-92.

l'agenda du Monde

Ameublement

PROMOTION KITCHENETTE (évier + meuble + frigo + cuisson + robinetterie) en 1 m : 2.300 F PARIS en 1 m : 2.550 F PROVINCE SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, PARIS (6e) Ouvert le samedi 222-44-44.

LA BONNE ADRESSE DU CANAPÉ
C.A.P. importateur de canapés haut de gamme propose ses prix directs aux particuliers : Le FLIP-FLAP 2 PLACES 2 tissus piqués ensemble 100 % coton, déhoussable, réversible 4.150 F
Nombreux modèles en cuir, tissu, fixes, convertibles, déhoussables, réversibles, intérieurs plume. Allez voir son show-room
CAP
37, rue de Cîteaux - 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Antiquités

ÉTOILE ANTIQUITÉS
ACHÈTE TOUS
MEUBLES, TABLEAUX, LUSTRERIE, HORLOGERIE, TAPISSERIE et BEL OBJET DE DÉCORATION.
19, AV. MAC-MAHON
380-80-07 METRO ÉTOILE

Partic. vend Kilim Senneh XIXe s., parfait état, 6.000 F. Tél. le matin ou après 20 h. 583-19-30.

Artisans

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapid. travaux peinture, manuiserie, décor., coord. ts corps d'Etat. Devis grat. Tél. 368-47-84 et 893-30-02.

Artisan peintre, travail soigné, rapide, garantie. Prix modéré. Téléphone : 578-09-17.

Tous travaux bâtiment, peinture, carrelage, électric., chauff. Devis modéré. T. : 526-09-86.

Bateaux

A vdre hors-b. Cormoran Fury 4,25, 60 CV él. Mercury, rem. Nautilus 750 kg mise à l'eau, taud, 2 réserv., cpte-trs, compt. hres (210 h). Le tt exc. ét. 16.000 F. - Tél. : 304-42-41.

Bijoux

SOCIETE COMMODORE achète COMPTANT AU PLUS CHER OR - ARGENT
266.90.75 P. 54

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT. Mo Cité ou Hôtel-de-Ville.

Collections

PAR HÉRITIER, à vendre : 5 dessins couleurs de Gauguin, 960 F ; 4 lithos Miro, 7.100 F ; 6 lithos Chagall, 8.250 F ; carton avec 11 dessins Kirschner, 35.600 F ; 9 Nolde, 35.600 F ; 12 Pechstein, 35.600 F ; aquarelles Masereel, Modigliani, Klee, Corinth Macke, Rottluf, Kokoschka, Schiele, Lautrec, Jawlensky, Marc et autres, 4.750 F ; collection de timbres-poste Allemagne 1875, Suisse, Autriche, Luxembourg, 620 F par pays ; 1.100 pièces monnaies anciennes, 1.200 F ; 250 billets de banque anciens, 820 F. Tél. Hollande 0031.70637497 04 0031 70890891 Nécessaire parler allemand.

Cours

PROF. BIL. agrégat., donne leçon ALLEMAND tous niveaux (bac et concours entrée gdes écoles). Téléphone : 271-51-16.

COURS DE CHINOIS
avec prof. pékinois. Ind./coll. Téléphone : 524-55-79.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
PRIX DE GROS. 25 coloris 100 F à 160 F le rouleau. ARNOUX 40, r. des Poissonniers 92200 NEUILLY 745-07-36.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Enseignement

Apprendre l'américain à L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, PARIS (14e)
TÉL. 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. Inscription immédiate. Début 30 mars. Cours privés, préparation au TOEFL - Cours pour enfants.

CANDIDATS REÇUS A L'ÉPREUVE D'APTITUDE préparez l'examen PROBATOIRE sous forme session révision intensive Paris 30/3 au 3/4/81 opt. possib. - AFEAGE - 526-73-63.

Instruments de musique

PIANO droit allemand, cordes croisées, cadre métal, jolie caisse. 6.000 F. T. 258-78-99.

Mode

SS PAYER LA GRIFFE
COSTUMES GDES MARQUES
Vente à marges réduites. 5, av. de Villiers (17e) Mo Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
traditionnelle depuis 59 F le m. l., stock 10.000 m. pose assurée - 757-19-19.

MOQUETTES PURE LAINE
50 % DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62 et 250-41-85.

Optique

30% 40% moins cher sur VERRES ET MONTURES GARANTIE 1 AN
Toutes les grandes marques + la Technique
Optique du Square
95, av. du Gral Leclerc
75014 PARIS

Philatélie

ACHÈTE CHER COLLECTION TIMBRES. Ecrire Pagnanini, 35, Chps-Elysées. 359-76-98.

BEAUTÉ - RELAXE
12 à 19 heures. Tél. 636-60-62 110 r. Ménilmontant. R.-ch. s/c.

PARFUMS - BEAUTÉ ESTHÉTIQUE
15 à 20 % sur toutes grandes marques de parfumerie Rose de Mai, 7, bd Haussmann, 75009 Paris - Tél. : 770-04-14.

Sports

APPRENEZ le tennis le WEEK-END près de PARIS. Stages de 3 h, 150 francs. Tél. 420-42-01.

Tapis

TAPIS D'ORIENT
101, av. de La Bourdonnais
Paris-7e, Mo Ecole-Militaire tous les jours de 10 h. à 20 h.
DIMANCHE INCLUS
IMPORTANT LOT de TAPIS d'ORIENT ex:PAKISTAN 2X1,30 m. 2.200 F.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES ! Votre situation exige une tenue élégante et impeccable ! Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 PARIS. Téléphone : 265-12-28.

Théâtres

Pour la création d'une pièce inconnue de Witold Gombrowicz, jeune metteur en scène cherche production. Accord acquis d'un décorateur et d'un comédien international célèbres c/o Lucien-Douves, 19, rue Daudet, 75014 PARIS.

Travaux à domicile

J. F. possédant machine à écrire électr. ch. tous travaux secrétariat et petite comptabil. à domicile. Tél. : 943-50-52.

Vacances Tourisme Loisirs

LA LOUVESC Ardèche 1.050 m Hôtel le Monarque** Pension 120/160 F net Tél. 75-33-60-10.

MAS CAMARGUE 100 m² meublé, tout confort 6, 8 lits, cuisine équipée, s. de bains, 10 km Stes-MARIES. Grd jardin, calme avril, mai, 1.500 F semaine Juin, sept. 1.800 F semaine Tél. (90) 97-84-38.

A louer à la semaine côte Varoise, VILLA neuve, 5 pièces, terrasse, barbecue. Téléphone : (8) 766-20-48.

AU PIED DU MONT BLANC VALLEE DE CHAMONIX CENTRE DE VACANCES « LES CHAVANTS » idéal ski de printemps et d'été, randonnées, promenades, séjours. Prix sociaux groupes et familles. Tél. (50) 54-41-07. LES HOUCHES.

Association LOISIRS en QUEYRAS propose : — des séjours de vie collective — 82 F par jour à PAQUES T. (92) 45-70-82/899-37-45.

BRETAGNE VACANCES mer et camp. Ag. du Frémur, 22550 Matignon. T. : (96) 41-02-40.

ESPAGNE bord mer, loue villas, appartements. Bourdin 22 pl. J.-Jaurès 77140 Nemours Tél. (6) 428-41-52

Loue Club-Hôtel Courchevel 1850, du 28-3 au 4-04 Studio pour 4 personnes, 2.000 F. Tél. 885-26-70 ou 883-02-12.

Part. prop. pet. et gds appts camp. Toscane, proche ville artist. ou ville île d'Elbe, mai, juin, juillet et sept. Tél. : 504-29-73.

A LOUER de mai à octobre, BIARRITZ, 800 m plage, appt 100 m², 6 pers. Tél. (59) 23-37-17.

Loue grande villa bord de mer (13) Carry L.R. 1er au 15/7 et du 1er au 15/8. - Ecr. B.P. 203, 13308 Marseille Cedex 14.

LA GRANDE-MOTTE
Particulier loue juillet Appt s/plage 6 personnes. Téléphone : (67) 75-29-12.

Logement avec petit déjeuner en famille. Six nuits : FF 414.—. Ecrire à : 110 Gleneagle road, Londres SW16. Angleterre.

COTE DE GRANIT ROSE Gd choix d'appartements, villas. AGENCE ALAIN LE GUERN, B.P. 8. Tél. (96) 23-87-74. 22730 TRÉGASTEL-PLAGE.

appartements achats

ACHÈTE comptant sans crédit
3 ou 4 PIECES, Paris. Urgent. Mme FAURE. 261-68-81 Le soir 900-84-25.

XVIe, XVIIe, NEUILLY 75 m², pied à terre, parking impératif. tél. 577-96-85 ou le soir au 588-75-61.

Part. achète 3/4 pièces à Paris Ecrire TADE, 51 rue Rennequin-17e

constructions neuves

LES TERRASSES DE LA MARNE A JOINVILLE (94)
RER 200 m
12 APPTS DE STANDING
2-3 et 4 PIÈCES
Livraison Juillet
Prix ferme et définitif
s/place du samedi au lundi de 11 h à 18 h
15, QUAI DE LA MARNE ou tél. 563-57-66

locations non meublées offres

Paris

13e studio s/square, tél., asc., 1.160 F + 300 sans commission 98 bis, r. Bobillot. Dim. 29, 16 h.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRES Louez vos appart. ss/24 h. Nous garantissons vos loyers, services gratuits. 272-02-62.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil. toutes banl. loyer garanti 5.000 max. 283-57-02.

bureaux

PARIS FLASH BUREAU Siège social, constitut. sociétés **605-43-21**

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
avec secrétariat, tél., télex. TOUTES DÉMARCHES POUR CRÉATIONS D'ENTREPRISES.
ACTE S.A., 261-80-88 +

CONSTITUTION DE S.A.R.L.
TÉLEX secrétariat téléphonique.
Domiciliations artisanales et commerciales. Tous services. **355.17.50**

VOTRE SIÈGE A PARIS VOTRE SIÈGE A LONDRES de 80 à 300 F par mois. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS G.E.I.C.A., tél. : 296-41-12 + 56 bis, rue du Louvre, Paris-2e.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS télex-secrétariat tous services
ASPAC PARIS-9e 293-80-50 +
votre SIÈGE SOCIAL délais rapides - prix compétitifs

locaux commerciaux

Local 37 m² à concéder à usage commercial dans la gare de VERSAILLES-RIVE DROITE. Renseignements : S.N.C.F., service du domaine Concessions commerciales dans les bâtiments voyageurs, 5, rue de Florence, 75008 PARIS. Tél. : 285-63-54.

boutiques

MONTPARNASSE Bail à céder emplact no 1 belle bout. 80 m² environ 322-70-12.

hôtels particuliers

SAINT-CLOUD
Luxueuse construct. excellent état, vaste récept., 4 chbres, 3 bains, logement pers., gar., beau parc 1550 m². 3.500.000 F SIVRAIS 602-42-10.

maisons individuelles

PONTCHARTRAIN
16 maisons de qualité. Terrains 400 à 950 m². Prix fermes. Prêts conventionnés. Tél. : 062-97-81 (sem.). 051-01-09 (w.-e.)

A vendre Sud-Ouest Paris, 110 km direct par autoroute (6 km sortie autoroute), dans site calme et protégé (vue sur château classé), 6 maisons neuves, tout confort, grand jardin (820 à 1.200 m²). Prix de 280 à 320.000 francs. Prêts conventionnés possibles pour résidence principale. Placement intéressant (demande locative import., idéal résidence week-end). S'adresser : EUROPE MAISON 123, avenue de la Paix LEVES 28300 MAINVILLIERS. Tél. : 16 (37) 36-71-18.

VEND GARD
BELLE MAISON
Toit et façade refaits, chf cent., sanitaires, garage, dépendances. Tél. : (66) 81-81-64, le soir.

ÉTUDE DE MAITRE JAMET notaire, 36150 Vatan

Nord Indre : tr. belle propté rust., ent. rénové. R.-de-ch. : gd séj., belle chem., cuis. avec chem., barbecue, w.-c., gd gar., terras. 1er : 3 ch., gde ch. (3 fen.), pouv. être div., bns, douche. Chff. cal. tél., jard. av. piec. chff., pce d'eau. 3.200 m².

maisons de campagne

Part. achète ou loue Maison de campagne ancienne. Sud Paris entre 80 et 130 km. 5-6 ch., parc min. 2 ha bien protégé. Ecr. no T 26323 M. R.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

propriétés

SCEAUX PARC AV. LE NOTRE, Maison début XXe élevée sur sous-sol
6/7 P. confort terrasse avec gar. s/1.000 m, jardin. 1.950.000. Tél. 577-96-85.

80 KM OUEST PAR A. 13 MANOIR XVIIIe 13 Pièces. Pavillon Garde - 4 hectares, Parc - vue
MICHEL & REYL 265-90-05.

CELLE-SAINT-CLOUD
BELLE DEMEURE RÉCENTE construction grande qualité, réception, sur jardin, 3 chbres, bains au R.-de-C., 3 chbres, bains au 1er étage, logement gardien 2 P., cuis., bains, gd garage, cft, parc clos 2.500 m². AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET 976-05-90.

MONTFORT-L'AMAURY
Grande maison sur terrain 6.000 m² comprenant au rez-de-chaussée séjour 53 m² avec cheminée, salle à manger, cuisine équipée, cellier, en étage 4 chambres, 2 salles de bains, combles aménageables, garage 2 voitures. Livrable immédiatement.
Visite sur place, route de Bluche, tous les jours sauf mardi, mercredi. Tél. 486-94-74 et sur R.V. en téléphonant au 766-02-11.

COURSON MONTELOUP 91680 Propriété 6/7 P. cuisine, W-C, à rénover, jardin 1800 m clos, Murs 385.000 F. 280-67-82.

PROPRIÉTÉ 23 HA EN PÉRIGORD
Prairie beaux ombrages, maison de maître, dépendances. Très belle vue. Prix 900.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER S.A. B.P. 33, 24103 BERGERAC. Téléphone (53) 57-63-75.

Au cœur de la
SOLOGNE
dans village à quelques minutes d'Orléans. Demeure de caractère. Très vaste ferme ancienne, rénovée avec art et amour jardin 2.000 m². Résidence principale possible pour personnes travaillant dans la région d'Orléans ou résidence secondaire Autres offres disponibles en Sologne et Touraine. OFIBA - 104, rue de Richelieu 75002 PARIS. Tél. 296-53-07 ou 53-19.

VEND ou ECHANGE belle propr. dans l'Eure 135 km de Paris contre appart. Paris. Valeur 600.000 F. Tél. 742-32-95 W.-E. (32) 45-00-34

LOIRET à 5 minutes de GIEN
part. vend très belle propriété de caractère en parfait état dans un parc d'un hectare bordé par une rivière. 1.400.000 F à débattre si réalisation rapide. 16 (38) 67-20-41.

IVRY-LA-BATAILLE
(Près HOUDAN) MAISON
7 P. 236 m², tt cft, en 2 niveaux, jardin 2.080 m²
Prix intéressant - 577-31-70.

BRETAGNE SUD
Particulier vend très belle prop. 7 pièces, 3 bains, parc 6.500 m², accès direct sur bras de mer, vue exceptionnelle, site protégé, proximité plage et petit port. Tél. : 723-92-87.

TOULON
Mas à restaurer, terr. 1.200 m², terr. mitoyen 750 m², ensemble ou séparément. (1) 553-53-95.

PÉRIGORD Part. vend joli domaine, 10 ha, confort. Tél. : (1) 307-42-55.

Joli site du pays de BRAY, TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ longue et basse, séjour poutres cheminée + 5 pièces, cuis., bains +, toilettes, gren. aménageable, eau ville, électricité, chauffage mazout, dépendances, le tout dans 2.662 m², impeccable, caractère. Prix exceptionnel 650.000 F. GROS CRÉDIT POSSIBLE.
AG. LEMOR, AGENT FNAIM 60 - NOAILLES. Tél. : (4) 403-30-52.

domaines

Achète grand domaine à vocation forestière et chasse préférence départements 45-41-18-89-58. Ecrire no 200593 Agence Havas 136, avenue Charles-de-Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine.

terrains

BOUGIVAL
Cadre exceptionnel proche gare (150 trains/jour : St-Lazare) Terrains viabilisés de 1.000 m² Continental Immobilier Tél. 742-68-34 Immobilière 78 Tél. 969-50-55.

Part. vend magnifiques terrains boisés avec tennis, bord de mer. MORBIHAN, Bastard. 2, rue Meissonier, 75017 Paris.

viagers

GARCHES, part. vend viager libre, pavillon 5 p., tt cft, 2 têtes 68/72 ans, bouquet 370.000 F. mens. 2.900 F. sur place samedi et dimanche de 10 à 19 heures. 13, rue des Renaudières.

GRAND 3 P., CFT, 2e ét. imm. 10e, Mo STRASBOURG-ST-DENIS 138.000 F + 1.000 F. Occupé femme 77 ans. Viagers F. CRUZ, 8, r. La Boétie - Tél. 266-19-00.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Le programme « Dordogne rivière propre » n'est pas toujours bien accueilli par les élus locaux

Souillac. — M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement, a officiellement donné le départ, il y a quelques jours, à Souillac, dans le Lot, à l'opération « Dordogne rivière propre ».

L'idée lancée en 1977 consiste, comme on l'a fait pour le Lot, à protéger et à mettre en valeur la Dordogne, longue de 500 kilomètres et qui traverse six départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde) et quatre régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Aquitaine).

De notre correspondant

Des études préalables ont été menées pendant deux ans entre 1978 et 1980 par une mission interdépartementale. Elles portèrent essentiellement sur les extractions de matériaux, l'occupation des rives, la protection des sites, l'hydraulique, la régularisation des débits, et l'assainissement des agglomérations. L'ensemble de ces études a fait l'objet d'un rapport de synthèse rédigé par M. Daniel Dreyfous-Ducas, inspecteur général des ponts et chaussées (*le Monde* du 1er octobre 1980).

C'est en s'appuyant sur ce travail préparatoire que M. Delmas a lancé le programme de l'opération « Dordogne rivière propre », en présence de nombreux élus, de représentants d'associations et de partenaires socio-économiques des six départements concernés.

Le problème des gravières a occupé une très large part des travaux. Le secrétaire d'Etat a insisté sur le fait que les extractions étaient désormais interdites. A partir du 1er avril de cette année, on ne délivrera plus d'autorisation d'extraction dans le lit même de la rivière. D'ici à la fin de l'année on stoppera progressivement les chantiers en activité. Et l'on établira un calendrier de transfert des exploitations du lit de la Dordogne vers ses rives. A partir du 1er janvier 1983, on n'autorisera plus l'ouverture de gravières dans la vallée si elles ne sont pas prévues par ce calendrier. Enfin, on va chercher des matériaux pouvant se substituer aux graviers de rivière et on fixera un échéancier de transfert des exploitations vers des carrières de calcaire ou de grès situées à l'intérieur du pays.

Toutefois — car il y a un « mais », — « *les opérations s'inscrivant dans les projets d'aménagement, d'entretien ou de défense des berges* » seront poursuivies. En clair, cela veut dire que des gravières continueront à être exploitées en une dizaine de points entre Argentat et Libourne. Cette exception de taille à une règle générale affectera les communes d'Astillac (Corrèze), de Vayrac (Lot), de Casoulès, Saint-Julien-de-Lampon, Calviac, Verignac, Saint-Rome, Siorac (Dordogne) et Libourne (Gironde). Dans tous les cas, il est vrai, les extractions de matériaux ne pourront se faire qu'après une étude d'impact.

Pour ce qui concerne l'organisation de l'espace, l'absence de plan d'occupation des sols sera comblée par des cartes communales. Il est prévu de classer plusieurs châteaux (La Treyne et Belcastel) et certains sites comme les cingles (méandres) de Trémolats, de Limeuil et de Montford ainsi que la vallée des Beunes en Dordogne et les coteaux de Baby, en Gironde.

200 millions de travaux

La lutte contre la pollution des eaux devra passer par des programmes pluriannuels d'assainissement réalisés par les collectivités locales. Sur les ouvrages hydro-électriques, l'E.D.F. devra construire des dispositifs de franchissement pour les poissons migrateurs.

Pour se prémunir contre la crue, notamment en basse Dordogne, on va moderniser le système de télémesure radio existant et actualiser la cartographie des zones inondables. Enfin, pour protéger les berges et les mettre en valeur, le programme préconise la création de syndicats mixtes, auxquels pourraient être concédées des sections de rivières.

A l'heure des débats, plusieurs présidents de fédération départementale de pêche, des associations de protection de la nature, des comités de défense des berges, le Touring Club de France, plusieurs maires et l'Association pour la sauvegarde et l'avenir de la vallée de la Dordogne (ASAD) ont contesté, parfois avec passion, les affirmations du secrétaire d'Etat. Selon leurs témoignages, les dragages continuent dans le lit de la rivière. Les préfets ont été accusés de délivrer encore des autorisations. M. François Delmas a assuré une nouvelle fois les participants que tout cela allait cesser. Et il a expressément demandé aux préfets de respecter les directives gouvernementales.

Quant à M. Martin Malvy, député du Lot (P.S.), maire de Figeac, vice-président de l'association de la vallée de la Dordogne, et président du Syndicat pour la protection des berges, il a posé la question du financement des travaux qui se montent à 200 millions de francs. Là-dessus, l'Etat accordera aux syndicats maîtres d'ouvrage des subventions. Mais pour quel montant ?

La réponse du secrétaire d'Etat n'a pas satisfait le député socialiste : *Nous avons surtout entendu*, déclarait-il, après la réunion, *l'énoncé d'intentions. Certaines sont bonnes. Ce sont celles qui reprennent des propositions faites depuis longtemps. Par contre, pour ce qui concerne ce que l'Etat entend mettre en œuvre, c'est le silence le plus total. Le secrétaire d'Etat s'est contenté de rappeler les subventions possibles en évitant de s'engager et en ne proposant aucune mesure spéciale.* »

A la fin de la journée, certains élus laissaient entendre que, selon eux, le lancement du programme « Dordogne rivière propre » avait l'allure d'une opération de propagande pré-électorale.

GUY REVELLAT.

URBANISME

ÉLECTIONS « SAUVAGES » AU VAUDREUIL

Les nouveaux habitants entendent choisir leurs propres représentants

Evreux. — Passant outre au refus du préfet de l'Eure, la majorité socialiste du conseil de l'ensemble urbain, assemblée qui fait fonction de conseil municipal dans cette ville nouvelle, a décidé de convoquer les électeurs du Vaudreuil le dimanche 29 mars pour qu'ils élisent 15 nouveaux conseillers.

Le Vaudreuil a, en effet, une situation tout à fait originale dans le droit communal français. Ce fut la seule des *neuf* villes nouvelles à choisir une des possibilités offertes par la loi Boscher (du nom de l'ancien député U.D.R. d'Evry, qui en fut l'initiateur), de juillet 1970, qui en régit le fonctionnement : l'ensemble urbain. En enlevant des morceaux de territoire aux communes existantes, on crée un ensemble communal sur lequel est construite la ville nouvelle. Mais il n'y a pas — ou pratiquement pas — d'habitants dans cet ensemble urbain. Il est donc géré par un « conseil » composé de 5 conseillers généraux et des 4 délégués des communes avoisinantes.

C'est ce qui fut fait au Vaudreuil où des difficultés n'ont pas tardé à apparaître entre ce conseil et les premiers habitants de la ville nouvelle. En premier lieu parce que les intérêts des *uns* et ceux des *autres* n'étaient pas forcément identiques. Ensuite parce que, ici comme ailleurs, les nouveaux habitants sont plutôt à gauche alors que les communes d'accueil sont gérées par des « notables » proches de la majorité. La loi Boscher a bien prévu la représentation des nouveaux habitants au conseil de l'ensemble urbain, mais ils ne peuvent élire 3 conseillers que lorsque 2 000 nouveaux logements sont occupés.

Or Le Vaudreuil a été la principale victime du coup de frein donné aux villes nouvelles. A la fin des années 60, on imaginait qu'elle aurait, à terme, 100 000 habitants. Aujourd'hui, l'objectif n'est plus que de 20 000 habitants et, actuellement, on n'en compte que 4 000. Le seuil fatidique des 2 000 logements neufs occupés n'est pas franchi.

De notre correspondant

En 1977, les nouveaux habitants menacèrent de faire la grève de l'impôt puisqu'ils n'avaient pas d'élus pour le voter. M. Rémy Montagne, alors député U.D.F. de la circonscription, et qui était président du conseil de l'ensemble urbain, fit voter une modification à la loi Boscher, permettant l'élection immédiate de 3 conseillers par les nouveaux habitants. Cela permit à la gauche (5 P.S., 1 apparenté, 1 sympathisant communiste) de devenir majoritaire au sein du conseil qui comprend donc 12 membres. Cela apparaît maintenant insuffisant aux élus socialistes : le conseil est en effet souvent à la recherche de son quorum, du fait des absences répétées de M. Montagne, devenu secrétaire d'Etat aux affaires sociales, et de certains délégués des communes voisines qui se désintéressent de la question.

Le 29 décembre 1980, le conseil décida, par 4 voix sur 6 présents ou représentés, d'organiser les élections de 15 nouveaux conseillers. Le préfet de l'Eure annula cette décision puisque la loi ne prévoit l'élection de 3 nouveaux conseillers que lorsque le seuil des 2 000 logements neufs occupés est franchi ; 3 autres doivent être élus deux ans plus tard, puis 3 autres encore, puis, au plus tard, 3 ans après cette dernière élection, l'ensemble urbain est érigé en commune de droit commun. Les élus socialistes ont décidé de ne pas tenir compte du refus du préfet et d'organiser les élections de dimanche.

Seule, une « liste d'action de gauche » a été constituée. L'U.D.F. appelle à boycotter des élections qui n'auront aucune valeur légale. Elle souligne d'ailleurs que M. Philippe Pontet, député U.D.F. (depuis l'entrée au gouvernement de M. Montagne dont il était le suppléant) et directeur de la campagne de M. Giscard d'Estaing, a déposé, il y a quinze jours, une proposition de loi prévoyant la transformation immédiate de l'ensemble urbain en commune de plein exercice sans qu'elle perde les avantages attachés aux villes nouvelles.

Cette élection « sauvage » prouve en tout cas — si c'était encore nécessaire — que la loi Boscher n'est plus adaptée au développement actuel des villes nouvelles.

LÉONCE MOUTARDIER.

PÊCHE

L'U.D.F. veut créer une « DATAR de la mer »

« *L'U.D.F. souhaite que soit créé un ministère de la mer* » a affirmé, jeudi 26 mars, au cours d'une conférence de presse, M. Eugène Berest, député U.D.F. du Finistère. En compagnie de M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., et de M. Joseph Martray, président du groupe « mer » du comité économique et social de Bretagne, il présentait un Livre blanc élaboré par un groupe de travail de l'U.D.F. et intitulé « *Une politique de la mer pour la France* ».

En une centaine de pages, l'U.D.F. fait le tour de toutes les questions liées à la mer. Elle insiste, entre autres, sur le libre accès des pêcheurs français dans toutes les eaux communautaires, mais aussi sur la nécessité pour la France « *de prendre elle-même les mesures qui s'imposent pour sauver la pêche française aux prises avec les plus graves difficultés qu'elle ait jamais connues* ».

L'U.D.F. demande aussi le maintien de l'aide spécifique à la construction navale, et la mise en place « *très rapidement* » d'une législation française « *puisque l'accord n'est pas encore établi au niveau international* » sur l'exploitation des nodules sous-marins.

Enfin, à propos de la création d'un ministère de la mer, création qu'elle estime indispensable, l'U.D.F. reconnaît qu'il faut procéder par étapes : la première a été la mise en place de la Mission interministérielle de la mer, la seconde devrait être, d'après elle, la création d'une « *Délégation de la mer rattachée au premier ministre et dotée, à l'image de la DATAR, d'un fonds d'intervention qui lui donnerait des moyens budgétaires propres* ».

TRANSPORTS

● *Compagnie maritime des Chargeurs réunis : amélioration des comptes.* — La compagnie maritime des Chargeurs réunis a redressé la situation de ses comptes en 1980. En effet, ceux-ci se soldent par un bénéfice de 648 000 francs en 1980, contre une perte de 27 millions en 1979, indique un communiqué du groupe. « *Les résultats d'exploitation ont toutefois été affectés en 1980 par l'insuffisance des tarifs sur le trafic entre l'Europe et l'Extrême-Orient et par une concurrence désordonnée sur les lignes des Antilles et de la Guyane* », précise le communiqué.

● *PANAM réintègre l'IATA.* — La compagnie américaine Panamerican World Airways, qui avait quitté le 31 mars 1979 les rangs de l'Association du transport aérien international (IATA), rejoindra le 1er avril l'organisation qu'elle avait quittée lorsque l'IATA s'était montrée défavorable à la politique de « déréglementation » du trafic aérien, préconisée par le gouvernement américain.

● *Les résultats d'Aéroport de Paris.* — Avec trois cent cinquante et un mille mouvements d'avions, en hausse de 1,3 %, l'activité d'Aéroport de Paris a continué de progresser en 1980 malgré une mauvaise conjoncture internationale. Le trafic des passagers s'est accru de 5,7 % (26,6 millions), celui du fret de 2,6 % (572 000 tonnes), celui de la poste de 4,7 % (59 600 tonnes).

Aéroport de Paris estime que, « *après correction des effets de la grève de l'automne 1973, les taux de croissance du trafic des aéroports parisiens manifestent un sensible ralentissement mais demeurent compétitifs sur le plan international* ».

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

AFFAIRES

« COMPÉTITIVITÉ » ET « INDÉPENDANCE NATIONALE »

Le P.S. découvre les vertus de la politique industrielle

Quelque chose a changé au parti socialiste. On y parle d'industrie. Dans leurs propos, leurs écrits, ses responsables n'hésitent plus à employer des termes comme « stratégie industrielle » « compétitivité », « restructuration », « filière ». Un collectif d'une douzaine de personnes travaille sur ces questions pour la campagne présidentielle.

Jusqu'à présent, les socialistes avaient surtout abordé la politique industrielle en incidente. Comme un sous-produit de leurs grandes options macro-économiques ou une retombée des nationalisations. Il n'est que de se souvenir de l'élection présidentielle de 1974 et même des législatives de 1978, où l'on discutait à perte de vue du sexe de telle ou telle filiale de groupe nationalisable, en faisant passer au second rang les véritables problèmes qui se posaient à l'industrie.

Les choses ont changé. « *Nous mettons beaucoup plus l'accent sur l'industrie, car nous avons pris conscience que son développement était une des clés de la compétitivité économique et que toute politique d'emploi et d'indépendance nationale passait par elle.* » Fallait-il définir une politique industrielle jusque dans ses plus petits détails, avec le caractère technocratique que présente toujours un tel exercice ? Ne valait-il pas mieux déterminer quelques grands principes qui serviront de lignes directrices au candidat, avec le risque de « flou artistique » que cela comporte ? C'est cette seconde solution qui a été adoptée.

« *Inutile,* dit-on au P.S., *d'entrer dans le détail avant d'avoir tous les dossiers en main. Il faut pouvoir faire l'inventaire, et seule la maîtrise de l'appareil d'Etat permet de le faire.* » De plus, il ne faut pas anticiper sur les attributions et les conclusions d'un Commissariat du Plan rénové. Car la réhabilitation de la planification constitue le premier objectif du P.S. « *Nous voulons une planification indicative qui permette notamment d'anticiper sur les grandes évolutions techniques, afin de pouvoir prendre des décisions rapides pour adapter l'appareil productif aux mutations.* » Il ne s'agit pas, bien au contraire, de renier la « *dimension volontariste* » de la planification, mais le P.S. souhaite y adjoindre la souplesse. « *Un plan à géométrie variable* » en quelque sorte.

Comme tant d'autres, le P.S. est touché par le « virus » des nouvelles technologies. « *Il faut investir massivement dans les secteurs dits porteurs* » (électronique, biotechnologie, etc.) Mais « *il ne faut pas pour autant sacrifier des pans entiers de l'industrie classique. L'emploi industriel va se trouver de plus en plus en amont des grands groupes, des grandes filières* ». Ce sont les P.M.E. qui « *créent des emplois* » et évitent que les produits importés ne s'engouffrent dans les brèches que les grandes entreprises ne peuvent combler seules. « *Que ce soit pour des impératifs d'indépendance nationale, de reconquête du marché intérieur, d'emploi, il faudra donc maintenir un tissu industriel diversifié.* »

Outre un effort massif pour la recherche (en portant de 2 % à 2,5 % par an la part du P.N.B. qui y serait consacrée), le P.S. veut relancer les investissements productifs, rénover l'outil. L'une des idées retenues est donc d'injecter 10 milliards de francs supplémentaires par an pour les investissements, sous la forme de dotation en capital pour le secteur public et d'aides diverses pour le privé (aide à la performance dans le cadre de contrats de plans, aux termes desquels la société s'engage à respecter certains objectifs). Enfin, on songe à une refonte de l'assiette des charges sociales.

La notion de « *filière industrielle* » constitue une des pièces majeures du dispositif socialiste. « *Il s'agit de faire de la maîtrise d'une technologie un avantage compétitif en contrôlant les différents stades de la production : matière première, transformation, commercialisation du produit fini, mais aussi ingénierie et biens d'équipement spécialisés.* » Le P.S. souhaite « *la constitution, chaque fois que cela a un sens, de groupes intégrés autour de ces filières* ».

Cette approche qui doit être « *pragmatique* » ne débouche pas systématiquement sur des concentrations ou sur la constitution d'un groupe unique maîtrisant seul tous les points-clés de la filière. Ainsi le P.S. ne veut d'un monoproducteur ni pour l'acier, ni pour l'automobile, ni pour l'aérospatiale, ni pour la pétrochimie. Plus question de créer « Acier de France », « Automobile de France », « Electronique de France ». En revanche, il faut « *remettre de l'ordre* » dans un secteur en spécialisant par exemple tel ou tel groupe.

Ainsi, dans la sidérurgie, l'un des deux producteurs devrait se diversifier vers les matériaux très élaborés (aciers spéciaux), et l'autre vers la seconde transformation (machine-outil, céramique, fonte, construction navale). PUK devrait se renforcer sur ses points forts (aluminium, nucléaire) et céder ses activités qui n'ont pas atteint la taille critique (métallurgie, chimie) aux groupes leaders).

Dans la filière électronique, si vaste et sur laquelle les socialistes mettent beaucoup l'accent, on songe à un groupe chef de file par sous-secteur. Par exemple, Thomson-C.S.F. pour l'électronique militaire, C.I.T.-Alcatel dans les télécommunications et la télématique. La grande et moyenne *informatique serait du ressort de* C.I.I.-H.B., l'espace et les satellites de Matra.

Les nationalisations

Eviter les concurrences inutiles entre firmes françaises, notamment à l'exportation, ne pas hésiter à organiser un tronc commun de recherches de base, spécialiser chacun pour atteindre la taille critique afin qu'au niveau national tous les points-clés de la filière soient tenus. Telles sont *quelques-unes des idées-forces du* P.S. Enfin, lorsque les gammes de produits ou la taille du chef de file se révéleront insuffisantes, les socialistes estiment qu'il « *ne faudra pas hésiter à rechercher des accords européens* ».

Une telle restructuration sera rendue possible, expliquent-ils, par les nationalisations. Est-ce à dire que, sur ce point, la position du P.S. n'a pas varié depuis la rédaction du programme commun ? Non, on est peu à peu passé du dogme au pragmatisme. Dans l'esprit de nombre de socialistes, la nationalisation devient un outil — comme un autre ? — pour restructurer l'industrie ou maintenir une présence nationale dans des secteurs-clés où, faute de rentabilité à court terme, les groupes privés se refusent à investir massivement. « *M. Poniatowski lui-même ne s'est-il pas récemment interrogé sur une nationalisation de l'informatique ?* », ajoute en forme de boutade tel responsable socialiste. Pourquoi, alors, ne pas avoir révisé la liste des nationalisations prévues par le programme commun ?

De fait, même si on reconnaît que la liste aurait eu besoin d'être révisée (faut-il nationaliser les restes d'I.T.T.-France ?), on se refuse à y toucher. Non seulement pour des raisons politiques et électorales évidentes — pas question de donner un alibi au P.C.F. *Mais aussi parce que* ces nationalisations devraient, selon les socialistes, permettre de faire ce fameux inventaire et d'associer les salariés des entreprises concernées *aux nécessaires restructurations.*

Par la suite, rien n'empêche cependant que certaines activités des groupes nationalisés soient rétrocédées à l'initiative privée. Les parfums Rochas (filiale de Roussel-Uclaf) n'ont pas vocation, par exemple, à être une société d'Etat. Dénonçant — eux aussi ! — tout à la fois le « *socialisme rampant* » et le « *libéral dirigisme* », les socialistes veulent « *clarifier la situation* ». Certes, « *nous serons dans une économie mixte* » avec un secteur *public puissant, mais il importe que* les frontières soient bien tracées et que la collectivité sache clairement « *qui est responsable de quoi* », où commence et où finit le secteur public.

Un catalogue de vœux pieux, diront certains. L'ébauche d'une véritable politique industrielle, diront d'autres. C'est sur le terrain que l'on jugera... peut-être.

J.-M. QUATREPOINT.

CREUSOT-LOIRE VA DE NOUVEAU EXPORTER DES ACIERS SPÉCIAUX VERS LES ÉTATS-UNIS

Le gouvernement américain aurait décidé de lever l'interdiction frappant l'importation aux Etats-Unis d'aciers spéciaux de la société française Creusot-Loire.

Le gouvernement de M. Carter avait pris cette mesure en novembre dernier sous le prétexte que certains produits exportés par la firme contenaient du nickel cubain.

La levée de l'interdiction est intervenue après que le gouvernement français eut certifié qu'il n'en était rien.

Les Dix ont conclu un accord sur l'acier

(Suite de la première page.)

D'autant plus qu'en raison de la chute de la demande d'acier (sans doute insuffisamment corrigée par la réduction autoritaire de *l'offre*) *et de la concurrence* acharnée que se livrent les entreprises, le raffermissement des prix constaté en début d'année est compromis : les prix dans la C.E.E. sont de 15 à 20 % inférieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis et au Japon. Comme le rappelle la résolution approuvée, c'est cette situation qu'il faut prioritairement redresser par une « *stricte discipline entre les producteurs* ».

Les négociations entre industriels sur ce sujet, programme déjà appelé Eurofer II, qui se *sont* déroulées le week-end dernier à Luxembourg, évoluent, *semble-t-il*, d'une manière plutôt encourageante (contrairement aux premières informations venues de la capitale grand-ducale) : l'accord de répartition de la production serait en effet déjà acquis pour les produits plats qui représentent à peu près la moitié du marché. Les pourparlers vont reprendre samedi. Le conseil des ministres, dans la résolution adoptée dans la nuit de jeudi à vendredi, prend acte des progrès enregistrés, mais, soucieux que la pression à laquelle sont soumis les industriels ne se relâche pas, rappelle qu'il leur faut aboutir avant le 1er avril. M. Giraud a répété qu'il n'accepterait pas l'abandon du contingentement obligatoire de la production à la date prévue du 1er juillet si l'arrangement volontaire n'était pas conclu.

Les Allemands, dont la sidérurgie est plutôt plus compétitive que celle des pays partenaires et qui, pour cette raison, considèrent volontiers qu'ils font les frais des programmes de réduction de la production (obligatoire ou volontaire) mis en œuvre dans la Communauté, expliquent depuis longtemps qu'ils ne continueront à jouer le jeu que si les pays membres s'engagent de manière précise à éliminer progressivement les aides publiques qui faussent la concurrence et à réduire leur capacité de production.

Les réticences italiennes

La politique des aides que l'on se propose *désormais d'appliquer* s'appuiera sur les quatre idées suivantes :

- Eliminer progressivement, dans un délai déterminé, les aides *accordées aux entreprises sidérurgiques* et éviter toute distorsion de concurrence ;
- Réduire la capacité globale de production dans la C.E.E. ;
- Ne pas augmenter la capacité de production des diverses catégories de produits ;
- Réserver les aides aux entreprises ou *ensembles* d'entreprises engagés dans des programmes de restructuration.

Cela signifie d'abord que, comme le voulaient les Allemands, les aides de fonctionnement, c'est-à-dire les aides à la trésorerie des entreprises, vont devoir disparaître dans les meilleurs délais ; en outre, les aides à la modernisation devront être progressivement éliminées.

Cela signifie encore l'établissement d'un lien entre la possibilité de recevoir des aides publiques et l'existence de programmes de restructuration aboutissant d'une part au rétablissement de la compétitivité des entreprises et concourant d'autre part à la réduction globale des capacités de production. C'est sur la nature *exacte de ce lien qu'il y a eu une* longue controverse au cours de la réunion, surtout entre les Italiens — et dans une certaine mesure les Belges — et les Allemands

Les Italiens insistent pour que ce qu'ils appellent les aides à la restructuration financière (recapitalisation, transformation des dettes à court terme en dettes à moyen terme) au profit d'entreprises techniquement compétitives n'impliquent pas forcément une réduction des capacités. La plupart des autres Etats membres, Allemagne *en tête*, faisaient valoir que l'effort de réduction des capacités devait être supporté par tous. Le conseil est sorti de l'impasse en décidant que le lien entre l'octroi d'aides publiques — y compris pour la restructuration financière — et la réduction des capacités pourrait s'appliquer à des « ensembles d'entreprises ». Cette notion dans le cas italien recouvrira, c'est déjà clair, l'ensemble de la production nationale. Ce qui veut dire que les aides, notamment pour la restructuration financière, *accordées au groupe public* Italsider, n'impliqueront pas la fermeture d'unités de ce groupe, et que l'Italie pourra s'acquitter des engagements de réduction globale des capacités en arrêtant la production d'unités appartenant à la sidérurgie privée.

Le conseil a fixé les conditions dans lesquelles seront examinés les programmes d'aides publiques présentés par les Etats membres, afin d'apprécier s'ils sont conformes à la nouvelle règle du jeu adoptée : un groupe de travail où siégeront des experts des *Etats membres assistera la Commission dans cette tâche.*

PHILIPPE LEMAITRE.

SOCIAL

L'ANNÉE INTERNATIONALE DES HANDICAPÉS

II. — En France : du ghetto à l'intégration, un chemin difficile

par JEAN BENOIT

Après avoir montré la situation des handicapés dans le tiers-monde, en particulier au Cameroun, Jean Benoit évoque le problème de l'insertion des personnes handicapées dans la société industrielle, notamment en France (« le Monde » du 28 mars.

Trosly-Breuil : un village de l'Oise, en lisière de la forêt de Compiègne. C'est là que se trouvent la plupart des foyers de l'Arche (1), une communauté laïque fondée par Jean Vanier — un professeur de philosophie, fils de l'ancien ambassadeur du Canada à Paris — pour accueillir des handicapés mentaux. Profondément chrétien, Jean Vanier s'est senti « interpellé » par le problème de ceux qui, d'entre tous les exclus, étaient les plus misérables, les plus rejetés, ceux que le grand public appelle sans nuances des simples d'esprit, et qui cumulent parfois plusieurs handicaps : mongolisme, nanisme, difficultés motrices, mutité, incontinence...

A l'entrée du foyer d'accueil, une inscription *« Aime-toi tel que tu es »*. Pas de gardiens, pas de barreaux aux fenêtres, même à l'infirmerie réservée aux grands malades, aux personnes en crise. Un lieu ouvert sur la campagne, une série de villas coquettes, fermettes rénovées éparpillées dans la verdure, au cœur de l'agglomération rurale.

Chaque bâtiment est une « unité de vie », un foyer où l'on mange, où l'on dort, où l'on se réunit pour la veillée autour du feu, avec des assistants. La communauté, répartie à Trosly-Breuil et dans les villages avoisinants, compte cent soixante-dix pensionnaires — ici, l'on dit simplement des hommes et des femmes — et autant d'assistants et d'assistantes, la plupart d'une vingtaine d'années, nourris, logés, tous salariés, mais « selon leurs besoins », généralement au Smic, les plus gros salaires atteignant 3 000 F par mois. Un assistant par pensionnaire : moins pour des raisons de sécurité, de « prise en charge », que pour juguler l'angoisse et la souffrance, pour partager l'amitié, pour aider les hommes et les femmes à construire ou reconstruire leur personnalité par l'échange, le jeu, le sport, le chant, l'art, ou le travail.

Car on travaille beaucoup à l'Arche, chacun selon ses possibilités. Un C.A.T. (centre d'aide par le travail) est annexé à l'établissement. Il comporte des ateliers de poterie, de ferronnerie de tissage, de sous-traitance industrielle, sans parler des besognes effectuées à l'extérieur pour des entreprises agricoles.

Le centre de Trosly-Breuil, c'est une arche de survie. Sur cent soixante-dix pensionnaires, une dizaine seulement sont exempts de toute occupation. Ce sont les cas les plus graves, des arriérés profonds, agités, ou des personnes à demi paralysées, cinq hommes et cinq femmes de dix-sept à quarante-sept ans. Ils sont rassemblés au pavillon de la Forestière ou dans ce qu'on appelle un « lieu d'éveil », la Chaumière, qui les accueille de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 heures chaque jour de la semaine. Seule exception à la liberté ambiante : un grillage a été posé autour de l'ensemble Forestière-Chaumière *« pour enrayer les besoins d'espace et de conquête de deux hommes handicapés qui partaient parfois à l'insu des assistants »*.

Si la Forestière est un point de rencontre et d'épanouissement des personnes, la Chaumière est une sorte de bloc de gymnastique et de détente où l'on essaie de procurer à chacun un mieux-être par des activités plus spécialisées, centrées sur la psychomotricité. La première tâche, à l'arrivée de ces pensionnaires surhandicapés, a été de leur faire accepter les lieux, pour qu'ils reconnaissent les salles et l'activité qui s'y rapporte. Beaucoup ont appris à manger seuls. Un gros effort a été fait sur le plan de la propreté personnelle.

Odile Ceyrac — nièce de M. François Ceyrac, le « patron des patrons » — est le bras droit de Jean Vanier et milite à l'Arche depuis douze ans, après des études universitaires et une formation d'éducatrice spécialisée. Elle nous présente les pensionnaires de la Chaumière : Eric et Marie-Jo ont dix-neuf ans ; ils sont arrivés il y a deux ans, le premier vient d'un hôpital psychiatrique, la seconde d'un centre pour enfants handicapés. Lucien, trente-deux ans, venait de sa famille, comme Michel, vingt-trois ans, l'un épileptique au dernier degré, l'autre avec les membres inférieurs atrophiés. De leurs compagnons, il est difficile de parler. Comment décrire ces corps désarticulés, ces visages vieillis avant l'âge, ces voix chaotiques ? Tous ressentent une immense difficulté à vivre. *« Ils n'avaient pu acquérir le langage*, dit pudiquement Odile Ceyrac, *et ils ne répondaient pas aux normes de notre époque. Ce sont ces normes qu'il faut mettre en cause. »*

En quelques mois de vie communautaire, une lumière a surgi peu à peu au sein de ces êtres exclus des vivants. En régénérant leur condition physique, on a amélioré leur état psychique. La plupart commencent à se reconnaître, à réagir les uns envers les autres, à nouer des relations affectives avec leurs assistants, et la Chaumière a pu se structurer autour d'activités planifiées : kinésithérapie, promenades, peinture, musique, pâte à modeler. Quand Eric est arrivé, il ne pouvait marcher que sur la pointe des pieds. Après une opération aux tendons, il réussit à présent à se déplacer seul avec plus d'assurance, à progresser en équilibre, sur la plante des pieds. Marie-Jo parvient à dire « *Maman* » et réclame des baisers sur la joue. Michel peut marcher grâce à des chaussures orthopédiques. La présence de Jean Vanier, qui a pris un an de congé sabbatique pour *« se replonger dans le travail de base »* aux côtés des assistants de la Chaumière, n'est peut-être pas étrangère à ces résultats.

Des choses à dire

Dans les autres foyers, les améliorations sont plus nombreuses encore parmi les pensionnaires moins atteints. Certains d'entre eux ont pu quitter l'Arche et s'établir dans des maisonnettes environnantes où ils vivent parfois à deux, dans une autonomie quasi totale, tout en travaillant à l'extérieur.

A Compiègne, une vingtaine de pensionnaires ont trouvé asile dans d'autres « unités de vie » de l'Arche. Ainsi, rue Fournier-Sarlovèze, six déficients mentaux de vingt à trente-cinq ans, aidés par cinq assistants et assistantes mènent une existence presque normale dans une petit foyer à deux étages. Deux autres ont reçu l'hospitalité d'un professeur d'I.U.T. qui leur a cédé un étage de son habitation. *« Au début*, dit Odile Ceyrac, *les voisins se sont méfiés surtout dans les campagnes quand ils voyaient les handicapés faire des courses ou se promener dans la forêt. Ils ont réagi aussi négativement à la présence de nombreux jeunes assistants : il y a parmi eux des Canadiens, des Anglais, des Irlandais, des Allemands, des Suédois, car l'Arche compte désormais cinquante-six communautés dans le monde. Mais, à présent, nous sommes bien intégrés. L'un de nos assistants fait même partie du conseil municipal socialiste de Trosly-Breuil. »*

Lieux de croissance et d'enracinement vivant jusqu'ici en autarcie, les foyers s'ouvrent ainsi peu à peu sur le monde extérieur, malgré le vieillissement des pensionnaires qui se traduit pour quelques-uns — ce n'est pas le moindre problème des dirigeants de l'Arche — par une aggravation de leur état.

« Nous avons tous nos propres difficultés, mais celui qui a une image cassée de lui-même a besoin d'être aimé et reconnu en actes et en vérité, alors que notre époque tend à écraser les petits et les faibles », commente Jean Vanier. Devant leurs cris et leurs souffrances, les gens « *normaux* » ferment leur cœur et ne savent comment réagir. Les valeurs de leur culture les poussent trop souvent à la réussite, au pouvoir, à l'argent. Un tel cri réclame un changement, et il y a en chacun de nous une énorme résistance à ce changement. *« De même*, poursuit Jean Vanier, *le fossé ne fait que s'accentuer entre les pays riches et les pays pauvres, les nantis et les marginaux. »* Evoquant l'Année internationale des personnes handicapées, Jean Vanier estime que, au-delà des cérémonies officielles, *« l'important est que chacun ressente, à son niveau, la nécessité d'aider les faibles, quels qu'ils soient, handicapés physiques ou mentaux, vieillards ou exclus de toutes natures : que chacun regarde autour de soi et se tienne à l'écoute : les handicapés, les pauvres, les déshérités sont des personnes réelles qui souffrent, et qui toutes, quel que soit leur état, ont de belles choses à dire et à faire »*. Le droit à la parole, le droit au travail, n'est-ce pas la principale revendication des handicapés ?

Le droit au travail

Le chemin est long et difficile, du ghetto à l'intégration dans notre société. Pour quelques réussites exemplaires comme celles de l'Arche et de la Fondation John-Bost — une autre institution bénévole qui accueille en Dordogne mille cinq cents malades mentaux profonds, ceux dont personne ne veut, — combien de déficients mentaux récupérables et abandonnés dans les asiles psychiatriques ? Combien de handicapés physiques exploités dans des ateliers protégés par des employeurs sans scrupules, qui, sous couvert d'assistance, bénéficient d'un personnel rémunéré au rabais ?

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., et candidate à l'élection présidentielle, dénonçait ces jours derniers la *« politique de ghetto même doré, et d'apartheid »*, que subissent chaque jour en France deux millions de handicapés. Comment peut-on parler d'insertion sociale, alors que tant de personnes handicapées vivent avec 156 F par mois, le foyer ou l'institution « protectrice » s'emparant de 90 % de leur pension, fixée à 1 416 F par mois ?

Certes, des progrès ont été accomplis, qui permettent d'affirmer que les handicapés ne sont plus, au moins en théorie, rejetés totalement des circuits de la consommation. En 1980, l'Etat, les collectivités locales, la Sécurité sociale, ont consacré aux handicapés 23 milliards de francs. En 1975, avant la promulgation de la loi d'orientation, l'aide des pouvoirs publics ne s'élevait qu'à 8 milliards de francs. Parallèlement, l'allocation versée aux adultes handicapés, qui vient d'être portée à 15 600 F par an, a triplé en six ans ; 67 000 familles bénéficiaient fin 1978 de l'allocation d'éducation spéciale : on en dénombrait 7? 000 en 1980. Enfin, plus de 12? 000 personnes bénéficient, notamment dans le cas de recours à un auxiliaire de vie, de l'allocation compensatrice dont le montant peut atteindre 26 000 F par an. Ces quelques chiffres témoignent de l'effort de la communauté. Mais, plus de cinq ans après le vote de la loi d'orientation du 30 juin 1975, l'application des textes n'est pas à la mesure de l'ambition du législateur qui avait voulu proclamer les droits des handicapés à l'éducation, au travail, à l'autonomie financière.

Il reste énormément à faire pour que tous les handicapés soient considérés comme des citoyens à part entière. L'examen du dossier médical montre que 50 % des infirmités constatées pourraient être prévenues, évitées ou allégées. Or est-on certain que l'on a fait tout ce qu'il fallait au niveau de la prévention, même si celle-ci n'est pas une panacée ? L'examen du dossier social prouve que sur 1 200 000 personnes handicapées en âge de travailler (de seize à soixante ans), 300 000 seulement sont considérées comme inaptes. Certes 600 000 avaient un emploi en 1980, 40 000 sont accueillies dans 500 centres d'aide par le travail et un peu plus dans les ateliers protégés. Mais près de 300 000 autres, bien que parfaitement aptes au travail ou l'ayant été, ne trouvent pas d'emploi.

Bien plus que les guerres et les cataclysmes qui s'abattent régulièrement sur l'humanité, les accidents de la route (près de 400 000 blessés par an dont environ 170 000 avec une incapacité permanente), les blessures au travail (1 million d'accidents déclarés par an), la pollution ou l'utilisation de certains médicaments, comme ce fut le cas pour la thalidomide, sont à l'origine de nombreux handicaps physiques ou psychiques.

Notre société, qui prolonge la vie humaine, augmente ainsi le nombre des handicapés, et cette tendance alourdit les dépendances publiques. Pour ne prendre qu'un exemple, si la population des personnes nées sourdes (environ 50 000) n'évolue plus numériquement depuis le début du siècle, en revanche celle des devenues sourdes (environ 950 000) a doublé en moins de trente ans. Les moyens consentis pour la formation professionnelle ou la rééducation de ces handicapés restent scandaleusement en deçà du minimum nécessaire, ce qui est particulièrement dramatique en cette période où les handicapés, parmi tant de déshérités, subissent plus que d'autres les conséquences de la crise et du chômage.

Le dossier entrouvert à l'occasion d'une Année internationale — une de plus — ne sera-t-il pas aussitôt refermé, comme ce fut le cas lors des célébrations de l'Année de la femme et de l'Année de l'enfant ?

FIN

(1) Communauté de l'Arche, rue d'Orléans, Trosly-Breuil, 60350 Cuise-la-Motte (Oise).

Plus de deux millions de cas

On estime que la France compte plus de deux millions de handicapés mineurs ou adultes, âgés de moins de soixante-cinq ans, atteints d'une infirmité motrice, sensorielle ou mentale. En 1980, ce nombre se répartissait par moitié entre les enfants et les adolescents, d'une part, et les adultes, de l'autre.

	Enfants et adolescents	Adultes de vingt à soixante-cinq ans
Handicapés moteurs et physiques	180 000	700 000
Handicapés visuels	12 000	65 000
Handicapés auditifs	18 000	45 000
Handicapés mentaux	770 000 (dont 550 000 débiles légers et 220 000 débiles moyens, profonds et arriérés profonds)	120 000

Les infirmités de ces personnes sont d'inégale gravité, mais le nombre des handicapés sérieusement atteints et qui nécessitent une aide quasi constante de la collectivité approche le million. Il faut y ajouter au moins un million de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans atteintes de maladies graves ou d'infirmités.

Quelques causes parmi d'autres

- ALCOOLISME : cinq millions de buveurs excessifs, dont deux millions de buveurs dépendants atteints de maladies alcooliques.
- ACCIDENTS DE LA ROUTE : trois cent cinquante mille à quatre cent mille blessés par an, dont cent soixante-dix mille avec une incapacité permanente plus ou moins grande (vingt mille de 20 % à 50 % ; trois mille cinq cents de 50 % à 80 % ; un millier de 80 % à 100 %).
- ACCIDENTS DU TRAVAIL : un million environ d'accidents déclarés par an, dont un peu plus de cent mille accidents graves qui laissent des séquelles. Les accidents survenus au cours du trajet vers le travail (environ cent cinquante mille) ne sont pas repris dans cette statistique, la dernière dont on dispose, et qui porte sur l'année 1978.

هكذا من الأصل

SOCIAL

ATTEINTE AU DROIT SYNDICAL

Trois cadres de l'usine Citroën de Cormelles-le Royal sont condamnés

De notre correspondant

Caen. — *« Depuis plus de quatre ans, il y subit l'humiliation de n'y être considéré que comme un inutile, un intrus, voire un pestiféré. »*

Le cas de M. Joël Baurnelle, délégué F.O., sur lequel le tribunal de grande instance de Caen insiste en ces termes sévères, est significatif de l'acharnement de l'encadrement de l'usine Citroën de Cormelles-le-Royal à empêcher toute implantation syndicale. A la suite d'une plainte de F.O., la juridiction caennaise a condamné, mercredi 18 mars, à quatre mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende chacun, MM. Maurice Virole, chef du personnel, Jean-Baptiste Allix, responsable de la gestion du personnel, et Jean-Louis Grattia, chef de laboratoire. La *décision* retient l'entrave à l'exercice des fonctions de délégué du personnel. Outre les condamnations pénales, les trois cadres de Citroën devront verser 25 000 francs de dommages et intérêts à M. Baurnelle, 5 000 francs à un autre délégué et 2 000 francs à F.O.

Le procureur, particulièrement choqué, avait requis *trois mois* de prison ferme et 10 000 francs d'amende. Au cours des débats, l'établissement Citroën a été qualifié d'*« usine à broyer les hommes »* par Mᵉ Alain Tourret. De multiples témoignages illustrent des procédés (innombrables avertissements, surveillance constante, pressions, humiliations, mutations, lettres anonymes et tracts injurieux...) destinés à tuer dans l'œuf la section F.O. Quatorze délégués ont donné leur démission. M. Joël Baurnelle, trente ans, s'est accroché *« pour que la lumière se fasse et démontrer que Citroën est un fief de la répression syndicale »*.

Depuis plus de deux cent cinquante semaines, il reste sans travail dans un bureau de laboratoire. La direction se défend de l'avoir condamné à l'inactivité pour le faire craquer. Ce n'est pas l'avis des juges caennais qui y voient *« une brimade intolérable, visant manifestement à écœurer son subalterne »*. Pour l'ensemble du dossier, l'inspection du travail souligne *« une concordance et une répétition des faits »*.

M. Daniel Bouvet, délégué C.G.T., avait déjà témoigné dans un livre, *l'Usine de la peur*, des méthodes employées en 1973 à Cormelles-le-Royal. Ce procès indique qu'on y est toujours autant allergiques aux organisations autres que la Confédération des syndicats libres. *« Déchirez votre carte et tout reviendra comme avant... »* Combien de fois les militants ont-ils entendu ce pressant conseil ?

D. M.

A partir du 1ᵉʳ avril

LES INDEMNITÉS DE CHOMAGE SERONT REVALORISÉES DE 6,64 %

Le conseil d'administration de l'UNEDIC a annoncé, le 26 mars, une revalorisation de 6,64 % du salaire de référence servant au calcul des allocations versées aux demandeurs d'emploi en métropole, à partir du 1ᵉʳ avril.

La partie fixe de l'allocation de base journalière et les allocations de fin de droits passeront de 25 F (depuis le 1ᵉʳ octobre 1980) à 26,50 F. Les allocations forfaitaires seront, selon les cas, de 26,50 F (au lieu de 25 F), de 39,75 F (37,50 F) et de 53 F (50 F).

Les allocations de base minimales (dont une partie est proportionnelle au salaire journalier moyen de référence) seront de 70,20 F (au lieu de 66 F). Les allocations spéciales plancher attribuées aux licenciés économiques seront de 87,30 F (au lieu de 82,16 F). La garantie de ressources minimales pour licenciés ou démissionnaires à partir de soixante ans a été portée de 75,90 F à 80,73 F.

● *Les émissions de Radio-C.G.T. 94 vont* reprendre quotidiennement à partir du 21 avril, ont annoncé jeudi 26 mars MM. Jean-Pierre Page et Georges Letellier, respectivement secrétaire général et secrétaire de l'union C.G.T. du Val-de-Marne. Cette union départementale tiendra son huitième congrès les 1ᵉʳ, 2 et 3 avril à Fontenay-sous-Bois

La grève des agents C.G.T. a surtout été suivie à E.D.F. et dans les P.T.T.

C'est à E.D.F. et dans les P.T.T. que le mot d'ordre de grève lancé par la C.G.T dans la fonction publique et dans certaines entreprises nationalisées, pour protester contre le « démantèlement » du service public et le « blocage » du pouvoir d'achat des agents de l'Etat, a été, jeudi 26 mars, le mieux suivi.

A E.D.F., 30 % des agents ont débrayé, selon la direction, avec des points forts en province, comme en Haute-Normandie (46 %), à Mulhouse (45 %) et dans la région Midi-Pyrénées (40 %). La baisse de production n'a été, dans la matinée de jeudi, que de 10 % à 15 %, atteignant jusqu'à 50 % à Fessenheim. Les coupures de courant ont été peu ressenties à Paris.

Aux P.T.T., le secrétariat d'Etat a recensé 16 % de grévistes (moyenne nationale), ainsi répartis : 15 % pour la poste et 18 % dans les télécommunications.

A la R.A.T.P., le métro et le R.E.R. ont circulé comme à l'ordinaire ; le trafic des autobus a été assuré à 90 %.

A Paris, une importante manifestation *(nos dernières éditions datées 27 mars)* a rassemblé une vingtaine de milliers de personnes — huit mille cinq cents selon la *police, soixante-dix mille selon* les organisateurs — de la place Clichy au Palais Royal. Le cortège, conduit par MM. Séguy et Krasucki, était composé presque *pour moitié* de personnels communaux, avec de fortes délégations d'agents hospitaliers et de postiers.

Quelques incidents se sont produits en province. A Saint-Etienne, où une brève échauffourée a eu lieu entre les forces de l'ordre et les manifestants devant le palais de justice de la ville. A Lorient, M. Georges Jegouzo, conseiller général socialiste et adhérent de la C.G.T., a quitté le rassemblement syndical, alors que le secrétaire général de l'union départementale C.G.T. du Morbihan attaquait, dans son discours, MM. Mitterrand et Rocard.

Le bureau confédéral de la C.G.T. *affirme* que la grève du 26 mars *« a connu un succès supérieur à toutes les journées de lutte organisées par la seule C.G.T. dans ces secteurs depuis 1979 »* et qu'elle a constitué *« une étape qui comptera »*. Il souligne *« la convergence des efforts déployés pour contrecarrer le développement de cette lutte »*, en assurant que *« le pouvoir a reçu le renfort sans réserve de toutes les forces réformistes »* et accusant *« les dirigeants F.O. et C.F.D.T. »* d'avoir *« suscité un engagement sans précédent de toutes leurs organisations contre la grève »*.

Pour le C.N.P.F., enfin, cette journée d'action a été *« un échec »*.

HONNÊTETÉ

Il faudrait savoir : quand une grève à E.D.F. provoque d'importantes coupures de courant, paralysant l'économie du pays, le C.N.P.F. juge que c'est « inadmissible ». Quand ce n'est pas le cas, comme lors de la journée d'action de jeudi, il considère que c'est un « échec ». En limitant au maximum la baisse de production, qui a été moitié moindre que prévu, les grévistes C.G.T. ont eu le souci — déclaré — de gêner le moins possible les usagers. L'honnêteté consiste à le reconnaître (1).

De même, la manifestation organisée à Paris a été, pour ce qui concerne les seuls fonctionnaires C.G.T., la plus importante depuis longtemps. « Puissante », *dit l'A.F.P. Si les organisateurs ont, comme à l'ordinaire, majoré le nombre des participants, le bureau d'évaluation de la préfecture de police, récemment mis en place pour* « éviter toute contestation », *s'est particulièrement distingué en avançant un chiffre non crédible. Il en est trop souvent ainsi quand une manifestation accompagne une grève que le pouvoir juge* « politique ».

M. C.

(1) Cf. *le Monde* du 27 mars.

● *M. Edmond Maire dénonce les carences du secteur socio-sanitaire.* — A l'issue d'une « journée - vérité » organisée par la fédération C.F.D.T. de la santé et l'Union confédérale des retraités (C.F.D.T.), M. Edmond Maire a demandé *« la suspension des procédures de suppression des lits d'hôpitaux »* et *« le droit à l'emploi pour les handicapés »*.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le groupe chimique I.C.I. serait sur le point d'abandonner sa production de chlore

Le groupe chimique I.C.I., numéro un de l'industrie privée britannique, pourrait être prochainement amené à cesser ses activités dans le domaine du chlore si le gouvernement ne se décidait pas, en dernier ressort, à lui accorder des tarifs préférentiels pour l'électricité payée à un prix jugé par lui prohibitif.

Si une telle décision était prise, onze mille cinq cents emplois seraient supprimés, ce qui porterait, avec les réductions d'effectifs déjà décidées en octobre dernier (quatre mille personnes) et celles projetées pour *1981* (quatre mille également), à près de vingt mille le nombre de licenciements à l'intérieur du groupe (32 % du personnel).

Dans les discussions engagées avec le secrétaire à l'énergie, M. David Howell, les dirigeants d'I.C.I. affirment ne plus être en mesure de poursuivre l'exploitation d'une *branche industrielle* dont les résultats sont lourdement grevés par le prix de l'énergie électrique, qui, globalement, représente désormais 80 % de ses coûts de production. Même la promesse dans le budget 1981-192 d'une réduction de 8 % de la facture d'électricité payée par les industriels ne les a pas fait fléchir. Ils ont aussi fait valoir que la construction par le groupe de sa propre centrale électrique, comme le préconisait le ministre, était rendue impossible par le coût beaucoup trop élevé d'une telle opération chiffrée à 1 milliard de livres (11 milliards de francs).

Pour le gouvernement, le problème social posé revêt une très grande importance à l'échelon régional, la plus grande partie des installations d'I.C.I. dans le chlore étant concentrées dans le Cheshire, à *Runcorn*. — *A. D.*

● *Renault ferme son usine d'assemblage en Australie.* — La direction de la filiale australienne de la Régie a annoncé, le 26 mars, qu'elle avait décidé de fermer son usine de Melbourne, qui emploie deux cent quarante salariés et produit environ mille cinq cents véhicules par an. Cette usine assemblait, outre des R 18 et des R 20, des modèles Peugeot 504 et 505 ; aussi la direction de Peugeot a-t-elle annoncé que la 505 serait désormais montée par l'usine australienne de British Leyland.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U....	5,0390	5,0350	— 125	— 100	— 265	— 215	— 610	— 510
$ can.....	4,2360	4,2425	— 225	— 180	— 390	— 310	— 680	— 560
Yen (100)	2,3770	2,3830	+ 55	+ 80	+ 135	+ 180	+ 465	+ 550
DM	2,3570	2,3620	— 25	— 5	— 30	+ 5	+ 50	+ 120
Florin....	2,1230	2,1340	+ 25	+ 45	+ 60	+ 95	+ 240	+ 310
F.B. (100)	14,3780	14,4080	— 360	— 280	— 730	— 660	—1590	—1290
F.S.......	2,5890	2,5950	+ 75	+ 100	+ 160	+ 205	+ 525	+ 655
L (1 000)	4,7350	4,7460	— 350	— 260	— 650	— 525	—1790	—1550
£..........	11,2670	11,2870	— 100	+ 15	— 100	+ 70	+ 170	+ 400

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM.......	11 7/8	12 1/8	12 3/4	13 1/8	12 3/4	13 1/8	12 1/8	13 1/2
$ E.-U....	14 5/8	15 1/8	14 7/8	15 1/4	15 7/16	15 13/16	15 5/16	15 11/16
Florin....	8 3/4	10 1/4	9 3/4	10 1/2	10	10 5/8	10 3/16	10 15/16
F.B. (100).	12 5/8	13 3/4	13 3/8	14	13 1/2	14 1/4	13 3/4	14 1/2
F.S.......	7/8	1 1/8	7 3/4	8 1/4	7 3/4	8 1/4	7 3/4	8 1/2
L (1 000)..	17 1/2	18 1/2	19 3/4	21 1/4	19 3/4	21 1/4	19	21 1/2
£.........	12 3/4	13 1/4	12 1/2	13 1/8	12 1/2	13 1/8	12 1/4	12 7/8
F français	11 1/2	12	11 3/8	11 5/8	12	12 1/4	12 1/2	12 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

L'Assemblée européenne se prononce pour une hausse de 12 % des prix agricoles

L'Assemblée européenne a suivi sa Commission de l'agriculture en se prononçant, jeudi 26 mars, pour un relèvement moyen de 12 % des prix agricoles dans la C.E.E. La négociation proprement dite, sur la base des 7,8 % proposés par la Commission doit commencer le 30 mars. Les propositions d'ajustements monétaires faites par la commission après les mouvements de la lire et de l'ECU devraient, dit-on à Bruxelles, rendre plus facile le succès du marathon, dont l'arrivée est prévue pour le 1er avril. La Commission proposera, en effet, une dévaluation de la lire verte de 9 % (c'est-à-dire à un niveau qui dépasse la seule compensation du double mouvement de la lire et de l'ECU et permettra donc de diminuer les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) négatifs applicables en Italie) ; les franc et couronne verts seront dévalués de 2,5 %, la drachme verte grecque de 2,8 % et la lire verte irlandaise de 3,9 %. Quant aux pays à monnaie forte, ils verront leurs M.C.M. positifs réduits : de 14,1 % à 12,1 % pour la Grande-Bretagne, et de 8,8 % à 7,5 % pour la R.F.A.

D'autre part, M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., a écrit à M. Giscard d'Estaing une lettre ouverte dans laquelle il indique que « les aménagements éventuels de la politique agricole commune ne sauraient interférer avec la procédure de fixation des prix ».

Enfin, le Modef (Mouvement de défense des exploitants agricoles familiaux) manifestera, le 30 mars, dans l'ensemble des départements, « avec ses propres mots d'ordre et dans les formes les plus diverses ».

De notre correspondant

Strasbourg. — Votée par l'Assemblée européenne le jeudi 26 mars, la résolution va largement au-devant des préoccupations des agriculteurs de la C.E.E., même si elle retient le principe de la coresponsabilité financière des producteurs pour l'écoulement des excédents laitiers et céréaliers. Les élus de Strasbourg se sont en effet prononcés pour un relèvement des prix communs exprimés en ECU de 12 %.

Les démocrates-chrétiens, les libéraux (les élus giscardiens sont répartis dans ces deux groupes), les socialistes italiens et quelques conservateurs britanniques ont voté la motion présentée par M. Ligios (démocrate-chrétien italien). Les socialistes et communistes français s'y sont opposés, tandis que les gaullistes s'abstenaient. Appelés à on ne sait quelle autre tâche ou lassés par un scrutin qui a duré plus de cinq heures en raison du grand nombre d'amendements (plus de deux cents), les parlementaires européens n'étaient que cent quatre-vingt-huit à voter le texte définitif sur les quatre cent trente-quatre représentants que compte l'Assemblée.

M. Sutra expliquant le vote des socialistes français a déclaré que ce n'était pas tant le niveau des prix qui le gênait (les socialistes demandaient comme les communistes un relèvement de 15 %), mais le fait que le passage sur la suppression des montants compensatoires monétaires n'était pas assez contraignant. Le texte de la résolution se limite en effet à demander en 1981 une réduction des M.C.M. positifs britannique et allemand, alors qu'au départ il prévoyait leur élimination en trois ans.

L'argumentation présentée par le porte-parole du P.S. méconnaît la nouvelle situation créée par le réajustement vers le haut de l'ECU, ce qui facilitera, peut-être, la réduction de cinq points cette année des montants appliqués par l'Allemagne, souhaitée par Paris et la Commission.

Quant au représentant des gaullistes, M. Fanton, il a expliqué que son groupe ne pouvait pas voter un texte qui acceptait le principe de la coresponsabilité. L'Assemblée pouvait-elle, sans risquer d'apparaître peu crédible, proposer une hausse beaucoup plus élevée que celle avancée par la Commission de Bruxelles (7,8 %), qui entraînera un accroissement des dépenses agricoles de 9 milliards de francs par rapport à l'année dernière, sans suggérer dans le même temps des mesures pour lutter contre les excédents ?

Les élus R.P.R. ont, semble-t-il, oublié que la perception d'une taxe sur la production laitière est appliquée depuis plusieurs campagnes. N'ont-ils pas remarqué que la résolution est des plus vagues sur la super-taxe (50 centimes par litre) proposée par les autorités de Bruxelles et condamne la façon dont a été appliqué jusqu'à présent le principe de coresponsabilité ? Sans compter que, sur de nombreux autres points, elle va à la rencontre des souhaits souvent exprimés par les Français : politique commune des matières grasses, contrôle sur les importations de produits de substitution (soja, manioc), politique dynamique à l'exportation, conclusion d'accords à long terme pour la fourniture de denrées alimentaires aux pays tiers, etc.

La seule vraie fausse note de la résolution par rapport aux thèses défendues par la France concerne la formule imaginée par les parlementaires pour lutter contre les excédents laitiers. En l'interprétant, elle signifie qu'en cas d'augmentation de la production, les prix garantis pour le beurre et la poudre de lait pourraient être diminués. C'est un système comparable à celui préconisé par la Commission et repris par l'Assemblée pour les céréales (le prix d'intervention pouvant être réduit jusqu'à concurrence de 5 %).

MARCEL SCOTTO.

MONNAIES

FORTE HAUSSE DU DOLLAR ET DE L'OR

Les événements de Pologne et une certaine tension du taux d'intérêt aux Etats-Unis ont provoqué une hausse sensible du dollar et de l'or sur les marchés internationaux. Vendredi 27 mars, en fin de matinée, le cours de la monnaie américaine avait dépassé le niveau des 5 F, s'inscrivant à 5,02 F environ contre 4,94 F la veille ; à Francfort, il a été porté de 2,09 DM à 2,13 DM, et à Tokyo, il s'est élevé de 209 yens à plus de 213 yens.

Ce mouvement de hausse du dollar a pris naissance jeudi dans l'après-midi à l'ouverture du marché de New-York, de même que le net raffermissement de l'or. Le cours de l'once de 31,15 qui, depuis le début de la semaine oscillait entre 530 et 535 dollars, s'est brusquement élevé le 26 mars dans la soirée à 540 dollars, pour frôler les 550 dollars à la veille du week-end.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La SAPVIN a présenté une demande de suspension provisoire des poursuites*, devant le tribunal de commerce de Marseille. Celui-ci a désigné un juge commissaire et un expert-comptable pour vérifier la situation financière de la société, dont le P.-D. G., M. Paul Crémieux, est incarcéré à Bâle (Suisse) depuis le 18 mars.

Social

● *M. René Bernasconi* a été élu président de l'UNEDIC, le 26 mars, en remplacement de M. André Bergeron, élu il y a deux ans au titre du collège des salariés, selon le principe de la rotation : un président salarié, puis un président patronal. M. Bernasconi est, par ailleurs, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

● PRECISION. — L'accord qui mis fin à la grève, de neuf semaines, des dactylos-codeuses du centre de l'INSEE à Nantes, pour obtenir un repos supplémentaire de quarante-cinq minutes par jour (*le Monde* du 14 mars 1981) porte, indique la direction, sur *« une période transitoire »*. Durant cette période instituée jusqu'au 30 septembre 1981, *« les agents recevront une formation approfondie, afin de les familiariser avec le nouveau matériel »*. Début septembre, les syndicats et la direction feront le point et discuteront *« les propositions de l'administration pour le régime permanent »*.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMAX

A NOS ACTIONNAIRES

Vous pourrez disposer dans quelque temps de notre rapport annuel pour 1980. Outre les sujets qui y sont traités, j'ai pensé qu'il conviendrait de m'adresser à chacun de vous à cette occasion au sujet de la récente offre faite par la Standard Oil of California (SOCAL) en vue d'acquérir AMAX par le moyen d'une fusion

Comme vous le savez peut-être, le 5 mars, le conseil d'administration de la société a étudié soigneusement la proposition de SOCAL. La décision, prise à cette réunion, de ne pas soutenir cette proposition a été immédiatement communiquée à SOCAL. Aujourd'hui, la société a déposé à la Securities and Exchange Commission son rapport annuel — formulaire 10 K — pour 1980. Dans ce document, nous avons décrit l'offre de SOCAL et la réponse du conseil comme suit :

« Le 5 mars 1981, SOCAL a présenté une offre spontanée d'acquisition d'AMAX par le moyen d'une fusion hors taxes contre paiement combinant des espèces et des actions de SOCAL, paiement équivalent à cette date à 78,50 dollars par action ordinaire d'AMAX. Après avoir examiné avec soin les différents facteurs en cause, le conseil d'administration a décidé, d'un commun accord, de ne pas donner son appui à la proposition de fusion. Parmi les facteurs pris en considération par le conseil se rangent les suivants : les excellentes réserves minérales d'AMAX situées dans des zones politiquement stables, qui, avec les investissements réalisés par la société dans des usines au cours des années récentes, placent celle-ci dans une position unique pour capitaliser sur les occasions extraordinaires prévues pour les années 1980 ; la suffisance de la proposition de SOCAL par rapport à la valeur des affaires de la société ; l'avis de nos conseils juridiques sur d'importantes questions touchant la réglementation antitrust et d'autres réglementations, qui seraient soulevées par la fusion projetée ; l'effet défavorable que produirait sur les activités et les chances d'AMAX un non-achèvement définitif, pour des raisons légales ou autres, de la transaction. »

Comme vous vous en souvenez peut-être, SOCAL avait proposé en septembre 1978 d'acquérir AMAX à un prix inférieur de moitié à celui offert maintenant. Cette précédente proposition avait été rejetée par le conseil d'administration d'AMAX. Notre rapport annuel — formulaire 10 K — décrit la participation initiale de SOCAL dans AMAX et son offre d'achat d'AMAX de 1978 comme suit :

« Le 30 mai 1975, AMAX a vendu 8 850 000 de ses actions ordinaires à la Standard Oil Company of California (SOCAL) et à une filiale de celle-ci, à 37,67 dollars l'action, pour une valeur totale de 334 millions de dollars, répartis en 169,5 millions de dollars en espèces et 164,5 millions de dollars en actions préférentielles. Ces dernières furent par la suite rachetées par SOCAL au pair

Au moment de son premier achat d'actions ordinaires d'AMAX, SOCAL avait avisé AMAX de son intention d'acheter d'autres actions ordinaires d'AMAX en Bourse ou par bloc ou autres achats de manière à pouvoir obtenir et conserver une participation d'environ 20 % au capital d'AMAX. Au 31 décembre 1980, SOCAL avait acheté au total 4 105 389 actions complémentaires.

Depuis juillet 1975, AMAX a reçu des demandes et une assignation du Bureau of Competition de la Federal Trade Commission concernant certains documents et certaines informations relatifs à ses activités et à la cession d'actions ordinaires d'AMAX à SOCAL. AMAX a soumis les documents et les informations demandés et a collaboré avec le Federal Trade Commission dans son enquête. AMAX a été informée par SOCAL que cette dernière avait également soumis documents et informations à la Federal Trade Commission.

Le 7 septembre 1978, le conseil d'administration d'AMAX a rejeté, comme n'étant pas dans l'intérêt d'AMAX et de ses actionnaires, compte tenu des performances passées et des potentialités de la société, une offre d'acquisition d'AMAX, sous forme de fusion, faite par SOCAL. Sullivan and Cromwell, conseils juridiques d'AMAX, ont également informé le conseil d'administration que cette offre, non sollicitée, soulèverait de sérieuses et importantes questions antitrust. »

Nous croyons fermement que la position, prise par le conseil d'administration en réponse à l'offre de SOCAL en 1978 comme à la plus récente, est dans le meilleur intérêt d'AMAX et de ses actionnaires, et que la sagesse de ces décisions sera amplement démontrée dans les années à venir.

P. GOUSSELAND,
Chairman.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

Exercice 1980

L'assemblée générale des actionnaires du 17 mars 1981 a approuvé les comptes de l'exercice 1980, ainsi que la distribution d'un dividende de 125 F.B.

Le rapport de la direction analyse l'évolution récente de conjoncture économique. Il développe les raisons qui rendent impérieuse la nécessité d'investir, traite des modalités de financement des investissements et aborde les problèmes du rôle des holdings et de la réanimation du marché du capital à risque.

Ce rapport contient des informations relatives aux résultats et aux activités des entreprises du groupe de la Société générale, en Belgique et à travers le monde. Il évoque le renforcement des moyens d'action de la Société générale de banque par l'émission sur le marché international d'un emprunt subordonné à taux flottant de 100 millions de dollars U.S., le développement des filiales de la Sofina, l'adaptation des structures du groupe maritime C.M.B. en fonction de son développement, l'expansion de Genstar aux Etats-Unis, la progression du volume des études de la division ingénierie de Traction et Electricité, et, dans le domaine de la construction mécanique et électrique, la pénétration d'ACEC, de B.T. et de la Fabrique nationale (F.N.) sur de nouveaux marchés. Les politiques de diversification et de recherche menées respectivement par P.R.B., Carbochim, Union minière, Métallurgie Hoboken-Overpelt, Vieille Montagne et Prayon et leurs filiales, dans les secteurs de la chimie et des non-ferreux sont décrites. Enfin, des secteurs aussi divers que la sidérurgie, le diamant (Sibeka et sa filiale Diamant Boart), le textile (UCO), la papeterie (Papeteries de Belgique, etc., sont également passés en revue.

NOTE. — *Le rapport annuel peut être obtenu auprès du Service d'information de la société, 30, rue Royale, B 1000 Bruxelles (Belgique). Tél. (2) 513-38-80, extension 276.*

ÉPARGNE INDUSTRIE
(Sicav du Crédit Mutuel)

Placée sous le régime de la loi du 13 juillet 1978 relative à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, Epargne Industrie a été ouverte au public le 23 novembre 1978.

Au 31 décembre 1980, date de la clôture de l'exercice, l'actif net de la société était évalué à 476 millions 30 364 francs. La valeur liquidative de chacune des 1 500 765 actions en circulation à cette date ressortait à 317,19 francs.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice et a décidé de proposer, à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée prochainement, la mise en distribution d'un dividende par action de 13,66 francs auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 3,19 francs, soit un total de 16,85 francs. (Rappel dividende précédent : 13,20 F + 2,88 F = 16,08 F pour un exercice de quatorze mois et demi.)

La répartition de l'actif net, en fin d'exercice, était la suivante :

— Actions françaises	43,38 %
— Obligations françaises	20,93 %
— Actions étrangères	3,89 %
— Souscriptions (en attente d'affectation)	19,96 %
— Liquidités nettes	11,84 %

NATIO - INTER

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 mars 1981 sous la présidence de M. Gérard Prache, président du conseil d'administration, a entendu le rapport du conseil d'administration et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables au titre du premier exercice, exceptionnellement de quatorze mois environ, s'élèvent à FRF 11 472 581,39 et permettent la distribution d'un dividende net de FRF 40, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de FRF 0,94, soit d'un revenu global de FRF 40,94.

Le conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale a fixé au 6 avril 1981 la mise en paiement de ce dividende matérialisé par le coupon n° 1 représentant :

● Le produit des obligations françaises non indexées bénéficiant des avantages fiscaux attachés à ces obligations, pour un montant de FRF 2,54, plus un crédit d'impôt de FRF 0,21 ;

● Le produit de l'emprunt 8,80 % pour un montant de FRF 1,97 donnant droit à un abattement complémentaire de FRF 1 000 ;

● Les autres produits pour un montant de FRF 35,49, auquel s'ajoute un crédit d'impôt de FRF 0,73.

Les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la société en exonération totale de droit d'entrée.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE POMPEY

Le conseil d'administration de la compagnie, qui s'est réuni le 19 mars 1981, a pris connaissance des résultats provisoires de l'exercice 1980. Le bénéfice d'exploitation s'élève à 13 100 000 francs contre 11 928 679 francs en 1979. Après impôt sur les sociétés de l'ordre de 3 400 000 francs, et pertes et profits exceptionnels, le bénéfice au bilan de la compagnie sera nettement supérieur à celui de l'an dernier, qui était de 7 754 148 francs.

Compte tenu des résultats d'exploitation de l'ensemble des filiales, le conseil a jugé possible de proposer, à la prochaine assemblée, la distribution d'un dividende net de 7,50 francs par action, soit 11,25 francs avec l'avoir fiscal, contre respectivement 6,50 francs et 9,75 francs au titre de l'exercice 1979.

SOCIÉTÉ SÉQUANAISE DE BANQUE

Au cours de sa séance du 25 mars 1981, le conseil de surveillance de la Société Séquanaise de Banque a approuvé les comptes de l'exercice 1980 qui lui ont été présentés par le directoire ; le bénéfice net de l'exercice, après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 27 760 142,08 francs (comprenant une plus-value nette à long terme sur cession de titres de 4 641 365,50 francs) contre 17 068 002 francs pour l'exercice 1979.

Le directoire proposera, à l'assemblée générale qui se réunira le 20 mai 1981, la distribution d'un dividende de 21 francs par action, auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de 10,50 francs, soit un total de 31,50 francs contre 24,30 francs au titre de l'exercice 1979.

Le directoire proposera, par ailleurs, à l'assemblée générale de ne pas procéder, au sein de la société, à la distribution d'actions en faveur des salariés prévue par la loi du 24 octobre 1980. Il demandera l'adoption d'un projet donnant aux salariés la faculté d'acquérir en bourse, au titre de l'exercice 1981, des actions de la S.S.B. dans le cadre des dispositions de la loi du 27 décembre 1973.



FORGES DE STRASBOURG

Activité diversifiée :

— Mobilier et aménagement des espaces de bureaux : Strafor, Steelcase-Strafor... ;

— Biens d'équipements industriels Comessa (manutention, séchage, constructions métalliques et fluviales) ;

— Cloisons amovibles Hanserman.

Le conseil d'administration des Forges de Strasbourg, qui s'est réuni le 18 mars 1981, a pris connaissance des résultats provisoires de l'exercice 1980, en nette augmentation sur l'an dernier, qui seront définitivement arrêtés à un prochain conseil.

Dans ces conditions, le conseil a jugé possible de proposer à la prochaine assemblée la distribution d'un dividende net de F 7,50 par action, soit F 11,25 avec l'avoir fiscal, contre respectivement F 6,20 et F 9,30 au titre de l'exercice 1979

MERLIN GERIN

Le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 15 francs par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 7,50 francs contre respectivement 12 francs et 6 francs pour l'exercice précédent

Le bénéfice net s'établit à 38,3 millions de francs contre 16,1 millions de francs en 1979.

cde COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Dans sa séance du 25 mars 1981, le conseil d'administration du Comptoir des Entrepreneurs a arrêté les comptes de l'exercice 1980.

Dans l'année, ont été attribués 13,9 milliards de francs de prêts bénéficiant d'une aide de l'Etat, contre 13,6 milliards en 1979 et l'encours de ces prêts a progressé de 9,1 %, passant de 40,6 milliards à 44,3 milliards.

Le montant des prêts non aidés accordés dans l'année est passé de 2,9 milliards à 3,4 milliards, en augmentation de 14,6 % et leur encours a crû de 14,7 %, de 10,9 milliards à 12,5 milliards de francs.

Après dotation des comptes d'amortissements et de provisions, le bénéfice net après impôt s'élève à F 22 624 000 contre F 20 563 000 l'année précédente.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale qui se tiendra le 10 juin prochain de fixer le dividende à F 9,80 par action auquel s'ajoutent F 4,90 au titre de l'impôt déjà payé au Trésor (contre F 8,80 l'an dernier plus F 4,40 d'avoir fiscal).

Les réserves seraient accrues de 6 131 000 F et le report à nouveau serait de 2 376 000 F.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 MARS

Très irrégulier
Hausse de l'or

La semaine s'est achevée à la Bourse de Paris comme elle avait commencé : sur un très léger repli des cours dans un marché où, d'autre part, l'évolution des cours s'est révélée très irrégulière. Finalement l'indicateur instantané s'est inscrit à 0,35 % environ, en dessous de son précédent niveau.

La séance avait pourtant bien débuté. La Financière de Paris, première valeur cotée à la corbeille avait monté de 2,3 %. Elle avait été suivie par Esso (+ 11 %) favorisée par la majoration importante de son dividende (20 F contre 12 F).

Mais visiblement, le cœur n'y était pas et plusieurs baisses sensibles furent ensuite enregistrées, qui donnèrent sans doute à réfléchir aux plus entreprenants.

Selon les professionnels, les événements de Pologne sont suivis avec attention par la Bourse. Le retour à une situation explosive dans ce pays ne peut qu'inciter à la prudence, surtout à la veille d'un week-end.

La preuve en est, l'or a monté en liaison avec ces événements, si bien monté même, que pour la première fois depuis janvier 1980, il a valu plus cher à Londres (547,25 dollars l'once contre 539,50 dollars) qu'à Paris où son prix théorique s'est établi à 546,86 dollars l'once (contre 547,37 dollars) avec le lingot pourtant à 88 000 F (+ 1 150 F). Le napoléon, pour sa part, a progressé de 3,50 F à 858 F.

De toute évidence, cette flambée du métal jaune n'est pas apparue de très bon augure au marché. Ce dernier toutefois, a gardé la tête froide et dans l'ensemble a bien absorbé les dégagements de précaution effectués par des opérateurs soucieux de ne pas conserver de trop fortes positions.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Le bénéfice net pour 1980 s'élève à 289 millions de francs contre 219,5 millions de francs en 1979, le dividende net étant porté de 15 francs à 17,25 francs (+ 14,7 %).

Le bénéfice net consolidé (part de la Compagnie Financière) passe de 569 millions de francs à 730 millions de francs en 1980 (+ 28,3 %), et le résultat par action de 39,13 francs à 44,35 francs (+ 13,3 %), compte tenu des 1.916.632 actions nouvelles créées par deux absorptions dont celle de Pierrefitte-Auby, et la conversion de 255.172 obligations convertibles.

NOBEL-BOZEL. — Les résultats nets consolidés du groupe sont en bénéfice de 30,3 millions de francs. Au niveau de la société Nobel-Bozel, malgré l'importance de l'endettement, les résultats nets, après éléments exceptionnels, et, notamment, la cession du secteur des explosifs, sont en bénéfice de 9,7 millions de francs. Isorel, malgré une conjoncture maussade dans l'industrie du bâtiment, a eu une exploitation bénéficiaire avec des résultats supérieurs à ceux prévus dans son plan de redressement.

BOUYGUES. — Le bénéfice net pour 1980 ressort à 120,2 millions de francs contre 101,12 millions de francs. Au niveau consolidé, il s'élève à 151,26 millions de francs contre 109,3 millions de francs en 1979. Le dividende net de 21 francs, comme il avait déjà été annoncé, est maintenu sur un capital augmenté de 33 % par distribution d'une action gratuite pour trois.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	25 mars	26 mars
Valeurs françaises	102,1	102,6
Valeurs étrangères	108	110,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	111,6	111,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 27 mars ...... 11 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26/3	27/3
1 dollar (en yens)	209,45	211,40

NEW-YORK

Ventes bénéficiaires

Après avoir poursuivi son avance *sur sa lancée précédente,* Wall Street a rebroussé chemin au cours de la séance de jeudi sur l'apparition d'assez importantes ventes bénéficiaires. Cette fois, cependant, le « Dow » n'a pas enfoncé le plancher des 1 000 au-dessus duquel il s'était élevé la veille pour la quatrième fois de l'année, *s'établissant en clôture à la cote 1 006.*

Toujours assez forte, l'activité a néanmoins diminué et 60,37 millions de titres ont changé de mains contre *64,11 millions mercredi.*

Ce revirement de tendance n'a pas surpris les spécialistes, qui se sont déclarés satisfaits de la relative aisance avec laquelle le marché a pu absorber les prises de bénéfices sans trop céder de terrain. Autour du « Big Board » l'atmosphère était sereine et beaucoup estimaient que la Bourse avait de bonnes chances de reprendre son ascension. Trois éléments militent en faveur de la hausse : la baisse des taux d'intérêt ; l'éloignement du risque récessionniste ; la probabilité grandissante de l'adoption du plan Reagan.

Sur 1930 valeurs traitées, 865 ont fléchi, 704 ont monté et 361 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours 25 mars	Cours 26 mars
Alcoa	36 1/2	36
A.T.T.	52	52 1/2
Boeing	35 3/8	34 3/4
Chase Manhattan Bank	45 5/8	44
Du Pont de Nemours	51 1/4	50 1/8
Eastman Kodak	81 1/8	80 1/4
Exxon	71 5/8	70 3/8
Ford	24 1/2	24
General Electric	67 1/4	66 1/8
General Foods	33 1/8	33
General Motors	54 7/8	54 1/8
Goodyear	20 1/8	20
I.B.M.	64	63 1/8
I.T.T.	33 3/8	33
Kennecott	55 1/8	54 3/4
Mobil Oil	68 5/8	68
Pfizer	53 3/8	53 3/4
Schlumberger	104 1/4	102 7/8
Texaco	37 1/2	37
U.A.L. Inc.	26 1/8	25 3/4
Union Carbide	62	61 1/4
U.S. Steel	34 1/2	34 1/2
Westinghouse	31 1/2	31 1/4
Xerox Corp.	58	57 3/8

BOURSE DE PARIS — 27 MARS — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	27 53	1 493	S.P.E.G.	170	170 50	Immobail B.I.P.	220	220	(M) S.O.F.I.P.	95	94 50
[illegible]			U.A.P.	560	560	Immobanque	297 80	298	Fonc. Lyonnaise	1190	1220
[illegible]			[illegible]	146	145	Immofice	294 80	294 50	Immob. Marseille	1772	1811
[illegible]											

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.F. (Sté Cent.)	771	773	[illegible]			[illegible]		
Ass. Groupe Paris-Vie	2000	2000						
Concorde	338	340						
Epargne de France	376	380						
Financ. Victoire	305	....						
France I.A.R.D.	134 40	138						
GAN (Sté Centr.)	762	749						

[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	173 50	173 50
Sicomer	180	180 20
Solibus	222	....
Rodamco	243 30	244 30

Autres valeurs hors cote

Alser	127	127 50
Cellulose du Pin	32 50	....
Coparex	569	552
Krus Industries	13	....
La Mure	86	85
Métallurgique Minière	163	168
Océanic	26 80	14 90 o
Pétrofigaz	410	411
Pronuptia	275	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	90	....
Ufinex	223	....
Voyer S.A.	1 56	....
Rorento NV	267 40	268 30

SICAV

26/3	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]		

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, *nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.*

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2475	4,5 % 1973	2472	2502	2500	2490
3001	C.N.E. 3 %	2976	2968	2970	2961 60
510	Afrique Occ.	512	518	513	510
490	Air Liquide	493	491 50	490	486
120	Als. Part. Ind.	126	128	128	125 50
246	E.J. Lefebvre	250	257	257	252
123	E. Saun.-Duv.	126 50	123 10	126	123 10
555	Essilor	560	580	580	550
250	Esso S.A.F.	254	279	279	275 20
340	Eurafrance	341	341	341 50	340
76	Nouvelles Gal.	75	73 50	73 50	72 10
310	Olida-Caby	309 50	306	306	300
103	Opfi-Paribas	102 60	103	103 10	102 60
98	Papet. Gascogne	97	96 80	96 80	95 50
117	Paris-France	119	121 50	121 50	123 70
295	U.I.S.	303	301	301	295 30
156	U.C.B.	159	156 10	156 10	158
171	Un. Fr. Banque	172 60	173	173	171 60
168	U.T.A.	173 80	176 50	176	176 50
9	Usinor	9 30	9 20	9 15	9 15
270	Gen. Motors	275 50	275	275	277
50	Goldfields	52 20	52 60	52 60	53
99	Harmony	97 50	99 50	99 50	98
9	Hitachi	9 45	9 50	9 45	9 45
280	Hoechst Akt.	275	275	275	272
[illegible]					
435	Dome Mines	440	447	443 50	443
240	Du Pont-Nem.	256	254	254	254
400	Eastman Kodak	404 80	402	400	400
97	East Rand	97 90	98 70	97 80	96
144	Ericsson	158	155	158 50	154
335	Exxon Corp.	358 50	358 20	356 20	353 10
122	Ford Motor	122 90	120 50	120 50	118 50
255	Free State	249 10	255	254 90	255
99	Gencor	100 80	100 60	100 70	99
330	Gen. Electr.	337 80	333	333 10	330 60
585	Siemens A.G.	572	568	568	570
89	Sony	92	93 40	93	92 50
280	Unilever	287	287	287	....
104	Un. Min. 1/10	103	105 10	107 50	107 10
280	Unit. Techn.	286	284	284 80	283
375	West Drief.	371	385	388	380
245	West Deep	258	268 50	264	261
370	West Hold.	370	378 70	378	375 20
295	Xerox Corp.	291 80	286	288	286 80
3 15	Zambia Corp.	3 48	3 41	3 41	3 35

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 945	5 018	4 880	5 140
Allemagne (100 DM)	235 910	236 920	229	241
Belgique (100 F)	14 387	14 385	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	213 050	212 760	206	217
Danemark (100 krd)	74 990	75 080	72 500	77 500
Norvège (100 k)	91 790	92 880	89 500	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	11 170	11 208	11 050	11 650
Grèce (100 drachmes)	9 685	9 705	....	....
Italie (1 000 lires)	4 735	4 726	4 544	4 900
Suisse (100 fr.)	258 990	258 480	254	267
Suède (100 krs)	107 900	108 380	104 500	110
Autriche (100 sch)	33 355	33 370	32 400	34
Espagne (100 pes.)	5 820	5 815	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 785	8 790	8 400	9 300
Canada ($ can 1)	4 182	4 223	4 110	4 340
Japon (100 yens)	2 345	2 365	2 240	2 370

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/3
Or fin (kilo en barre)	87000	88000
Or fin (en lingot)	86850	88000
Pièce française (20 fr)	854 50	858
Pièce française (10 fr)	479 90	478
Pièce suisse (20 fr)	611 90	620
Pièce latine (20 fr)	580 10	580 10
Souverain	735 10	740 10
Pièce de 20 dollars	3250 40	3250 40
Pièce de 10 dollars	1589	1560
Pièce de 5 dollars	802 50	.....
Pièce de 50 pesos	3552	3600 50
Pièce de 10 florins	609 90	605

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

La page « Crédits, changes et grands marchés », qui paraissait dans le supplément économique du lundi (daté mardi), sera désormais publiée dans « le Monde » du samedi (daté dimanche-lundi).

Un des plus grands écrivains chinois du vingtième siècle

Mao Dun est mort

L'un des plus grands écrivains chinois de ce siècle, Shen Yanbing, de son nom de plume Mao Dun, est mort à Pékin ce vendredi 27 mars, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Bien qu'il ait eu plusieurs pseudonymes, c'est sous celui de Mao Dun — traduit par Contra-diction — qu'il a atteint la notoriété dans son pays, avant que, par la traduction, sa renommée ne passe les frontières.

Mao Dun fait partie de cette génération d'intellectuels qui se sont lancés dans la politique dans l'entre-deux-guerres et qui, après après avoir encouru les foudres de la censure, et parfois de la police du Kouomintang, sont entrés dans l'*establishment* de la République populaire après 1949. Dès 1925, Mao Dun travailla au département de la propagande du Kouomintang, alors allié aux communistes, avant de rejoindre, en 1930, la Ligue des écrivains de gauche. C'est au cours des années 30 qu'il écrira ses œuvres majeures, dont *Minuit* (1), un recueil de nouvelles, *les Vers à soie du printemps* (2), fresques d'une société chinoise en décomposition, dont les affrontements sociaux laissaient présager la guerre civile et l'avènement du communisme. « *Il y a dans* Minuit *une* Débâcle *en puissance, celle du capitalisme shanghaien en 1930, et un* Germinal *virtuel : les grèves du textile* », écrivait de lui Etiemble.

Son dynamisme littéraire et son engagement politique devaient faire de lui l'écrivain le plus en vue après 1949 : Lun Xun était mort, Ba Jin et Ding Ling — qui lui ont survécu — n'avaient pas toujours été parfaitement « *dans la ligne* » et avaient montré des tendances anarchisantes. Mao Dun devient donc ministre de la culture en octobres 1949 ; il le restera jusqu'en 1965, à la veille de la révolution culturelle. Président de l'Union des écrivains, il fonde aussi *Littérature chinoise*, revue qui sera traduite en plusieurs langues (dont le français) et dont la publication s'est poursuivie sans discontinuer, même si son contenu a suivi les variations de la ligne pékinoise.

La révolution culturelle frappe Mao Dun de plein fouet. A l'auteur qui avait fouillé les reins et les cœurs d'une bourgeoisie shanghaienne qu'il avait longtemps côtoyée, pour en tirer une virulente critique de la métropole inhumaine, les gardes rouges vont reprocher de s'être trop attaché aux héros « *négatifs* », au détriment des « *positifs* ». Contrairement à un Lao She, il passe sans trop de mal à travers la tourmente, pour être réhabilité dès 1972. Deux ans plus tard, il est proposé par plusieurs personnalités étrangères, pour le prix Nobel de littérature.

Mais Mao Dun a vieilli et, comme la plupart des écrivains de la période révolutionnaire, il n'a plus écrit d'œuvres majeures depuis longtemps. Il assiste à des manifestations officielles, sortant d'une semi-retraite pour participer à la réhabilitation de son ancien ami Qu Qiubai (*le Monde* du 20 mars 1980), ou pour honorer de sa présence le congrès des écrivains et artistes dans lequel le nouvel « *homme fort* » du pays, M. Deng Xiaoping, exprime ses idées sur la culture. Mao Dun demeurera un témoin de son temps, d'un siècle troublé, que ce soit pendant la période foisonnante de l'entre-deux guerres, ou celle de la littérature militante, souvent plus « *rouge* » qu' « *experte* » qui lui succéda.

PATRICE DE BEER.

(1) Editions en langues étrangères de Pékin (1969) et Robert Laffont (1972) (voir l'article d'Etiemble, *le Monde* du 7 juillet 1972).

(2) Traduction par Catherine Vignal, éditions Acropole ; voir l'article d'Alain Peyraube dans *le Monde* du 3 août 1980.

En Indre-et-Loire

LE P.-D. G. D'UNE SOCIÉTÉ HOSPITALIÈRE EST INCULPÉ ET ÉCROUÉ

Tours. — M. Roger Contant, âgé de cinquante-six ans, P.-D. G. de la « Société hospitalière du Val-de-Loire » qui gère en Indre-et-Loire deux maisons de repos et de convalescence à Saint-Cyr-sur-Loire et à Bueil-en-Touraine, totalisant environ deux cent cinquante lits, a été inculpé, jeudi 26 mars, d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance. M. Contant a été écroué à la maison d'arrêt de Tours.

Les pensionnaires de ces établissements, essentiellement des personnes âgées venues de la région parisienne, confiaient leur argent à la Société hospitalière qui le plaçait sur son compte bancaire. Or on devait s'apercevoir que ces sommes ne restaient pas intégralement à la disposition des pensionnaires. Le détournement opéré est, selon les premières estimations, chiffré à environ 500 000 francs. M. Contant faisait, d'autre part, effectuer des travaux à son domicile parisien par du personnel de sa société.

Ces anomalies remonteraient à plusieurs années, principalement 1974, 1975 et 1976. — (*Corresp.*)

RÉFÉRÉ CONTRE LE LIVRE DE M. ROGER DELPEY

M. Gilbert Picard, journaliste, a demandé à son avocat, Mᵉ Marc Courteaud, d'engager une instance en référé pour demander l'interdiction de la mise en vente du livre de M. Roger Delpey *la Manipulation*, et provisoirement sa mise sous séquestre, au motif qu'il a déjà publié en 1978 un ouvrage sous ce titre, qui a trait précisément au continent africain. L'affaire sera examinée, le 30 mars, devant M. Pierre Barbier, vice-président du tribunal de Paris.

A Grenoble

POURSUIVI POUR EXCÈS DE VITESSE UN AUTOMOBILISTE EST TUÉ PAR UN POLICIER

Grièvement blessé d'une balle à la tête dans la soirée du mercredi 25 mars, par un policier grenoblois, M. Christian Tard, vingt et un ans, ferrailleur, domicilié à Sassenage (Isère), est décédé, jeudi 27 mars, à l'hôpital de Grenoble.

Vers 21 h. 45, mercredi, un gardien de la paix, habituellement affecté à la sûreté, regagne son domicile au volant de sa voiture, lorsqu'il croise, dans le centre de Grenoble, une 4 L de la brigade de surveillance de nuit de la police urbaine poursuivant une B.M.W. Aussitôt, le policier se joint à ses collègues, puis, ceux-ci ayant dû abandonner la poursuite, continue seul.

Quelques instants plus tard, les deux véhicules s'engagent dans une impasse. Le policier, voyant que le conducteur du véhicule poursuivi s'apprête à faire demi-tour, dégaine son arme de service et, selon les premiers éléments de l'information immédiatement ouverte à la demande du parquet, le coup part accidentellement, le véhicule du policier, qui conduit d'une seule main, ayant « chassé ». M. Tard est conduit à l'hôpital. C'est parce qu'il avait commis un excès de vitesse et qu'il avait grillé plusieurs feux rouges que les policiers l'avaient pris en chasse.

C.I.I.-HONEYWELL BULL VA FABRIQUER DES ORDINATEURS AU BRÉSIL

C.I.I.-Honeywell Bull vient de signer un accord avec la société brésilienne UNIPEC aux termes duquel les deux firmes vont créer une filiale commune au Brésil. Cette société baptisée Impresa Telematic, dont le capital sera réparti à raison de 60 % pour UNIPEC et de 40 % pour C.I.I.-H.B., fabriquera sur le sol brésilien des moyens ordinateurs DPS-7, de la compagnie française.

Le Brésil avait décidé en 1978 de se lancer dans une politique de « brasilianisation » de l'industrie informatique. L'idée était de créer des usines de montage d'ordinateurs étrangers. Des accords de ce type ont déjà été signés avec l'allemand Nixdorf, le japonais Fujitsu et la société française Logabax. Ils ne concernaient cependant que la fabrication de mini-ordinateurs.

UN FINANCIER SAOUDIEN PREND UNE PARTICIPATION DANS LE CLUB MÉDITERRANÉE

M. Gaith Pharaon, le célèbre financier saoudien, fait son entrée dans le Club Méditerranée, numéro un mondial dans sa branche d'activité (villages de vacances) avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs

Interedec Properties Ltd, société d'investissement de son groupe, vient en effet de recheter à M. Alain de Gunzbourg 151 200 actions du Club, soit 5 % du capital, sur les 211 700 (7%) que ce dernier possédait en portefeuille.

Ce rachat s'est fait en plein accord avec les autres actionnaires du Club à savoir le Crédit lyonnais (7,5 %), l'U.A.P. (7,5 %), la Compagnie financière holding du groupe Edmond de Rothschild (7 %), le groupe Agnelli (6,7 %), Paribas (6 %) et la Caisse des dépôts (3 %).

Rappelons que la société Interedec possède parmi ses principales participations 5 % du capital de B.S.N.-Gervais-Danone et 10 % du capital de Montedison, le géant italien de la chimie.

LA DAFSA ABSORBE KOMPASS-FRANCE

La DAFSA (Documentation et analyse financière S.A.) a pris une participation majoritaire dans le capital de la S.N.E.I. (Société d'informations industrielles) qui édite les annuaires industriels Kompass. Il y a un an, ces deux sociétés avaient conclu un accord pour créer, au travers d'une filiale commune, une banque de donnée sur environ 30 000 sociétés avec une aide du ministère de l'industrie (« le Monde » du 10 avril 1980).

A Bruxelles

ECHEC DES NÉGOCATIONS SUR LA PÊCHE

Bruxelles (A.F.P.). — Les ministres de la pêche des Dix ont échoué, vendredi 27 mars, à Bruxelles, dans leur tentative pour débloquer le dossier de l'« Europe bleue », a annoncé M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne.

Les Dix, a-t-il précisé, n'ont pu faire progresser les négociations ni sur la levée du veto britannique, ni sur l'accord C.E.E.-Canada (essentiel pour la R.F.A.), ni sur le différend franco-britannique à propos des droits d'accès des pêcheurs continentaux aux eaux britanniques.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le prince Hubert-Henry de Polignac*, âgé de soixante-trois ans, a été tué, vendredi matin 27 mars, dans un accident de voiture, près de Château-Renault (Indre-et-Loire).

Le prince Hubert-Henry de Polignac était administrateur des cognacs de Polignac et conseiller du commerce extérieur de la France. Il avait été conseiller général du Maine-et-Loire de 1958 à 1976 et maire de la Jumellière de 1965 à 1971.

● *Dans « la Lettre de la Nation »*, bulletin quotidien du R.P.R., Pierre Charpy relève, vendredi 27 mars, que M. Valéry Giscard d'Estaing prend « *le contre-pied* » de M. Jacques Chirac à propos de la taxe professionnelle, et il écrit : « *Il veut maintenir cet impôt que tout le monde condamne. Grands et petits patrons, chambres de commerce, associations d'élus locaux — et même un député U.D.F. — ont dénoncé les vices de cet impôt. Comme il en a été le père, le citoyen-candidat n'économise pas les moyens pour le défendre. Selon lui, les locataires, les propriétaires d'immeubles, les agriculteurs, feraient les frais de sa suppression. Malheureusement pour lui, c'est faux, puisque Jacques Chirac a proposé une recette de remplacement formée par une modulation des taux de la T.V.A. « Ah ! non, dit Giscard, la T.V.A. est un mauvais impôt. » Découverte récente, puisque c'est lui qui a fait adopter la généralisation de la T.V.A.* »

● *Le président du parti communiste révolutionnaire américain demande l'asile politique en France.* — M. Bob Avakian, président de cette organisation gauchiste qui se réclame de la pensée de Mao mais critique violemment les dirigeants chinois actuels, a déposé une demande d'asile politique auprès de l'Office français pour les réfugiés et apatrides (OFPRA). M. Avakian, qui est en France depuis plusieurs semaines, estime qu'il est victime de persécutions politiques aux Etats-Unis où il est poursuivi pour les incidents qui ont marqué la visite de M. Deng Xiaoping à Washington, en janvier 1979.

● *Prise d'otages dans une prison italienne pour mineurs.* — Le directeur adjoint de la prison pour mineurs d'Eboli (Campanie) et une éducatrice ont été pris en otages vendredi 27 mars par deux détenus. Les deux détenus, âgés de dix-sept ans, se sont barricadés dans le bureau du directeur adjoint avec leurs otages. Ils exigent une voiture pour quitter la prison. — (*A.F.P.*)

● *Drame familial à Paris : trois morts.* — Un père de famille, M. Antoine Acquier, trente-huit ans, contrôleur à la S.N.C.F., dont la femme avait entamé une procédure de divorce, s'est suicidé, vendredi 27 mars, à Paris-18ᵉ, après avoir tué, avec un fusil de chasse, ses deux enfants, Aurore, cinq ans, et Jimmy, neuf ans.

Le numéro du « Monde » daté 27 mars 1981 a été tiré à 544 274 exemplaires.

A B C D E F G